

Institut Georges Pompidou
Édition : Émilie Robin

Discours de Georges Pompidou

Discours de 1964

À propos de ce document

L'Institut Georges Pompidou, association reconnue d'utilité publique, consacre ses efforts à la recherche sur l'activité de Georges Pompidou comme Premier ministre et comme Président de la République, par le biais de colloques, de publications et de documentation en ligne, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Archives nationales.

L'Institut a entamé la saisie systématique des discours de Georges Pompidou, dont il possède une collection presque complète (environ 1 mètre linéaire). Il s'agit de photocopies des originaux déposés aux Archives nationales, fonds présidentiel 5AG2, cartons 1086 à 1091. Certains textes peuvent se révéler incomplets ou partiellement lisibles. Les textes des discours prononcés à l'Assemblée nationale (24 avril, 19 juin, 27 et 30 octobre, 24 et 26 novembre, 2 décembre) proviennent des compte rendus des débats publiés par le Journal officiel et disponibles en ligne sur le site des archives de l'Assemblée nationale (<http://archives.assemblee-nationale.fr/>).

Ces discours font l'objet d'un travail éditorial. Il s'agit d'une part de leur description par un jeu de mots-clés indexant les thèmes abordés. Il s'agit d'autre part d'une transcription à fins de consultation et de recherche : se reporter à nos originaux pour les éventuelles marques de correction ou encore pour la mise en page d'origine.

Contact :

Institut Georges Pompidou – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris

recherche@georges-pompidou.org – <http://www.georges-pompidou.org>

Contenu :

Discours à la Chambre de Commerce franco-britannique (14 janvier 1964).....	3
Discours au dîner de l'American Club (24 février 1964).....	8
Inauguration de la foire de Lyon (15 mars 1964).....	13
Entretien télévisé (24 mars 1964).....	21
Trois discours prononcés au Japon (6-12 avril 1964).....	26
Dîner de la Presse française (16 avril 1964).....	30
Débat à l'Assemblée nationale (24 avril 1964).....	33
Dîner des Jeunes Patrons (27 avril 1964).....	46
Association de la presse étrangère (14 mai 1964).....	60
Discours à Albi (15 mai 1964).....	68

Hommage à Toulouse-Lautrec (15 ou 16 mai 1964).....	71
Discours à l'Assemblée nationale sur la coopération (10 juin 1964).....	73
La politique économique de la France (20 juin 1964).....	89
Discours et conférence de presse en Suède (juillet 1964).....	115
Exposé sur le plan de stabilisation (16 septembre 1964).....	121
Entretien télévisé (16 septembre 1964).....	129
Journées d'études UNR-UDT (24 septembre 1964).....	136
Anniversaire de la libération de Calais (27 septembre 1964).....	146
Voyage en Lorraine : Metz et Nancy (1er octobre 1964).....	149
Motion de censure et politique agricole (27 octobre 1964).....	157
Le voyage en Amérique latine du général de Gaulle (30 octobre 1964).....	171
Ouverture de la 17e session de l'IHEDN (3 novembre 1964).....	178
Déjeuner en l'honneur des médaillés olympiques (4 novembre 1964).....	181
Déjeuner de la presse parlementaire (5 novembre 1964).....	183
Le Ve Plan – Discours à l'Assemblée nationale (24 et 26 novembre 1964).....	194
Ouverture de la 8e conférence franco-allemande (1er décembre 1964).....	211
La dissuasion – Discours à l'Assemblée nationale (2 décembre 1964).....	213
Entretien télévisé (22 décembre 1964).....	219

Discours à la Chambre de Commerce franco-britannique (14 janvier 1964)

Mots-clés : Agriculture – Aide au développement – Commerce extérieur français – Commerce international – Communisme – États-Unis – GATT – Guerre froide – Marché commun – ONU – PAC – RFA – Royaume-Uni – Tarif extérieur commun – Tarifs douaniers – Tiers-Monde

Ce discours a été prononcé le mardi 14 janvier 1964 au cours du déjeuner offert par la Chambre de Commerce franco-britannique. Celle-ci a été fondée en 1873 ; c'était alors la première chambre de commerce étrangère créée à Paris. En 1964, l'ambassadeur britannique en France est Sir Pierson Dixon.

Le Premier ministre remercie tout d'abord l'Ambassadeur de Grande-Bretagne et le Président de la Chambre de commerce et déclare qu'il va évoquer quelques-uns des problèmes qui préoccupent Anglais et Français.

« Vos soucis, dit-il, sont bien sûr les relations entre la France et la Grande-Bretagne et, particulièrement, l'aspect économique de ces relations. Peut-être parce que moi aussi j'ai fait un petit tour dans le monde des affaires je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il faut se voiler la face quand il est question de finances, d'affaires économiques ou d'échanges commerciaux.

Je suis convaincu que des relations solides et durables entre les pays doivent reposer avant tout sur des relations commerciales. Le commerce est le premier moyen des hommes pour correspondre entre eux et mieux se connaître. En un mot, le commerce est le premier lien, le plus fondamental, sans lequel on ne crée rien de durable. Il n'y a pas de forme d'action plus valable en ce qui concerne les relations entre pays que de s'intéresser à ces relations économiques et commerciales. Aussi, personnellement, je crois à la grande utilité de votre rôle.

Les relations commerciales consistent à vendre et à acheter. Entre la France et la Grande-Bretagne, sur ce point, nous avons une vieille tradition de commerce. Bien sûr, ces dernières années et ces derniers mois celle-ci a parfois été quelque peu troublée en apparence. Il a semblé que la politique commerciale et économique de l'Angleterre avaient quelque difficulté à s'accorder ; je ne révèle pas un secret en disant que beaucoup de reproches ont été exprimés à ce point de vue au Gouvernement français.

Cependant, aujourd'hui, je me féliciterai tout d'abord que par notre présence ici nous apportons tous la preuve de la pérennité des relations franco-britanniques et de leur caractère intime et familial qui peut quelquefois donner un caractère un peu plus bruyant aux disputes mais qui n'enlève rien au fait que ces disputes sont des disputes de famille, de gens qui depuis toujours vivent ensemble, qui sont sur le fond d'accord et bien décidés à continuer.

On a laissé entendre et même écrit que la politique française visait à « enfermer en quelque sorte la France et l'Europe des Six sur elles-mêmes » et à leur construire, à l'abri du tarif extérieur commun, une espèce de fortification moyenâgeuse pour restreindre les échanges avec le monde extérieur, les pays tiers dans la masse desquels, pour ma part, je ne confonds pas la Grande-Bretagne.

Permettez-moi de vous dire que, sur ce point, je puis démontrer que ces accusations étaient injustifiées.

D'abord, je suis obligé de constater que les échanges commerciaux entre la France et la Grande-Bretagne, au cours de l'année 1963, ont augmenté non pas seulement plus que n'a augmenté le commerce français avec l'extérieur, mais davantage que n'a augmenté le commerce français avec les autres pays du Marché commun. Statistiquement parlant, le commerce extérieur français a augmenté de 14% avec l'ensemble du monde, à l'intérieur du Marché commun il a augmenté en moyenne de 17% et avec la Grande-Bretagne de 20%.

Ce n'est pas tout. Étant donnée la barrière du Marché commun, qui protègerait la France, on pourrait déduire de ces chiffres que seules les exportations françaises ont augmenté considérablement vers la Grande-Bretagne et que ses importations, en revanche, n'ont pas suivi. Or, je ne vous étonnerai pas en vous disant que c'est exactement le contraire qui s'est produit : les exportations de la France vers la Grande-Bretagne ne se sont accrues que de 12%, alors que nos importations en provenance de Grande-Bretagne ont progressé, elles, de 33%. De telle sorte que la couverture de notre commerce avec l'Angleterre n'est assurée qu'à concurrence de 75%.

Aussi, sans vouloir faire la moindre pointe vis-à-vis des représentants de la presse britannique, on peut se demander si, en supposant que la situation ait été inversée, si nous n'aurions pas été l'objet de vives critiques et si la démonstration du protectionnisme du Marché commun n'aurait pas alors été dénoncée comme évidente. Je n'irai pas jusqu'à dire que je me réjouis spécialement de ce déséquilibre de notre balance commerciale. En fait, j'espère qu'il est momentané puisque, traditionnellement, les échanges de la France avec la zone sterling se soldaient par un déficit qui était compensé par l'excédent de nos exportations vers la Grande-Bretagne.

À l'heure présente, ce déficit non seulement n'est pas compensé, mais il s'aggrave. Aussi les industriels et les commerçants français ont-ils un effort à faire pour prospector le marché britannique, car il est prouvé que lorsque les Anglais connaissent les produits français ils les apprécient ; de même lorsque les Français connaissent les produits britanniques ils ont tendance à les apprécier.

Nous sommes cependant disposés à accepter, dans une phase provisoire, un tel déficit, car il est tout à fait normal qu'il y ait des hauts et des bas lorsqu'on a résolument décidé d'adopter une politique de libéralisme. Je suis profondément convaincu, d'ailleurs, que c'est par la concurrence et dans une lutte libre et loyale, mais finalement bénéfique pour tous, que le progrès de l'ensemble économique se réalise.

Je me réjouis même de ces chiffres car ils permettent d'illustrer la politique économique française et de répondre à différentes critiques. La France a choisi délibérément une politique économique libérale, à la différence d'un pays comme la Grande-Bretagne qui, reconnaissons-le, est libérale plus par ses traditions que par ses tarifs actuels. Affirmer une volonté de libéralisme économique peut paraître banal, mais en France c'est une nouveauté.

Depuis toujours, à quelques exceptions près, en tout cas depuis le début de la III^e République, la France a économiquement vécu dans une ambiance protectionniste. Or, la politique suivie depuis cinq ou six ans constitue à ce point de vue un changement et presque une révolution. À l'origine, on peut dire que le Marché commun a été pour la France davantage une volonté politique d'essayer de donner à l'Europe une certaine existence en même temps qu'une façon de se contraindre à accepter la concurrence industrielle et de provoquer la modernisation de son industrie sous l'effet de la loi sévère de la concurrence.

Ce choix a été fait au moment de la signature du Traité de Rome. Il a été renouvelé en 1958 par le gouvernement du général de Gaulle qui décida de poursuivre le Marché commun. Ce choix, c'est le choix du libéralisme : il a été l'acceptation de la concurrence industrielle entre les Six, notamment entre la France et l'Allemagne dont chacun sait la puissance industrielle et ce qu'elle pouvait représenter au départ de menaces pour l'industrie française. Dans l'ensemble, notre industrie a supporté convenablement cette épreuve. Nous entendons continuer cette politique, non seulement à l'intérieur des Six, mais vis-à-vis des pays extérieurs, et tout d'abord de la Grande-Bretagne, et d'une façon générale des pays du monde libre.

Je peux dire la même chose en ce qui concerne le commerce avec les États-Unis. Dans les deux cas, le commerce a progressé et le déficit de la France est constant et a tendance à s'aggraver. Si ce déficit devait se généraliser nous ne pourrions accepter une telle politique. Mais nous sommes convaincus que rapidement, vis-à-vis des pays tiers, l'industrie française deviendra capable de trouver en elle-même le ressort nécessaire, grâce à un effort de modernisation lui permettant d'équilibrer ses échanges avec les différents pays.

C'est pourquoi, à l'intérieur des Six, le tarif extérieur commun devra être progressivement abaissé afin de permettre non seulement le maintien, mais l'accroissement des échanges internationaux. C'est dans cet esprit que nous allons aborder demain ce qu'on appelle la négociation Kennedy. Récemment, à Bruxelles, les Six se sont mis d'accord sur les principes d'une attitude commune dans cette négociation ; ces principes, s'ils ont évidemment pour objet de maintenir et de défendre les intérêts des Six, ont en même temps pour but de parvenir à une solution convenable, c'est-à-dire de permettre un accroissement des échanges internationaux.

Il n'est pas sûr que la Grande-Bretagne ait la même politique que nous en ce qui concerne la négociation Kennedy. Un pays comme la Grande-Bretagne, dont le tarif douanier est – je le dis sans partialité – plus protectionniste que celui du Marché commun, mais en même temps plus diversifié en comparaison de ce tarif plus modéré mais plus homogène, peut difficilement avoir la même position que nous au départ en ce qui concerne par exemple le problème des disparités dont on va discuter longuement à Genève. »

Ma conclusion sera celle-ci, a déclaré M. Pompidou : « Si l'objectif de tous est le même, à savoir le développement des échanges entre les différents pays du monde libre, et cela pour des raisons politiques, humaines et économiques, j'affirme avec la plus grande sincérité qu'une solution sera trouvée au cours de la négociation Kennedy. »

« Quant à l'agriculture, je crois malheureusement que beaucoup de temps s'écoulera encore avant que les grands pays industriels d'Europe occidentale et les États-Unis [ne] réussissent à dominer politiquement le problème. Chaque fois que mes fonctions m'amènent à rencontrer les chefs de gouvernement étrangers, leur préoccupation numéro un, sur le plan politique, c'est celui de leur agriculture et de leurs agriculteurs. À cet égard, j'ose dire que nous sommes tous logés à la même enseigne.

Après bien des aléas et des incertitudes, les Six ont finalement accepté et décidé une politique agricole commune, ce qui signifie que lorsque le Marché commun entrera dans sa phase finale d'application, l'agriculture des Six ne fera qu'un et qu'il y aura un seul marché agricole à l'intérieur des Six. Je ne crois pas que ce soit une raison pour les pays tiers d'être inquiets. Bien entendu, ils auraient le droit d'être inquiets si, à l'intérieur de ce Marché

commun, le niveau des prix agricoles était tellement élevé que cela donnerait un nouvel élan à la production agricole, favorisant ainsi une production dans des conditions économiques malsaines. Or, sur ce point particulier, la position française est tout à fait opposée et tend au contraire à des prix agricoles les plus modérés possible de façon que la production soit économiquement rentable et saine. En définitive, les pays extérieurs au Marché commun n'ont pas à être inquiets, car au total les Six du Marché commun sont largement importateurs de produits agricoles et ne viendront pas troubler l'équilibre général des marchés commerciaux agricoles.

Le véritable problème c'est celui de l'ensemble des pays en voie de développement pour lesquels l'agriculture est fondamentale. On ne trouvera une solution à ce problème qu'en la cherchant à l'échelon mondial. Il faudra parvenir à une organisation mondiale des marchés agricoles de façon à instaurer une espèce de règle d'harmonisation, aussi bien pour la circulation que pour les prix des marchandises. C'est pourquoi, économiquement, ce serait une absurdité de conserver des prix intérieurs extrêmement élevés en comparaison d'un prix mondial extrêmement bas.

Dans ce cas, les échanges ont alors tendance à se faire sur les prix intérieurs les plus élevés et très peu ont lieu sur la base du cours dit mondial. Un accord à l'échelle mondiale aura non seulement pour résultat de régulariser les prix des marchés agricoles, mais permettra l'amorce d'un meilleur équilibre des échanges entre pays industriellement évolués et pays en voie de développement.

La prochaine conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, à laquelle la France attache une très grande importance, aura deux objectifs : développer le commerce à l'intérieur du monde libre, mais également, ce qui est un objectif tout aussi important pour ce monde libre, elle devra se soucier de la situation des pays en voie de développement. La situation est la suivante : nous nous trouvons en présence, d'une part d'un bloc communiste – qui un jour pourra réserver au commerce mondial des possibilités considérables – mais qui, pour le moment, demeure un monde fermé, adverse, et, d'autre part, d'un Tiers-Monde qui se cherche, composé de jeunes États parvenus récemment à l'indépendance, dont certains sont peu peuplés et d'autres surpeuplés, dont le niveau de vie est faible et dont l'économie, dans tous les cas, est encore dans l'enfance. Malgré l'effort de beaucoup de nations du monde libre et de la France en particulier, l'écart entre le niveau de vie des nations industrialisées et des nations en voie de développement a tendance à s'accroître (l'attention des dirigeants des peuples plus riches ne saurait être attirée trop fréquemment sur ce phénomène). Si le fossé continue à se creuser et que ces nations paraissent condamnées au prolétariat en face de nations riches et satisfaites, elles basculeront fatalement vers ceux qui leur apporteront une autre sorte de solution : la révolution communiste.

Aussi l'intérêt profond du monde libre est-il de permettre aux pays en voie de développement de rejoindre progressivement – et par étapes – les pays les plus riches. La conférence de Genève sera pour tous les pays l'occasion de confronter leurs points de vue. Nous proposerons nos solutions. Il est certain qu'il est d'un intérêt vital qu'un terrain d'entente soit trouvé et également une formule pour permettre au Tiers-Monde de rejoindre le monde libre. Le développement des relations économiques n'est pas seulement fondamental pour la connaissance des peuples mais pour la paix.

De même que l'équilibre de nos sociétés ne peut s'établir que par un progrès social permettant à toutes les classes de parvenir à un certain niveau de vie, à une certaine dignité d'existence, de même il faut aider les peuples en voie de développement à évoluer vers les peuples riches.

En conclusion, je souhaite profondément que la France et la Grande-Bretagne, qui ont des rapports avec ces jeunes nations, une expérience plus approfondie que n'importe qui, exposent et confrontent leurs idées pour aboutir à une solution profitable à l'Europe, au monde libre et à tous les hommes sans exception. »

Discours au dîner de l'American Club (24 février 1964)

Mots-clés : *Accords de Yalta – Alliance atlantique – Chine populaire – Communisme – Construction européenne – États-Unis – Europe de l'Est – Gaullisme – Guerre froide – Identité européenne – Tiers-Monde – Union soviétique – Vietnam*

Ce discours a été prononcé lors du dîner de l'American Club, tenu au Cercle interallié, en présence de l'ambassadeur américain Charles E. Bohlen. Cette institution, créée en 1903 pour structurer des contacts informels remontant à la Révolution américaine, veut favoriser le contact entre Américains expatriés et entretenir les liens entre la France et les États-Unis.

Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier l'Ambassadeur des États-Unis, M. Bohlen, de l'introduction si aimable et flatteuse qu'il a bien voulu faire. Je voudrais aussi lui dire que c'est toujours une chance de pouvoir se borner à présenter celui qui va parler après et que je serais bien content si ma tâche consistait uniquement à vous faire la description, longue et chargée d'éloges, de M. Bohlen.

Malheureusement pour moi, et bien qu'on ne m'ait pas prévenu – tout à fait – me voilà conduit à vous parler d'autre chose. Je tâcherai que ce soit aussi agréable. Et je voudrais vous dire tout d'abord que c'est pour moi un très grand plaisir et un honneur, surtout en ce jour anniversaire de la naissance de George Washington, que d'être l'hôte des Américains à Paris, l'hôte de ce Club dont le Président me rappelait tout à l'heure qu'il avait été fondé avant la République des États-Unis et avant la Première République française. Je remarque d'ailleurs que, pour les Républiques, nous sommes en avance sur vous de plusieurs !

Je soulignerai ensuite combien le rôle des Américains qui, à l'heure actuelle, vivent en France, vivent à Paris, peut être important pour les relations de nos deux pays. Vos savez qu'il arrive de temps à autre, si l'on en croit tout au moins la presse, qu'il y ait quelques nuages ou quelques différences dans les relations ou dans les politiques de la France et des États-Unis. Je crois qu'il est important que dans cette période il y ait des hommes qui soit ici pour mieux nous faire comprendre la politique américaine et je dirais, plus exactement, la mentalité des États-Unis ; et qu'il y ait des hommes aussi pour comprendre, parce qu'ils sont au milieu de nous, la mentalité du peuple français, la politique du Gouvernement français et pour découvrir ou aider les peuples et les gouvernements, les aider à mesurer que les divergences entre nous sont de surface, de méthodes ou de détail, mais que sur le fond nous sommes et restons profondément unis et d'accord.

S'il est vrai que, depuis quelques temps, apparaissent parfois, entre la politique américaine et la politique française, des nuances, on a souvent tendance à croire que cela tient au Gouvernement français et, disons-le entre nous, plus particulièrement au président de la République française. Eh bien ! Je voudrais d'abord essayer de faire comprendre quels sont les changements intervenus depuis la guerre, ce qu'il y a dans l'évolution du monde depuis la

guerre qui oblige fatalement, à certains moments, à repenser les rapports entre l'Europe et les États-Unis, entre la France et les États-Unis et, d'une façon générale, à repenser la politique mondiale.

Au lendemain de la guerre, le monde était dominé en quelque sorte par ce que j'appellerai pour simplifier, et non point, croyez-le bien, pour ranimer de vieilles querelles, la politique de Yalta. Je veux dire par là que le monde était en quelque sorte coupé en deux blocs. Il y avait d'un côté le bloc communiste, dont le leadership, si je puis employer ce terme dans cette circonstance, appartenait à la Russie soviétique. Il y avait de l'autre côté, le monde libre, péniblement sorti grâce à l'effort de tous les Alliés, mais avant tout des États-Unis, de la guerre la plus dure de l'histoire ; et, dans ce camp du monde libre, le leadership appartenait indiscutablement aux États-Unis. L'Europe, en ce qui la concerne, était divisée, naturellement, puisque cette guerre était née de la division de l'Europe. L'Europe était en grande partie ruinée, en totalité appauvrie et elle ne demandait que du repos, des soins, pour renaître à l'avenir et pour refaire ses forces. Qu'il y eut, comme on l'a dit, une entente entre le président des États-Unis et le chef de la Russie soviétique de l'époque pour établir cet équilibre, qu'il y eut plus tard rupture entre ces deux grandes puissances et affrontement dans ce qu'on a appelé « la guerre froide », au fond, je dirais que c'est presque une différence de détail. L'important est qu'il y avait deux masses et qu'il y avait, en chacune, un chef et un chef incontesté et solitaire.

Depuis cette époque, le monde a évolué. Et tout d'abord, peu à peu nous avons vu naître une troisième masse ; je ne dis pas une troisième force, parce qu'elle est surtout composée d'États pauvres ou faibles, mais une troisième masse par le nombre, par l'étendue des territoires, qui est ce qu'on appelle aujourd'hui le « Tiers-Monde ». Petit à petit, un certain nombre de pays, dont la plupart, ou beaucoup en tout cas, avaient été jadis colonisés par l'Europe ou par différentes puissances européennes ou même américaines, beaucoup de pays se sont dégagés, sont venus à l'indépendance, se sont senti entre eux une sorte de solidarité et ont affirmé d'abord séparément, isolément, puis en bloc, dans des congrès, dans des conférences internationales, ont affirmé la volonté de constituer en marge des deux blocs, un troisième monde, neutre, neutraliste, comme on dit, dont la principale préoccupation est son propre développement, l'effort pour naître à la civilisation industrielle, à la prospérité industrielle. Il compte d'ailleurs, il faut bien le dire, pour cela, indifféremment sur l'aide de l'un ou l'autre bloc, tout au moins de celui qui veut donner cette aide et il revendique fondamentalement le droit de ne pas prendre parti. C'est un premier changement.

Un deuxième changement est survenu lorsque, à l'intérieur d'un de ces groupes, je parle du groupe communiste, des divergences, des nuances ont commencé à apparaître. Que ce soient les efforts encore balbutiants d'un certain nombre de pays de l'Europe orientale pour affirmer une certaine personnalité, une certaine originalité, que ce soit surtout la présence d'une Chine qui, aujourd'hui, se déclare indépendante de la Russie et affronte, tout au moins sur le plan de l'idéologie et de la diplomatie, la Russie soviétique, nous nous trouvons en présence d'un bloc communiste qui, à tout le moins, s'est coupé en deux : non pas, bien sûr, qu'il faille surestimer ces divergences et prétendre que demain ces deux pays s'affronteront directement et violemment, mais désormais ils marchent séparés et leur politique est indépendante.

Et puis, il est arrivé également, à l'intérieur du bloc occidental, quelque chose de très différent et qui mérite néanmoins d'être noté : les pays d'Europe, sortis, je le rappelais, écrasés de la guerre, ont peu à peu repris leurs forces, ont retrouvé la prospérité économique et une certaine conscience d'eux-mêmes, de ce continent qu'ils représentent, qui est l'Europe, si longtemps divisée, si longtemps dévastée par les querelles intérieures, mais qui, progressivement, naît sous nos yeux. Bien sûr, l'Europe est encore loin d'être une réalité politique, mais déjà elle se pense Europe et – comme disait Descartes, « Je pense donc je suis » – à partir du moment où l'Europe se pense comme telle, elle commence à exister.

Si elle existe d'ailleurs, c'est en très grande partie à cause de l'aide américaine, à cause des États-Unis d'Amérique qui, depuis la fin de la guerre, n'ont cessé d'aider à sa renaissance et de veiller sur le berceau de ce nouveau continent, si l'on ose appeler ainsi celui que d'habitude on appelle « l'Ancien ». L'aide qui nous fut apportée, qui fut apportée à tous les pays d'Europe et qu'on a appelée le « Plan Marshall », a permis la renaissance économique des pays européens ; et c'est ensuite l'appui constant que la politique du gouvernement des États-Unis a prêté aux efforts faits pour le rapprochement des pays européens et la naissance d'une Europe unie.

Et dès que les pays européens ont repris conscience d'eux-mêmes, conscience de leur héritage, de leur devoir vis-à-vis du monde et en même temps conscience de leur parenté, en attendant que ce soit leur unité, il faut bien qu'il y ait aussi quelque chose de nouveau au sein du monde occidental. Aussi le vieux partage en deux groupes en quelque sorte monolithiques est-il dépassé ; d'où les nuances, les oppositions à l'intérieur de certains groupes, les nuances à l'intérieur d'autres, d'où des politiques qui peuvent ne pas être exactement les mêmes. Et c'est là qu'apparaît fatalement le rôle de la France. La France, par géographie et par l'histoire, est évidemment condamnée à jouer le jeu de l'Europe. La France est en Europe, dans une Europe qui, je le rappelle, a longtemps dormi à l'abri de la puissance américaine, avec d'autant plus de sécurité que cette puissance américaine était pratiquement la seule, puisque les États-Unis avaient le monopole de l'arme nucléaire ; d'une Europe qui aujourd'hui se sent à la fois plus responsable, plus puissante qu'hier, plus capable et en même temps moins tranquille depuis que s'est établi une sorte d'équilibre de la terreur entre les deux grandes puissances nucléaires.

La France, de tous les pays d'Europe continentale, s'est trouvée être, par la suite de la guerre, de la division de l'Allemagne, la première à prendre conscience de la possibilité d'avoir une politique indépendante. C'est un fait qui ne peut pas être dissimulé, que vous connaissez bien, c'est un fait que sur un certain nombre de questions, à l'heure actuelle, il nous arrive de n'avoir pas exactement les mêmes vues que le gouvernement des États-Unis. C'est ainsi, par exemple, qu'à propos de certains pays du Sud-Est asiatique, nous avons dit et nous pensons, à tort ou à raison, que l'avenir et l'intérêt du monde occidental rendent nécessaire que ces pays soient neutralisés, soient mis à l'écart du grand conflit idéologique, économique et militaire qui oppose à l'heure actuelle la Russie soviétique à l'Alliance atlantique et qu'à nos yeux ce sera pour eux le meilleur moyen d'échapper à l'emprise communiste.

Sur ce point, je ne crois pas que le gouvernement des États-Unis partage nos vues. Je dirai également, à propos de la Chine dont je parlais tout à l'heure, que nous pensons très profondément, très sincèrement qu'à partir du moment où la Chine est devenue un pays indépendant, qui a une politique indépendante qui ne se confond pas avec celle de la Russie, il est de l'intérêt du monde occidental de reconnaître cette Chine et d'entretenir des relations

avec elle exactement comme nous en entretenons tous avec la Russie, et cela bien entendu sans que cette reconnaissance, sans que ces relations comportent, si peu que ce soit, l'approbation soit du régime intérieur, soit des ambitions de la Chine.

Voilà deux exemples – on en trouverait peut-être quelques autres, mais ceux-là sont les plus frappants – voilà deux exemples dans lesquels notre politique diverge de la politique américaine.

Mais, et ces exemples mêmes le prouvent, si nous divergeons parfois sur les méthodes ou sur la chronologie, nous sommes profondément d'accord sur le fond et sur les objectifs. Nous croyons, comme les États-Unis d'Amérique, que la menace sur la paix et sur la liberté ne peut venir que du monde communiste. Nous croyons, comme les États-Unis d'Amérique, que le seul moyen de décourager cette menace est que l'Occident reste fort et que l'adversaire éventuel soit prévenu que toute attaque serait irrémédiablement réprimée et vaincue. Nous croyons, comme les États-Unis d'Amérique, que le temps travaille pour nous, parce que les peuples soumis au régime communiste, petit à petit – et cela a commencé – s'éveilleront au besoin de vie plus confortable d'abord, au besoin de liberté d'esprit ensuite, au besoin de liberté politique enfin, et que le régime communiste reculera au fur et à mesure que les peuples qu'il domine prendront conscience de leur véritable intérêt et de ce qui est l'avenir de l'humanité. Nous croyons, comme les États-Unis d'Amérique, qu'il suffit d'être fermes et d'attendre pour gagner. Et cette solidarité totale sur les objectifs, nous sommes prêts à la montrer, à la manifester à chaque fois qu'il en est besoin. Chaque fois que la question de Berlin est devenue dangereuse, la France, aux côtés des États-Unis, a répondu, comme les États-Unis, avec la plus grande fermeté, la plus grande netteté. Nous avons encore, au moment de la crise de Cuba, manifesté immédiatement notre solidarité totale avec le gouvernement des États-Unis et si demain l'occasion se représentait, si demain un risque nouveau apparaissait, il faut que vous sachiez qu'en tout état de cause, avec nos forces pour ce qu'elles sont, avec les risques qui pour nous sont énormes comme pour vous, nous serions toujours aux côtés des États-Unis.

Et j'ajoute, d'ailleurs, que nous avons profondément conscience – que le gouvernement des États-Unis pratique, vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis de la France, la même et profonde solidarité.

C'est donc vous dire que je ne crois absolument pas que l'indépendance puisse être incompatible ni avec l'alliance ni avec l'amitié. Comment, d'ailleurs, cela serait-il possible entre l'Amérique de George Washington et la France du général de Gaulle. Vous le connaissez. Aristocrate d'origine, il a conquis la confiance populaire. Soldat éminent, il a lutté pour rétablir la paix. Il a été le champion de la lutte contre la domination étrangère, incarnant d'abord la Résistance puis la Libération. Il a été, contre les courants centrifuges, contre les forces de diversion, l'artisan de l'unité nationale. Il a, plus que personne, contribué à doter le pays d'institutions équilibrées, protégeant les libertés démocratiques tout en sauvegardant la stabilité du pouvoir. Il est le symbole de l'indépendance nationale, non seulement à l'égard des adversaires bien sûr, mais aussi à l'égard des Alliés auxquels il manifeste une reconnaissance et une amitié sincères, mais aussi une totale liberté d'esprit et une farouche volonté d'indépendance.

Ne croyez pas que je parle du général de Gaulle, je parle de George Washington.

George Washington qui, vous le savez, n'hésitait pas à signer une paix séparée avec l'Angleterre et qui, devenu président des États-Unis, rappelait au comte de Moutier, ministre de France, que ni les services rendus, ni la puissance de la France n'autorisait ce pays à se prévaloir d'une sorte de rôle de protecteur des États-Unis, nation libre et souveraine.

Est-ce que le gouvernement français de l'époque en était toujours ravi ? Je ne le jurerais pas. En fin de compte, tout s'est bien passé et la politique fière et noble de George Washington n'a pas empêché les États-Unis et la France de connaître depuis plus de cent quatre-vingt dix ans l'alliance et l'amitié sans faille.

Je souhaite qu'il en soit de même de la politique de Charles de Gaulle. C'est mon vœu le plus cher, à moi qui ressens profondément la dette de gratitude que la France a contractée vis-à-vis des États-Unis d'Amérique et à moi qui connais l'attachement profond qui unit nos deux peuples et dont le peuple français a récemment encore donné les preuves évidentes et spontanées lorsque votre pays a été précipité dans le deuil.

C'est pourquoi, messieurs, c'est en toute confiance qu'une fois encore je lève mon verre à l'amitié des États-Unis et de la France.

Inauguration de la foire de Lyon (15 mars 1964)

Mots-clés : Aménagement du territoire – Chômage – Civilisation – Commerce extérieur français – Compétitivité/concurrence – DATAR – Déconcentration/décentralisation – Dette/déficit budgétaire – Fonds national de l'emploi – IV^e République – Lyon – Plan de stabilisation de 1963 – Transports

Les origines de la foire de Lyon remontent au Moyen-Âge, mais sous sa forme moderne, elle renaît en 1916 sous les auspices d'Édouard Herriot, maire de la ville. Pour cette inauguration officielle, Georges Pompidou est accompagné par Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie, et Maurice Herzog, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, et accueilli notamment par le maire en exercice, Louis Pradel. Un déjeuner a ensuite lieu au Palais des Congrès internationaux.

Mesdames, messieurs,

Si je me trouve aujourd'hui, pour inaugurer cette 46^e foire de Lyon, entouré de M. le ministre de l'Industrie et de M. le secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, en présence des plus hautes autorités spirituelles, culturelles, politiques, administratives, économiques, en présence des représentants des Corps diplomatiques et à l'invitation de M. le maire de Lyon, de M. le président de la Foire de Lyon, c'est parce que j'ai tenu, non pas simplement à apporter le témoignage du Gouvernement à l'effort que font les organisateurs de cette grande manifestation économique et commerciale, mais aussi à apporter le salut de la capitale, du Gouvernement et de la France, à la ville de Lyon, dont le passé, comme le présent, méritent notre estime, méritent que nous les médions et que nous en prenions exemple.

Rien n'est plus exemplaire, en effet, me semble-t-il, que l'histoire de Lyon. Du point de vue politique, d'abord, cette ville qui a plus de 2 000 ans a toujours manifesté deux passions, en apparence très différentes, voire contradictoires, mais qu'elle a su concilier et qui sont la passion de l'ordre et la passion de la liberté.

La passion de l'ordre. Dès l'Antiquité, avec les empereurs romains, à commencer par Auguste, à continuer par Claude, fil de Lyon, au temps de notre monarchie, au temps du Consulat, au cours du XIX^e siècle et sous plusieurs Républiques, toujours la ville de Lyon a montré son goût de la stabilité et de l'ordre, elle a toujours pris parti contre toute subversion.

En même temps, parallèlement, les Lyonnais ont toujours fait preuve d'une espèce de passion pour la liberté. Passion qui chez eux, compte tenu probablement de la centralisation française et du poids quelquefois écrasant de la capitale, s'est transformée, s'est traduite dans la défense des libertés locales, régionales, et dans la défense des provinces contre l'envahissement de Paris.

Inutile d'évoquer sur ce point l'épisode le plus illustre de cette lutte de Lyon pour les libertés locales, à l'époque où, à l'image de son enfant Roland de la Plâtrière, la ville de Lyon se dressait contre le jacobinisme centralisateur, provoquant les représailles des Jacobins et des Montagnards, de Couthon, de Fouché, de Collot d'Herbois et le célèbre décret de la Convention : Lyon n'est plus.

Eh bien ! Messieurs, notre réunion d'aujourd'hui prouve qu'on ne tue pas facilement une ville comme Lyon, qu'on ne tue pas facilement la liberté et la volonté de nos provinces de marquer leur originalité et leur indépendance et c'est pourquoi, par notre présence ici, nous venons rendre témoignage à cette volonté de vivre et manifester à quel point elle rencontre les intentions profondes du Gouvernement.

Il me semble, en effet, découvrir des liens étroits entre les principes profonds de notre V^e République et de la politique gouvernementale et cette double aspiration lyonnaise à l'ordre et à la liberté. Comme Lyon, la V^e République fonde la stabilité de ses institutions sur la libre volonté des citoyens et sur la durée, la continuité de l'action politique. À l'échelon national, c'est la stabilité des pouvoirs exécutifs et du Gouvernement. À l'échelon local, c'est la stabilité des maires qui ont fait l'histoire de Lyon (et je rappellerai les noms d'Augagneur, d'Édouard Herriot et aujourd'hui monsieur Pradel prend la suite), fondant leur action sur la cohésion de leurs concitoyens en même temps que sur la continuité de leur action exécutive.

Il en est de même de ce goût des libertés locales et de l'indépendance, en quelque sorte, régionale. Sur ce point les décrets que le Gouvernement a adoptés et qui vont paraître prochainement au *Journal Officiel* manifesteront pleinement notre volonté. Notre volonté, d'abord, de déconcentrer l'autorité ministérielle, de donner aux départements et au représentant de l'État dans le département, c'est-à-dire au préfet, une capacité étendue de décisions en des domaines où jusqu'ici il était besoin de remonter jusqu'à Paris et jusqu'aux ministères. En même temps que cette volonté de déconcentration au profit du département, vous trouverez dans ces textes la volonté de coordonner à l'échelon régional la politique économique, la volonté de planifier en quelque sorte, dans le cadre des régions économiques, toute l'action du Gouvernement en matière d'investissements, de transports, d'implantation industrielle, d'implantation scolaire, universitaire, etc.

Ce rôle reviendra aux préfets de régions, assistés d'une commission consultative où se trouveront représentés, outre les élus locaux, les intérêts professionnels, syndicaux, sociaux, culturels de la Région. Ce rôle donnera toute leur importance à ces métropoles régionales que nous entendons dresser pour servir à la fois de centre d'attrait dans leur région et de contrepoids à la puissance parisienne, ces métropoles régionales, dont la première par excellence, en France, c'est Lyon.

Mais ce n'est pas simplement du point de vue politique que l'histoire de Lyon me paraît mériter nos réflexions et même nos méditations. Je voudrais également souligner tout ce qu'il y a d'exemplaire dans l'histoire de votre ville au point de vue social. C'est qu'en effet Lyon a été, dans la première moitié du XIX^e siècle, en particulier, une ville témoin des crises que provoquent l'évolution technique et les révolutions industrielles que nous connaissons depuis plus de 150 années et qui ont tendance, à l'heure actuelle, à s'accélérer. Chacun connaît les révoltes qu'a vécues la ville de Lyon en ces premières années du XIX^e siècle et l'époque où les canuts se dressaient en criant : du pain ou la mort ! Il y a, dans cette histoire, quelque chose qui, au moment où nous sommes, mérite particulièrement d'être médité et un certain nombre de conclusions qu'il convient d'en tirer.

La première de ces conclusions c'est que dans ces périodes de révolution technique, économique constantes, l'homme a un droit : ce droit que l'on appelait il y a 130 ans « le pain », c'est aujourd'hui, grâce au ciel, compte tenu des progrès que nous avons faits, le droit à un

minimum d'existence décente. Ce droit, la société le reconnaît, l'État a le devoir de le faire respecter. Mais la deuxième conclusion c'est que le progrès gagne toujours. Si les canuts ont été vaincus ce n'est pas seulement par les soldats de Louis-Philippe, ni par le capitalisme. Ils ont été victimes du métier Jacquart. Ils ont été condamnés dans leur situation du moment, par les progrès de la technique.

Et je tire de cela la conclusion que le progrès technique est devenu, à notre époque, un véritable torrent, qu'il ne sert à rien de se dresser contre lui et de prétendre le ralentir. Que prétendre dresser des barrages et vivre à l'abri de ces barrages serait se condamner tôt ou tard à être emporté par le flot et détruit. Ce qu'il faut, c'est utiliser ce progrès, c'est le canaliser, et c'est le contrôler.

Mais pour pouvoir canaliser le progrès, pour pouvoir l'utiliser, pour pouvoir le contrôler, il y faut un grand effort, un effort de tous. Un effort, d'abord, des chefs d'entreprises, qui se doivent bien sûr d'être constamment à la recherche des progrès techniques, à la recherche des améliorations qu'ils doivent apporter à leur production, à la recherche des transformations qui risquent de s'imposer à eux et qu'il leur faut prévoir pour pouvoir les introduire en temps utile. Mais aussi, devoir des chefs d'entreprise – de prévoir suffisamment longtemps à l'avance pour ne pas oublier les données humaines du problème et qu'au bout de tout cela il y a le travail des hommes et la peine des hommes. Rappeler que les décisions prises dans les bureaux, les coups de crayon que l'on donne, se traduisent directement par des conséquences sur la vie des hommes, sur la tranquillité des foyers. Il y a là quelque chose, je dois le dire, que le patronat français dans son immense majorité a parfaitement compris. Quelque chose qu'en particulier les dirigeants de ce patronat, et au premier rang son président, votre compatriote, Georges Villiers, ont parfaitement compris. Mais il y a là quelque chose que tous sans exception doivent comprendre et qu'il serait le cas échéant du devoir de l'État de rappeler à ceux qui négligeraient ce devoir.

Il y a d'autre part, à côté des devoirs des chefs d'entreprises et des employeurs, il y a les devoirs de l'État. Or, l'État, le Gouvernement en a conscience et tâche de faire ce qui lui revient. C'est ainsi que mon Gouvernement a fait adopter la loi créant le Fonds national de l'emploi dont l'objet, vous le savez, est d'une part, dans les foyers de récession ou de reconversion inévitables, de permettre aux travailleurs trop âgés pour la reconversion de prendre leur repos plusieurs années avant l'âge de la retraite en touchant jusqu'à cet âge 80% de leur salaire ; en même temps, de mettre des indemnités et des primes spéciales à la disposition de ceux qui acceptent soit de se reconvertir, soit d'aller exercer leur profession dans d'autres régions où règne le suremploi.

C'est également mon Gouvernement qui a créé la Délégation à l'aménagement du territoire, dont une des raisons fondamentales est précisément d'obvier aux inconvénients, aux troubles provoqués par l'évolution, par le progrès, par les déplacements, de définir des zones dites « critiques » auxquelles nous appliquons une action particulière, pour arriver, sinon à supprimer tous les effets de ces bouleversements, tout au moins à les atténuer.

À côté des devoirs des chefs d'entreprises et des devoirs de l'État, il y a aussi les obligations qui s'imposent aux travailleurs eux-mêmes. Il faut qu'ils sachent que dans une période de transformations constantes comme celle que nous vivons, rien n'est possible si les travailleurs, et si d'abord leurs dirigeants syndicaux, ne comprennent pas la nécessité d'accepter

une certaine mobilité du travail. Il n'est pas possible de s'imaginer que chacun pourra continuer forcément à exercer sa première et antérieure activité si cette activité est condamnée par l'évolution. Il n'est pas possible de s'imaginer que chacun pourra rester sur les lieux de travail où il a vécu jusqu'alors, où ont vécu ses aïeux, si c'est ailleurs que les déplacements démographiques, les déplacements industriels, les mutations économiques créent des emplois nouveaux.

Quels que soient les efforts que nous faisons pour discipliner l'évolution, pour implanter ici et là, notamment dans les zones critiques, des industries nouvelles, quelles que soient les énormes dépenses que l'État consacre à cette besogne de reconversion, d'aménagement du territoire, etc., quels que soient ces efforts, nous ne pourrions pas assurer à chacun la stabilité dans le métier qu'il exerce depuis toujours, au point où il l'a toujours exercé. Ce n'est pas possible, c'est contraire à la loi de l'évolution et prétendre aller contre cette loi c'est se condamner tôt ou tard à tomber dans ces régimes totalitaires où l'État ne demande aux ouvriers ni ce qu'ils veulent faire, ni où ils veulent travailler.

Voilà, mesdames et messieurs, quelques-unes des réflexions que l'on peut se faire à propos de la ville de Lyon. Mais les plus importantes aujourd'hui, bien entendu, c'est du point de vue proprement économique que nous devons les faire. Depuis toujours la Ville de Lyon nous a montré l'exemple en ce domaine. Tout d'abord par son goût du travail, et du travail bien fait. Il suffit pour cela d'évoquer la soierie, ces métiers de la soie dont Lyon est devenu la capitale mondiale, dont la perfection du travail est une des raisons principales qui ont répandu à l'étranger une certaine réputation du goût français. Mais ce qui a été fait en matière de soierie l'est dans bien d'autres domaines et la rapide visite que j'ai pu faire ce matin des stands de la Foire me l'a montré, depuis les énormes camions de la société Berliet jusqu'aux travaux d'orfèvrerie et de bijouterie.

Goût du travail bien fait, esprit d'entreprise également. Nulle part sans doute autant qu'à Lyon celui-ci ne s'est manifesté dans notre vie économique. Il s'est manifesté d'abord par l'adaptation à l'évolution technique constante et qui, de cette ville de la soie a fait la ville des textiles artificiels, de la chimie. Il s'est manifesté, cet esprit d'entreprise, également, par la conscience, plus qu'ailleurs en France, du rôle moderne du crédit. Et ce n'est pas un hasard si la plus importante de nos banques de dépôts, aujourd'hui nationalisée, a été créée par des Lyonnais et se glorifie de marquer encore ses origines dans son nom. Cet esprit d'entreprise se manifeste également dans le sens des nécessités de la concentration, dans la volonté de conjuguer les efforts soit sur le plan financier, soit sur le plan industriel, soit sur le plan commercial, de telle sorte que, dans un pays qui est caractérisé par la faible dimension de ses entreprises, c'est à Lyon que nous trouvons quelques-unes des plus grandes et des plus importantes sociétés françaises.

Cet esprit d'entreprise, enfin, s'est manifesté depuis toujours par le fait que la ville de Lyon n'a jamais vécu repliée sur elle-même, qu'elle a toujours regardé vers l'extérieur, qu'elle a toujours pensé en termes de commerce, et qu'elle a toujours pensé au-delà de ses limites et au-delà des frontières de la France. Évoquons ici l'histoire des Foires de Lyon, depuis le Moyen-Âge jusqu'à la Révolution française. Évoquons cet acte de confiance que représentait la création en 1916, au moment le plus tragique peut-être de la Première Guerre mondiale, des Foires internationales de Lyon, dont nous inaugurons aujourd'hui la quarante-sixième.

Géographiquement, d'ailleurs, Lyon se trouve située de telle manière que cette propension à regarder vers l'extérieur lui est naturelle. Lyon est en effet au centre de ce grand couloir lotharingien, à proximité de plusieurs pays étrangers et sur les grandes voies de communication qui coupent ce couloir en allant d'est en ouest. Cette situation géographique de Lyon, le Gouvernement et l'État ont la volonté et le devoir d'en tirer le maximum. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons donné, vous le savez, dans notre programme d'autoroutes, la priorité absolue à la liaison routière Mer du Nord-Méditerranée. C'est également la raison pour laquelle nous avons inscrit dans nos plans la réalisation du canal Rhin-Rhône, c'est-à-dire la grande voie fluviale du nord au sud de l'Europe. Et c'est une des raisons aussi pour lesquelles c'est par Lyon que passera la première grande transversale est-ouest qui réunira l'Ouest et le Sud-Ouest de la France à la Suisse, à l'Italie, à l'Allemagne.

Mais il ne suffit pas, bien sûr, d'une situation géographique. Encore faut-il, là aussi, l'action des hommes, la volonté des hommes. C'est là que cette action lyonnaise, constamment tournée vers l'extérieur, cherchant constamment à développer les échanges, doit nous servir aujourd'hui plus que jamais d'exemple.

La France, vous le savez, a, depuis quelques années, en matière commerciale, choisi la liberté. À l'heure actuelle nos échanges extérieurs, exportations et importations ensemble, représentent mensuellement plus de 8 milliards de francs. C'est-à-dire qu'en 1964 la totalité de nos échanges extérieurs devrait dépasser 100 milliards de francs. Je parle, bien sûr, de francs d'aujourd'hui et ces 100 milliards valent donc 10 000 milliards d'anciens francs. Il y a là des chiffres qui répondent, bien sûr, aux critiques qui nous sont adressées quelquefois et qui prétendent que la France est restée le pays protectionniste et malthusien que l'on a pu connaître dans le passé. On va même jusqu'à prétendre que nous cherchons à influencer le Marché commun pour lui faire mener, lui aussi, dans son ensemble, une politique protectionniste. Qu'il me suffise, pour répondre par avance, de citer encore un chiffre. Prenons, par exemple, les relations commerciales entre les États-Unis et les six pays du Marché commun : ces relations présentent, au détriment du Marché commun, un déficit annuel de 2 milliards et demi de dollars. Je crois que ceci est suffisamment parlant pour écarter de nous les reproches du protectionnisme, qu'il s'agisse de notre propre politique ou qu'il s'agisse de celle de la Communauté économique européenne.

Et si nous regardons la situation actuelle de nos échanges extérieurs, nous constaterons qu'elle présente un certain nombre de traits satisfaisants et d'autres un peu moins. Au cours de l'année 1963, dans l'ensemble, nos échanges ont été équilibrés, les exportations représentant 93% des importations, ce qui, compte tenu des modalités de calcul douanier, correspond à un équilibre légèrement positif.

Mais si ceci est satisfaisant nous devons reconnaître que l'évolution l'est moins en ce sens que les derniers mois ont connu un certain déséquilibre. Que d'autre part la place faite dans nos exportations aux matières premières et aux produits non finis, aux produits bruts, a augmenté par rapport à celle des produits fabriqués. Enfin, notre évolution est moins satisfaisante aussi en ce sens que nos échanges sont déficitaires avec les principaux pays industriels, notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale. Il y a là une situation qui globalement est satisfaisante, mais qui si l'on y regarde de plus près est préoccupante. À ce point de vue le mois de janvier 1964 est venu accentuer nos inquiétudes, puisque pour la première fois nos exportations n'ont représenté que 81% des importations. Il est vrai que le mois de février nous a

apporté une statistique plus favorable, puisque nous retrouvons les 87% que nous avons atteints en novembre et décembre et avec un courant d'échanges exceptionnellement fort : nos exportations se sont accrues de près de 30% par rapport à février 1963, cependant, il est vrai, que nos importations s'accroissaient de près de 40%.

Ce que sera l'année 1964 du point de vue de notre commerce extérieur, je ne saurais bien entendu le prédire. Je suis convaincu que nous serons probablement assez près de l'équilibre et qu'au total notre balance des paiements sera elle-même équilibrée et peut-être en léger excédent. Mais il va de soi que si nous voulons pouvoir continuer sur le chemin de la liberté commerciale, si nous voulons pouvoir par conséquent supporter la concurrence étrangère chez nous, où elle va venir se développer (et je m'en félicite) il convient que nous allions nous-mêmes porter la concurrence à l'extérieur. Il convient que l'industriel et le commerçant français aient désormais l'état d'esprit, et je dirai l'obsession, de l'exportateur. Il convient que nos industriels se préoccupent d'aller prospecter les marchés étrangers, d'aller y prendre place, d'y acheter ou d'y créer des circuits commerciaux, de faire des enquêtes sur les besoins et sur les goûts des clients étrangers, en se préparant à les satisfaire. Il convient pour cela qu'ils aient perpétuellement la volonté d'augmenter dans leurs ventes la proportion des marchés étrangers par rapport à celle du marché national.

Bien sûr, l'existence d'un important marché national est fondamentale. Bien sûr, le support d'une clientèle locale et nationale est essentiel. Mais nous devons désormais comprendre que cela ne suffit plus et qu'une proportion chaque jour plus importante de nos ventes doit se faire hors de nos frontières et de préférence dans les pays industriellement développés. C'est là que nous devons porter la concurrence, parce que c'est de là qu'elle nous vient.

Pour mener une telle action, il faut non seulement une volonté et un état d'esprit chez les producteurs et chez les commerçants, mais aussi une organisation. Et à cette organisation il faut la collaboration des services de l'État et des organisations professionnelles. Sur ce point les préoccupations des dirigeants du patronat français et de leur président rejoignent les nôtres, rejoignent celles du Gouvernement. Collaboration entre les services de nos attachés commerciaux et les Chambres de commerce à l'étranger, collaboration entre les services du Centre national du commerce extérieur, de la Direction des relations extérieures et les organisations professionnelles. Création, dans tous les centres importants, industriels et économiques français, de bureaux du commerce extérieur où les industriels, les commerçants trouveraient les renseignements, les informations qui leur sont nécessaires pour pouvoir orienter leur action, pour pouvoir susciter leurs initiatives.

Mais pour qu'une telle action porte ses fruits il faut avant tout que nous soyons en mesure de supporter la concurrence. Ce qui veut dire qu'il faut avant tout que par la qualité de nos produits, que par le prix de revient nous soyons compétitifs. De même qu'un homme qui a longtemps vécu calfeutré dans une chambre ne peut, de prime abord, respirer sans danger l'air pur de l'extérieur, de même la France, qui a longtemps respiré, reconnaissons-le, l'air confiné d'un certain protectionnisme malthusien, avait besoin de retrouver la vigueur et la santé avant d'affronter la concurrence extérieure.

Ce renouveau de santé et de vigueur, nous l'avons réalisé en 1958, lorsque nous avons pu, par une réforme monétaire, mettre notre monnaie et nos prix au niveau international et assurer, par conséquent, les bases d'un commerce extérieur équilibré et même excédentaire.

Mais quand on a été longtemps malade le retour à la santé n'est jamais définitif. Les rechutes sont toujours possibles et elles risquent d'être graves. C'est pourquoi nous devons tous veiller à maintenir cette stabilité de nos prix et de nos prix de revient. Nous devons y veiller avec soin afin de garder la compétitivité qui est nécessaire.

Là encore, pour accomplir cette mission, pour maintenir cette santé, péniblement conquise, il faut l'effort de tous. Il y faut, bien sûr, l'effort de l'État. Le Gouvernement a fait un premier pas en ce sens par le plan de stabilisation. Cet effort demande à être complété ; en particulier, je n'hésite pas à le dire, il est nécessaire que nos dépenses budgétaires soient ramenées à un niveau compatible avec la progression normale de notre économie. Sur ce point, je puis vous assurer que le budget de 1965 marquera l'étape définitive venant parachever ce que nous avons commencé en septembre 1963. Il y faut, d'autre part, l'effort constant des producteurs qui ne doivent, en aucun cas, se laisser aller à penser que les augmentations de prix de revient n'ont pas une si grande importance puisqu'après tout on devrait pouvoir les incorporer dans les prix de vente, étant donné l'importance de la demande intérieure. L'obsession de ramener les prix de revient le plus bas possible, non pas simplement de limiter leur progression mais de les abaisser, doit être chez l'industriel français aussi active, aussi permanente qu'elle l'est chez certains industriels étrangers qui, en ce moment, nous montrent qu'ils ont été plus énergiques et plus efficaces que nous dans certains domaines. C'est ce que j'attends, je tiens à le dire, c'est ce que le Gouvernement attend des producteurs français : une action constante et permanente sur les prix de revient. C'est par cette action que vous assurerez non seulement le salut de vos propres entreprises mais celui de l'économie française.

Et il y faut aussi, là encore, l'effort des travailleurs. Les travailleurs, eux aussi, ont des obligations. Ils doivent comprendre, notamment, que les rémunérations, c'est-à-dire la consommation, ne peuvent pas croître plus vite que la production nationale, qu'on ne peut pas consommer plus qu'on ne produit, à moins, bien entendu, d'importer. Mais si l'on importe massivement, au-delà de ce qu'on exporte, très rapidement les réserves les plus importantes fondent au soleil. Qu'on se rappelle qu'alors que nous avons près de 5 milliards de dollars de réserves de change, total sans aucune commune mesure avec ce que la France a jamais eu, cela ne représente pas six mois de nos importations aux cours actuels. Les réserves fondent vite et si ces réserves fondaient ce serait obligatoirement l'arrêt des importations, y compris les plus essentielles et, par suite, la récession, et par suite le chômage. Voilà quelle est la menace et elle vient infiniment plus vite que la santé ne revient.

Et c'est pour ces raisons, mesdames et messieurs, que le Gouvernement, dans les mois qui viennent, maintiendra rigoureusement son plan de stabilisation. En le faisant, en résistant à des revendications dont je suis convaincu que leurs auteurs eux-mêmes ne peuvent pas ne pas savoir qu'elles sont excessives et dangereuses, le Gouvernement n'a pas choisi le chemin de la facilité. Il serait infiniment plus commode d'accélérer encore une fois l'augmentation des salaires du secteur nationalisé et de la fonction publique. Il serait infiniment plus commode d'accepter des augmentations inconsidérées des prix industriels, des prix des services, des prix agricoles. Il serait infiniment plus commode de multiplier les dépenses économiques et sociales, sans se préoccuper ni des possibilités de l'emploi, ni de l'équilibre budgétaire. Tout le monde, au départ, en serait content, en serait satisfait.

Nous avons, d'ailleurs, dans le passé, plusieurs fois connu avec des variantes ce genre de politique. C'est ainsi, par exemple, que peu avant l'avènement de la V^e République, une pareille politique de largesses économiques et sociales a été menée. Ce fut, dès 1957, une première dévaluation de 20% dont les effets étaient dévorés, à peine était-elle faite, par la hausse des prix. Après une hausse momentanée et rapide du pouvoir d'achat, ce fut pour la première fois depuis la Libération un recul de ce pouvoir d'achat. Et il fallut attendre la fin de l'année 1959 pour retrouver le niveau. Ce fut enfin une situation du commerce extérieur qui, au début de l'été 1958, mettait la France au bord de la faillite. Niveau de vie stationnaire, monnaie en déroute, commerce extérieur exsangue, inflation accélérée, préparant la récession : voilà ce dont nous avons hérité. Il faut quelquefois le rappeler.

Et si la V^e République a pu, pour la première fois depuis la guerre, réussir une dévaluation grâce à l'autorité politique du général de Gaulle, si nous avons pu rétablir la stabilité et si aujourd'hui nous essayons de sauver cette stabilité au moment où des menaces ont commencé à réapparaître, c'est parce que nous estimons que c'est un devoir national. C'est parce que, à l'exemple de la ville de Lyon, nous estimons devoir répéter aux Français que ce n'est que dans le travail, dans la persévérance et dans le bon sens que l'on trouve les bases solides de l'indispensable progrès économique et social.

Entretien télévisé (24 mars 1964)

Mots-clés : Budget – Chômage – Fonds national de l'emploi – Inflation – IV^e République – Nantes – Parti communiste – Plan de stabilisation de 1963 – Pouvoir d'achat – Saint-Nazaire – Salaires

Cet entretien diffusé le 24 mars 1964 a été réalisé la veille par François de la Grange pour la télévision française.

Question – Eh bien ! Monsieur le Premier ministre, je suis heureux de vous retrouver à ce coin du feu symbolique puisque d'ailleurs le printemps a fait une timide apparition et je voudrais vous poser tout de suite une question traditionnelle : au nombre de vos préoccupations immédiates, quelle est la plus importante ?

Réponse – Eh bien ! C'est, et cela reste l'exécution du plan de stabilisation. Je sais que vous allez me dire que ce n'est pas nouveau et il est exact que nous en avons déjà beaucoup parlé. Mais c'est un devoir pour moi de dire et de répéter que le succès de ce plan est essentiel pour l'avenir du pays ; avenir économique et social bien sûr, mais aussi avenir politique, intérieur et extérieur.

Question – Oui, je vois assez bien en quoi l'échec ou la réussite du plan de stabilisation peut influencer sur la politique intérieure du pays, la politique sociale et la politique économique, mais j'avoue que je discerne moins bien comment les conséquences de cet échec ou de cette réussite pourraient influencer sur la politique étrangère dans ce pays.

Réponse – À l'extérieur, par exemple, cela veut dire que s'il n'y pas stabilisation en France il n'y aura pas d'Europe. D'ailleurs, je lisais récemment une déclaration d'un membre éminent de la Commission du Marché commun selon laquelle la consolidation de la situation économique et financière de la France serait la grande affaire de l'Europe en 1964. Et c'est tout à fait naturel. Car la vie du Marché commun suppose l'équilibre économique entre les six pays, et tout particulièrement l'équilibre entre l'économie française et l'économie allemande. Si l'inflation française détruit cet équilibre à notre détriment nous serons alors amenés ou bien à nous replier sur nous-mêmes (et c'est la fin de la prospérité mais aussi la fin du Marché commun) ou bien à être submergés par l'industrie allemande.

Quant à l'intérieur, je voudrais que l'on comprenne bien que la stabilité est une base fondamentale dans un régime qui prétend concilier ce qui a été si rarement concilié en France, c'est-à-dire la liberté et l'efficacité. Le parti communiste d'ailleurs en est parfaitement conscient. Il sait que sa chance, sa seule chance au fond d'arriver un jour au pouvoir, c'est la faiblesse qui engendre le désordre, qui engendre la misère. Si les prix se mettaient à partir en flèche, si le niveau de vie s'abaissait, si le chômage sévissait, alors il aurait sans doute sa chance. Et il se prépare à l'utiliser. Ce qui m'étonne d'ailleurs c'est qu'il trouve des complices, par aveuglement, j'imagine.

Question – *Oui, j'entends bien. Mais il n'en reste pas moins que ce Plan de stabilisation, après six mois de stricte application, suscite pas mal d'inquiétudes dans le monde du travail et pas mal de critiques dans les centrales syndicales dont vous avez d'ailleurs reçu les représentants à Matignon ces jours derniers. Parmi ces critiques, je voudrais en retenir au moins deux qui me paraissent les plus importantes : tout d'abord le blocage des salaires et puis ensuite la menace de chômage qui commence à pointer du côté de Saint-Nazaire, par exemple.*

Réponse – Vous évoquez là, je crois, des campagnes d'information dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles contiennent pas mal d'inexactitudes. Tout d'abord le plan de stabilisation n'a pas arrêté l'expansion. Elle se continue au même rythme que précédemment et toutes les statistiques le prouvent. Ensuite il n'a pas arrêté non plus la progression du pouvoir d'achat. Ce qu'il a stoppé, ce qu'il a voulu stopper, c'est la hausse des prix. Vous me parlez de blocage des salaires. Mais les salaires privés sont et restent libres ; le Gouvernement se borne à conseiller, à souhaiter que cette progression soit modérée, mais il s'en tient là. Quant au secteur public, au secteur nationalisé, je rappelle une fois de plus qu'il y a moins d'un an nous avons procédé au rattrapage intégral du retard qui avait pu s'établir par rapport au secteur privé pendant les cinq à six années précédentes. Depuis le début du Plan les salaires, dans ce secteur, continuent à augmenter et à augmenter de 1% par trimestre, ce qui fait 4% par an. Peut-on, dans ces conditions, parler de blocage des salaires ?

D'ailleurs, il y a là, voyez-vous, un point sur lequel je voudrais réfléchir un instant avec vous : il s'agit de savoir quel est le coefficient possible d'augmentation du pouvoir d'achat. Je ne pense pas que raisonnablement on puisse espérer une progression supérieure à 3% par an. Cela peut vous paraître faible, mais songez que 3% par an cela veut dire que le pouvoir d'achat double en vingt-deux ans ; c'est-à-dire que dans le courant de la vie d'un homme le niveau de la vie d'un pays pourrait être multiplié par huit à dix. Vous voyez que ce n'est pas rien.

Seulement, ce qui est important, c'est que cette augmentation ait lieu en partant de prix stables. Est-ce qu'on a intérêt à gagner 3% de plus avec des prix stables, 6 ou 7, 8% avec des prix qui augmentent de 4, 5, 6% et plus ? À mon avis, la réponse n'est pas douteuse et c'est pourquoi je crois que c'est l'intérêt profond des salariés que l'établissement d'une véritable stabilité. C'est leur intérêt aussi bien pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat que pour le maintien de leur emploi. Et les disciplines que nous imposons à l'heure actuelle leur permettront tout d'abord de consolider les progrès considérables qui ont été accomplis ces dernières années dans le niveau de vie et en même d'assurer leur avenir.

Question – *Je ne voudrais pas vous reprocher, monsieur le Premier ministre, de pécher par omission, mais vous n'avez pas répondu à la deuxième partie de ma question concernant le chômage. Et puisque j'ai fait allusion à Saint-Nazaire, je voudrais vous rappeler les paroles que vous prononciez l'autre jour à Lyon, lorsque vous disiez : « Rien ne sera possible aujourd'hui si les travailleurs n'acceptent pas une certaine mobilité de l'emploi. » Est-ce que vous ne pensez pas que c'est une conception, disons un peu dirigiste, qui s'oppose brutalement au traditionnel libéralisme économique français ?*

Réponse – Vous avez raison, je n'ai pas répondu sur ce point mais je vais essayer de le faire. Il est exact qu'à l'heure actuelle certains secteurs, certaines entreprises connaissent des difficultés. Ce n'est pas dû, notez-le bien, au plan de stabilisation à aucun point de vue. Il y a des secteurs entiers qui, à l'échelle mondiale, connaissent présentement une certaine dépression, c'est le cas par exemple de la construction navale. Il y a, d'autre part, des entreprises françaises qui ont des difficultés de croissance ou qui ont des prix de revient trop élevés, ce qui fait qu'elles ont cessé d'être compétitives aussi bien avec l'extérieur que quelquefois avec l'intérieur. Quand ces entreprises se trouvent devant de telles situations, il est nécessaire qu'elles prennent des mesures de rationalisation et de concentration. Le nier, nier cette nécessité évidente, vouloir qu'elles continuent à vire au même régime qui, précisément, les a conduites à leurs difficultés, c'est les condamner à fermer leurs portes à brève échéance. C'est exactement, vous me permettez de le dire, la politique de Gribouille qui, pour ne pas être mouillé quand il pleuvait, se jetait dans le puits.

Ce qu'il faut, et c'est cela que j'ai dit à Lyon notamment, ce qu'il faut c'est que les dirigeants de ces entreprises, quand ils sont amenés à prendre des mesures de rationalisation entraînant par exemple des compressions d'emplois, aient constamment à l'esprit le souci, la préoccupation des conséquences sociales de leurs décisions. Ils doivent y veiller avec le plus grand soin et chercher, c'est un devoir pour eux, je le répète, à en atténuer les conséquences le plus possible. J'ajoute que c'est un devoir de l'État d'intervenir et d'y aider. C'est d'ailleurs ce que nous cherchons à faire à Saint-Nazaire où grâce au Fonds national de l'Emploi, j'ai bon espoir que nous pourrions régler de façon convenable le sort des ouvriers les plus âgés qui, perdant leur emploi, continueront à percevoir 80% de leur salaire et cela jusqu'à la date normale de l'âge de la retraite.

Ce qu'il faut enfin et surtout, c'est créer des emplois de façon à ce que tout le monde ait du travail. Et c'est à cela que le Gouvernement, croyez-le bien, s'acharne depuis des mois. Aujourd'hui encore j'ai présidé un comité interministériel consacré à cette région de « Nantes-Saint-Nazaire » et qui a fait le point des résultats obtenus. Il y en aura d'autres et je suis convaincu pour ma part que dans un délai assez bref cette région de « Nantes-Saint-Nazaire » pourra retrouver son équilibre. Je dis, notez-le bien, la région de « Nantes-Saint-Nazaire » parce que je suis obligé de considérer que cela fait un tout, je suis obligé de considérer que nous ne pourrions aboutir à des résultats efficaces et durables que si, à l'intérieur de cette région il y a précisément cette mobilité de l'emploi dont j'ai parlé à Lyon comme vous le rappeliez. C'est d'ailleurs conforme au Plan qui a prévu que l'ensemble de la région « Nantes-Saint-Nazaire » constituerait la grande métropole régionale de l'Ouest aux confins des Pays de la Loire et de la Bretagne. Pour créer des emplois, pour donner des commandes aux chantiers navals, extérieures ou françaises, pour créer des activités de reconversion, de substitution, pour amener de nouvelles industries, nous nous donnons depuis des mois beaucoup de peine, croyez-moi.

On ne peut d'ailleurs nous reprocher d'avoir manqué de prévoyance : il y a plus d'un an que j'ai mis en chantier le Fonds national de l'Emploi, plus d'un an que j'ai créé la Délégation à l'Aménagement du Territoire. Mais les difficultés qu'on a à surmonter sont énormes. C'est pourquoi la légèreté et l'injustice de certaines critiques pourraient à certains jours me décourager si je n'étais pas soutenu par la certitude que la politique que je mène est celle de l'intérêt général. C'est pourquoi je ne cesserai pas de répéter que l'inflation est le mal suprême et que nous devons à tout prix lutter contre elle.

Question – Vous avez dit « inflation, mal suprême » mais certains économistes disent « inflation, mal nécessaire moteur de la prospérité » ; en fait la France depuis cinquante ans vit en inflation, elle n'en est pas morte pour cela.

Réponse – Oui, je sais, quelques-uns trouvent que l'inflation est un mal mais un mal agréable et en effet depuis quelque cinquante ans la France a connu l'inflation et elle n'en est pas morte, vous avez raison. Mais je vais vous expliquer pourquoi.

Tout d'abord, lors de la Première Guerre mondiale et au lendemain de cette guerre, la France avait d'énormes réserves accumulées pendant tout le XIX^e siècle, réserves en or notamment. Si elle a pu éviter les conséquences catastrophiques de l'inflation, c'est-à-dire la misère qu'a connue par exemple l'Allemagne dans les années 1920-1922, c'est parce que la France a dévoré ses réserves. Ce fut d'ailleurs la ruine de nos rentiers, des retraités, je pense qu'il y a encore beaucoup de Français qui s'en souviennent. Au lendemain de la Deuxième Guerre, la situation était différente, la France n'avait pas, tant s'en faut, les mêmes réserves, elle pouvait donc être condamnée à une période très grave puisqu'une fois encore elle tombait dans l'inflation. Mais elle a été protégée par l'aide étrangère, par le plan Marshall, par les prêts américains sous toutes leurs formes. C'est cela qui nous a permis de vivre et de traverser cette période.

D'ailleurs dès l'époque de la IV^e République un certain nombre de gouvernements ont eu conscience que cette aide étrangère était à la fois humiliante et transitoire, que cela ne pourrait pas durer, et il y a eu quelques efforts de stabilisation. Ce fut le cas, par exemple, du gouvernement de M. Antoine Pinay, de celui de M. Edgar Faure, c'était je crois aussi dans les intentions de M. Mendès-France, seulement vous vous rappelez peut-être ce qu'était le régime politique de la IV^e République : les gouvernements duraient ce que durent les roses, l'espace d'un matin et ils ont tous été renversés au bout de quelques semaines ou de quelques mois ; ce qui fait que les efforts entrepris ont été aussitôt anéantis.

Voilà pourquoi quand nous sommes arrivés en 1958, nous avons trouvé une situation catastrophique : la monnaie en déroute, le commerce extérieur inexistant et des premiers symptômes de récession qui annonçaient le chômage. Nous avons pu, vous le savez, redresser la situation. Si nous retombions aujourd'hui, nous nous trouverions seuls cette fois en face de toutes les conséquences de l'inflation, cela voudrait dire que nous serions obligés de limiter très vite les importations c'est-à-dire d'entraîner immédiatement une baisse du niveau de vie, et après cela la récession, et après cela le chômage, et, en même temps, une hausse des prix qui irait constamment s'accélération. L'inflation frappe vite, elle frappe fort et elle frappe ceux qui n'ont pas de réserves, c'est-à-dire les salariés, c'est-à-dire les petits commerçants, les petits agriculteurs, les retraités. C'est pourquoi c'est eux que nous défendons en luttant comme nous le faisons contre l'inflation et pour amener la stabilisation ; c'est eux que nous défendons et même si les disciplines sont quelquefois sévères nous les maintiendrons car c'est le propre d'un gouvernement conscient de ses responsabilités que de ne pas choisir la voie la plus commode.

Question – En somme nous allons terminer par où nous avons commencé, c'est-à-dire le plan de stabilisation. Un plan de stabilisation qui, je dois le dire, a été favorablement accueilli par l'opinion au début car au fond tout le monde est d'accord pour la stabilité des prix, et

l'opinion était d'accord également avec les sacrifices que ce plan entraînait ; seulement on lui avait dit que c'était pour un mois, deux mois, trois mois, et puis cela dure. Alors ma dernière question sera celle-ci, monsieur le Premier ministre : combien de temps cela va-t-il encore durer ?

Réponse – D'abord je me suis bien gardé de jamais donner une limite précise à la durée du plan de stabilisation. D'autre part, je vous dirai pourquoi nous expliquons aux Français qu'il faut continuer l'effort : ce n'est pas parce qu'il y a un peu de mieux qu'on doit croire que tout va bien, ce n'est pas – si vous le voulez – quand la fièvre commence à baisser qu'il faut que le malade cesse de prendre des précautions et d'éviter des rechutes qui pourraient être pires que la maladie. Pour ce qui est de notre plan de stabilisation, s'il dure c'est précisément parce qu'il a été modéré. Nous n'avons pas voulu arrêter l'expansion, nous n'avons pas voulu bloquer la progression des revenus et des salaires et par suite, prenant des mesures modérées, il nous faut plus de temps pour atteindre l'objectif, l'objectif final qui est, notez-le bien, non pas une pause dans l'inflation mais une véritable et durable stabilité. C'est cette stabilité d'ailleurs qui permet le progrès économique et social.

Pour moi, stabilité et progrès sont des termes inséparables. Par exemple, je travaille actuellement à la préparation du budget de 1965, eh bien ! dans cette préparation je vais faire preuve d'un esprit d'économie rigoureux mais en même temps je maintiendrai une priorité absolue aux investissements sociaux, qu'il s'agisse de l'Éducation nationale, du logement, qu'il s'agisse des hôpitaux, qu'il s'agisse de l'aide aux vieillards. Nous avons en France, j'en suis convaincu, toutes les ressources nécessaires pour préparer notre avenir et en particulier l'avenir des jeunes générations. Mais il faut le vouloir. Je suis, quant à moi, profondément optimiste, d'un optimisme raisonné et permettez-moi de le dire, d'un optimisme que je crois clairvoyant. La France a retrouvé, grâce au général de Gaulle d'ailleurs, sa place, sa dignité, son indépendance. Il lui appartient maintenant de faire sur elle-même l'effort voulu pour retrouver pour la première fois en cinquante ans une véritable stabilité économique et financière qui est la base nécessaire du progrès général, en même temps, croyez-le bien, que l'amélioration du pouvoir d'achat de chacun des Français.

Trois discours prononcés au Japon (6-12 avril 1964)

Mots-clés : Art – Asie – Civilisation – Commerce international – Japon – Sport

Ces trois discours ont été prononcés lors du voyage de Georges Pompidou au Japon du 6 au 12 avril 1964. Il y rencontre notamment le Premier ministre Hayato Ikeda. La transcription a été faite d'après la photocopie d'une version corrigée à la main, vraisemblablement par Georges Pompidou.

Discours 1 – La Vénus de Milo

Il y a dans le monde quelques œuvres d'art qui sont parées d'une gloire mondiale, comme si, se détachant des grandes civilisations qui les ont conçues, elles symbolisaient et exaltaient l'aspiration commune de tous les hommes vers la beauté et la grandeur. Au-delà de leur signification propre, au-delà même de leur valeur particulière, ces rares œuvres d'art portent en elles un pouvoir d'incantation qui reste mystérieux et dont nous ressentons tous profondément l'effet.

Témoins éclatants de la capacité créatrice de l'homme, elles sont en même temps, par l'admiration universelle qui leur est vouée, la preuve de l'unité du génie humain. Les diversités des races et des religions ; les diversités de l'histoire et du climat ne peuvent empêcher l'homme d'être partout le même, profondément sensible à la beauté, désireux de la contempler, sous toutes ses formes, partout où elle se révèle, et même si elle est l'expression d'une civilisation particulière séparé de nous par des milliers d'années et des milliers de kilomètres. Rien n'est plus réconfortant pour ceux qui croient que l'avenir de l'homme est dans les œuvres pacifiques et dans la compréhension réciproque.

Au service de ce mystérieux génie d'universalité, la France aujourd'hui confie au Japon la plus célèbre statue de l'Occident, la Vénus de Milo. Fille de la Grèce dont la prodigieuse éclosion artistique et littéraire a engendré et nourrit encore pour l'essentiel la civilisation européenne, elle incarne pour nos artistes et nos poètes l'essence même du Beau. C'est à quelle que pense notre Baudelaire lorsqu'il fait parler la Beauté :

Je suis belle, ô mortels, comme un rêve de pierre
[...]
Les poètes, devant mes grandes attitudes
Que j'ai l'air d'emprunter aux plus fiers monuments
Consumeront leurs jours en d'austères études

Car sa beauté n'est pas gaité, mais grave sérénité de l'éternel.

Il était juste que cette déesse de marbre, née dans une île de la Grèce antique, et qui se dresse depuis sa résurrection dans le plus célèbre musée du monde, ne le quittât que pour le Japon qui, mieux que toute autre nation d'Asie, a su exalter le dialogue du génie de l'Orient et de celui de l'Occident. Les foules qui se presseront pour avoir contemplé une fois dans leur existence un des symboles majeurs de l'art occidental, apporteront un émouvant témoignage

de l'amour du Japon pour l'art, du respect du Japon pour les civilisations de la vieille et lointaine Europe méditerranéenne. Permettez-moi dès lors d'exprimer un souhait : c'est celui de pouvoir un jour accueillir au Louvre ces gloires de la civilisation japonaise que sont la Kannon Kudara et le portrait de Shigemori. Ce jour[-là] les hommes de mon pays, par l'hommage qu'ils sauront leur rendre, confirmeront ce que démontre aujourd'hui même le peuple japonais et qui est l'accession progressive de l'humanité à ce degré de civilisation supérieure où toutes les races communient dans le culte de l'esprit.

Discours 2 – Allocution de bienvenue

Je suis particulièrement heureux d'avoir pu répondre à l'aimable invitation que le Premier ministre M. Ikeda avait bien voulu me faire lors de sa dernière visite à Paris. Il m'est agréable d'avoir ainsi la possibilité d'apporter au peuple japonais le salut du peuple français.

Les relations entre le Japon et la France, nous le constatons avec une grande satisfaction, vont se consolidant et se resserrant de manière régulière. Le Gouvernement japonais en la personne de son Premier ministre en a été l'infatigable et tenace artisan : il a estimé en effet, depuis longtemps déjà, qu'il appartenait à son pays, dans son intérêt et dans celui du monde libre, de s'ouvrir davantage vers l'Europe et particulièrement vers la France. Nous avons été sensibles à ces initiatives et nous y avons répondu de notre côté sans hésitation. Nous sommes persuadés que nos préoccupations communes correspondent à une nécessité dans l'uni[vers] où nous vivons et, si éloignés que nos deux pays soient l'un de l'autre par la distance géographique, ils n'en sont pas moins proches par la commune volonté de progrès et de paix.

La France et le Japon ont, ensemble, à préserver un important capital humain dans un siècle tourmenté. Nous sommes également [fiers] à Tokyo et à Paris de nos anciennes cultures et nous trouvons dans notre histoire de constantes ressources pour forger notre avenir. Nous devons trouver dans leur confrontation un enrichissement réciproque. N'est-il pas symbolique, le fait que les Jeux olympiques, création de la Grèce antique et part intégrante de l'héritage culturel de l'Europe, doivent se dérouler cette année dans votre pays, où leur succès est assuré par avance grâce au sens de l'hospitalité, de l'honneur et de la compétition loyale qui sont si profondément caractéristiques de votre pays ?

Au cours de mon séjour, il me sera particulièrement agréable de poursuivre les utiles conversations commencées à Paris lorsque nous avons eu l'honneur d'y recevoir M. Ikeda. Vous me permettrez, en outre, de me féliciter de la signature de l'accord commercial qui, dès sa mise en vigueur au début de cette année, a donné lieu à des modalités d'application rapides puisque les deux délégations qui se sont rencontrées le mois dernier à Tokyo sont parvenues dans un climat d'entente à d'heureuses conclusions.

Au moment où j'arrive dans ce pays, je tiens enfin à dire tout le prix que j'attache à l'audience que Sa Majesté l'Empereur se propose de m'accorder. Ce sera pour moi un grand honneur que de pouvoir ainsi exprimer, de la part du général de Gaulle, les sentiments de haute estime et d'amitié que la France porte au grand peuple japonais.

Puisse ma visite contribuer au resserrement des liens qui unissent le Japon et la France pour la défense de ces deux biens suprêmes : la liberté et la paix.

Discours 3 – Toast

Monsieur le Premier ministre, les paroles infiniment aimables que vous avez eues à notre adresse m'ont beaucoup touché. J'y vois bien sûr le témoignage de la traditionnelle courtoisie japonaise mais aussi une preuve de l'attrait singulier qu'éprouvent l'un pour l'autre nos deux peuples.

Nos pays, aussi éloignés qu'on peut l'être par la géographie, ont, pendant des millénaires, suivi le chemin de l'histoire sans se rencontrer ; puis ils ont fait connaissance. Et aujourd'hui nos relations vont se resserrant chaque jour : aucun intérêt ne nous divise ; les consultations périodiques entre nos dirigeants, la signature d'un accord de commerce et les heureux développements que nous lui avons donnés récemment, l'évolution favorable de nos rapports culturels, les échanges techniques et scientifiques entre nos industriels et nos savants, tout cela constitue les divers aspects d'un même fait qui est la coopération franco-japonaise et dont je pense qu'elle peut être un élément important de l'équilibre du monde actuel. Pareille évolution qui a sa source dans les affinités profondes de nos deux civilisations doit trouver sa durée dans la parenté de nos conceptions politiques et morales.

Affinités de nos deux civilisations : nous sommes deux peuples de vieille race, habitués depuis toujours à vivre à leur manière et qui à travers les variations du destin avons toujours su garder notre personnalité et sauvegarder notre existence en tant qu'États. Peuples de tradition, mais peuples vivants et modernes, peuples d'artistes et de moralistes, mais peuples attachés au réel et voués au labeur obstiné ; peuples qui s'ouvrent largement aux influences extérieures mais pour les assimiler, les recréer, les fondre dans leur propre et original civilisation, le Japon et la France nous offrent l'exemple assez rare de deux authentiques nations. Il n'est pas un de nos concitoyens qui n'en ait conscience et qui ne sache qu'il appartient à un pays qui a une âme et qui ne peut mourir.

C'est à ce fait que nous devons la parenté générale de nos conceptions politiques que j'évoquais tout à l'heure. Nous sommes trop grands pour nous effacer, trop faibles à côté des grands empires du XX^e siècle pour prétendre dominer. Nous avons au surplus trop appris de l'histoire pour envisager d'autre avenir à l'Humanité que dans la compréhension de tous et le respect et l'indépendance de chacun. Profondément attachés à la liberté, décidés à la défendre avec nos alliés contre toute attaque, nous ne prétendons pas l'imposer aux autres. L'avenir pour nous est dans la compétition pacifique pour le progrès humain.

Mais indépendamment du caractère très voisin de nos vues générales à l'égard des problèmes mondiaux, il me faut souligner combien nous sommes amenés à nous rapprocher de plus en plus en raison même de l'évolution de nos intérêts et de nos politiques. Le Japon, sous votre impulsion, porte une attention chaque jour plus grande à l'Europe. Son entrée à l'OCDE, son désir de développer ses échanges avec les six pays du Marché commun, en sont des preuves parmi d'autres. Quant à la France, présente, vous le savez, dans le Pacifique et notamment dans le Pacifique Sud, elle garde dans le Sud-Est asiatique des intérêts économiques, culturels et même politiques qui lui interdisent l'indifférence à l'égard d'une région qu'elle a marquée de sa présence pendant un siècle. Au surplus, des pays comme les nôtres ne peuvent rester étrangers à rien de ce qui se passe d'important dans le monde : à l'intérêt que le Japon marque à une Europe en plein redressement correspond l'intérêt que la France porte aux grandes mutations que connaît depuis vingt années le continent asiatique,

immense réservoir d'hommes et de ressources. Il est donc souhaitable et heureux que des conversations régulières nous permettent d'échanger nos informations, de nous éclairer pleinement sur nos intentions et d'accorder nos cheminements autant que le permettent les impératifs particuliers propres à la situation de chacun de nos deux pays.

Mais plus encore est-il nécessaire que ces rencontres servent à resserrer les liens qui nous unissent. Il est de notre devoir, monsieur le Premier ministre, de travailler à rendre nos relations chaque jour plus étroites et plus solidement établies sur la connaissance réciproque de nos deux peuples. Nul mieux que vous ne l'a compris et les paroles que vous avez prononcées à l'instant en sont un nouveau et frappant témoignage. Le spectacle que nous donne votre grande capitale, l'ardeur au travail de ses habitants, leur patriotisme fervent et pacifique, leur sens de la mesure et leur goût de la beauté en cette saison où fleurissent les cerisiers et où c'est une joie particulière pour nous d'être accueillis à Tokyo, immense agglomération humaine, mais dont on ne doit oublier qu'elle porte le nom de « capitale des fleurs » (*hana-no-minato*¹) : tout cela doit constituer pour mes compatriotes une invitation au voyage et à la connaissance du Japon. Tout ce que nous ferons pour développer nos échanges notamment culturels et commerciaux, et d'abord, pour faciliter la compréhension en développant l'enseignement du français dans vos écoles, du japonais dans nos universités sera, vous en êtes convaincu comme moi-même, du bon travail.

Puisse mon trop court séjour dans votre pays apporter une contribution à cette tâche.

Je suis heureux de vous apporter ce soir le salut de la France, le salut du général de Gaulle, président de la République, et d'exprimer avec mes vœux pour vous-même, monsieur le Premier ministre, et votre famille, mes souhaits très sincères pour le bonheur du Japon et pour son avenir. Permettez-moi, pour terminer, d'évoquer les paroles de votre hymne national : « Que règne la dynastie pendant mille ans, huit mille ans, jusqu'à ce que les grains de sable soient devenus rochers tout de mousse couverts. » Oui, que vive le Japon et que vive l'amitié franco-japonaise.

Je lève mon verre...

¹ Il y a ici une erreur dans les mots japonais utilisés. *Hana-no-miyako* (et non pas *minato*, qui veut dire « port », pas « capitale ») est une formule figée pour vanter la beauté d'une grande ville, et tout particulièrement de Paris ; cela ne signifie pas que Paris serait une ville particulièrement fleurie, mais exprime l'admiration. *Hana-no-miyako Tokyo* se rencontre également, mais avec le plus souvent une nuance ironique envers l'admiration naïve du provincial.

Dîner de la Presse française (16 avril 1964)

Mots-clés : Information – Libertés – Presse – Radio – Télévision

Cette allocution a été prononcée à l'occasion du dîner de la Fédération nationale de la presse française, structure créée à la Libération.

Mesdames, messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier votre Président des paroles très aimables qu'il a eues à mon égard et de cette brassée de roses qu'il a bien voulu m'offrir et dans lesquelles j'ai cru, bien sûr, sentir quelques épines. Mais enfin, j'aime trop les roses pour m'en affliger.

Je voudrais vous dire aussi le plaisir que j'ai à me trouver ce soir ici au milieu des représentants de toute la presse française, avec lesquels, je l'avoue, je me sens de plain-pied. Ce n'est point que la lecture des journaux ne m'apporte que des satisfactions, mais j'ai le goût de la presse, j'ai le goût des idées, j'ai le goût des contradictions et en fin de compte il m'arrive souvent de regretter de n'avoir pas suivi ma première impulsion qui m'amenait à mettre, en entrant à Sciences politiques, en face de la mention « carrière à laquelle vous vous destinez » : journaliste.

Il me semble, à en juger par cette assistance, que la presse française ne se porte pas trop mal. Néanmoins j'ai cru sentir dans l'allocution de votre Président quelques craintes et quelques inquiétudes. En particulier dans la mesure où il s'interroge sur le destin de la presse face au développement extraordinaire d'autres moyens d'expression, et en particulier, de la radio et de la télévision. Peut-être parce que j'y suis moins intéressé que vous dans ma vie quotidienne ces inquiétudes me paraissent exagérées. D'abord je ne crois absolument pas que la radio et la télévision soient de façon durable nuisibles à la presse, au contraire. Bien sûr, dans le monde actuel, la nouvelle, la nouvelle instantanée, la nouvelle brutale, n'appartient plus au journal ; elle appartient à la radio ou à la télévision. Mais il me semble que cette nouvelle diffusée instantanément par les ondes, crée précisément chez tous les hommes le désir de connaître ce qui s'est passé plus en détail, le désir d'avoir des commentaires, des explications, et qu'en fin de compte la radio ou la télévision créent précisément le besoin du journal.

D'autre part, je ne crois pas que la presse ait uniquement une mission de pure information. Je ne crois pas qu'elle ait pour but de communiquer au public strictement des nouvelles. Je crois, au contraire, que ce qu'on attend d'elle c'est l'environnement, l'explication, la justification, la critique ; autrement dit, je crois qu'un des rôles principaux de la presse c'est un rôle de formation, je dirai presque un rôle d'éducation du public. Le lecteur a, je le crois, un effort intellectuel à fournir plus grand que l'auditeur ou même le téléspectateur ; on lui demande davantage de participer ; du même coup je crois qu'il se sent associé et par là l'influence de la presse, pour être peut-être moins immédiate et moins frappante, est finalement plus durable.

Ces rôles comportent pour la presse une série de devoirs. Le premier de ces devoirs, c'est l'exactitude dans l'information. Obligation qui est d'autant plus importante et nécessaire que, de nos jours, la presse dispose du temps qui manque à la radio ou à la télévision dont l'action est instantanée. Le devoir, c'est aussi le sérieux autour de l'information, à propos de l'information, dans le commentaire qui doit avoir pour but non pas de rapporter le fait, mais d'expliquer, de souligner le sens et la portée de l'événement. Ce devoir encore, pour la presse qui n'a pas de tendance, en admettant qu'il en existe une, c'est l'objectivité. Ce devoir, pour la presse de tendance, c'est la tenue, la bonne foi dans la critique. Et tout cela me paraît d'autant plus s'imposer que le rôle de la presse à mes yeux n'est pas simplement d'information ou de formation.

La presse a aussi, si je puis dire, un rôle de représentation. La presse est, pour une bonne part, aux yeux du monde, l'image d'un pays. On juge d'un pays par un certain nombre de manifestations extérieures de son activité. De toutes ces manifestations extérieures, la presse me semble une des plus visibles et des plus importantes. En fin de compte, c'est sur la presse que beaucoup, notamment à l'étranger, se font une idée de la France.

Et c'est pourquoi je crois que la presse se doit constamment de s'imposer à elle-même, sur elle-même, un effort dans son action quotidienne et j'ai compris dans ce que vous avez dit, monsieur le Président, que la presse française en a conscience, mais aussi a-t-elle conscience de l'aide ou de l'appui qu'elle estime devoir trouver auprès du Gouvernement et nous en arrivons aux rapports de la presse et de l'État.

À ce propos, je dirai tout d'abord que j'ai parfaitement conscience que le Gouvernement a un premier devoir vis-à-vis de la presse et qui est de faciliter son travail d'information. Cela est vrai en tout temps, cela est particulièrement vrai, tout au moins du point de vue politique, dans un régime stable où les gouvernements peuvent compter sur la continuité et où par suite l'essentiel de leur temps et de leur activité est consacré à s'attaquer aux problèmes réels, à chercher à les résoudre et non pas à défendre leur existence.

Dès lors, les comités interministériels prennent, si j'ose dire, le pas sur la salle des pas perdus, voire sur les conversations de cabinets et le travail de journaliste en est rendu beaucoup plus difficile. Il faut au journaliste, à celui qui est en quête d'information, un effort infiniment plus grand ; il faut aux gouvernants une préoccupation constante s'ils veulent ne pas tarir les sources de l'information. Hier, le danger c'était probablement l'inondation ; aujourd'hui c'est sûrement la sécheresse. J'en ai conscience et, en ce qui me concerne, j'ai toujours cherché à faciliter sur ce point le travail de la presse ; j'ai toujours donné à mes collaborateurs un certain nombre de consignes, que je leur rappelle régulièrement, et moi-même, vous avez bien voulu le dire, je n'ai jamais hésité à les écouter, parce que l'information n'est pas à sens unique et aussi à leur parler. Et je voudrais vous dire que loin de m'effrayer des demandes de rendez-vous, je souhaite au contraire qu'elles soient plus nombreuses.

Mais bien sûr, j'ai compris aussi que ce que la presse attend de l'État et du Gouvernement, ce n'est pas seulement de l'aider sur le terrain de l'information. C'est de lui apporter un appui pour son existence, tranchons le mot, matérielle. C'est souvent là qu'on finit par en arriver, je le sais bien et si vous me permettez une plaisanterie cela me rappelle un mot d'Émile Augier : « La presse étant un sacerdoce, il faut bien pourvoir aux frais du culte. »

Eh bien ! Je sais les problèmes qui sur ce point vous préoccupent, qu'il s'agisse, comme vous le disiez, du Marché commun et de ses incidences, qu'il s'agisse d'un certain nombre de dispositions ou de régimes particuliers, ou de faveurs, comme on voudra, dont bénéficie la presse à différents égards, qu'il s'agisse de perspectives plus ou moins lointaines ou plus ou moins menaçantes. Vous avez bien voulu, monsieur le Président, dire que vous ne me poseriez pas ce soir de questions précises et, en effet, ce n'est pas le lieu pour moi de les traiter dans le détail. Mais je voudrais vous dire simplement que les problèmes dont vous parlez, je les connais. Et que, au fur et à mesure que ces questions se poseront, le Gouvernement et moi-même nous les aborderons avec le désir de chercher des solutions qui permettent à la presse française de vivre et de poursuivre son effort de modernisation et de productivité.

Je vous dis tout de suite que je ne vous demanderai et que je n'attends rien en échange, sinon comme je le disais tout à l'heure, l'objectivité. Et cela, tout d'abord, parce que je suis trop pénétré de la conviction, nécessaire, croyez-moi, à l'action, que la politique du Gouvernement est celle de l'intérêt général, pour craindre le jugement impartial. Ensuite parce que, comme vous-mêmes, comme le général de Gaulle que vous citez et qui, ce soir encore le répétait au début de son allocution, je crois que l'unité de la France a son fondement dans la diversité. C'est cela son originalité. C'est cela la vertu et c'est là une des sources essentielles de notre rayonnement.

Et puis, enfin, parce que je suis profondément attaché à toutes les libertés et particulièrement à la liberté d'expression. Ne croyez pas, je vous prie, qu'il y ait là contradiction avec notre volonté de maintenir l'autorité et la stabilité de l'État. Bien au contraire. Ma conviction c'est celle qu'exprimait Péguy quand il disait : « L'ordre et l'ordre seul fait la liberté ; le désordre fait la servitude. »

Débat à l'Assemblée nationale (24 avril 1964)

Mots-clés : Défense nationale – Domaine réservé – États-Unis – Institutions – IV^e République – Premier ministre – Référendum de 1962 – Royaume-Uni

Trois questions orales avec débat, portant sur « les pouvoirs respectifs du président de la République et du Gouvernement », sont posées par François Mitterrand (questions 1 et 2) et Paul Coste-Floret (question 3). Elles se réfèrent aux articles 15, 20 et 21 de la Constitution et portent plus particulièrement sur les compétences en matière militaire, à un moment où le général de Gaulle est encore hospitalisé à l'hôpital Cochin à la suite d'une opération de la prostate.

M. le président - L'ordre du jour appelle trois questions orales avec débat, jointes par décision de la conférence des présidents.

POUVOIRS RESPECTIFS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT

Première question : M. Mitterrand, constatant que la Constitution édicte en son article 21 que le « Premier ministre est responsable de la défense nationale » et en son article 34 que « la loi détermine les principes fondamentaux de la défense nationale », demande à M. le Premier ministre de bien vouloir exposer à l'Assemblée nationale : 1^o en vertu de quel critère le Gouvernement a pu décider que la mission des forces aériennes stratégiques et l'engagement de la force de frappe ne relevaient pas de la détermination des « principes fondamentaux de la défense nationale » et échappaient, de ce fait au domaine de la loi ; 2^o les raisons pour lesquelles, en application d'un décret du 14 janvier 1964, la charge d'arrêter la mission, la structure générale et les conditions d'engagement des forces aériennes stratégiques incombait désormais à un conseil de défense dont la composition, la nature et les attributions ne relèvent d'aucune disposition institutionnelle ; 3^o les raisons pour lesquelles le Gouvernement qui non seulement « dispose de la force armée » mais qui est également de responsable devant le Parlement » (article 20 de la Constitution) a cru devoir consentir au « Président de la République chef des armées » (article 15 de la Constitution), agissant en tant que président du conseil de défense, le pouvoir suprême d'ordonner l'engagement de la force de frappe.

Deuxième question : M. Mitterrand, rappelant que le chef de l'État a notamment déclaré au cours d'une récente conférence de presse « que l'autorité indivisible de l'État est déléguée tout entière au Président par le peuple qui l'a élu et qu'il n'y a aucune autorité, ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire qui ne puisse être conférée ou maintenue autrement que par lui et qu'il lui appartient d'ajuster le domaine suprême qui lui est propre avec ceux dans lesquels il délègue l'action à d'autres », constate qu'en acceptant d'être réduit, selon le cas, soit à la condition d'un comité consultatif auprès de la présidence de la République, soit au rang d'un agent d'exécution subalterne, le Gouvernement abdique les responsabilités que lui confère la Constitution, particulièrement en ses articles 20 et 21, et demande à M. le Premier ministre d'exposer à l'Assemblée nationale les raisons qui l'ont conduit à approuver cette nouvelle et décisive atteinte à l'équilibre des pouvoirs.

Troisième question : M. Paul Coste-Floret demande à M. le Premier ministre par quels moyens il entend assurer la mise en œuvre des pouvoirs conférés au Gouvernement par l'article 20 de la Constitution, et de ceux que lui attribue en propre l'article 21 de la Constitution.

[...]

François Mitterrand - [...] Il faut choisir. Ou bien il convient de fonder un régime présidentiel honnête et authentique qui donnera autorité et stabilité au chef de l'exécutif tout en valorisant le rôle du Parlement, ou bien il convient de revenir aux sources d'un régime parlementaire adapté aux besoins modernes. Il faut en revenir à un régime de liberté et d'équilibre et en finir avec celui que vous nous faites et qui n'est qu'un régime d'autorité et d'irresponsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique, du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Georges Pompidou – Je demande la parole.

M. le président – La parole est à M. le Premier ministre.

Georges Pompidou – Si M. Coste-Floret me le permet, je désirerais répondre brièvement sur le dernier point évoqué par M. Mitterrand et qui ne concernait pas, à proprement parler, les questions telles qu'elles avaient été déposées, je veux parler de la situation constitutionnelle momentanée et du prétendu intérim que j'exercerais au nom du chef de l'État. Il faudrait, me semble-t-il, que sur ce point les idées soient claires et nettes. À l'heure actuelle, je n'exerce aucun intérim au nom du président de la République empêché.

J'ai uniquement, dans une circonstance, présidé un conseil des ministres, en vertu d'une délégation expresse, sur un ordre du jour particulier arrêté par le président de la République, conformément à la Constitution. Quand M. Mitterrand, invoquant des articles de journaux et des décrets mystérieux, prétend que nous aurions rompu l'ordre hiérarchique des responsabilités à l'intérieur du régime constitutionnel, je peux lui répondre qu'il n'en est rien car les choses sont différentes. Il y a, d'un côté, les responsabilités permanentes du pouvoir exécutif. Il y a, d'un autre côté, les responsabilités essentielles du pouvoir exécutif quand il s'agit précisément du déclenchement éventuel d'une guerre nucléaire.

Tout le monde comprend parfaitement qu'une guerre nucléaire serait déclenchée avec une instantanéité et une brutalité telles que l'heure de la réflexion serait à peine donnée. Nous sommes donc dans l'obligation de prévoir, pour cela, à l'intérieur de l'exécutif, à l'intérieur du Gouvernement et pour ceux qui, en tout temps, sont revêtus de ces responsabilités ou susceptibles de le devenir instantanément, un certain nombre de règles. Ces règles sont extrêmement détaillées. Elles comportent notamment, en cas de crise internationale, la nécessité d'une présence à son poste – voire d'une présence hors de Paris – d'une personne qualifiée de façon, je le répète, qu'il y ait toujours et quel que soit le premier acte de la guerre nucléaire, quelqu'un qui, au nom du Gouvernement, puisse déclencher instantanément la riposte.

Si nous ne prenions pas de telles dispositions, notre force de dissuasion ne répondrait absolument plus à son terme car il n'y aurait plus aucune dissuasion si l'on était obligé, en cas d'attaque soudaine et brutale, d'attendre, de réunir, de délibérer. Par contre, la responsabilité, dont vous avez parlé, du président du Sénat, intervient uniquement lorsque, le président de la République étant empêché, le président du Sénat, après constatation de la vacance par le Conseil constitutionnel, prend les pouvoirs du président de la République.

Par conséquent, dans les textes d'application et d'exécution que nous sommes tenus de prendre, le président du Sénat, pour nous, s'appelle président de la République. Il n'est rien, en tant que président du Sénat, dans l'exécutif ; il devient tout à partir du moment où il exerce momentanément, mais pleinement, les fonctions de président de la République.

Ces notions me paraissent d'une clarté aveuglante et je ne vois pas, en vérité, la raison pour laquelle M. Mitterrand a aujourd'hui soulevé cette question dans un débat qui ne la comportait point. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants.*)

M. le président – La parole est à M. Coste-Floret.

Paul Coste-Floret – Dans la question que j'ai eu l'honneur de vous poser, monsieur le Premier ministre, je vous demande par quels moyens vous entendez assurer la mise en œuvre des pouvoirs conférés au Gouvernement par l'article 20 de la Constitution et de ceux que lui attribue en propre l'article 21 de la Constitution. [...]

Georges Pompidou – Mesdames, messieurs, en écoutant M. Mitterrand et M. Coste-Floret dépeindre le rôle actuellement réservé au Premier ministre, je me suis rappelé les vers du poète Scarron, parodiant Virgile, et faisant raconter à Énée sa descente aux Enfers :

« J'aperçus l'ombre d'un cocher
Qui, tenant l'ombre d'une brosse
Nettoyait l'ombre d'un carrosse. » (*Sourires.*)

Et comme, si j'en crois d'autres paroles de M. Mitterrand et de certains de ses amis, l'Assemblée n'est pas mieux partagée et est elle-même réduite à un rôle d'apparence, il me semble que le dialogue d'aujourd'hui appartient à un genre littéraire que les professeurs de rhétorique ont longtemps aimé : le dialogue des morts. (*Sourires.*)

Eh bien, ne vous en déplaise, je me sens bien vivant. Et c'est ce qui, je l'espère, me permettra de mettre dans les explications que je compte donner maintenant à l'Assemblée nationale, toute ma force de persuasion.

Pour la commodité de l'exposé, je traiterai d'abord les deux premiers points de la question de M. Mitterrand. Le troisième, celui de l'engagement de la force de dissuasion, de même que la seconde question de M. Mitterrand et que la question de M. Coste-Floret, concerne les pouvoirs du Premier ministre et du Gouvernement par rapport aux pouvoirs du président de la République. À ce problème dans son ensemble, je consacrerai la deuxième partie de mon intervention.

On nous demande tout d'abord, à propos du décret du 14 janvier 1964, en vertu de quel critère le Gouvernement a pu décider que la mission des forces aériennes stratégiques et l'engagement de la force de dissuasion ne relevaient pas de la détermination des « principes fondamentaux de la défense nationale » qui sont du domaine de la loi.

Le critère qui nous a guidés est double : c'est d'abord – dussé-je vous surprendre – la tradition républicaine, et c'est ensuite le bon sens.

L'objet de ce décret est, en effet, d'organiser le commandement des forces aériennes stratégiques. Ces forces, vous le savez, sont placées sous le commandement d'un officier général de l'armée de l'air dont le rôle exact est précisé pour ce qui concerne la préparation de ces forces à leur mission, l'établissement des plans d'opérations, les essais et les expérimentations du matériel. De qui cet officier général reçoit-il ses ordres ? Le décret, à cet égard, établit une distinction. Pour l'organisation, la gestion, la mise en condition d'emploi, il relève directement du ministre des Armées. Pour les décisions d'ordre général définissant la mission et les conditions d'engagement, il reçoit ses ordres du conseil de défense et du Premier ministre.

On prétend que ces dispositions entrent dans le domaine législatif au titre des principes fondamentaux de la défense nationale. Mais qu'est-ce donc que les « principes fondamentaux de la défense nationale » ?

Le premier, c'est de fixer les lignes générales de la mission permanente de nos forces en définissant ce qui doit être défendu et selon quelles grandes options politiques ; le second, c'est l'orientation de notre politique militaire, c'est-à-dire les décisions sur les systèmes d'armes ; le troisième, c'est la définition des grandes structures de l'appareil de défense.

Sur tous ces points le pouvoir législatif s'est exercé et continuera de s'exercer. Est-il besoin, de rappeler que le Parlement, par la loi du 8 décembre 1960, a défini les grands objectifs de la politique de défense et qu'il a, en même temps, décidé pour quatre années du choix des systèmes d'armes ? Ayant en effet fixé des objectifs généraux, la loi a précisé : afin de mettre les forces armées en condition de remplir les missions qui en découlent la politique de défense tend à doter celles-ci d'un ensemble cohérent de moyens nationaux comportant un armement thermonucléaire, des unités de défense intérieure du territoire, un corps de bataille et un corps d'intervention inter-armées. Quant aux structures générales de la défense, elles ont été arrêtées par un texte à valeur législative, l'ordonnance du 7 janvier 1959 sur l'organisation générale de la défense.

Voilà pour le passé. Pour l'avenir, le Parlement sera saisi des modifications qui seraient apportées dans ces domaines, de même qu'il aura à décider des prolongements à donner à la loi du 8 décembre 1960. Il aura à connaître prochainement d'une nouvelle loi de programme militaire qui fixera toutes les caractéristiques de notre effort de défense jusqu'en 1970. Il aura aussi à se prononcer sur l'organisation du service militaire en fonction de la réforme générale de nos armées.

Il est au contraire à la fois de bon sens et traditionnel que l'organisation des commandements militaires, la définition des missions qui leur sont imparties à l'intérieur du cadre général dont je parlais, les conditions d'engagement des forces qui leur sont attribuées soient, par excellence, la responsabilité du pouvoir exécutif.

C'est de bon sens, car une telle organisation est fonction d'éléments multiples et variables. Elle dépend des circonstances, elle dépend des théâtres d'opérations, elle peut dépendre des hommes. S'agissant des forces nucléaires, le développement et la différenciation des véhicules pourront amener, un jour, à les répartir entre plusieurs commandements distincts. Ce ne sont point là des décisions qui puissent normalement relever de la compétence parlementaire.

C'est traditionnel, car bien avant la Constitution de 1958, l'organisation des commandements militaires a relevé du seul pouvoir exécutif. C'est en vertu d'un décret du 28 juillet 1911, par exemple, qu'a été mise sur pied l'organisation du haut commandement tel qu'il fonctionna en 1914 sous l'autorité du général Joffre. C'est par décret aussi que furent prises les différentes mesures de réorganisation du commandement en 1938 et sous la IV^e République.

J'en viens maintenant au deuxième point soulevé par M. Mitterrand.

En organisant le commandement de la force aérienne stratégique, le décret du 14 janvier 1964 a fixé les règles hiérarchiques auxquelles ce commandement est soumis. Cela, le décret l'a fait en se référant aux attributions normales des autorités politiques telles qu'elles résultent des textes en vigueur. C'est ici qu'on s'en prend au conseil de défense dont, nous dit-on la nature la composition et les attributions ne relèveraient d'aucune disposition institutionnelle.

Je pourrais répondre à M. Mitterrand et également à M. Coste-Floret qu'il appartient au pouvoir exécutif d'organiser, à l'intérieur de lui-même, comme il l'entend, le rythme intérieur de ses travaux et que les dispositions qu'il prend ne relèvent que de lui, dans la mesure où elles ne portent pas atteinte aux responsabilités constitutionnelles. Mais, s'agissant du conseil de défense, je démontrerai sans peine à la fois qu'il est nécessaire et qu'il est prévu par les textes qui nous régissent.

Nécessaire : tous ceux qui ont observé de près ou de loin l'action du gouvernement des grands États pendant la dernière guerre mondiale, tous ceux qui ont suivi chez nous l'évolution des méthodes gouvernementales depuis la Libération, savent qu'il est nécessaire, pour la conduite de la guerre comme pour sa préparation, de disposer d'un organisme gouvernemental restreint et du plus haut niveau. Les terminologies, les règles précises de composition ont pu varier selon les circonstances, mais l'institution en réalité a peu varié. Elle a toujours réuni autour du président de la République, le président du Conseil ou le Premier ministre et les ministres les plus directement responsables de l'effort de défense. Les grands chefs militaires y sont convoqués selon les besoins. C'est à cet organisme que se réfère le décret du 14 janvier 1964. C'est cet organisme qui est prévu par la Constitution dont l'article 15 précise : « Le président de la République préside les conseils et comités supérieurs de la défense nationale. »

De son côté, l'ordonnance du 7 janvier 1959, en son article 7, déclare : « Les décisions en matière de direction générale de la défense sont arrêtées en comité de défense. La composition de ce comité est prévue à l'article 10 de la présente ordonnance. Les décisions en matière de direction générale de la défense sont arrêtées en comité de défense restreint. »

L'Assemblée observera que les termes varient quelque peu, que tantôt on parle de conseil et tantôt de comité de défense. Sur ce point, nous avons pris l'habitude de réserver le terme de « conseil » aux réunions organisées sous la présidence du chef de l'État, et le terme de « comités » aux réunions organisées à l'Hôtel Matignon. Mais, cette variation de vocabulaire

mise à part, il est clair que le conseil de défense auquel se réfère le décret du 14 janvier 1964 est expressément prévu, défini dans ses attributions et sa composition par des textes à valeur constitutionnelle et législative et que nous sommes loin de ce vide institutionnel qui semblait inquiéter l'auteur de la première question.

Quant à définir les missions et les conditions d'engagement des forces stratégiques, cela fait évidemment partie de la direction militaire de la défense.

J'en viens maintenant à ce qui constitue le fond même du débat d'aujourd'hui. Qu'il s'agisse du fait que le président de la République en tant que président du conseil de défense détienne le pouvoir d'ordonner l'engagement des forces stratégiques, qu'il s'agisse des déclarations du chef de l'État au cours de la conférence de presse dont on a parlé, qu'il s'agisse des pouvoirs conférés au Gouvernement par l'article 20 de la Constitution et de ceux attribués expressément au Premier ministre par l'article 21, la question posée est celle des pouvoirs du président de la République et de la façon dont ils s'accordent avec les pouvoirs du Premier ministre et du Gouvernement.

La question – je m'empresse de le dire et de le reconnaître avec vous – est capitale. De la réponse qu'on lui donne dépend l'avenir même de nos institutions. J'exposerai d'abord les pouvoirs du président de la République et la façon dont il les exerce ; puis, je dirai comment le Premier ministre exerce les siens et porte ses responsabilités. J'essaierai enfin d'en tirer les conclusions concernant les rapports entre le chef de l'État, d'une part, le Gouvernement et le Premier ministre, d'autre part, et l'établissement de l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif.

Les auteurs des questions ont bien voulu rappeler l'article 20 et l'article 21 de la Constitution. Auparavant, peut-être serait-il nécessaire de rappeler également les articles concernant les pouvoirs du président de la République.

C'est d'abord, mesdames, messieurs, l'article 5, qui impose au président de la République la tâche d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État et fait de lui le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. Paul Coste-Floret – Par son arbitrage !

Georges Pompidou – Monsieur Coste-Floret, vous parlez d'arbitrage. Il se trouve que c'est un mot qu'on emploie extrêmement souvent en ce qui concerne le Premier ministre. Constamment on recourt, on fait appel à l'arbitrage du Premier ministre. L'arbitrage du Premier ministre, cela veut dire ses décisions. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

C'est ensuite l'article 8 qui donne au président de la République le pouvoir de nommer le Premier ministre et de mettre fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

C'est l'article 9 qui lui confie la présidence du conseil des Ministres.

C'est l'article 10 qui lui confie la promulgation des lois et lui donne le droit de demander une seconde délibération qu'on ne peut lui refuser.

C'est l'article 11 qui concerne le référendum.

C'est l'article 12 qui lui donne le droit de dissolution, après simple consultation du Premier ministre et des présidents des Assemblées.

C'est l'article 13 qui lui confie la signature des ordonnances et des décrets ainsi que la nomination à tous les emplois civils et militaires.

C'est l'article 15 par lequel « il est le chef des armées et préside les conseils de la défense nationale. »

Et c'est l'article 16 enfin, dont il est inutile que je vous rappelle la portée. (*Sourires.*)

Eh bien ! la question est de savoir si ces différents articles ont un sens ou n'en ont pas. (*Très bien ! sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Notons que, sur ce point, les Constitutions sont sujettes à changement dans les faits.

La Constitution de 1875 reconnaissait au président de la République des pouvoirs peut-être plus étendus que celle de 1958, car s'il n'y avait ni article 16, ni référendum, il n'y avait pas non plus de président du Conseil, ni même de Premier ministre. L'évolution s'est faite rapidement dans le sens que vous savez, au point que le droit essentiel de dissolution s'est évanoui et que le président du Conseil – qui, pour le coup, comme le dirait M. Mitterrand, n'avait aucune existence institutionnelle – est devenu le chef véritable de l'exécutif, la présidence de la République étant ramenée à une fonction de représentation dénuée de pouvoir et d'efficacité.

Cet amenuisement de la fonction présidentielle fut d'ailleurs consacré par la Constitution de 1946 dont l'innovation essentielle était de créer un président du Conseil, investi par l'Assemblée nationale, tenant d'elle son pouvoir et unique détenteur de l'autorité ou de ce qui en tenait lieu. On sait ce qu'il advint et comment l'évolution constitutionnelle affaiblit encore la dernière arme dont disposait l'exécutif, en cherchant à rendre impossible la dissolution par la pratique de la démission spontanée des gouvernements.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, les articles de la Constitution de 1958 concernant les pouvoirs du président de la République doivent être examinés en eux-mêmes et à la lumière des circonstances. Or, la Constitution de 1958, qui se présentait en réaction contre celle de 1946 et contre les pratiques de la IV^e République, est une affirmation solennelle des pouvoirs du chef de l'État, affirmation dont on savait, à l'époque, qu'elle était d'autant plus chargée de signification que chacun voyait dans le général de Gaulle le futur président. Les articles qui sont consacrés à ces pouvoirs ne peuvent être interprétés qu'en leur donnant leur sens et tout leur sens.

D'ailleurs, le général de Gaulle n'avait jamais, sur ce point, dissimulé son opinion. Déjà, à Bayeux, en 1946, il avait posé le principe : « C'est du chef de l'État que doit procéder le pouvoir exécutif ». Et, à la veille du référendum constitutionnel, il soulignait avec force la part qui revenait au président de la République dans l'exercice du pouvoir et dans les responsabilités. Qui donc, à vrai dire, pourrait soutenir de bonne foi qu'il ne s'attendait pas à voir le général de Gaulle prendre réellement la barre ? C'était l'époque de la guerre d'Algérie, à laquelle chaque Français savait que, seul, le général de Gaulle avait chance d'imposer une solution. Cela est tellement vrai que certains auraient voulu lui donner une délégation de pouvoir absolu pour

deux ou trois ans, avec l'idée qu'il réglerait le problème algérien et qu'on pourrait ensuite retourner à ses habitudes. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*) Pour ceux-là, disait Albert Bayet, « de Gaulle est un mauvais moment à passer. » (*Rires.*)

Mais précisément, en acceptant la Constitution, en portant le général de Gaulle à la présidence, le pays a marqué sa volonté que le changement fût durable. Nul d'ailleurs, ou presque, n'a élevé la voix sur la façon dont le chef de l'État exerçait ses fonctions, tant que l'affaire d'Algérie et le péril de la subversion furent pressants.

René Laurin – Très bien !

Georges Pompidou – Pourtant le général de Gaulle, dans l'application qu'il faisait de la Constitution, marquait nettement l'affirmation du pouvoir présidentiel que le texte constitutionnel avait voulue. Le 4 janvier 1960, il affirmait : « La nature des fonctions du président de la République a profondément changé par rapport à ce qu'elle fut. » Et, bien loin de dissimuler ses futures intentions, il déclarait, dès le 11 avril 1961 : « On peut penser qu'il faudrait que le Président soit choisi par la nation au suffrage universel. »

C'est ainsi que j'en viens au référendum d'octobre 1962 qui a consacré non seulement l'élection du président de la République par la nation tout entière, mais, du même coup, la confirmation des pouvoirs dont dispose le Président pour orienter la politique de la France. Garant – je le rappelle – de tout ce qui est essentiel, tenant son mandat de la confiance nationale, le président de la République est devenu sans contestation possible une pièce maîtresse de l'édifice constitutionnel. Les électeurs qui ont répondu « oui » en octobre 1962 en ont été clairement prévenus. « Notre Constitution – disait le général de Gaulle – pour fonctionner effectivement, exige précisément que le chef de l'État en soit un. Depuis quatre ans, je joue ce rôle. Il s'agit, pour le peuple français, de dire si je dois poursuivre. Il s'agit de décider si, après moi, les futurs présidents auront à leur tour, grâce à l'investiture directe de la nation, le moyen et l'obligation de porter comme elle est cette charge si lourde. »

Moi-même j'avais affirmé ces principes avec netteté devant l'Assemblée, quelques jours après la formation de mon gouvernement, le 26 avril 1962. J'avais renouvelé mes déclarations le 4 octobre 1962, lors du débat qui vit précisément le vote de la motion de censure. Et, parlant à la télévision, le 24 octobre 1962, pour expliquer le sens du référendum, je disais : « Il s'agit de la conception même du rôle du président de la République. Pour qu'il y ait une politique, il faut qu'il y ait un homme qui l'anime et qui en assure la continuité. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin d'un homme à la barre : cet homme ne peut être que le président de la République. »

Mesdames, messieurs, faut-il vous rappeler la réponse du peuple français ? C'est elle qui me permettait de dire, le 21 novembre 1962 : « Le pays a dit et confirmé qu'il approuve la manière dont le général de Gaulle a conçu et pratiqué sa fonction. » Et le 13 décembre 1962, devant cette même Assemblée qui devait approuver formellement ma déclaration de politique générale, je tirais la leçon des événements en ces termes : « Le référendum a manifesté la claire volonté du peuple français de donner au président de la République le rôle déterminant qui lui revient pour l'impulsion comme pour la continuité. »

Ainsi donc, mesdames, messieurs, personne ne peut prétendre que les conceptions n'ont pas été clairement exprimées, ni qu'elles n'ont pas reçu la sanction éclatante du suffrage universel. Même s'il y a eu évolution, cette évolution a été, non pas, comme l'évolution en sens inverse de la Constitution de 1875, une modification des usages internes du monde politique, mais une évolution au grand jour et approuvée par le pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

D'ailleurs, pourquoi feindre aujourd'hui la stupeur ? Vous parlez, monsieur Mitterrand, de l'ordre d'engagement de nos forces stratégiques. Là encore, la Constitution et le bon sens populaire sont d'accord. Les textes qui font du président de la République le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités, le chef des armées, le président des conseils de défense nationale imposent avec netteté [ce ?] que l'opinion de chaque Français considère comme évident qu'il appartient au chef de l'État de donner l'ordre suprême dont dépend la vie même de la nation. N'est-ce pas là d'ailleurs la seule organisation qui, dans les circonstances les plus tragiques, donnerait à notre système de défense toute son efficacité ?

Est-ce à dire que le Premier ministre soit réduit au rôle de modeste conseiller, d'exécutant subalterne, de soliveau ? (*Sourires.*) Vous me permettrez de dire que je n'en crois rien. D'abord, pour agir, le président de la République a besoin d'un Gouvernement. Sauf exceptions énumérées limitativement par la Constitution, aucun acte du président de la République n'est valable sans la signature du Premier ministre. Et je vous demande de croire que j'attache à cette signature la même importance que le président de la République attache justement à la sienne. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*) Ceci veut dire précisément que toutes les décisions politiques engagent pleinement le Gouvernement et d'abord le Premier ministre. Ceci veut dire que ces décisions ne sont prises, quel qu'en soit l'initiateur, qu'après accord entre le président de la République et le Premier ministre. Je considère comme un devoir élémentaire pour un Premier ministre de ne jamais révéler publiquement les divergences qui, en telle ou telle circonstance, pourraient surgir entre le chef de l'État et lui. (*Mouvements divers.*) L'unité de direction et de politique domine à mes yeux toute autre considération. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Mais je puis affirmer qu'il n'y a pas de domaine réservé (*Très bien ! très bien ! sur les bancs du centre démocratique.*) et cela dans aucun sens, qu'en toutes matières, pour l'impulsion, la ligne générale, la continuité, je tiens le rôle du chef de l'État pour essentiel, mais que, par contre, je ne saurais continuer ma tâche, ni porter mes responsabilités qu'autant que je suis ou que je serai pleinement d'accord sur tous les aspects de la politique qu'il m'appartient, d'ailleurs, de conduire au fur et à mesure des événements avec le Gouvernement dont je dirige l'action. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des indépendants.*) Et c'est pourquoi, aussi, je me considère comme pleinement responsable de cette politique devant l'Assemblée à laquelle il appartient, si elle en juge ainsi, de me censurer.

Ne vous y trompez d'ailleurs pas : le rôle du Premier ministre, loin d'être diminué, est considérablement renforcé par un tel dispositif. L'appui qu'il tire de la double confiance qui lui est indispensable, celle du chef de l'État, sans laquelle il serait en tout état de cause paralysé et celle de l'Assemblée nationale dont dépend à tout instant son existence, la stabilité que l'équilibre des deux lui assure, lui permettent d'exercer son action et de trouver l'efficacité dans la continuité.

Assurément, les prérogatives des présidents du Conseil de la IV^e République n'étaient pas limitées par l'autorité du président de la République. Mais que pouvaient-ils faire, la plupart du temps, quelle que fût leur capacité, à la tête de gouvernements hétérogènes où les partis se partageaient le pouvoir comme on découpe en tranches une citrouille (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'UNR-UDT.*) et qui, à peine nés, étaient déjà menacés de mort ? Vingt-deux gouvernements en onze années ! Neuf mois de crises pendant lesquels la France n'avait plus que des expéditionnaires pour les affaires courantes ! Croyez-vous que cela parle en faveur de l'autorité des présidents du Conseil ? J'ai recueilli, à ce sujet, quelques confidences désabusées en 1958 et non des moindres. Tout cela est loin, bien sûr ; mais tout cela redeviendrait instantanément actuel si l'on remettait en cause le principe de base. Du jour où l'on prétendrait réserver la totalité du pouvoir au Premier ministre responsable devant l'Assemblée, on remettrait la source du pouvoir exécutif dans cette même Assemblée et on reviendrait instantanément au régime des partis tel que nous l'avons connu et tel que la République a failli en périr. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et plusieurs bancs du groupe des indépendants.*)

Alors on nous parle de pouvoir personnel. Mais, pouvoir personnel, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie d'abord qu'une personne prétend détenir de Dieu ou de la force la totalité du pouvoir pour un temps indéterminé. Mais le président de la République est et sera élu pour un mandat d'une durée limitée. Pouvoir personnel, cela veut dire ensuite que l'homme qui détient le pouvoir l'assume seul. Mais vous imaginez-vous que la réalité soit cela ? Assurément, il n'est pas dans mes habitudes d'étaler au grand jour les délibérations, les discussions, voire les désaccords qui précèdent les décisions importantes du pouvoir exécutif. Mais je puis vous assurer qu'aucune de ces décisions n'est prise sans qu'il en ait été délibéré longuement entre le chef de l'État et le Premier ministre d'abord, avec les ministres compétents, ensuite, et avec le Gouvernement dans son ensemble, enfin. Et lorsque ces décisions interviennent, ces décisions sont celles du pouvoir exécutif tout entier, et par conséquent, du Gouvernement qui en prend solidairement l'entière responsabilité.

Le pouvoir personnel, enfin, c'est celui qui ne connaît point de contrôle ni de borne autre que sa propre fantaisie. Or le pouvoir du président de la République a ses limites précises. C'est d'abord la nécessité, sauf en période d'application de l'article 16, d'avoir l'accord du Gouvernement et, notamment, du Premier ministre pour que ses actes soient valables. C'est ensuite le fait que le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale et que celle-ci peut, à tout moment, par la censure, le renverser. Et c'est dans l'exercice de cette responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée que se trouvent, en définitive, non seulement le signe manifeste d'un pouvoir démocratique, mais encore l'instrument qui réalise l'équilibre des pouvoirs. J'ai d'ailleurs eu déjà l'occasion d'en parler à cette tribune et je suis bien placé pour savoir la portée de la motion de censure, puisque j'ai le privilège d'en avoir été jusqu'ici la seule et, il est vrai, passagère victime. (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Quelle que soit la part que prend le président de la République dans l'élaboration de la politique, celle-ci ne peut être conduite que par le Gouvernement et le Gouvernement, à tout moment, peut être renversé. Ainsi s'établit l'équilibre entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, l'Assemblée ayant le pouvoir de renverser le Gouvernement, le chef de l'État ayant le droit de dissoudre l'Assemblée. De cet équilibre, le juge souverain, c'est le peuple, puisque, en fin de compte, c'est lui qui arbitre ou arbitrera les désaccords fondamentaux.

Lucien Neuwirth – Très bien !

Georges Pompidou – Sans doute pourrait-on imaginer d'autres mécanismes : le système américain, présidentiel, cher à M. Coste-Floret, est différent. Le système britannique l'est aussi. Mais l'histoire prouve, me semble-t-il, que ni l'un ni l'autre ne convient à la France d'aujourd'hui. Dans un pays où les divisions sont aussi marquées qu'en France, où les formations politiques sont multiples et les rassemblements difficiles à réaliser (*Sourires*), où les majorités parlementaires sont presque toujours hétérogènes et parfois introuvables, le système présidentiel américain risque de mener au coup d'État comme en 1851. Il est possible qu'un jour, il en soit autrement ; je l'accorde. Quant au système britannique, il mène et a mené, chez nous, au gouvernement d'assemblée et à la désagrégation de l'État. Nous en avons fait l'expérience.

La France a choisi présentement un système intermédiaire où le chef de l'État, qui inspire la politique générale, trouve dans le suffrage universel la base de son autorité mais ne peut exercer ses fonctions qu'avec un gouvernement qu'il choisit et nomme, certes, mais qui, pour durer, a constamment besoin de la confiance de l'Assemblée.

René Sanson – Très bien !

Georges Pompidou – Pour me résumer et pour donner ici les résultats de l'expérience que j'ai faite depuis deux ans comme Premier ministre, je dirai que notre régime, pour fonctionner convenablement, suppose une large identité de vues politiques entre le président de la République et le Premier ministre, permettant l'homogénéité du pouvoir exécutif et donnant, du même coup, tout son sens à la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée ; en contrôlant le Gouvernement, l'Assemblée contrôle pleinement et réellement la politique de la France. Il vous est d'ailleurs loisible, monsieur Mitterrand, d'en tenter sur le champ la démonstration. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Et c'est pourquoi cette nécessaire cohésion entre le Gouvernement, son chef et le chef de l'État, rend quelque peu formel, me semble-t-il, le problème soulevé par M. Coste-Floret comme par M. Mitterrand, de savoir si le président de la République a ou non le pouvoir de révoquer le Gouvernement. Je ne saurais, pour ma part, imaginer qu'un Premier ministre qui aurait perdu la confiance du chef de l'État et risquerait de voir ce dernier refuser d'avaliser et de signer les décisions gouvernementales, puisse faire autre chose que de remettre sa démission.

Mais cela n'enlève rien aux prérogatives de l'Assemblée. Si le Gouvernement ne peut gouverner contre le chef de l'État qui préside à ses délibérations et signe ses décrets, le chef de l'État ne peut, de son côté, se passer d'un Gouvernement qui ait l'appui de l'Assemblée nationale. Nous sommes donc, en fait, ramenés au cas précédent et nous retrouvons d'ailleurs la loi générale selon laquelle il ne peut pas y avoir d'État démocratique valable sans un exécutif cohérent disposant d'une majorité parlementaire.

La seule différence par rapport à nos traditions, c'est que le chef de l'État, par le prestige que lui donnera désormais l'élection au suffrage universel, par les possibilités qu'il a de faire

appel au peuple par le référendum ou par la dissolution, est à même d'enrayer le mal dont naquirent l'instabilité et la faiblesse d'hier, je veux dire l'absence de majorités ou le risque de majorités composites et incertaines.

Il va de soi d'ailleurs que le système fonctionnera d'autant mieux et avec d'autant moins d'à-coups que la majorité de l'Assemblée sera en conformité d'idées plus étroite avec le pouvoir exécutif. C'est ce qui fait, par d'autres moyens et grâce au bipartisme, la stabilité du régime américain ou du régime britannique et c'est ce qui fait aujourd'hui notre stabilité grâce à la cohésion et à l'union de la majorité gouvernementale. Je comprends que l'opposition s'en attriste. Mais elle aurait tort de le déplorer, car elle en éprouvera le même besoin si, un jour, elle vient à son tour au pouvoir et son porte-parole, M. Mitterrand, le sait aussi bien que moi.

Mais pourquoi ne pas aller au fond des choses. La vérité, monsieur Mitterrand, c'est que vous vous opposez, non pas aux usages, au comportement du chef de l'État ou de celui du Gouvernement, mais aux fondements mêmes de la V^e République. Vous êtes d'ailleurs logique avec vous-même, puisque vous avez voté contre l'investiture du général de Gaulle en juin 1958, contre la Constitution qui nous régit, en septembre 1958, contre l'élection du président de la République au suffrage universel, en octobre 1962.

Vous restez profondément fidèle à la conception de la IV^e République qui mettait la totalité des pouvoirs dans l'Assemblée nationale et faisait du pouvoir exécutif une simple délégation consentie, pour un moment, par les groupes de l'Assemblée à un rassemblement hétérogène et passager baptisé « gouvernement ». L'événement a glissé sur vous sans laisser sa trace et, pourtant, il est jalonné par les désastres et quelquefois les déshonneurs que nous a valus l'incapacité fondamentale à laquelle on se condamne en prétendant fonder l'État et la politique de la France sur les divisions.

Et pourtant, les avertissements n'ont pas manqué. Déjà, évoquant les souvenirs des six premiers mois de 1914, Raymond Poincaré déplorait – je cite –

« cette période maussade où j'ai connu, en même temps que des inquiétudes croissantes sur l'avenir de l'Europe, tous les petits ennuis d'une magistrature inactive et cloîtrée. J'ai vu, déchiré par les factions politiques, un pays auquel la gravité des événements pouvait imposer, du jour au lendemain, le devoir de rétablir l'union nationale. J'ai assisté au remaniement imprévu d'un cabinet, au départ spontané d'un autre, à la chute brutale d'un troisième. J'ai payé la rançon de mes irresponsabilités constitutionnelles en essuyant, à maintes reprises, les reproches contradictoires de partis opposés qui voulaient, les uns et les autres, mettre à leur service exclusif mon autorité nominale. Ce n'est pas sans un continu effort de volonté que j'ai réussi à éloigner de moi la lassitude et le découragement, parfois même la répugnance et le dégoût. »

Entre les deux guerres, que de voix se sont élevées pour dénoncer la décrépitude de nos institutions et le vide installé à la tête de l'État ! Au lendemain de la Libération, le général de Gaulle, alors président du Gouvernement, déclarait dans cette même enceinte :

« Si vous ne tenez pas compte des leçons de notre histoire politique des cinquante dernières années, vous irez à une situation telle qu'un jour ou l'autre, je vous le prédis, vous regretterez amèrement d'avoir pris la voie que vous aurez prise. »

Le Président René Coty, enfin, déclarait dans son message au Parlement du 29 mai 1958 :

« Quatre ans et demi auront bientôt passé sans que mes appels de plus en plus instants soient suivis d'effet. Et, quels que fussent la valeur et le patriotisme des hommes qui se sont succédé au pouvoir, l'État n'a cessé de se désagréger. »

Mais, il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Sur les rives paisibles de l'opposition, comme les émigrés de l'Ancien Régime sur les rivages de l'Angleterre (*Murmures sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*) vous attendez impatiemment l'heure de rentrer dans l'État, n'ayant rien appris ni rien oublié. Eh bien ! je vous le dis, l'avenir n'est pas à vous. L'avenir n'est pas aux fantômes. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Quelles que soient les conditions des luttes politiques de demain, le pays ne pourra, sous peine de mort, donner sa confiance qu'à ceux qui clairement, sans équivoque et sans réticence, prendront l'engagement de ne pas laisser disparaître ce qui est la condition même de la stabilité et de l'existence d'une France indépendante, je veux dire la présence à la tête de la République d'un chef de l'État qui en soit un. Comme l'observait hier encore magnifiquement M. François Mauriac (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*), le peuple ne sait pas toujours ce qu'il veut mais il sait ce qu'il ne veut pas, et ce qu'il ne veut à aucun prix, c'est retomber dans vos mains redoutables. S'il était tenté de l'oublier, vous seriez toujours là, Dieu merci ! pour l'en faire souvenir. (*Les députés de l'UNR-UDT se lèvent et applaudissent longuement.*)

Dîner des Jeunes Patrons (27 avril 1964)

Mots-clés : Administration – Aménagement du territoire – Budget – Bull – Compétitivité/concurrence – Construction européenne – Croissance – Dette/déficit budgétaire – Dialogue social/concertation – EDF/GDF – Élections présidentielles de 1965 – États-Unis – Europe politique – Inflation – Investissements étrangers – Japon – Kennedy Round – Marché commun – Plan – Rapport Toutée – Région parisienne – RFA – Royaume-Uni – SNCF – Syndicats – Union soviétique

Le Centre des Jeunes Patrons (devenu Centre des jeunes dirigeants d'entreprise en 1968) a été fondé en 1938 par Jean Mersch. Georges Pompidou prononce cette allocution à l'occasion du dîner offert par le CJP, alors présidé par José Bidegain.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

Je vous remercie d'abord de votre invitation et de votre accueil. Je vous remercie d'être venus, comme le disait M. Bidegain, des quatre coins de l'Hexagone – métaphore sur laquelle on pourrait d'ailleurs s'interroger. Je voudrais également vous dire, tant qu'il en est temps encore, que je vous supplie de ne pas identifier jeunesse et vigueur, parce que viendra un moment où vous le regretterez ! D'ailleurs nous avons de par le monde, et même en France, des démonstrations que la vigueur peut aller sans la jeunesse, à moins qu'après tout ce ne soit une forme d'éternelle jeunesse.

Je voudrais me borner, pour l'instant, à vous dire la satisfaction que j'ai d'avoir, cette année encore, l'occasion de vous exprimer quelques-unes de mes vues sur les problèmes qui peuvent vous intéresser. Le plus sage consiste donc maintenant à passer directement à ce qui est l'exercice du jour, c'est-à-dire aux questions.

Robert Valentini, de Lyon – *M. le Premier ministre, il y peu de temps – car le temps passe vite – le Plan nous était présenté comme une ardente obligation. Or, de plus en plus, il me semble qu'il s'assouplit et, qui plus est, d'indicatif il semble qu'il tend de plus en plus à devenir une étude de marchés pour une économie libérale beaucoup plus technique que concertée d'orientation économique. Faut-il désormais prévoir, et dans quels délais, la suppression de l'idée de Plan dans les faits, sinon dans les apparences ? Et quant à nous, nous avons le sentiment, peut-être faux d'ailleurs, mais nous avons le sentiment qu'on abandonne la planification au moment où elle serait le plus utile à notre économie. En effet, le Plan devrait nous permettre de gagner collectivement la compétition économique en face d'entreprises, certes extrêmement puissantes, d'entreprises étrangères puissantes mais isolées.*

Réponse – Je n'ai pas l'impression, du poste où je suis, que le Plan et la planification soient abandonnés. Vous me direz peut-être que celui qui est censé avoir l'autorité ne s'aperçoit pas toujours qu'il l'a perdue et qu'inversement ceux qui sont tenus d'obéir à cette autorité, de

respecter cette planification – par exemple les Jeunes Patrons – ont parfois tendance à s'ébrouer un peu trop tout seuls et en dehors des règles du Plan. C'est possible. Mais je voudrais vous dire que s'il y a sans doute une évolution de la notion de Plan, il n'y a certainement pas abandon de la planification.

D'abord parce que je ne vois pas comment un pays comme la France pourrait se passer d'un Plan. En tout cas je ne vois pas comment l'État pourrait s'en passer, en ce qui le concerne, étant donné que l'État contrôle directement ou indirectement une très grande partie de l'économie du pays et que par ailleurs, par la réglementation du crédit et par tout un arsenal administratif et réglementaire, peut-être excessif, il est amené à intervenir constamment dans la vie économique. Dès lors, supposer qu'il renonce à la planification voudrait dire qu'il substitue dans son action le désordre pur et simple à la prévision ordonnée. Ne serait-ce donc que pour sa propre action, l'État est obligé de se fixer des règles sur plusieurs années et, par conséquent, de faire un Plan.

Il est non moins vrai que nous avons toujours pensé que le Plan, la planification française, avait pour caractéristique une certaine souplesse. Depuis deux ans que je me trouve parler de ce problème, je l'ai moi-même toujours indiqué et mon prédécesseur également, ainsi que les différents ministres des Finances. Cette souplesse, que signifie-t-elle ? Elle signifie d'abord que, dans la mesure où nous essayons de combiner la planification avec les initiatives individuelles, avec les capacités d'invention et d'autonomie qui doivent caractériser le secteur privé, nous cherchons par principe à maintenir la liberté d'entreprise. Nous cherchons par principe, autrement dit, à ne pas transformer le Plan français en plan soviétique et à ne pas faire de la planification une espèce d'encadrement étroit et rigide de toute la vie économique, sociale et par conséquent humaine du pays. Nous n'en abandonnons pas pour autant la notion de plan, mais cette notion doit, je le crois, évoluer. Je ne suis pas le seul à le penser : le Commissaire général au Plan, qui a déjà fait un Plan qui correspondait davantage à ce que vous disiez, a comme moi conscience qu'il y a lieu d'évoluer.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'au départ on établit, en fonction des besoins et des capacités de travail, un Plan définissant les objectifs pour la période correspondante. Mais on s'aperçoit, au fur et à mesure, que les faits économiques n'obéissent pas absolument aux plans, même les plus rigides – voyez d'ailleurs les plans soviétiques, qui connaissent des échecs, et des échecs graves. On s'aperçoit, d'autre part, qu'il y a un certain nombre de notions auxquelles on avait peu pensé et qui sont importantes ; je pense en particulier aux données financières qui n'avaient tenu qu'une place relativement seconde dans les premiers plans et qui maintenant ont tendance à passer davantage sur le devant de la scène. Autrement dit, à l'heure actuelle, quand on fait un Plan on se demande davantage : est-ce que la France dégagera les capitaux nécessaires pour la réalisation du Plan ? Est-ce qu'elle aura également les travailleurs nécessaires à l'exécution du Plan, sans compter la possibilité d'importations de matières premières, etc. ? Par conséquent, la notion de plan se complique. Et au fur et à mesure qu'elle se complique il apparaît de plus en plus nécessaire de laisser certaines marges pour tenir compte des aléas que l'on rencontre dans l'exécution.

Autrement dit, nous nous orientons à l'heure actuelle, au stade tout à fait préliminaire où nous sommes des réflexions sur le V^e Plan, vers une notion de plan qui resterait à la fois un cadre très précis et très complet des activités nationales sur une période de cinq ans mais réserverait, au cours de cette période, des possibilités d'adaptation. Et ce faisant, je ne crois pas

du tout que nous entrions purement et simplement dans la notion de plan indicatif, ni à plus forte raison dans le cadre d'un système purement libéral. Je crois, au contraire, que nous nous rapprochons des réalités car il ne sert à rien de décider cinq ans à l'avance ce que devra être l'évolution économique si finalement elle ne doit pas se révéler conforme aux prévisions. Or, l'expérience nous prouve que sous la pression des circonstances on est amené à modifier le Plan. C'est ainsi que nous avons été amenés à introduire dans notre politique d'investissements des majorations par rapport à ce que le Plan avait prévu dans certains domaines. C'est ainsi, par contre, que dans certains autres domaines il est apparu que le Plan avait vu trop large. Et enfin il apparaît à l'heure actuelle que les capacités du marché de l'emploi, et peut-être même des capitaux, ne permettent pas forcément la réalisation complète de tous les objectifs du Plan tels qu'ils avaient été fixés en détail.

Pour toutes ces raisons, je le répète, notre réflexion sur le Plan évolue sans cesse. Je crois que c'est une preuve de jeunesse – comme vous le diriez volontiers, je suppose. Nous cherchons à « coller » à la réalité de plus près et par conséquent nous cherchons, à l'intérieur de ce cadre, la possibilité de certaines révisions des objectifs du Plan, en hausse ou en baisse sur tel ou tel point. En le faisant, je le répète, nous avons conscience de chercher à serrer les réalités de plus près et à dominer par conséquent davantage la situation économique.

Brissier, de Paris – *M. le Premier ministre, le budget de l'État pour 1965 dans sa nouvelle structure, sera-t-il un budget destiné à stimuler l'économie française et notamment le développement des entreprises, ou bien sera-t-il un budget de conception comptable où la préoccupation de l'équilibre l'emporterait sur celle de l'expansion ?*

Réponse – Voilà une vraie question !

Eh bien ! Je voudrais dire que la question telle qu'elle est posée soulève un des problèmes les plus importants avec lesquels se trouve confronté un Gouvernement : dans l'établissement du budget de l'État – et chacun sait la part que cela représente dans la dépense nationale – quelle importance doit être donnée d'une part à l'équilibre budgétaire et d'autre part au budget de l'État comme facteur d'expansion ?

Alors, si vous me le permettez, je vous répondra que j'ai sur ce point une doctrine extrêmement ferme et qui est que cela dépend des circonstances.

Cela dépend des circonstances, car il y a des périodes dans la vie économique où, de toute évidence, l'organisme économique « languit », comme on dit dans le Midi, et où par conséquent il est nécessaire de lui injecter une certaine énergie. Cette injonction, ce sont les capitaux, les commandes et les investissements de l'État, c'est donc finalement des dépenses budgétaires. Il peut s'agir aussi d'autres formules comme des allègements fiscaux pour les sociétés – ne rêvez pas ! Cela peut être des incitations à investir par un certain nombre de procédés positifs ou négatifs. Cela peut être encore d'autres formules.

Il y a d'autres périodes, au contraire, où l'économie s'emballe, où l'on est en situation de plein emploi total, et même en état de saturation et où la nécessité absolue de maintenir une certaine stabilité devient l'impératif fondamental. Eh bien ! C'est alors le moment où le rôle du

budget de l'État ne doit pas jouer un rôle d'expansion, mais plus ou moins un rôle de frein. Et la valeur du coup de frein dépend de la vitesse acquise et de la nécessité où on est de ralentir plus ou moins vite. Tout le monde fait ainsi, et l'Allemagne par exemple, qui il y a un certain temps était dans une situation inflationniste, elle a sans doute donné son coup de frein par d'autres méthodes que les nôtres parce que le système allemand est plus libéral que le système français et que le budget de l'État n'a pas du tout le même rôle qu'en France. Mais l'Allemagne a ramené volontairement son taux d'expansion à 4% et elle a du même coup arrêté son inflation, sans pour autant, soyez-en témoins, arrêter sa prospérité.

Voilà donc deux situations différentes, dans lesquelles il faut adopter des solutions différentes.

J'ajoute que ce que je disais tout à l'heure à propos de la souplesse nécessaire du plan, je le dirais de même à propos d'un point au cours de l'été ; il peut arriver, comme cela s'est produit l'an dernier, qu'on le rectifie légèrement au mois de septembre ; mais enfin, en gros, les décisions sont arrêtées au mois de juin. Et il s'agit par conséquent, au mois de juin 1964, de décider de ce que sera la vie de l'économie française entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1965. Eh bien ! Je suis pour ma part convaincu qu'il peut y avoir une différence entre l'appréciation qu'on se fait au mois de juin 1964 de la situation économique 1965 et ce que sera la réalité au début, au milieu ou à la fin de 1965. Et par conséquent je considère aussi qu'un budget doit pouvoir se prêter, en cours de route, à des modifications de politique. Nous le faisons d'ailleurs dès cette année, pratiquement, puisque par la régulation des dépenses de l'État que nous avons imposées aux différents ministères dépensiers, nous avons dégagé une espèce de masse de manœuvre qui constitue pour nous la réserve que nous proposerions de réinjecter dans l'économie si, au cours de l'automne, apparaissaient des signes de ralentissement de l'activité. Ce ralentissement, on me l'annonce, il faut bien le dire, depuis maintenant deux ans, avec plus d'énergie depuis deux mois, mais, jusqu'à nouvel ordre, vous le savez comme moi, les statistiques ne nous montrent pas que ce soit la réalité.

Voilà les principes selon lesquels nous ferons le budget de 1965. Et dans la situation actuelle nous considérons que le premier de nos devoirs c'est de faire un budget qui soit un budget exemplaire et un budget de stabilité.

Qu'est-ce que nous appelons un budget exemplaire et un budget de stabilité ? C'est bien sûr, et d'abord, un budget dont on essaie de ralentir la croissance de façon à le rapprocher le plus possible de la progression du revenu national et de la production nationale. Car il n'y a pas de raison pour que les dépenses des particuliers ne croissent qu'au rythme de développement de la production nationale et que les dépenses de l'État, elles, s'accroissent systématiquement à un rythme plus rapide. C'est notre premier principe.

Notre deuxième principe c'est qu'il ne doit pas y avoir de dépenses « définitives » comme l'on dit, qui ne soient pas gagées complètement par les recettes budgétaires de l'année. C'est cela le véritable équilibre budgétaire.

Enfin, notre budget doit tenir compte dans sa partie « investissements » de ce que nous estimons être les possibilités de la France en l'année 1965. Je ne vous donnerai pas de chiffres, pour une bonne raison : c'est qu'à l'heure actuelle ils ne sont pas arrêtés. Le Commissaire général au Plan a ses idées sur la question. Chaque ministre a les siennes pour son département ministériel. Chacun a d'ailleurs tendance à prendre des chiffres un peu forcés, en hausse ou en baisse, en prévision des débats qui vont s'ouvrir dans les semaines qui viennent. Mais ce que je

puis vous dire c'est que de toute manière, et quels que soient les chiffres retenus, les chiffres les plus bas qui m'ont été proposés représentent une augmentation, et une augmentation sensible, et pour tout dire supérieure à 10% par rapport à ce qu'ont été les dépenses d'investissement dans le budget 1964. C'est vous dire, par conséquent, que quelles que soient nos préoccupations de comptables, l'expansion au départ ne paraît pas menacée.

Robert Barbot – *M. le Premier ministre, vous avez rappelé tout à l'heure la part importante de l'État dans l'économie nationale. En effet, les secteurs nationalisés, publics et privés, non seulement coexistent mais sont interdépendants. Ce qui se passe dans l'un a des répercussions dans les autres. Or, nous constatons depuis un certain temps que les conflits sociaux sont plus nombreux dans les secteurs nationalisés et publics, et plus aigus aussi, que dans le secteur privé. compte tenu du rapport de M. le président Toutée, quelle réponse votre gouvernement entend-il apporter aux revendications des salariés de l'État, et plus généralement quels enseignements tirez-vous pour l'avenir de la pratique des conférences et tables rondes quant à la forme d'association des représentants des forces syndicales et professionnelles, des personnalités qualifiées et des représentants des pouvoirs publics à l'examen des grands problèmes économiques et sociaux du pays ?*

Réponse – Je ne suis pas sûr que les conflits sociaux soient forcément plus vifs et plus aigus dans le secteur public que dans le secteur privé et si on avait davantage de temps ou si cela n'avait pas été indiscret, j'aurais demandé à votre Président de nous donner son avis sur la question.

Mais il faut bien reconnaître que d'une façon générale on parle davantage des conflits sociaux dans le secteur public. On en parle davantage pour une raison qui est relativement simple : c'est que les entreprises en question ce sont les grandes entreprises nationales, c'est-à-dire la SCNF dont le personnel atteint près d'un demi-million de personnes ; ce sont les Charbonnages, qui doivent en représenter plus de 200 000 ; c'est l'Électricité de France, qui atteint 75 000. Ce sont donc, de toute manière, des entreprises dont les grèves ont une importance toute particulière. Ces grèves font d'autant plus de bruit que les secteurs qui ont été nationalisés au cours des temps sont non seulement ceux où se trouvent les plus grandes entreprises, mais également ceux qui touchent le plus directement la vie de l'ensemble de la Nation et où, par conséquent, les conflits sont ressentis immédiatement de la façon la plus intense, par tout le monde.

J'ajoute, d'ailleurs – et c'est ce qui me fait croire que l'opposition entre secteur public et secteur privé n'est pas tellement valable – que les grèves du secteur public touchent un secteur où le public ressent durement et directement la grève, alors que les secteurs où cette grève est supportée sans trop d'émoi (par exemple les banques ou les assurances) se trouvent rarement en grève. J'y vois dans une certaine mesure l'effet d'une certaine tactique syndicale qui consiste à porter le combat là où il risque d'être payant. C'est d'ailleurs quelquefois des paiements qui se retournent contre le payeur comme certains chèques lorsque la provision n'a pas été suffisamment bien calculée.

Et puis, enfin, pour vous dire toute ma pensée aussi, puisque nous sommes ici chez des patrons, je dirai que je crois qu'une certaine paix sociale dans le secteur privé, dont on se flatte assez souvent et dont on félicite le secteur privé, a souvent reposé sur une certaine tendance du secteur privé à dire : « Nous avons besoin de travailler, nous avons besoin de garder nos ouvriers, nos cadres, nos techniciens ; ils demandent des augmentations, donnons-les leur... on verra bien. » Et dans l'idée de « On verra bien », il y a forcément l'idée : « On se rattrapera autrement. » Je n'en suis nullement choqué. Je dis simplement que le devoir de l'État est à un moment donné d'essayer de dire : « Attention, je vous préviens, vous ne vous rattraperez pas ; il faut aussi penser au consommateur. » Et tous les Français sont consommateurs, si tous ne sont pas patrons ni tous ouvriers.

Néanmoins, vous m'avez demandé ce que le Gouvernement entendait tirer du rapport Toutée et quelle conception il se faisait des rapports entre la puissance publique et les organisations syndicales et professionnelles.

Je vous répondrai sur ces différents points très clairement.

En ce qui concerne le rapport Toutée, la mission confiée à M. Toutée était une mission d'information en vue de fournir au Gouvernement un certain nombre de suggestions concernant précisément l'amélioration des rapports entre les salariés du secteur public et l'État patron. Pour quelles raisons avons-nous été amenés à envisager cette mission ? Ce n'est point tellement parce que les salaires seraient désastreux dans le secteur public et leur croissance médiocre ni pour d'autres raisons analogues. Car, comme le rappelait tout à l'heure votre Président lorsqu'il me parlait de l'embauche et des départs, les employés du secteur public ne partent pas ; ils ne partent que par la retraite. Ce qui semble montrer, malgré tout, que le sort qui leur est réservé reste un sort tolérable. Donc c'est moins, je crois, le niveau de vie, le niveau des salaires, le niveau des rémunérations dans le secteur public qui crée le problème, ce serait plutôt les conditions même de discussion.

Dans le secteur privé, les organisations syndicales ont l'impression de pouvoir s'adresser à la Direction, de pouvoir discuter de leurs rémunérations et obtenir ou ne pas obtenir, mais en tout cas pouvoir discuter avec la personne qualifiée, pour leur répondre. Dans le secteur public il en a été pendant assez longtemps ainsi, tout au moins dans le secteur nationalisé, en ce sens que les organisations de cadres ou ouvrières discutaient avec les directions des entreprises. Il y avait bien par derrière un certain contrôle de l'État, certaines interventions des ministères de tutelle, du ministère des Finances. Mais enfin, en gros, les directions d'entreprises paraissaient avoir des pouvoirs larges, des pouvoirs de directions d'entreprises, paraissaient pouvoir être des interlocuteurs valables.

Et puis depuis quelques temps les syndicats ouvriers, et les cadres aussi, ont eu l'impression que la situation avait changé. Et pourquoi avait-elle changé ? C'est ce que j'ai expliqué, chaque fois que j'ai eu l'occasion de les voir, assez fréquemment, aux organisations syndicales – et je n'en ai encore trouvé aucune qui puisse me répondre que j'avais tort dans ce que je leur disais, Je leur ai dit : « Cela a changé parce que vous avez introduit, et nous l'avons vu l'an dernier avec éclat, la notion de parité ; vous avez dit que tout ce qui était donné dans une entreprise devait l'être dans toutes les autres. »

Nous voyons par exemple la prime de productivité de l'Électricité de France attribuée automatiquement à la SNCF. Eh bien ! Quoi que l'on puisse penser de la question, il n'est pas *a priori* normal que la prime de l'Électricité de France soit appliquée à la SNCF. De même chaque fois qu'il y a une augmentation de salaire à l'ÉDF, immédiatement la SNCF demande l'égalité absolue. L'an dernier au moment du dépôt du rapport des Sages et des augmentations de salaires qui s'en sont suivies, il y a eu quelques discussions à ÉDF où les syndicats trouvaient que la Commission des Sages n'avait pas été assez généreuse. Les syndicats de la SNCF nous ont dit : « Cela nous est égal, mais nous voulons la même chose qu'ÉDF ; si vous leur donnez davantage, il faudra nous donner davantage ; sinon nous nous contenterons de ce qu'on nous a donné. » À partir du moment où ÉDF, SNCF, les Charbonnages, les fonctionnaires, etc., etc., se mettent à vouloir exactement la même chose les uns que les autres, voulez-vous me dire comment il serait possible que la décision ne soit pas prise par le patron unique de ces différentes entreprises ; et ce patron unique c'est le Gouvernement. Or, il se trouve évidemment que les syndicats ne sont pas en contact quotidien avec le Gouvernement. C'est ainsi que s'est créé un problème du fait que les syndicats avaient l'impression justifiée qu'ils discutaient quotidiennement avec la direction mais que, finalement, la décision était prise par quelqu'un qu'ils n'avaient jamais vu. Nous avons donc confié à M. Toutée cette mission. Il a rapporté un certain nombre de conclusions dont nous avons déjà eu l'occasion de parler avec les organisations syndicales. Nous sommes en train de mettre ces conclusions au point et très prochainement nous allons pouvoir mettre sur le papier ce que nous nous proposons de faire pour développer les procédures prévues par M. Toutée ou inspirée du rapport de M. Toutée. Les syndicats, je le répète, ont été tenus au courant, d'abord de nos réactions et moi des leurs, ensuite de l'évolution de notre pensée. Ils le seront de nos conclusions. Mais bien entendu, il faut le souligner, l'affaire Toutée est une affaire de procédure et ne concerne pas le taux de salaires.

Lorsqu'on croit profondément, comme moi, à la nécessité d'une collaboration étroite entre l'État et les organisations professionnelles et syndicales, on est un peu embarrassé. Dans un premier temps on voit arriver un certain nombre de gens qui vous disent : « C'est épouvantable, il n'y a aucune collaboration, nous ne sommes pas tenus au courant, nous ne savons rien, il n'y a qu'ukases, diktats, etc. » À quoi je leur réponds depuis deux ans que je souhaite pour ma part une collaboration plus étroite. À plusieurs reprises nous en avons donné des marques par les entretiens multiples que j'ai pu avoir personnellement en dehors même des contacts constants qu'ont mes collaborateurs et qu'ont les ministres compétents avec les organisations syndicales, sans compter que nous avons réuni dans des organismes les diverses organisations professionnelles et syndicales, dans des Comités et des Commissions tellement nombreux qu'un des plus grands syndicats ouvriers m'a dit récemment : « Ne nous créez plus d'organismes, il y en a tellement qu'on ne sait plus où donner de la tête, il y en a trop ! »

Nous avons donc fait l'effort voulu, mais alors est apparue chez les organisations professionnelles et syndicales une sorte de réaction d'autodéfense : « Est-ce que nous n'allons pas vers l'intégration du syndicalisme dans l'État ; est-ce qu'on ne veut pas nous mener vers une espèce de corporatisme où l'État assimilerait le syndicalisme pour mieux le dévorer, en quelque sorte, et pour mieux le détruire ? » Eh bien ! En toute bonne foi, ce n'est pas ma position. En toute bonne foi, je crois au contraire qu'une participation constante des organisations syndicales et professionnelles, que ce soit à l'élaboration du Plan, que ce soit à la détermination de la politique économique de l'État, que ce soit en ce qui concerne les rapports sociaux, que ce

soit en ce qui concerne les problèmes annexes de la vie des entreprises, que ce soit, enfin, en ce qui concerne les problèmes que pose au monde du travail des entreprises la vie quotidienne dans le métier et hors du métier, je crois que pour toutes ces questions il est capital d'associer les organismes syndicaux et professionnels à l'action de l'État.

Je crois que l'action de l'État ne peut pas être bonne si elle ne repose pas sur une information approfondie, sur une collaboration qui ne veut nullement être une annexion, qui ne veut nullement dire que les organismes syndicaux et professionnels cautionnent la politique du Gouvernement, mais simplement qu'ils sont associés pour donner leur avis dans les domaines de leur compétence. Nous cherchons à le faire sur le plan départemental et régional à l'heure actuelle ; nous chercherons à le faire sur le plan national, nous chercherons à le faire en particulier pour l'élaboration d'une politique des revenus et je voudrais plaider la sincérité en disant qu'il n'y a dans cette politique que la volonté de donner au travail gouvernemental de meilleures bases et de créer un meilleur climat social et en rien de demander des approbations politiques dont je suis pour ma part convaincu que les syndicats et les organismes professionnels auraient le plus grand tort de les donner à qui que ce soit du Gouvernement ou de l'opposition.

Robert Glanenser, de Paris – *M. le Premier ministre, vous nous aviez précisé le 22 avril 1963 la position de votre Gouvernement concernant les investissements étrangers en France. Si nos souvenirs sont exacts, il s'agissait de pratiquer une vigilance sélective, c'est-à-dire tantôt de laisser faire, tantôt encourager, tantôt freiner, tantôt interdire. Depuis cette époque, et au cours des derniers mois, nos milieux de dirigeants d'entreprises et, semble-t-il, la Bourse, ont été pris d'un malaise incontestable devant la politique de la vigilance sélective, en particulier devant son application à l'affaire Bull et à l'intervention de la General Electric. Il nous semble que certaines directives et certains éléments d'information, tant pour les firmes françaises que pour les éventuels investisseurs étrangers, faciliteraient les plans ou les hypothèses à moyen et à long terme que nous devons faire. Ne pourrait-on proposer aux investisseurs un code des bonnes manières à respecter, qui serait à élaborer comme les plans des investissements majeurs avec nos cinq partenaires du Marché commun ?*

Réponse – On a rappelé la position que j'avais prise, en effet, il y a un an, à propos des investissements étrangers en France.

Il y a plusieurs façons de considérer les investissements étrangers en France. On peut les considérer du point de vue que j'appellerai monétaire, c'est-à-dire se demander s'il est bon ou mauvais que des capitaux extérieurs viennent s'investir ; on peut les envisager aussi d'un point de vue national, c'est-à-dire sous l'angle de la défense d'une certaine indépendance économique vis-à-vis des capitaux étrangers.

Sur le premier plan, les réponses peuvent varier avec les époques. C'est ainsi que les surplus de devises que nous avons encaissés ces dernières années ont constitué en France un facteur d'inflation. Les investissements étrangers n'ont d'ailleurs joué qu'une faible part dans l'origine de ces surplus. Mais il n'en reste pas moins qu'il y avait trop d'argent sur le marché français. Inversement, je viens d'un pays comme le Japon où j'ai constaté un appétit

extraordinaire de capitaux étrangers : dans un pays qui a énormément de travailleurs et relativement peu de capitaux, le besoin en capitaux nouveaux est un besoin permanent de l'économie. Sur ce point, vous le savez, nous n'avons rien fait depuis le début du plan de stabilisation pour encourager les investissements étrangers en France, parce que nous avons considéré, au contraire, qu'il y avait en France plutôt excès d'argent et que ces arrivées de capitaux étrangers risquaient d'accélérer le processus inflationniste. D'ailleurs, cela a été exposé et dit par un certain nombre de théoriciens que vous connaissez.

Il y a une deuxième façon de considérer les investissements étrangers, c'est de se demander si dans certains cas il n'est pas bon de favoriser certains investissements étrangers pour donner de la vigueur à un secteur de notre économie qui végète ou qui est en décadence. L'arrivée de capitaux étrangers, l'arrivée de techniques étrangères qui accompagnent ces capitaux, constitue un stimulant qui peut revigorer de tels secteurs. C'est un petit peu ce que nous avons fait lorsque nous avons encouragé, et en tout cas autorisé, des investissements dans des domaines comme les industries de transformation des produits de l'agriculture, de la conserverie. Je crois d'ailleurs que la France a encore énormément à faire dans ce domaine et que nous serions certainement amenés à ne pas voir d'un mauvais œil d'autres investissements étrangers, si le capital et la technique française ne se décidaient pas à se réveiller. Mais je crois que sur ce point des progrès commencent à apparaître.

Et il y a l'aspect, qui est l'aspect de l'indépendance nationale. Je veux dire par là que sans faire du nationalisme et encore moins du chauvinisme, il n'est pas imaginable que l'économie d'un pays ou même que tout un secteur de l'économie passe sous le contrôle d'un investisseur étranger et surtout d'un investisseur lointain. Je me rappelle l'avoir dit l'an dernier. À l'heure actuelle on y pense moins probablement. Mais il ne faut pas oublier que des sociétés étrangères qui ont aujourd'hui beaucoup d'argent, et une volonté d'expansion et de développement, peuvent se trouver dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans, devant des difficultés, et devant la nécessité de réduire leur production. Eh bien ! Où la réduira-t-on ? Selon toute probabilité on la réduira dans l'usine lointaine avant de la réduire dans les usines de la société-mère. Et par conséquent on peut se trouver dans des décisions graves, prises par des gens qui sont parfaitement dans leurs droits de propriétaires, dans leur conception de la vie des affaires, mais qui peuvent être amenés par la nature des choses à méconnaître certaines réalités politiques, sociales, humaines, du pays où ils sont installés. Il y a là un risque, et un risque que nous ne pouvons accepter de courir. Et puis, il va de soi qu'un pays dont toute l'industrie appartiendrait à un capital étranger ne s'appartiendrait plus à lui-même.

Voilà les principes qui guident notre politique.

Alors, après cela, je ne veux pas entrer dans les détails de l'affaire dont vous m'avez parlé, pour des raisons faciles à comprendre et d'autant plus que cette affaire est en voie de règlement. Mais je dirai que, les principaux généraux de notre politique étant posés, on se trouve toujours devant un cas qui est justement celui qu'on n'a pas prévu. Eh bien ! Il faut adapter les principes à ce cas et il faut essayer de trouver une solution qui tienne compte de ces données. C'est ce que nous avons cherché à faire, et ce que nous chercherons encore à faire, en nous rappelant notamment que dans certains types d'industries, qui sont les plus avancés sur le plan technique, qui demandent le plus d'investissements et qui s'adressent à un marché international assez large, il est bien évident que les affaires françaises sont trop étroites et qu'elles se trouvent

dépassées et condamnées si elles ne s'adaptent et ne se regroupent pas suffisamment. Elles doivent donc conclure des accords avec d'autres entreprises, étrangères notamment. Je souhaite pour ma part que ces accords se concluent à l'intérieur des Six du Marché commun et avec les sociétés européennes avant d'être des accords avec des sociétés étrangères à ces Six. Je n'y mets, croyez-le bien, aucune irritation contre la Grande-Bretagne ou contre les États-Unis d'Amérique, bien au contraire, et je me réjouis qu'il y ait des rapports d'affaires importants, constants, entre les affaires françaises et les affaires anglaises ou américaines. Mais ce que je dis, c'est que puisque nous allons vers le Marché commun, puisque nous allons vers une unité économique qui groupera ces six pays, il est normal et naturel que ce soit à l'intérieur de ces six pays qu'on commence à faire les concentrations, qu'on commence à faire les rapprochements. Voilà ce que je souhaite.

J'ajoute, d'ailleurs, que cela n'a rien qui soit spécifiquement anti-américain, car la concentration à l'intérieur des Six du Marché commun rencontre très souvent des affaires américaines, vous le savez.

Matto, de Paris – *M. le Premier ministre, M. le ministre des Finances que nous recevions ici il y a un mois environ nous a vivement encouragés à abaisser nos prix de revient. Vous savez combien ces objectifs sont les nôtres et vous savez de même que nous regroupons tous nos efforts pour accroître la productivité de nos entreprises. Mais nous constatons que cela ne suffit pas, et que si les possibilités d'investissements ne sont pas améliorées par éventuellement un encouragement à des placements à long terme, d'une part, et si d'autre part les moyens mis en œuvre pour le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ne sont pas accrus, nous risquons de ne pas voir ces objectifs atteints tant dans le domaine industriel que dans le domaine agricole. Quelles sont, M. le Premier ministre, vos intentions à cet égard ?*

Réponse – Je pense que toutes les personnes autour de cette table sont témoins que ce n'est pas moi qui ai fait les questions, sans quoi je dirais que c'est le type même de question auquel je m'attendais et que je souhaitais.

En effet, à l'heure actuelle, bien que nous soyons en France dans une période indiscutable d'expansion, comme le montre le marché de l'emploi, je crois que l'industrie française, de même d'ailleurs que le commerce et l'agriculture, doivent considérer que les difficultés ne sont pas passées, loin de là, et qu'au contraire elles se préparent à être plus grandes. Je crois que la phase idyllique du Marché commun est derrière nous et que va venir la minute de vérité, assez facilement dans les milieux politiques.

Vous allez sentir très durement que la concurrence à l'intérieur des Six, et en particulier la concurrence de l'industrie allemande, va devenir de plus en plus redoutable. Alors, dans cette affaire, l'important c'est que l'économie française tienne le coup. Et pour qu'elle tienne le coup il y faut sans doute une action de l'État. Il y faut une action de l'État au moins pour deux raisons. La première c'est qu'il y a dans le danger de la concurrence allemande un aspect si je puis dire géographique. L'Allemagne a – et elle partage cela avec le Luxembourg et pour partie avec la Hollande et la Belgique – une espèce d'avantage géographique sur une bonne partie du

territoire français : les distances sont plus courtes, les transports sont plus faciles, les choses sont plus concentrées géographiquement. Il y a là un avantage indiscutable. C'est une des raisons pour lesquelles nous faisons, nous essayons de faire une politique d'aménagement du territoire pour ne pas risquer de voir se vider la France, en particulier la France du Midi, du Sud-Ouest et de l'Ouest au profit de l'Est et au profit du couloir « lotharingien ». C'est d'ailleurs une raison – et je demande à tous les provinciaux d'en être conscients – pour laquelle la région parisienne doit maintenir un rythme d'activité très grand car la région parisienne est vraiment un élément capital de rééquilibre géographique à l'intérieur du Marché commun.

La deuxième raison qu'a l'État d'intervenir, c'est que son action sur le crédit sur la fiscalité, sur les investissements est déterminante ou est, en tout cas, un des éléments déterminants de l'industrie française et de l'activité française. Alors, sur ce point, je puis vous répondre que nous avons parfaitement conscience à l'heure actuelle des efforts qui sont demandés à l'industrie française, d'autant plus que par la politique de blocage des prix qui est suivie nous lui avons montré que la route n'était pas facile. Mais nous le faisons avec, je dirai, moins de scrupules, à la fois parce que cela nous paraît indispensable sur le plan de la stabilité générale, mais aussi parce que je crois vraiment que le problème du prix de revient – et donc du prix de vente – va devenir capital. À partir de maintenant le producteur français, qu'il s'agisse de l'agriculteur ou de l'industriel, doit avoir une espèce d'obsession de l'abaissement du prix de revient.

Pour cela l'État peut l'aider. Et l'État peut l'aider en particulier en favorisant le crédit à long terme et en cherchant à faire que ce crédit soit moins coûteux. Et j'ai demandé, d'ailleurs depuis plusieurs semaines, à M. le ministre des Finances, de réfléchir à la question. Vous vous rappelez que la commission Laurain nous y avait incités. Nous envisageons – sans que je puisse vous donner aujourd'hui de précisions, parce que tout cela n'est pas encore décidé – nous envisageons un certain nombre de mesures à l'intérieur notamment du budget de 1965, pour aider, faciliter et stimuler l'investissement. Et non seulement l'investissement, mais la concentration et la fusion des entreprises.

Seulement, je ne voudrais pas m'arrêter sans vous dire que cela suppose en même temps beaucoup d'initiative et de volonté de la part des producteurs eux-mêmes. C'est vrai des producteurs agricoles à qui nous le disons fréquemment, c'est également vrai des industriels.

Il faut arriver à dominer les préoccupations, souvent naturelles, qui consistent à trouver que, mon Dieu, cela va comme ça va et qu'une fusion, une concentration, ce sont des soucis et des préoccupations. Quand on fusionne avec quelqu'un d'autre, il y en a toujours un qui est plus gros que l'autre et par conséquent qui est soupçonné de vouloir manger le petit, et c'est rarement faux. Et puis, il y a dans les investissements nouveaux des soucis évidents. À l'heure actuelle, investir en France est un travail. C'est d'abord un travail administratif, car il faut passer toutes les filières et tous les bureaux, remonter toute la hiérarchie pour obtenir toutes les permissions, toutes les bénédictions. Je reconnais que c'est une calamité et si je puis dire quelque chose pour simplifier tout cela, croyez bien que je le ferai.

Et puis plus on est gros, plus l'affaire vous échappe, plus elle risque en tout cas de vous échapper, plus les risques d'une récession, d'un ralentissement, d'un changement dans le goût du public ou dans les formes et les méthodes de production peuvent avoir des conséquences graves. Il est bien certain que la routine est la pente la plus naturelle, la plus facile. Mais je voudrais véritablement qu'en dehors même de l'esprit de jeunesse, de volonté, d'énergie que manifeste la France à l'heure actuelle – et que son industrie manifeste, elle aussi – en dehors de

cela, l'industrie française perçoit que pour elle c'est un danger de mort. Si elle ne se lance pas dans cette bataille, elle s'apercevra dans dix ans, dans quinze ans, qu'elle est pratiquement rayée de la carte industrielle du Marché commun.

Bien sûr, cela ne se passera pas comme ça. Il n'y aura pas un matin où on se réveillera et où on se dira : tiens, on n'a plus d'industrie ! Ce sera très long, ce sera lent, ce sera progressif, mais petit à petit cela se fera. Parce que nous avons en face de nous des hommes actifs, des capitaux, des techniques et une volonté d'expansion, il faut que nous ayons cette même volonté pour les battre chez nous et chez eux et pour tirer de la concurrence tout ce qu'elle a de stimulant. Après quoi, il est possible qu'on s'aperçoive qu'il faut arriver à une certaine notion, je n'oserai pas dire de planification parce que je provoquerais des réactions dans certains pays du Marché commun, mais d'harmonisation à l'échelle des Six. On y viendra sans doute aussi.

En attendant, en vue de cette harmonisation, il faut se placer le mieux possible, et pour cela il faut progresser résolument. L'État essaiera, à l'occasion de ce budget de 1965, de vous faciliter la tâche. Et j'espère que les industriels français trouveront en eux-mêmes les ressources non seulement financières, mais de volonté, qui seront nécessaires.

Pierre-Bernard Couste – *M. le Premier ministre, depuis des semaines nous vivons une mutation importante et le Marché commun devient de plus en plus une communauté économique européenne. À vrai dire, par la politique commune agricole, par la politique conjoncturelle que la semaine dernière les autorités de Bruxelles ont approuvée, par la politique énergétique, nous allons en fait de succès en succès dans le sens d'une intégration plus grande et d'une politique commune mieux coordonnée. C'est pourquoi, au moment même où nous allons aborder la négociation de Genève avec les Américains, on peut se poser la question, après tous ces succès, des raisons et des obstacles qui font que finalement nous ne pouvons pas aboutir, du moins c'est le sentiment que l'on éprouve, à une union politique. Nous avons, à vrai dire, et nous avons suivi les efforts de la commission Fouchet, nous avons suivi les efforts de la commission Catani. On n'en parle plus.*

Est-ce qu'il y aurait possibilité de prendre quelques nouvelles initiatives et quels sont les obstacles et les difficultés qu'entre les Six nous éprouvons réellement pour faire aboutir une vision politique de l'Europe qui, je crois, est dans le sens de l'évolution de cette intégration économique ?

Réponse – Vous avez dit que ces derniers temps, sur le plan économique, l'Europe a fait de grands progrès. Je crois que c'est vrai. Je crois qu'il ne faut pas, toutefois, les surestimer. Je veux dire par là que jusqu'ici les Six se sont toujours entendus, ont en tout cas fini par s'entendre sur les principes et même quelquefois sur l'application ; mais que dans des domaines essentiels, vitaux, décisifs, les accords ne sont jusqu'ici que des accords de principe.

Vous savez, par exemple, les difficultés que représenteront pour les Six, et notamment pour la France et pour l'Allemagne, les prix agricoles le jour où il s'agira de faire le marché commun agricole, c'est-à-dire un seul marché des produits agricoles des six pays. Nous avons encore devant nous quelques-unes des plus grosses difficultés.

En ce qui concerne la négociation Kennedy, pour l'instant les Six sont en effet groupés, unanimes, et leur position commune a été arrêtée. Là aussi nous aurons des difficultés ultérieurement. Et au fur et à mesure des négociations avec les Américains, nous sentirons très certainement, à l'intérieur des Six, des divergences sur le plus ou moins de concessions que l'on est disposé à faire dans tel ou tel sens.

Néanmoins, en gros, on peut dire que le Marché commun progresse normalement. Je crois d'ailleurs que pour qu'il continue à progresser normalement cela suppose non seulement une bonne volonté des six gouvernements, non seulement l'action efficace de la Commission de Bruxelles, qui travaille bien et qui a toujours préparé la solution des problèmes intelligemment. Mais il faudra aussi une certaine ouverture sur l'extérieur. Nous ne pourrions pas développer ce Marché commun si nous donnons l'impression de vouloir le replier sur lui-même et en faire une espèce de citadelle. On est donc obligé de faire des concessions au monde extérieur.

Cela m'amène au problème politique. Cela m'amène au problème politique, car il est évident que si à l'heure actuelle à l'intérieur des Six le rapprochement politique ne va pas plus vite c'est pour des raisons qui sont extérieures aux Six, même si elles se traduisent par les attitudes de certains des Six. Il est bien évident que le problème de l'Angleterre, en particulier, pèse très fortement sur la politique de progrès vers l'union politique que l'on avait pu, à un moment donné, espérer à l'intérieur des Six. C'est là une question sur laquelle, pour ma part – et je ne suis pas le seul – je n'ai jamais réussi à très bien comprendre tout ce que l'on voulait, puisqu'il semble que les mêmes réclament l'intégration et l'entrée de l'Angleterre, alors que, vous le savez, la première des conditions de l'entrée de l'Angleterre ce serait sûrement qu'il n'y ait pas d'intégration politique, mais je ne veux pas ouvrir ici ce genre de débat.

La position de la France, à l'heure actuelle, c'est de considérer qu'elle est, en ce qui la concerne, prête à faire un nouveau pas en avant. Elle reste prête, mais étant donné le succès relatif qu'a obtenu sa dernière proposition, que vous avez rappelée – le plan Fouchet – nous ne considérons pas que ce soit à nous à prendre l'initiative. Si d'autres veulent la prendre nous serons toujours disposés à les suivre. Il a semblé à un certain moment que d'autres y songeaient. Finalement, ils ne l'ont pas fait. Je ne suis pas non plus sûr que ce soit pour des raisons intérieures aux Six.

Guy Asson – *M. le Premier ministre, la presse la plus autorisée, notamment un grand quotidien du soir, a écrit qu'à la suite de votre très brillante réponse vendredi dernier à l'Assemblée nationale vos apparaissiez dorénavant comme le chef du gaullisme et le successeur éventuel du président de la République. S'agit-il là d'une interprétation abusive et gratuite ou d'une vue prospective et pénétrante ?*

Réponse – Je ne sais pas les raisons que vous avez de poser cette question, mais j'imagine bien celles que peut avoir un journaliste de faire ce type de prédiction. Il est toujours bon, quand on s'adresse à l'opinion, de prédire l'avenir. C'est d'ailleurs ce que chacun attend de son journal quand il l'ouvre. Le journal d'information c'est celui qui raconte ce qui s'est passé, mais le journal « autorisé » c'est celui qui fait des prédictions.

Alors je vous répondrai simplement ceci. Je crois que c'est le type de prédictions qu'on a toujours le plus grand intérêt à faire. Car ou bien elles se réaliseront, et alors, le jour venu, on pourra dire : « Vous voyez ! » Ou bien elles ne se réaliseront pas, et tout le monde aura oublié et personne ne reprochera rien à l'auteur de la prédiction. C'est pour lui laisser toutes ces possibilités que, si vous le voulez bien, je ne répondrai pas à votre question.

Association de la presse étrangère (14 mai 1964)

Mots-clés : Alliance atlantique – Asie – Chine populaire – Commémorations/cérémonies – Construction européenne – États-Unis – Force de frappe – Guerre froide – Institutions européennes – Israël – Laos – Marine – Problème allemand – RFA – Union soviétique – Vietnam

Cette allocution est prononcée à l'occasion d'un déjeuner offert au Palais d'Orsay par l'Association de la presse étrangère. L'APE, créée en 1944, rassemble les journalistes étrangers accrédités en France. En 1964, elle est présidée par l'Allemand Hartmut Stein.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

Je vous remercie de votre invitation à laquelle je suis tout à fait heureux de me rendre et je me prépare surtout à répondre à vos questions. Je crois, d'ailleurs, que c'est le principal objet de ce déjeuner puisque la série des reproches qu'on nous fait, si j'en crois votre Président, recouvre toute la série des problèmes qui se posent à l'heure actuelle à la France. Je pense donc que le reproche que l'on voulait me faire c'était de ne pas y avoir encore répondu et je vais essayer de le faire aussi vite que possible.

SUJET : L'OTAN

Première question – M. le Premier ministre, on reproche souvent à la France de demander des changements dans la structure, surtout militaire, de l'OTAN, sans préciser quels seraient ces changements. Alors on peut se poser deux questions : 1. pourquoi donc la France n'explique-t-elle pas ses intentions au sujet de ces changements ? 2. quels pourraient être ces changements ?

Deuxième question : La Gazette de Cologne – M. le Premier ministre, le retrait de vos officiers de marine du NATO a fait une impression très profonde dans le monde entier et surtout en Allemagne, où on suit avec une attention toute particulière tout ce que fait la France en ce domaine. Je serais très heureux de vous entendre : si cette mesure est considérée comme une dernière mesure concernant la collaboration de la France avec le NATO ou s'il y aura encore d'autres mesures en précision.

Troisième question : Pierre Saint-Germain, La Presse de Montréal – M. le Premier ministre, pourriez-vous résumer clairement en quoi consiste le désaccord de la France à l'égard de la politique de l'OTAN ?

Réponse – Vous me demandez pour quelles raisons la France paraît avoir à l'égard de l'Organisation atlantique une position originale par rapport à celle des autres membres de cette Alliance. Je rappellerai qu'au moment où a été conçue l'Alliance atlantique, au moment où elle a été conclue et où le traité a été organisé, la situation mondiale se présentait d'une façon

extrêmement simple : il y avait d'une part le bloc communiste, qui était absolument uni et dominé par la Russie soviétique et il y avait, d'autre part, le Gouvernement des États-Unis qui, grâce à la bombe atomique, protégeait l'ensemble des nations libres en deçà des limites que les accords de Yalta avaient fixé à l'avance soviétique. Telle a été la conception de l'Alliance atlantique.

Depuis cette époque les conditions militaires de l'équilibre mondial ont été profondément modifiées. D'abord la Russie soviétique s'est donnée à elle-même un ensemble de forces nucléaires, dont je ne prétends pas qu'il égale la puissance nucléaire américaine, mais qui est néanmoins suffisant pour détruire la quasi-totalité du monde libre, en tout cas de l'Europe occidentale et même des USA. Ceci constitue un fait extrêmement important. Pour tout le monde, bien sûr, mais en particulier pour les Européens qui se trouvaient jusqu'à une date récente ne pas disposer de la dite arme nucléaire. D'autre part, il est évident que l'existence même de cet équilibre atomique, cet équilibre de la terreur comme on dit, a créé dans les conceptions stratégiques du monde libre des divergences et des théories opposées. C'est ainsi qu'est apparue, par exemple, la notion comme quoi si un conflit devait éclater un jour quelque part il pouvait être pour l'humanité d'un intérêt vital d'essayer de le localiser, d'essayer de le régler sans l'intervention de l'arme la plus redoutable, c'est-à-dire de le régler par les moyens de guerre conventionnels. C'est ainsi qu'est apparue la conception comme quoi il faudrait essayer à tout le moins de ne pas s'engager dans le conflit global, qu'après une série d'étapes en espérant que l'adversaire hésiterait et que par suite on éviterait le recours aux destructions les plus totales. En vertu de ce changement, la position de la France, pour ne pas parler des autres États européens, ne pouvait pas ne pas évoluer.

D'abord parce que la France se refuse à disparaître en tant que nation indépendante et en tant que grand pays. Ne croyez pas pour autant que nous nous considérons comme capables de tenir tête à la Russie soviétique ; je ne parle pas des États-Unis d'Amérique. Simplement, nous voulons, nous désirons, nous tenons à exister. Par conséquent, nous ne concevons pas que notre défense puisse dépendre entièrement de la décision de quelqu'un d'autre. Or, je vous prie de réfléchir [au fait] que quelle que soit l'organisation de l'Alliance atlantique, c'est un fait que l'arme essentielle, l'arme vitale, la seule arme, dépend entièrement du commandement américain. Nous ne désirons pas être dans cette situation de pure protection.

D'autre part, nous sommes bien obligés de considérer que nous sommes parmi les peuples les plus exposés à une agression éventuelle, puisque l'Alliance atlantique a été conçue dans l'hypothèse de la défense contre une attaque venue de l'Est. C'est un fait. Nous sommes donc, à ce point de vue-là, parmi les plus rapidement exposés. Par conséquent, nous pouvons craindre que les théories comme quoi on essaiera d'abord de localiser le conflit, puis dans une première étape de n'intervenir qu'avec des armes conventionnelles, ensuite avec des armes atomiques tactiques et avant de porter le combat total sur le territoire même de l'État agresseur, nous craignons que cette doctrine [ne] conduise l'Europe occidentale et notamment la France à être occupée et à être détruite avant que les efforts décisifs [n']aient été accomplis.

Enfin, nous l'avons dit aussi, nous craignons qu'il ne se crée dans l'esprit d'un agresseur éventuel un doute sur l'utilisation par le détenteur actuel, c'est-à-dire par le Gouvernement américain, de sa puissance nucléaire. Je sais que les Américains, sur ce point, se montrent extrêmement sensibles et sourcilleux et disent : vous doutez de notre parole. À quoi je leur réponds : nous ne doutons absolument pas de votre parole, mais nous estimons qu'il n'y a pas

de parole qui tienne sûrement devant le risque total que cela risque de présenter, qu'on ne peut jamais savoir ce que serait la décision et qui prendrait la décision, et à quel moment il la prendrait. Nous avons prouvé nous-mêmes dans le passé que quelquefois nous hésitions à tenir nos engagements. D'autre part, nous craignons surtout que dans l'esprit de l'agresseur [ne] se crée un doute. Après tout, historiquement, il apparaît certain que Guillaume II, en 1914, doutait de l'intervention de la Grande-Bretagne dans la guerre. Il apparaît certain qu'en 1939 Adolf Hitler doutait de l'intervention de la France et de l'Angleterre, puis doutait même que cette intervention continuât à partir du moment où il aurait brisé la résistance française. Nous pensons que ce doute est extrêmement grave et que ce doute il ne dépend de personne ni d'aucune déclaration de le supprimer. Et c'est pourquoi nous considérons qu'il est indispensable, pour un pays qui ne se trouve pas être sur le continent américain, d'avoir son indépendance et qu'il puisse dire par lui-même : j'ai une certaine force et je suis prêt à l'engager, dussé-je en mourir, si je suis attaqué. Telle est la base même de notre attitude vis-à-vis du problème de l'OTAN.

Nous croyons, en effet, que ces différents changements dans l'équilibre des forces devraient se traduire un jour ou l'autre par une révision des conceptions de ce qui a été l'Alliance atlantique mais sur ce point nous nous bornons à constater le fait. Nous nous bornons, en ce qui nous concerne, à prendre notre propre liberté d'action à l'intérieur de l'Alliance, en liaison avec l'Alliance, en coopération avec l'Alliance. Au moment même où nous retirons quelques officiers de marine de quelques états-majors, fait mineur et qui se déduisait du fait que nous avons, il y a plusieurs mois, retiré nos bateaux du commandement intégré, nous engageons des conversations sur l'utilisation concertée des forces que nous avons et qui pourraient être utilement employée en liaison avec les forces proprement intégrées à l'intérieur de l'OTAN le jour venu. Nous ne cherchons donc nullement à nous retirer de l'Alliance, loin de là, nous cherchons encore moins à saper cette Alliance. Nous cherchons simplement à assurer notre propre défense nationale, en liaison avec une Alliance à la nécessité de laquelle nous croyons aussi profondément aujourd'hui qu'hier.

Alors, il est possible que cela nous amène un jour à des discussions sur l'organisation même de l'Alliance. Ce jour-là, nous ferons des propositions. Il ne me paraît pas indispensable de les faire à l'avance ; il faut d'abord que chacun soit convaincu qu'il y a quelque chose à remettre sur pied en tenant compte du changement de l'histoire du monde. Ce jour-là nous dirons ce que nous en pensons et nous tâcherons, avec nos alliés, de trouver une solution.

Question : Bernard Valéry, New York Daily News – Un seul point : le Premier ministre a dit qu'au moment où l'on retire les officiers de la Marine française on engage des conversations sur l'utilisation concertée, etc. Cela veut-il dire les conversations sur la coordination, sur le « targeting », ont commencé ou vont commencer incessamment ?

Réponse – Nous avons simplement dit, et je le répète, que nous étions prêts à engager les conversations pour l'utilisation de nos forces de marine, en liaison avec les forces de marine intégrées de l'OTAN.

SUJET : PROBLÈMES EUROPÉENS

Première question – *M. le Premier ministre, il semble ressortir des déclarations faites à l'Assemblée nationale par M. Couve de Murville et qu'il semble avoir confirmées à Bruxelles la semaine dernière, que la France est prête, et même semble-t-il, souhaite renoncer pour l'avenir à la règle de la majorité au sein du Marché commun. Pourriez-vous préciser les vues gouvernementales à ce sujet ?*

Deuxième question – *Il y a quelques jours, le ministère des Affaires étrangères italien a fait des propositions qui concernent la Communauté économique européenne, et notamment à propos de la mission de certains pays qui ont demandé l'adhésion ou bien d'entamer les négociations. Pourrait-on connaître l'opinion de M. le Premier ministre à ce sujet ?*

Réponse – Je ne traiterai pas le sujet d'ensemble de l'Europe. Je dirai simplement ceci : en ce qui concerne d'une part les problèmes d'adhésion ou d'association d'un certain nombre de pays au Marché commun, la France a une doctrine assez souple et qui varie d'ailleurs avec les adhésions ou les associations demandées. D'une façon générale, je rappelle que nous considérons, quant à nous, que le Marché commun est une association dont la base géographique – ce qui veut dire dans une certaine mesure la base politique – est réelle. Le Marché commun, ce n'est pas quelque chose de purement douanier, ce n'est pas quelque chose de purement commercial. Il faut que cela ait une réalité géographique pour tendre vers une réalité politique. Ce n'est pas une simple communauté économique, c'est une communauté européenne économique. C'est ça notre essentielle règle de conduite vis-à-vis des demandes d'association, d'adhésion, qui peuvent se produire, en fonction de l'Europe et en fonction de certains liens traditionnels européens.

Nous connaissons le mémorandum italien qui a été déposé, qui est fort intéressant d'ailleurs. Il sera étudié, discuté. Et tout cela fait partie du mystère diplomatique quotidien que je m'en voudrais d'éclaircir tout de suite car il n'y aurait plus de raison pour que vous ne partiez pas en vacances.

En ce qui concerne la question qui m'a été posée sur le problème du vote à la majorité dans le Marché commun, qui est une question précise, je dirais presque perfide, je répondrai aussi très clairement. En ces matières, le Traité de Rome existe et il prévoit que dans un certain temps, vous le savez, pour un certain nombre de questions, on passera de la règle de l'unanimité à la règle dite de la majorité qualifiée. Nous nous en tenons, bien entendu, au Traité de Rome tel qu'il est. Mais nous disons simplement, précisément parce que nous tenons absolument au succès et à l'avenir du Marché commun, nous disons ceci : c'est qu'à aucun moment il ne sera possible, quel que soit le système juridique, de faire que des décisions vitales, dans des domaines capitaux, puissent être prises contre la volonté déterminée d'un des États membres. Ce n'est pas vrai. Sur ce point, il ne faut pas s'y tromper, cela n'existera pas et cela ne peut pas exister, pas plus d'ailleurs que cela n'existerait au sein d'aucune association, d'aucun groupe, quel qu'il soit. Nous savons très bien par exemple, dans les affaires privées, que lorsque plusieurs sociétés sont associées et quelles que soient les règles du droit commercial, si un des composants a, dans un domaine déterminé, pour une question importante, une position absolument arrêtée, il est de l'intérêt général de ne pas lui imposer sa volonté à la majorité.

Nous ne le disons pas, croyez-le bien, en pensant à telle ou telle position française sur tel ou tel point déterminé. Nous pensons simplement qu'il est de l'intérêt du Marché commun qu'il progresse le plus possible sans à-coups. Nous disons simplement à nos partenaires que nous croyons les uns et les autres qu'il faudra le plus possible essayer de se concerter et de marcher en plein accord dans les étapes progressives qui doivent nous mener d'ici 1970 à une véritable communauté économique. C'est pour aboutir que nous faisons ces observations. Mais nous ne nous élevons contre aucune règle précise d'aucun traité.

SUJET – SUD-EST ASIATIQUE

Première question – *M. le Premier ministre, comment jugez-vous la situation actuelle dans le Sud-Est asiatique, et particulièrement au Laos et au Sud-Vietnam ? Que pensez-vous d'une nouvelle convocation de la conférence de Genève ?*

Deuxième question : M. Kogima, presse japonaise – *M. le Premier ministre, le général de Gaulle a parlé au cours de la dernière conférence de presse de neutralisation du Sud-Est asiatique. Peut-on comprendre par neutralisation du Sud-Est asiatique un retour à la lettre et à l'esprit de la conférence de Genève de 1954, ou bien y a-t-il une autre formule ? Deuxièmement, je crois, la Chine populaire a saisi le Gouvernement de Londres et le Gouvernement de Moscou d'une proposition de convocation de la conférence de Genève, semblable à celle de 1962, pour examiner la situation du Laos. Le Gouvernement français serait-il éventuellement favorable à cette idée ?*

Réponse – Voici qui va me ramener un petit peu au Japon, pendant quelques instants, puisque j'ai eu beaucoup l'occasion d'y parler de ces questions. Nous avons sur le Sud-Est asiatique une doctrine qui est d'essayer de tendre à une neutralisation de cette région du monde. Sur ce point, nous croyons en effet que c'est le retour à l'esprit qui avait présidé aux accords de Genève. Si le Gouvernement de la Chine populaire demande qu'on réunisse de nouveau une conférence de cet ordre et si d'autres le demandent nous ne sommes pas hostiles, nous sommes même favorables à une conférence qui réunirait tous ceux qui ont des responsabilités dans ce domaine pour essayer de trouver une solution au problème des États du Sud-Est asiatique, et plus précisément des États de l'ancienne Indochine.

Nous l'avons dit, nous l'avons répété, nous croyons qu'il est nécessaire que les pays intéressés, y compris naturellement ceux dont le destin est en jeu, y compris la France qui a longtemps eu et qui a encore des intérêts dans cette région du monde, y compris la Chine et les États-Unis qui s'y affrontent, se rencontrent et puissent essayer de faire prévaloir des solutions pouvant aboutir à ce que nous estimons être le but nécessaire et souhaitable, c'est-à-dire d'abord la paix et deuxièmement la neutralisation. Par neutralisation, comprenez que ces États se mettraient en dehors du conflit général qui oppose les États du bloc communiste et les États occidentaux.

Voilà ce que nous croyons.

Je ne sais pas si j'ai exactement répondu aux questions qui m'ont été posées. Je le crois. Je dirai pour plus de précision, à quelqu'un qui m'a demandé ce que nous pensions de la situation politique au Laos et au Sud-Vietnam, que nous pensons qu'au Laos la situation serait plus satisfaisante si l'élément neutraliste arrivait à se dégager véritablement de toute emprise et s'il arrivait à mieux imposer une véritable union nationale sur la base de la neutralité, ce qui a été le sens des accords de Genève ; et que sur ce point je ne suis pas sûr que la situation soit toujours satisfaisante. En ce qui concerne le Sud-Vietnam, nous sommes convaincus que le conflit actuel, tel qu'il se prolonge et dont je reconnais qu'il n'est pas facile d'en sortir, n'aboutira pas, n'a pas de solution et que l'issue viendra le jour où tout le monde sera d'accord pour répudier la notion de division et rechercher l'unification et la neutralisation.

SUJET : RELATIONS EST-OUEST

Première question : Jerusalem Post, Israël – M. le Premier ministre, à la lumière des déclarations anti-israéliennes faites par M. Khrouchtchev au Caire, estimez-vous souhaitable que les pays occidentaux, à commencer par la France, prennent des initiatives nouvelles pour assurer la coexistence pacifique au Moyen-Orient ?

Deuxième question : radio allemande – M. le Premier ministre, dans une récente interview à un hebdomadaire munichois, le président des États-Unis a plus ou moins encouragé le chancelier Erhard à chercher un nouveau contact avec l'Union soviétique. À la veille de la conférence de l'OTAN à La Haye, les quatre ministres des Affaires étrangères des quatre puissances occidentales ont de nouveau réaffirmé le droit du peuple allemand à l'autodétermination. En Allemagne, les spéculations qui vont bon train parlent d'un contact Erhard-Khrouchtchev. Quelle est la position du Gouvernement français dans la question allemande et est-ce que le Gouvernement français favoriserait un contact direct entre le Chancelier allemand et le Président soviétique ?

Réponse – En ce qui concerne les problèmes actuels du Moyen-Orient, tout au moins vus sous l'angle de la question qui m'a été posée, je dirai que la position de la France et des pays occidentaux en la matière est connue, qu'elle est sans aucun doute une des raisons fondamentales de l'équilibre qui règne au Moyen-Orient et que pour le reste il ne faut pas attacher une importance excessive aux paroles, que le fracas des eaux du Nil cherche à couvrir celui des eaux du Jourdain, mais qu'il est douteux que cela se traduise par autre chose dans les circonstances actuelles.

En ce qui concerne les rapports Est-Ouest et le problème allemand, il est évident que ce problème est le plus important, le plus aigu de ceux qui se posent, en Europe, entre le monde de l'Est et le monde de l'Ouest. La position des Alliés vient d'être réaffirmée de façon claire, à la suite des contacts qui ont eu lieu à La Haye. Elle est d'ailleurs conforme à la tradition politique de la France, c'est-à-dire que nous estimons que le problème allemand ne pourrait trouver de solution que dans l'autodétermination, c'est-à-dire dans la volonté des peuples. Nous le pensons pour l'Allemagne comme nous le pensons ailleurs, car aussi bien dans le Sud-Est asiatique, à propos de la politique que nous avons pu mener en Algérie ou en Afrique noire, c'est, selon nous, la volonté des peuples qui est la seule base solide pour des solutions durables.

Voilà la position. Est-ce une raison pour les dirigeants allemands de prendre contact directement avec les Soviétiques ? Vous me permettrez de ne pas répondre avec trop de précision là-dessus. Je dirai simplement ceci : de toute manière, ce qu'il y a de plus sérieux, de notre point de vue à nous Français, membres de l'Alliance atlantique, du monde libre, du monde occidental, ce qu'il pourrait y avoir de plus préoccupant dans le problème allemand, c'est si à un moment ou à l'autre il apparaissait que la solution allemande dépendît de la seule volonté soviétique. La solution de la question allemande devrait dépendre des Allemands eux-mêmes. C'est cela, l'autodétermination, et non point la volonté des Soviétiques. Alors, bien sûr, une solution de cet ordre je ne peux pas imaginer qu'elle jaillisse d'elle-même, du consentement des Allemands, sans que les pays qui y sont intéressés, et avant tout bien sûr la Russie soviétique dont nous ne pouvons pas nier l'existence et le poids, y soient intéressés et soient obligatoirement partie aux règlements qui auraient lieu.

Ce que je dis, et c'est la clé de notre attitude vis-à-vis du problème de Berlin et des conversations entre l'Amérique et la Russie qui ont pu se dérouler, c'est qu'avant tout il faut que la Russie soviétique comprenne que c'est elle qui trouble l'atmosphère, que c'est elle qui empêche les solutions, que c'est elle qui remet le statu quo en cause, ici ou là, que c'est elle qui se refuse à admettre les solutions normales. Le jour où la Russie l'ayant compris acceptera la discussion pour une véritable détente, ce jour-là la conversation avec la Russie soviétique pourra s'engager et elle ne sera probablement pas unilatérale entre l'Allemagne et la Russie, non plus qu'entre l'Amérique ou la Russie. Tout le monde est intéressé au problème et tout le monde, finalement, pourrait arriver à avoir le même objectif.

SUJET : POLITIQUE INTÉRIEURE FRANÇAISE

Question : *Daily Telegraph* – M. le Premier ministre, la presse française a assez sévèrement jugé ce matin la décision prise hier soir au Conseil des ministres selon laquelle vous n'assisterez pas au vingtième anniversaire du débarquement en Normandie. Je n'ai rien à ajouter à cela, vous avez lu la presse vous-même. Pouvez-vous nous donner des explications supplémentaires ?

Réponse – Je voudrais, sur cette question, vous dire combien je souhaite profondément que les représentants de la presse, et particulièrement de la presse étrangère, et particulièrement de la presse des pays amis et alliés, se garde avec soin de confondre la libre critique de la politique française avec ce que j'appellerai des procès d'intention.

Nous n'avons jamais caché, et je n'ai jamais caché qu'il existe des divergences entre nous et différents États de l'Alliance atlantique, notamment les États-Unis, sur divers problèmes. C'est le cas, on le rappelait à l'instant, pour la politique à suivre dans le Vietnam. C'est le cas pour la politique de l'organisation interne de l'OTAN, en particulier en ce qui concerne l'arme atomique. C'est le cas, encore, pour les rapports à nouer ou à refuser, les dialogues à ouvrir ou à ne pas ouvrir avec la Russie et surtout avec la Chine. Sur tous ces points il est certain qu'il y a, entre la France, la Grande-Bretagne ou les États-Unis surtout, des divergences.

Mais je voudrais bien aussi que l'on comprenne que cela ne touche point à ce qui est la solidarité essentielle et profonde entre la France et les pays de l'Alliance atlantique et particulièrement les États-Unis. Cela ne touche pas à notre solidarité d'intérêts vis-à-vis d'une agression éventuelle et cela, c'est l'Alliance. Cela ne touche pas à notre solidarité en ce qui concerne la conception même du mode de vie des hommes, je veux dire la liberté. Et cela touche encore moins à la solidarité sentimentale entre la nation française et la nation américaine. C'est une solidarité qui ne date pas d'aujourd'hui et qui ne date pas du 6 juin 1944. Elle a bientôt près de 200 ans, elle s'est marquée dans toutes les grandes guerres et elle se marque et se marquera encore chaque fois qu'un des deux pays sera menacé ou atteint par le malheur.

Alors vous me direz que c'est beaucoup de mots à propos d'un fait, et d'un fait minime. Eh bien ! Précisément, ce que je voudrais qu'on sache c'est qu'il n'y a pas eu de décision du Conseil des ministres, mais uniquement un simple et banal démenti pour arrêter une information de presse erronée. Les cérémonies anniversaires du Débarquement en Normandie en juin 1964 seront célébrées avec dignité, comme il convient, et la représentation du gouvernement français sera égale et probablement supérieure à celle des autres gouvernements alliés. Les commentaires sur les raisons ou les conditions de ce démenti sont inexacts et s'ils persistaient seraient tendancieux.

Discours à Albi (15 mai 1964)

Mots-clés : Albi – Aménagement du territoire – Budget – Enseignement secondaire – Enseignement technique – Jeunesse

Ce discours est prononcé au lycée d'Albi, où Georges Pompidou a fait ses études secondaires dans les années 1920. Cette transcription se base sur la photocopie d'une version corrigée et raturée.

Quel effort auraient à faire les maîtres de notre enfance pour embrasser les problèmes que nous pose aujourd'hui l'Éducation nationale ! Ils ont connu une France où le nombre des naissances ne compensait pas le nombre des décès, où l'enseignement était adapté à une structure sociale ancienne, l'enseignement secondaire et supérieur recevant les fils de la bourgeoisie et les plus brillants des enfants du peuple et leur inculquant une culture essentiellement littéraire, tandis que l'enseignement primaire assurait la formation de l'immense majorité des enfants.

Or, voici que la France est devenue un pays jeune, où le taux des naissances est un des plus élevés d'Europe. Voici que l'enseignement féminin dans tous les domaines atteint la parité avec l'enseignement masculin. Voici que toutes les catégories sociales réclament à juste titre l'égalité des chances pour leurs enfants c'est-à-dire un enseignement non seulement ouvert à tous, mais réellement accessible à tous et menant chacun aussi loin qu'il peut aller sur le chemin de l'instruction. Voici que les sciences et les techniques prennent une importance capitale, et semblent reléguer les enseignements littéraires au second plan. Voici enfin que le bouleversement du monde et le développement accéléré des connaissances humaines obligent à refondre constamment les programmes d'histoire, de géographie, de science, et à faire de la recherche non plus l'apanage de quelques savants de génie travaillant dans des laboratoires de fortune, mais un complément indispensable de l'enseignement lui-même.

Toutes ces transformations créent pour le Gouvernement responsable au premier chef de l'Éducation nationale et pour qui ce doit être une préoccupation prioritaire des obligations d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. Ces obligations, nous en avons conscience. Elles comportent une action constante et révolutionnaire dans deux directions, d'une part, la réorganisation de notre enseignement, d'autre part, la mise en place des énormes moyens matériels nécessaires à cet enseignement.

Réforme de l'enseignement : c'est notre préoccupation constante ; commencée en 1959, continuée en 1963, elle va être complétée par la réforme des années terminales de l'enseignement du second degré et par la réforme de l'enseignement supérieur.

Il serait fastidieux qu'ici je prétende exposer en détail les moyens de cette réforme. Qu'il me suffise d'en donner rapidement l'esprit et les objectifs. Notre préoccupation, c'est de faire que tous les enfants quelle que soit leur origine, soient traités sur un pied d'égalité et mis en mesure de courir pleinement leur chance. C'est que chacun puisse accéder à un métier qui lui convienne et dont le pays a besoin. Cela suppose d'abord le passage obligatoire pour tous par l'enseignement primaire.

Cela veut dire ensuite tout au long du cycle secondaire un enseignement diversifié, ne serait-ce que pour ne pas ralentir les plus doués, et ouvrant si possible au sein d'établissements polyvalents, toutes les directions, grâce à un système d'orientation confié pour l'essentiel aux maîtres qui, de façon continue et avec des options obligatoires à certaines échéances, mène les enfants vers les carrières auxquelles ils sont le plus aptes. Cela suppose que ces établissements polyvalents soient progressivement généralisés de façon en particulier à ce que les enfants de milieu rural ou ouvrier aient la possibilité d'accès aux études fussent-elles classiques sans être contraints de quitter leur milieu familial.

Cela suppose une mutation et une progression de l'enseignement technique, qui ne doit pas apparaître comme destiné à recueillir ceux qu'a rejetés l'enseignement général, mais comme un enseignement essentiel préparant aux carrières et donnant la formation dont la civilisation moderne a le plus besoin. Enseignement technique qui doit d'ailleurs ouvrir les portes de l'enseignement supérieur au même titre que les autres.

Cela suppose que la liaison entre le second degré et le supérieur soit plus souple et mieux adaptée, et que les études supérieures elles-mêmes puissent faire l'objet d'une sélection sérieuse au lieu d'accueillir comme aujourd'hui essentiellement ceux qui sont moins pressés de gagner leur vie, c'est-à-dire les plus fortunés. Cela suppose enfin que l'université s'adapte à une situation toute nouvelle et que, sans sacrifier nos vieilles traditions de culture classique, elle comprenne qu'un enseignement qui s'adresse à tous ne peut se désintéresser des réalités économiques ni par conséquent des carrières offertes aux jeunes. Égal pour tous, souple et diversifié, ouvert sur la vie, largement décentralisé, réalisant une sélection progressive et toujours positive, tel doit être l'enseignement dans un pays qui se veut moderne et vivant.

Cet exposé, quoique succinct, démontre combien ces problèmes sont l'objet de l'attention gouvernementale et combien notre action cherche à favoriser la grande transformation de la France, à préparer l'avenir de notre jeunesse. Mais que dire de l'effort que nous devons accomplir pour fournir à l'Université les moyens dont elle a besoin ?

Sur ce point, et bien qu'il ne soit pas dans mes intentions de critiquer ici qui que ce soit, je suis bien obligé de constater que la situation que nous avons trouvée en 1958 était préoccupante. Alors que l'expansion démographique était un fait évident, alors que les déplacements de la campagne vers les villes étaient prévisibles, alors que le besoin d'une instruction plus large était général et à juste titre encouragé par les pouvoirs publics, la politique de formation et d'utilisation des maîtres, la politique d'implantation et de constructions scolaires restait soit retardataire soit gravement insuffisante. On s'imaginait qu'il suffisait d'augmenter le nombre des places offertes aux candidats à des fonctions enseignantes pour pouvoir encadrer la jeunesse, alors que les générations où sont recrutés les maîtres étaient et sont encore aujourd'hui les moins nombreuses qu'ait jamais connues la France, alors que les générations d'âge scolaire sont au contraire parmi les plus nombreuses. On fermait les yeux devant la nécessité d'un effort exceptionnel, commandé par les chiffres ; la population scolaire de la France était en 1939 d'à peine plus de 5 millions ; elle est aujourd'hui de près de 9 millions. L'enseignement secondaire avait en 1939 440 000 élèves. Il en a aujourd'hui 1 800 000. L'enseignement technique avait en 1939 70 000 élèves. Il en a aujourd'hui 510 000. L'enseignement supérieur groupait en 1939 moins de 80 000 étudiants. Aujourd'hui, la seule Faculté de Paris dépasse largement ce total et la France a 300 000 étudiants.

C'est pourquoi la V^e République a immédiatement entrepris un effort sans précédent en faveur de l'Éducation nationale. Les crédits d'investissement et de fonctionnement de ce ministère, qui représentaient en 1958 à peine 10% du budget, ont été portés par paliers successifs à 13%, puis en 1963 à 14%, en 1964 à 15,9%. En valeur absolue et compte tenu du développement économique et financier de la France depuis six ans, les chiffres sont plus éloquents encore. Le budget de l'Éducation nationale en 1958 représentait 482 milliards d'anciens francs. Dans la même monnaie, il représente aujourd'hui 1 372 milliards, soit près de trois fois plus.

Le gouvernement de 1958 consacrait à chaque enfant ou adolescent faisant ses études dans un établissement public une somme annuelle moyenne de 67 000 francs anciens. Malgré l'augmentation de la population scolaire, nous dépensons aujourd'hui 155 000 anciens francs par enfant.

Vous pouvez juger d'ailleurs de l'importance de cet effort par ce qui est fait à Albi où les deux opérations en cours, le lycée technique où nous sommes et le lycée de jeunes filles, coûtent chacune près de 2 milliards d'anciens francs. Croyez bien que si, oubliant mes fonctions et la part que j'ai eue dans les décisions, j'essayais d'être un simple spectateur, je serais stupéfié en me rappelant que durant les 17 années de ma jeunesse vécues à Albi, je n'ai vu, en matière de constructions scolaires, en tout et pour tout, que la réparation du vieux lycée après l'incendie qui le détruisit partiellement en 1926.

Ces précisions, je ne le donne pas pour en tirer vanité. En accomplissant un effort sans précédent pour compenser le passé et préparer l'avenir, nous ne faisons que notre devoir. C'est un devoir auquel je suis peut-être plus sensible qu'un autre, étant étroitement lié à l'Université. Mais notre effort pour aboutir a besoin d'être soutenu et prolongé par l'action de tous et, plus particulièrement, du corps enseignant. Né dans une famille universitaire, longtemps universitaire et entouré de proches qui le sont demeurés, je sais trop la capacité de dévouement des maîtres de l'enseignement public, leur foi dans un métier qui demeure une vocation, pour douter de cette action. Peut-être y faut-il plus que du dévouement, un esprit résolu de renouveau ; peut-être l'heure est-elle venue de secouer les vieilles habitudes et d'accepter sans regret des changements qui, de toute façon, se feront.

Notre société a changé. Notre pays a changé. Tout change autour de nous. Les programmes de 1902 sont dépassés. Les méthodes de l'enseignement traditionnel dont nul plus que moi ne garde au cœur la nostalgie liée aux visages de mes vieux maîtres, sont dépassés. Il faut l'accepter, mieux, il faut le vouloir. C'est ainsi d'ailleurs que nous retrouvons la tradition de la France et de la République, celle qu'exprimait quelqu'un que je ne puis passer à Albi sans citer, je veux dire Jean Jaurès, lorsqu'il disait en 1903 au lycée d'Albi précisément :

« Rien n'est plus menteur que le vieil adage pessimiste et réactionnaire de l'Écclésiaste désabusé : "il n'y a rien de nouveau sous le soleil". Le soleil lui-même a jadis été une nouveauté et la terre fut une nouveauté et l'homme fut une nouveauté. L'histoire humaine n'est qu'un effort incessant d'invention, et la perpétuelle évolution est une perpétuelle création. »

C'est cette perpétuelle création dont nous entendons être non des spectateurs désenchantés, mais des acteurs conscients, résolument tournés vers la jeunesse et vers l'avenir.

Hommage à Toulouse-Lautrec (15 ou 16 mai 1964)

■ **Mots-clés** : Art – Commémorations/cérémonies

Je suis heureux et fier d'inaugurer aujourd'hui le cycle des manifestations par lesquelles la ville d'Albi commémore le centième anniversaire de la naissance d'un de ses enfants les plus illustres : Henry de Toulouse-Lautrec.

Voilà cent ans qu'il est né. Mais voilà près de 63 ans qu'il est mort. On mesure la brièveté de cette existence si féconde et si étrange. Pensons un instant à la rencontre, dans l'atelier du peintre le plus conventionnel qui soit, de deux novateurs de génie, Toulouse-Lautrec et Van Gogh, tous deux condamnés à mourir tragiquement à l'âge de 37 ans après avoir marqué de leur influence tout l'art contemporain.

La tentation est grande de trouver dans la vie de Toulouse-Lautrec une explication amère et désespérée de sa peinture. Grand nom, grande fortune, la disgrâce physique fait de celui qui aurait [dû] être un gentilhomme excentrique, passionné de femmes, de chiens, de chevaux, peut-être de fauconnerie comme son père, et cultivant en amateur un goût pour le dessin, héréditaire dans sa famille, la disgrâce physique en fait un homme seul, cherchant l'illusion du plaisir dans l'alcool, l'illusion de l'amour chez les prostituées et l'illusion du bonheur dans l'art, transposant ce que madame de Staël disait pour elle-même : « La gloire n'est jamais que le deuil éclatant du bonheur. »

Et sans doute y a-t-il eu de tout cela. Mais la destinée humaine a des racines plus profondes et plus mystérieuses. Ce n'est pas un hasard si la fin du XIX^e siècle a vu beaucoup d'artistes, qui ne souffraient pas du même handicap que Toulouse-Lautrec, sombrer comme lui dans les paradis artificiels de toute sorte, qu'il s'agisse de Baudelaire ou de Verlaine, de Van Gogh ou de Gauguin. Je suis pour ma part convaincu que la vocation artistique de Toulouse-Lautrec lui était essentielle et antérieure à la révélation de sa disgrâce physique. Et je suis convaincu d'autre part que sa vocation était celle d'un artiste classique au sens le plus profond du terme, c'est-à-dire d'un artiste qui au lieu de chercher son inspiration en lui-même, la trouve tout naturellement dans l'attention qu'il porte au monde extérieur, et en premier lieu dans la curiosité inlassable pour le spectacle humain, qui le conduisait aussi bien dans la maison close de la rue des Moulins qu'à Londres aux obsèques de la reine Victoria.

Étudiez la Cour et connaissez la Ville, disait le théoricien de notre classicisme. Pour Toulouse-Lautrec, à l'époque où il vivait, la Cour et la Ville, c'était la vie parisienne sous tous ses aspects, depuis les réunions mondaines jusqu'aux maisons de plaisir en passant par le cirque et le Moulin-Rouge. Classique encore le goût de la perfection technique, classique la priorité donnée au dessin sur la couleur, au trait sur l'impression, à la précision sur le flou.

Au total, c'est une œuvre considérable qu'il nous laisse, œuvre, par certains côtés, de « reporter » témoin de son temps mais qui au-delà de l'anecdote ou des circonstances atteint sans effort à l'éternel. Œuvre remarquable par une vision aiguë de clinicien, qui surprend d'autant plus qu'il cherche le plus souvent ses modèles chez ceux et surtout chez celles dont le

métier est de plaire ou de séduire, actrices, chanteuses, danseuses, pour ne pas parler des prostituées. C'est là qu'on peut toucher de plus près le caractère humain de l'art de Lautrec, dans la mesure où toutes ces femmes dont la profession est de distraire semblent la proie d'une obsédante mélancolie. Comment ne pas penser à Baudelaire évoquant

Le travail banal
De la danseuse folle et froide qui se pâme
Dans un sourire machinal

Et dès lors, c'est sans doute une grande tendresse qu'on découvre sous tant de portraits en apparence impitoyables.

Le génie de Toulouse-Lautrec rejaillit aujourd'hui sur sa ville natale. Réjouissons-nous, Albigeois de naissance ou d'adoption, de voir ici réunis, en ce magnifique palais de la Berbie, un ensemble sans égal. Rendons-en grâce aux donateurs, sa famille, ses amis, à ceux aussi qui se sont consacrés à réaliser ici un des plus beaux musées qui soient. Rendons-en grâce surtout à Toulouse-Lautrec lui-même qui, projetant son regard brûlant de myope sur le spectacle d'une civilisation finissante, a su en tirer des images promises à une éternelle jeunesse.

Discours à l'Assemblée nationale sur la coopération (10 juin 1964)

Mots-clés : Accords de Yaoundé – Action culturelle extérieure – Afrique – Aide au développement – Algérie – Amérique latine – Budget – Canada – Commerce extérieur français – Commerce international – Congo/Zaïre – Coopération – Côte-d'Ivoire – Cuba – Défense nationale – Espagne – États-Unis – Europe – Francophonie – Grèce – Guerre froide – Inde – Iran – Langue française – Marché commun – Mexique – Ministère de la Coopération – Ministère des Affaires étrangères – Moyen-Orient – ONU – Rapport Jeanneney – Secrétariat d'État aux Affaires algériennes – Secrétariat général pour la Communauté – Suède – Tiers-Monde – Tunisie – Turquie – UNESCO – Union soviétique

Ce discours est suscité par une série de questions posées au gouvernement par Xavier Deniau (apparenté UNR), Jacques Mer (UNR), Rémy Montagne (Centre démocratique), Jean Montalat (SFIO) et François Mitterrand (FGDS). « Les uns, de tendance gouvernementale, demandent au gouvernement plus de simplicité dans les rouages administratifs de la coopération, et aussi plus d'informations. [...] MM. Montalat et Mitterrand font pour leur part un vif procès de la politique du gouvernement. » (L'Année politique 1964, p. 59).

M. le Premier ministre – Mesdames, messieurs, l'intérêt que cette Assemblée manifeste évidemment pour la question débattue aujourd'hui suffit à prouver que la France, le Gouvernement et les représentants de la nation ont compris ce qu'était la coopération et le rôle qu'elle devait jouer dans l'évolution du monde au cours des années à venir. Ce terme de « coopération » a succédé à beaucoup d'autres, tel que celui d'« aide aux pays sous-développés », ou « pays en voie de développement ». Il y a, dans ces variations de vocabulaire, du quotidien, voire de la démagogie. Il y a aussi quelque chose de réel : dans une politique de coopération avec les pays en voie de développement, ceux qui donnent et ceux qui reçoivent doivent faire des échanges dans lesquels chacun apporte quelque chose à l'autre. De même, l'expression « en voie de développement » signifie que l'intention de la coopération est de pousser les pays aidés en avant sur la voie du développement et non pas simplement de les maintenir, si je puis dire, la tête hors de l'eau.

À cette politique de coopération, il y a de nombreuses raisons que la plupart des orateurs qui m'ont précédé ont rappelées. Ce sont d'abord, reconnaissons-le, des raisons historiques. En fin de compte, et tout au moins pour l'essentiel, la politique de coopération est la suite de la politique d'expansion de l'Europe au XIX^e siècle, qui s'est marquée par la création ou l'expansion de vastes empires coloniaux, ou par la présence, l'influence économique et politique de l'Europe dans d'immenses contrées, comme par exemple tout le monde de l'Est et du Sud-Est asiatiques. La coopération est ainsi la conséquence de l'expansion européenne du XIX^e siècle, expansion dont les États-Unis, spécialement, ont pris la suite dans une large mesure.

La coopération a également des raisons économiques. On les a rappelées et je n'insisterai pas. Les pays industriels souhaitent pouvoir développer leurs ventes dans les pays non industriels, et l'expérience prouve de plus en plus que pour pouvoir maintenir ou développer ses ventes, il faut fournir des moyens d'achat aux pays preneurs, soit en leur achetant, soit en leur prêtant, soit même en leur donnant. Et voilà trois formes d'aide qui ont été évoquées tour à tour !

La coopération a également des raisons politiques. C'est évident. Et je suis satisfait que certains orateurs l'aient indiqué clairement, car c'est faire preuve d'aveuglement ou d'une excessive pudeur que de nier que présentement, dans le monde, les pays en voie de développement sont pour beaucoup un champ de rivalités entre les pays industriels, particulièrement entre les pays du monde communiste et les pays du monde libre, plus précisément encore entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Il suffit pour s'en convaincre de citer quelques exemples au hasard, qu'il s'agisse de ce qui se passe dans certains pays comme l'Égypte où chacun cherche à faire autant et plus que l'autre, ou de ce qui se passe dès qu'un pays comme Cuba se trouve mécontent de la façon dont il est traité par les États-Unis : on voit l'autre bloc se précipiter pour les remplacer, par exemple en achetant le sucre dont les États-Unis étaient jusqu'alors preneurs. La seule différence c'est que les États-Unis l'achetaient plus cher et le mangeaient, alors que les Russes l'achètent moins cher et nous le revendent. (*Sourires.*)

Il y a enfin et surtout à la coopération, on l'a également dit à cette tribune, des raisons morales et humaines valables pour tous, qui rejoignent d'ailleurs la politique. Et en inversant la formule empruntée tout à l'heure au rapport Jeanneney, je dirai qu'ici l'éthique rejoint la politique au sens le plus élevé du terme.

En effet, plus que la coupure dont on parle si fréquemment entre le monde communiste et le monde libre et qui est en train de se modifier, ne serait-ce que par l'éclatement du monde communiste, la coupure entre les pays riches et les pays pauvres, entre les pays industriels et les pays où le développement industriel n'a pas eu lieu, devient le fait majeur du XX^e siècle.

À mon tour je me réfère à quelques chiffres. Sait-on, par exemple, que le revenu moyen d'un Américain était par rapport au revenu moyen d'un Indien au coefficient 15 avant la guerre et qu'il est maintenant au coefficient 39 ? Sait-on que le revenu moyen annuel dans les pays industriels – les statistiques varient énormément sur ce point mais je ne retiendrai que celles fournies par des organismes internationaux – atteint aujourd'hui, évalué en dollar monnaie de compte, environ 1 900 dollars ? Ce chiffre est sans doute excessif, appliqué à la France puisqu'il résulte en grande partie de l'énorme pouvoir d'achat américain. Cependant, le revenu moyen annuel dans notre pays est actuellement de l'ordre de 1 400 à 1 500 dollars. En face de cela, le revenu moyen annuel dans le monde sous-développé n'atteint que 130 dollars.

Et si l'on établit les prévisions pour les années qui viennent, ces années 1980 qu'évoquait M. Montalat et qui lui sont chères, les statisticiens envisagent la progression du revenu moyen annuel dans les pays industriels jusqu'à 3 000 et peut-être 4 000 dollars alors que le revenu moyen annuel du monde sous-développé tomberait à 80 dollars, si la coopération actuelle cessait. Et les mêmes statisticiens estiment que si le monde développé maintient son effort de coopération, il n'arrivera même pas à faire progresser ce revenu moyen annuel au-delà de 180 dollars. Voici des chiffres qui méritent réflexion et qui sont une des justifications fondamentales de la coopération !

Il y a une partie du monde où les hommes meurent en moyenne à 70 ans, et une autre partie où ils meurent en moyenne à 30 ans ! Dans l'Inde, on peut prévoir que, dans les dix années qui viennent, 50 millions d'enfants mourront de misère et de faim.

Telles sont, mesdames, messieurs, quelques-unes des raisons générales qui ont dicté au monde industriel la nécessité d'une politique de coopération avec les États sous-développés. Il va de soi que ces raisons s'appliquent tout particulièrement à la France et qu'il s'en ajoute un certain nombre d'autres. Raisons historiques d'abord. Il suffit de les rappeler. La France, qui a possédé au XIX^e siècle un empire colonial étendu, qui a entretenu de tout temps des relations particulièrement étroites avec des régions comme l'Amérique latine ou le Moyen-Orient, qui a des liaisons de cœur et de langue avec d'autres régions du monde, comme le Canada, a des motifs historiques impérieux de s'intéresser à ces pays. Cela est particulièrement vrai de l'Afrique, de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique noire, où nous avons été présents pendant si longtemps et quelquefois pendant des siècles.

À ces raisons historiques s'ajoutent, pour la France comme pour tous les pays du monde, des raisons économiques qui se rattachent elles-mêmes à la réalité historique. En effet, quand on a fait partie d'un même ensemble pendant des années ou pendant des siècles, des liens se sont créés et il ne peut être de l'intérêt de la France, ni d'ailleurs des autres, de les rompre brutalement, même s'ils doivent être modifiés ou évoluer... C'est ainsi, par exemple, que le commerce avec la zone franc, malgré l'augmentation considérable de notre commerce extérieur, représente encore 20% du total ; c'est ainsi qu'un pays comme l'Algérie est encore aujourd'hui notre quatrième fournisseur et notre quatrième client.

Naturellement, on me dira – le rapport Jeanneney le souligne en effet – que ces courants commerciaux sont partiellement factices et que, finalement, ils ne sont pas toujours parfaits économiquement, ni aussi profitables aux deux partenaires qu'on le souhaiterait.

Il y a du vrai dans tout cela. Il est non moins vrai que, si du jour au lendemain nous arrêtons ces courants, notre commerce extérieur en serait profondément bouleversé, l'économie des pays aidés et la nôtre en seraient gravement atteintes. D'autant plus que ces échanges commerciaux se font très souvent, s'agissant par exemple de nos exportations, soit dans des domaines où la concurrence internationale est très âpre – comme l'automobile ou les produits pharmaceutiques – soit dans des domaines où nous avons des difficultés à être compétitifs : par exemple les textiles.

J'ajoute que nous pouvons importer du pétrole d'Algérie payable en francs, ce qui représentera, si je ne me trompe, environ 2 milliards de francs au cours de l'année 1964. On a parlé d'échanges dans lesquels nous vendrions à perte et nous achèterions au-dessus des cours mondiaux. Cela a souvent été vrai mais pas toujours, car nous avons pu pendant longtemps vendre notre sucre au-dessus du cours mondial et, récemment, acheter le café au-dessous du cours mondial. Comme tout protectionnisme, ce système, je le répète, est économiquement un peu artificiel. J'admets la nécessité d'une évolution, mais une mutation brusque aurait entraîné des troubles profonds dans l'économie industrielle et agricole de la France.

Dans le domaine des biens d'équipement, l'expérience prouve que, dans le monde entier, les pays fournisseurs, à la chasse des clients, sont tout prêts à leur octroyer des crédits de plus en plus longs même si ces clients sont riches et évolués. C'est dire que l'aide n'a pas que des motifs généreux ; elle a aussi, pour partie, des motifs économiques qui tiennent à notre propre prospérité et à notre propre désir d'expansion.

À côté des motifs économiques, ce sont les motifs culturels, auxquels je voudrais faire une place spéciale. De tous les pays, la France est celui qui tient le plus profondément à l'exportation de sa langue et de sa culture. Ce trait nous est véritablement spécifique. Lorsqu'un Français en voyage à l'étranger rencontre quelqu'un qui parle français, qui a lu des auteurs français, il a l'impression de trouver un frère. C'est là un besoin de notre pensée, peut-être de notre génie. Notre coopération est indiscutablement orientée et doit l'être fondamentalement vers cet effort d'expansion de notre langue et de notre culture. Les résultats dans ce domaine font partie des innombrables « échecs » qu'on a signalés tout à l'heure ! (*Sourires sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

J'en citerai un. Cent douze nations siègent à l'ONU ; quarante-trois de ces nations parlent français. La langue française est à peine dépassée par l'anglais et vient loin devant l'espagnol, et plus loin encore devant les autres langues.

M. René Cassagne – Ces États francophones ne sont pas nés depuis 1958 !

M. le Premier ministre – Monsieur Cassagne, j'ai le plaisir de vous retrouver. Il y avait longtemps ! (*Sourires.*)

Depuis 1958, 17 pays francophones se sont ajoutés aux autres, et ce sont précisément ceux dont nous parlons. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Ayant eu l'occasion d'effectuer quelques voyages à l'étranger, sans qu'ils aient dicté toute notre politique – je me suis rendu en Turquie, au Danemark, en Allemagne, je vais probablement aller en Suède et je m'en suis déjà entretenu avec le gouvernement suédois – je puis vous assurer qu'un intérêt redoublé pour la langue française se manifeste actuellement dans ces pays.

M. Diomède Catroux – Très bien !

M. le Premier ministre – Croyez bien que ce n'est point à cause de la valeur de notre littérature qui est restée la même. C'est d'abord en raison du prestige politique de cette « série d'échecs » qu'évoquait un des orateurs précédents. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Mais c'est aussi – et nous en revenons à l'objet du débat – parce que les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique noire se sont révélés comme francophones aux yeux du monde et que tous les États qui désirent établir des relations – en particulier commerciales – avec cette partie de l'Afrique se sont aperçus qu'il leur fallait pour cela parler français. Autrement dit, lorsque nous favorisons l'expansion de la culture française à l'intérieur des nations francophones, nous servons également la langue française hors des limites de ces pays.

M. Claude Delorme – Il faudra augmenter les crédits des affaires culturelles !

M. le Premier ministre – Comme tous les États dont je parlais au début de mon exposé, la France n'a aucune raison de cacher qu'elle souhaite maintenir partout une certaine influence, une certaine présence politique, morale et culturelle. D'ailleurs, la justification de cette politique, de cette tentation que nous avons de maintenir le plus possible notre présence. c'est que, si nous partions, d'autres chercheraient à nous remplacer et que personne n'y gagnerait rien, notamment pas les peuples dont il s'agit.

Cette politique revêt certes un aspect national. Mais elle revêt aussi un aspect européen. Par sa présence en Afrique, la France couvre l'Europe vers le Sud. Elle établit le lien nécessaire entre l'Europe et l'Afrique. Karl Marx, revu par Lénine, disait : « Nous tournerons l'Europe par l'Afrique ». Pour l'instant, le meilleur de l'action de la France est dirigé contre cette tentative, pour maintenir l'Afrique en liaison et en symbiose avec l'Europe occidentale à laquelle l'histoire et la géographie la lient. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Quant aux raisons humaines et morales dont je parlais tout à l'heure, je n'y reviendrai point. Il est évident qu'elles s'appliquent au moins autant, sinon plus, à la France qu'à n'importe quel autre pays.

De tout temps, et le rapport Jeanneney le rappelle, la France a aspiré au rayonnement. Elle a voulu répandre ses idées, aider les faibles et les pauvres. C'est la France des croisades et des armées révolutionnaires. C'est la France de Gallieni et de Charles de Foucauld, de Savorgnan de Brazza et du docteur Schweitzer, de Lyautey et de Jules Ferry. Cette France-là se continue aujourd'hui par cet élan moral et humain qui nous pousse – et nos jeunes gens l'ont montré, par exemple, par l'expérience des volontaires du progrès – à aller nous dévouer dans des pays qui souffrent du climat, de la misère et de la faim.

Mesdames, messieurs, j'en viens à la description de notre coopération telle que nous la pratiquons. Je serai bref sur ce sujet, qui a été traité longuement. On a cité des chiffres. Il va de soi que je ne saurais accepter qu'on ajoute à la coopération toutes nos dépenses de souveraineté partout dans le monde. Les chiffres auxquels je m'en tiendrai, qui sont les seuls justes et qui correspondent seuls à une véritable coopération, sont ces sept milliards qu'on a cités à cette tribune : cinq milliards d'aide publique et deux milliards d'aide privée.

Il est bien certain d'ailleurs que ces deux milliards d'aide privée sont une forme d'aide intéressée, d'aide capitaliste, comme on l'a dit, et qu'en vérité, l'effort réel, désintéressé, de la France, sous réserve des raisons que j'ai rappelées tout à l'heure, est de cinq milliards.

Sa répartition varie selon qu'on se place à un point de vue ou à un autre. Je viens de rappeler qu'elle est privée ou publique. Elle est aussi bilatérale ou multilatérale.

Reconnaissons que, pour 90% environ, elle est bilatérale. Sur ce point, je me permettrai une courte interruption dans mon développement pour dire à M. Montalat que j'ai très mal compris comment l'aide bilatérale était une façon de soustraire l'aide au contrôle du Parlement. En vérité – peut-être me trompé-je – je croyais que le budget de la France, qu'il s'agisse du ministère de la Coopération, du secrétariat d'État aux Affaires algériennes, voire du ministère des Affaires étrangères, était plus accessible au contrôle parlementaire français que le budget de l'ONU ou de l'UNESCO. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT. – Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette aide bilatérale ou multilatérale est également une aide qu'on appelle libre ou liée. Soyons sur ce point assez précis. J'appelle aide libre celle qui consiste en un don gratuit qui est fait à un État pour que celui-ci en fasse ce qu'il veut. J'appelle aide liée celle qui est soumise à certaines conditions qui peuvent être très variées. Cela peut être, dans le sens où l'entendait, je crois, l'orateur qui m'a précédé, une aide liée à des achats de matériel en France même. Cela peut être tout simplement une aide liée à la réalisation de certains projets et qui n'est remise qu'au fur et à mesure de la réalisation desdits projets sans qu'il y ait pour autant de liaison obligatoire avec des fournitures de la nation qui accorde l'aide.

Cette aide peut consister en échanges commerciaux privilégiés, comme je viens de l'indiquer, en investissements, bien sûr, et surtout en coopération technique.

Dans ce dernier domaine, nous avons à l'heure actuelle fait un énorme effort puisqu'il y a environ 46 600 fonctionnaires ou experts français dont la plupart sont payés par nous au titre de l'assistance technique dans le monde. Sur ces 46 000 fonctionnaires, plus de 70% sont des enseignants. C'est dire la part que nous faisons à l'enseignement et au développement de la langue française. Pour montrer à quel point cette aide sous sa forme actuelle est réellement efficace, j'ajoute que nous scolarisons en français – je ne dis pas que nous enseignons le français à des enfants et je ne parle pas non plus de pays où l'on parle le français sans que nous ayons à y faire pour cela un effort important, comme par exemple le Canada – nous scolarisons en français, dis-je, près de trois millions d'enfants en Afrique du Nord, deux millions et demi en Afrique noire, deux millions et demi dans l'enseignement privé un peu partout dans cent pays du monde grâce en grande partie aux subventions du ministère des Affaires étrangères, au titre des relations culturelles. Enfin, 250 000 enfants étudient dans des établissements secondaires ou supérieurs français installés dans différents pays du monde. Au total, plus de huit millions d'enfants sont scolarisés en français par nos soins et cette scolarisation va croissant. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Il n'en reste pas moins que ce tableau très sommaire de notre coopération actuelle – très sommaire parce que d'autres orateurs l'ont dressé avant moi pour le critiquer – j'en ferai la critique à mon tour. Rien n'est parfait, pour différentes raisons, dans la politique de coopération que nous menons. Tout d'abord, cette coopération est la suite de la décolonisation. Or cette décolonisation, par les conditions dans lesquelles elle s'est produite, n'a pas pu ne pas nous imposer certaines servitudes, certaines obligations, en premier lieu dans la répartition géographique.

Il était inconcevable d'établir une coupure brutale avec des pays qui, jusqu'à la veille, avaient fait partie de l'ensemble français, quelquefois depuis des siècles et, parce qu'ils étaient devenus indépendants, de rompre d'un coup tous liens avec eux, en les considérant désormais comme le Japon ou un pays d'Amérique latine. Nous étions liés, mélangés. Il était impossible pour ces pays de passer de l'administration directe à une administration nationale, cette administration nationale surgissant toute armée du cerveau des Jupiters locaux. Il était impossible d'interrompre les courants commerciaux traditionnels.

Le cas le plus frappant, c'est évidemment celui de l'Algérie. Comment voulait-on que l'Algérie, qui avait fait partie de la France par son administration, par son système, fût coupée de nous du jour au lendemain et qu'elle devint sur-le-champ un État étranger ? Bien sûr, la séparation des Trésors était difficile ; bien sûr, la coupure des opérations postales, notamment

des chèques postaux, ne pouvait pas se faire brutalement. On ne pouvait pas, instantanément, interrompre les grands travaux qui avaient été commandés à des entreprises françaises. Couper tout cela, c'eût été non seulement jeter l'Algérie dans le chaos (*Mouvements divers*), mais aussi, en rompant cette symbiose économique et financière, nuire plus gravement encore que ne l'ont fait les conditions mêmes de la décolonisation en Algérie, aux intérêts français dans ce pays, qu'il s'agisse des intérêts métropolitains ou des intérêts des Français d'Algérie. Il en était de même en matière de répartition structurelle. Nous étions obligés, au départ, d'accorder à ces gouvernements, à ces États qui naissaient, une part importante d'aide directe pour leur permettre en quelque sorte de s'installer, de se créer eux-mêmes.

Nous étions obligés de maintenir, pendant un certain temps, une présence militaire, voire une aide militaire, et de garder une place importante dans les administrations locales. Je répète qu'un retrait brutal aurait entraîné le chaos. Je vous demande seulement de réfléchir sur un seul chiffre. Au Congo ex-belge, pour prétendre rétablir l'ordre, c'est-à-dire pour essayer de créer la situation que nous avons d'emblée créée dans les États que nous avons rendus indépendants, l'ONU a dépensé 400 millions de dollars, uniquement pour essayer de faire ce que nous avons réalisé ailleurs comme base de départ. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Au fur et à mesure que nous nous éloignons de cette situation, de ces contraintes et de ces servitudes héritées, il va de soi que l'évolution est nécessaire, qu'elle est commencée, largement commencée. C'est ce que je voudrais essayer de démontrer maintenant.

On a attaqué particulièrement ce qu'on appelle les subventions budgétaires en indiquant qu'elles représentaient une forme malsaine d'aide et que les gouvernements devaient être capables d'assurer eux-mêmes l'équilibre de leur budget ordinaire. Eh bien ! Nous avons pris ce chemin, et nous l'avons emprunté très rapidement. En 1963, rien qu'en Afrique noire, onze États bénéficiaient d'une aide directe représentant quelque 140 millions de francs. Ce chiffre est ramené, pour 1964, à 65 millions et il n'y a plus que quatre États qui en sont bénéficiaires. Pour 1965, je crois pouvoir dire, sans révéler de secret, que ce chiffre sera inférieur à 20 millions, ce qui veut dire que pratiquement ce sera la dernière année d'une aide sous forme de subventions budgétaires.

De même, en ce qui concerne les dépenses militaires françaises soit sous la forme de notre présence – cela n'est pas exactement la coopération. mais s'y rattache indirectement – soit sous la forme de l'assistance militaire, nous avons amorcé, en 1963, des réductions considérables. Nous avons accentué – et nous accentuons en ce moment même – ces réductions. Sur ce point, nos programmes vont et iront dans le sens de réductions massives. De même, à l'intérieur de l'aide qui sera maintenue, nous donnerons de plus en plus de place aux investissements productifs et à la coopération technique ; dans la coopération technique, nous donnons déjà et nous donnerons de plus en plus de place à la formation des cadres, notre idée étant justement d'avoir la possibilité de nous retirer progressivement en permettant aux nouveaux États d'avoir eux-mêmes leurs propres cadres. Il en est de même dans le domaine de l'enseignement. Nous voulons mettre l'accent sur la formation des enseignants, afin de pouvoir, progressivement, consentir un effort accru d'enseignement tout en diminuant le nombre des enseignants que nous envoyons.

À l'intérieur, enfin, de la coopération technique, nous accorderons une place de plus en plus grande à l'enseignement lui-même. C'est ainsi qu'en Afrique noire nous avons, en 1961, 2 800 enseignants, nous en avons à l'heure actuelle 4 500 et nous en aurons 5 250 à la rentrée prochaine. D'ailleurs, nous tentons actuellement, dans ce domaine, une expérience extrêmement intéressante qui nous permet, à la fois, de réaliser des économies, d'utiliser les jeunes passions et de moins priver la France elle-même d'enseignants ; je veux dire que nous utilisons pour toutes les formes d'assistance technique – mais surtout pour l'enseignement – des militaires du contingent.

Nous avons commencé en 1963, et nous en avons utilisé cette année-là trois cents. Nous en avons à l'heure actuelle plus de cinq cents et nous comptons en avoir 1 250 pour la prochaine année scolaire. Cela est important à la fois sur le plan des effectifs d'enseignants dont nous disposons pour l'utilisation de l'ardeur de la jeunesse à servir un moment hors de France et sur le plan des économies enfin. Précisons, en effet, qu'un enseignant exerçant en Afrique coûte de 40 000 à 50 000 francs, alors qu'un militaire du contingent ne nous coûte que 18 000 à 20 000 francs. (*Mouvements divers.*)

Nous avons également l'intention de pousser cette évolution sous la forme de ce que l'on a appelé le « redéploiement », c'est-à-dire en l'étendant à d'autres pays et en la diminuant progressivement à l'intérieur du cadre ancien. Pour se redéployer il faut d'abord se restreindre. C'est pourquoi, progressivement, nous serons amenés sans aucun doute à diminuer la part faite à l'ancienne Afrique française, en particulier à l'Afrique du Nord et à l'Algérie. C'est là une nécessité pour ramener cette aide à des proportions plus normales correspondant à ce que sont nos relations et la taille des pays auxquels nous nous intéressons.

De même, certains jeunes États ont peu à peu accompli des progrès dans leur évolution, en grande partie souvent à cause de notre coopération et de notre appui. Je voudrais citer un exemple. Depuis 1960, date de son indépendance, la Côte-d'Ivoire a vu ses exportations croître de plus de 50% et le trafic du port d'Abidjan augmenter de plus de 67%. La Côte-d'Ivoire est un État à l'économie parfaitement équilibrée. Elle ne reçoit de nous aucune subvention d'équilibre et les critiques qui ont été formulées ne sauraient par conséquent s'appliquer à notre aide.

À ce propos, monsieur Montalat, je regrette certaines critiques dirigées contre des chefs d'État qui ont fait, avec notre aide, l'indépendance de leur pays. Ils ont été les premiers symboles de cette indépendance. Ils sont restés amis de la France, de notre culture et je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt national ni de l'intérêt humain de les critiquer à cette tribune. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Il va de soi également que les efforts que nous serons amenés à faire pour diminuer la part excessive faite à certains dans notre coopération, devront tenir compte de l'attitude des États avec qui nous avons affaire. Nous l'avons fait déjà à plusieurs reprises ; nous venons de le faire récemment à propos de la Tunisie. Je dois dire ici que la France n'a rien contre la Tunisie ni contre le peuple tunisien, bien au contraire. Mais elle ne saurait admettre qu'un État prétende non seulement spolier sans préavis nos compatriotes, mais, par-dessus le marché, déchirer des engagements qu'il avait librement négociés et dont l'encre était à peine sèche. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Sur les bancs du groupe socialiste – Et les accords d'Évian ? Et Alger ?

M. Robert-André Vivien – C'est une politique de dignité que l'opposition ne comprend pas.

M. le Premier ministre – Il y a là, n'en doutez point, un coup très grave porté à notre coopération avec la Tunisie. Parallèlement à cette politique de réduction progressive, nous cherchons et nous chercherons à étendre notre aide ou notre coopération hors des limites de l'ancienne Union française. C'est ainsi que nous nous tournons vers des pays comme les pays francophones qui étaient autrefois de souveraineté belge, que nous retrouvons avec certains des pays de l'ancienne Indochine et que nous signons constamment des accords avec des pays qui appartiennent à des catégories très diverses et dont certains sont des pays européens qui, pour le développement de leur industrie, sont heureux de faire appel à nos capitaux, nous-mêmes étant heureux de l'occasion de renforcer notre présence économique et nos échanges avec ces pays, en même temps que nos exportations de biens d'équipement.

C'est le cas de la Grèce, de la Turquie, de l'Iran, du Mexique, de l'Espagne. C'est, pour d'autres raisons, le cas du Canada, et c'est aussi le cas des pays d'Amérique latine auxquels nous attachent tant de liens, mais à propos desquels nous mesurons aussi à quel point nos moyens sont disproportionnés avec les besoins. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Tout à l'heure quelqu'un me demandait si nous ferions un effort pour les relations culturelles. Eh bien ! oui, nous ferons un effort pour les relations culturelles. Ce matin même, le Gouvernement entendait le ministre des Affaires étrangères lui faire une communication sur le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle. plan dont précisément l'objet est d'augmenter nos dépenses d'expansion culturelle dans les pays autres que ceux qui dépendent du ministère de la coopération ou du secrétariat d'État aux Affaires algériennes.

Toutefois, il est évident que ce redéploiement, que cette expansion mondiale a ses limites. Ces limites, ce sont d'abord nos moyens. Pourquoi ? Parce que l'aide, pour être efficace, doit avoir un certain montant, une certaine valeur pour l'État aidé. Le saupoudrage aboutit au gaspillage pur et simple.

M. Diomède Catroux – Très bien !

M. le Premier ministre – J'ajoute que dans la coopération – où il est capital de se connaître et de se comprendre, et donc de parler la même langue – il est normal que nous gardions toujours une priorité aux pays d'expression française. La nécessité, d'autre part, de limiter ce redéploiement tient encore à nos moyens, parce que la France ne peut pas aller au-delà de l'effort qu'elle fait actuellement.

On a ici évoqué certains chiffres et certains pourcentages, tels qu'ils résultent d'études diverses. Je ferai remarquer que la plupart de ces chiffres, tous même, se rapportent à l'année 1962, année aberrante puisque pendant six mois de 1962 nous avons eu encore la guerre d'Algérie et ses suites immédiates et que pendant tout le second semestre l'Algérie, économiquement, financièrement, n'arrivait pas à se couper de la France. Les bases pour cette année-là sont donc complètement faussées. Il ne saurait en être de même des années

suivantes, et je suis convaincu qu'on aboutirait dès 1963 à des pourcentages différents. En tout cas ces pourcentages – qui, encore une fois, ont diminué – non seulement ne sauraient être dépassés, mais, dans la situation actuelle, peuvent difficilement être maintenus. Autrement dit, notre politique est de maintenir notre aide à son niveau actuel en valeur absolue. Par là même, et compte tenu du développement de nos ressources, nous irons vers une légère diminution en pourcentage. C'est ce que nous ferons dans le budget de 1965. Il ne pourrait en être autrement que dans le cadre d'un effort collectif, et notamment d'un effort de nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Cela, mesdames, messieurs, m'amène à parler de la question, qui a été soulevée, de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale. Certes, intellectuellement, l'aide multilatérale a des avantages considérables. On peut imaginer que tous les pays du monde qui ont de l'argent s'entendent pour verser une contribution proportionnelle à leurs ressources, pour la mettre dans une seule caisse, cependant qu'un planificateur répandrait cette manne également sur le monde entier, suivant un plan préétabli et avec des statistiques et une application extraordinaire qui fait que chacun reçoit ce qui lui est dû et ce qui peut le mieux lui être utile.

Voici qui est parfait. Mais croire que les pays industriels vont se livrer à cette politique et mettre leur contribution dans une même caisse pour la confier à un organisme international est un mirage et un rêve qui dépasse de loin les années 1980. Il faudrait d'abord, pour cela, l'accord entre les États-Unis et la Russie soviétique, et cela ne dépend pas de nous. Il faudrait que les États-Unis et la Russie soviétique mettent fin à leurs luttes d'influence.

À l'heure actuelle, nous le savons bien. encore que les États-Unis mettent dans leur coopération beaucoup de raisons humaines et de vieilles traditions anticolonialistes, il n'en reste pas moins que l'immense aide américaine au monde extérieur est dictée par un souci d'influence politique et par le désir de maintenir les pays aidés à l'écart du monde communiste. Il est non moins évident que l'effort de la Russie soviétique est d'user des crédits qu'elle distribue parcimonieusement, mais bruyamment, pour essayer d'attirer le plus possible d'États dans le sein de sa politique.

C'est un fait, que nous regrettons, mais qui ne dépend pas de nous. En tout cas, la France. et le général de Gaulle en particulier. a plusieurs fois exprimé le souhait que précisément les pays économiquement évolués arrivent à une politique de paix et de coexistence où ils mettraient en commun leurs efforts pour l'aide au monde sous-développé. Personne dans le monde n'a demandé ni recommandé cela plus souvent ni avant le général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Nous n'avons pas jusqu'ici été écoutés.

D'autre part, ne nous y trompons pas, la coopération sous sa forme multilatérale est forcément plus rigide, plus abstraite, plus technocratique et plus ambitieuse que la forme bilatérale. Si notre action justifie parfois des critiques – et je l'admets bien volontiers – que dire de l'action d'organismes internationaux pourtant rodés, bien gérés, et parmi les plus valables, qui, pour étudier les conditions d'enseignement dans un pays francophone, envoyèrent des experts qui ne parlaient pas le français et ne connaissaient pas nos méthodes d'enseignement, de telle sorte que leur rapport fut totalement inutile ? Que dire encore des ambitions qui se révèlent dès qu'on envoie des experts qui ne connaissent pas les limites qu'imposent les ressources budgétaires de chaque État, qui élaborent dans l'abstrait et dans l'idéal ?

Pour un certain nombre d'États de cette même Afrique francophone, en effet, nous nous trouvons en présence de plans établis par exemple par l'Organisation mondiale de la santé, plans excellents mais qui seraient ruineux pour ces États, et aussi pour nous, puisque finalement c'est nous qui serions amenés à payer. On a calculé le coût d'un expert, et sur ces chiffres je ne veux rien affirmer de catégorique parce que je suis convaincu qu'il est très difficile d'arriver à des chiffres vrais. Des calculs cependant ont indiqué qu'un expert d'enseignement envoyé dans un pays d'Afrique côtière, y compris la contribution de l'État intéressé, de 40 000 à 50 000 francs par an. Un expert d'enseignement de l'UNESCO coûte, semble-t-il, environ 90 000 francs. Si ces chiffres sont exacts – et ils ne doivent pas être totalement faux – l'aide multilatérale coûte approximativement deux fois plus cher que l'aide bilatérale.

Quant à dire que l'aide multilatérale ne serait pas politique, permettez-moi d'ajouter que cela se discute. Nous voyons dans l'aide multilatérale, par exemple l'aide des Nations Unies, des influences et des tendances politiques se marquer aussi nettement que dans toutes les aides bilatérales, en ce qui concerne par exemple la répartition de l'aide. C'est ainsi que l'arrivée aux Nations Unies d'un grand nombre de nouvelles nations africaines fait qu'à l'heure actuelle l'Afrique profite assurément beaucoup plus de l'aide des Nations Unies qu'auparavant, au détriment de certains autres continents, comme l'Amérique latine. Celle-ci s'en plaint d'ailleurs. De telle sorte que, vous le voyez, la plupart des critiques qu'on peut adresser à l'aide bilatérale sont également vraies pour l'aide multilatérale.

Enfin, il y a pour nous au moins une raison fondamentale de maintenir une aide bilatérale, c'est l'effort en faveur de la langue française dont je parlais au début. Je reconnais que l'UNESCO, en particulier, utilise de nombreux experts de langue française et que la politique de l'UNESCO, dans laquelle d'ailleurs les Français jouent un rôle important, ne va pas contre l'intérêt du français. Il n'en reste pas moins que l'aide multilatérale, telle qu'elle est maniée dans les grandes organisations internationales, aboutit à renforcer la langue anglaise. Or, je le répète, pour nous, Français, c'est une sorte de besoin que de maintenir la langue française. Il y a là une raison fondamentale pour maintenir l'aide bilatérale.

Au total, d'ailleurs, les critiques qu'on nous adresse sur ce point sont bien injustifiées. En effet, lorsqu'on compare les pourcentages consacrés à l'aide multilatérale et à l'aide bilatérale, on constate, qu'il s'agisse des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne ou de la France, que ces pourcentages sont, avec des variations qui tiennent d'ailleurs presque toujours à des modalités de paiement, du même ordre de 7 à 10% du total de l'aide.

Enfin, la meilleure façon de « multilatéraliser » – si je puis ainsi dire – l'aide serait, selon nous, un accord international sur les matières premières.

M. Diomède Catroux – Très bien !

M. le Premier ministre – Sur ce point, j'ai eu la surprise d'entendre un certain nombre d'orateurs se déclarer parfaitement d'accord sur cette thèse et la revendiquer comme la leur. Je suis tout prêt à la leur rendre, mais enfin c'est le Gouvernement français qui a proposé cette formule à la conférence de Genève, et quand M. André Philip parle à Genève, il le fait comme membre de la délégation française et sur instructions du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Par conséquent, nous revendiquons d'autant plus cette idée que nous l'avons faite nôtre, même si nous ne l'avons pas inventée. D'ailleurs, je ne crois pas qu'aucun des orateurs présents à cette tribune l'ait inventée ; je crois qu'elle s'est inventée toute seule. Mais elle ne prend de valeur qu'à partir du moment où elle devient politique, où elle est soutenue par l'action d'un gouvernement.

Cette politique, nous l'avons soutenue, nous l'avons réclamée. Nous avons fait cela, d'abord parce que nous estimons que la revalorisation des matières premières est fondamentale pour l'aide aux pays sous-développés : les chiffres ont prouvé que, par la baisse des matières premières, on leur a retiré plus qu'on ne leur a donné par l'aide et par la coopération. En deuxième lieu, elle présente cet avantage qu'elle est parfaitement neutre politiquement. Si tous les pays s'engagent à acheter des matières premières à un certain niveau, cette lutte d'influences, que je dépeignais tout à l'heure, disparaît et, en même temps, toute tentation et aussi toute crainte soit de faire prévaloir sa propre influence, soit de voir l'influence de l'autre vous remplacer.

La revalorisation des matières premières est neutre politiquement. Elle est aussi neutre économiquement. Je veux dire par là aussi qu'elle ne tient pas compte du système économique et social de tel ou tel pays, et cela est important en matière multilatérale ; je voudrais bien voir, en effet, des experts soviétiques et des experts américains se mettre ensemble pour organiser l'économie d'un pays. Sur quel type l'organiseraient-ils ? Par conséquent, ce qu'on dit sur l'aide multilatérale généralisée me paraît, pour l'instant, du domaine de la rêverie. Par contre, tout effort international, tout accord international pour revaloriser les matières premières et faire que les pays riches et industriels donnent, par là même, des garanties régulières, assurées, d'un niveau convenable à tous les pays producteurs, c'est-à-dire aux pays en voie de développement, constitue la thèse de la France. C'est celle que nous cherchons à faire prévaloir.

J'ajoute que l'accord que nous avons, sur ce point, reçu à Genève n'est pas entièrement réconfortant quant au succès final, mais l'est tout de même en grande partie. Nous avons senti que, pour la quasi-totalité des pays auxquels nous pensons, c'est-à-dire des pays sous-développés, notre attitude et notre politique continuent et qu'ils l'acceptent avec enthousiasme. Nous n'avons pas encore pu convaincre tout le monde, mais je suis sûr que là est la seule issue et qu'on y viendra. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Il y a enfin, mesdames, messieurs, une forme d'aide multilatérale dont je voudrais dire un mot, à laquelle nous attachons un intérêt particulier, c'est l'aide européenne. Contrairement à ce qu'on a laissé entendre, non seulement nous ne faisons rien sur ce point pour la contrarier, mais nous faisons tout, au contraire, pour la développer. Instituer une aide à l'échelon des six pays où nous avons une base solide, qui est le Marché commun, on peut le faire de façon pratique, efficace et de façon profitable à tous, participants et bénéficiaires. L'effort a été commencé. On a parlé du FEDOM ; le fonds européen de développement lui a succédé. Il y a eu la conférence de Yaoundé.

Il y a quelque chose d'important, qui doit – j'en suis d'accord – s'étendre à des pays autres que ceux qui sont associés à la Communauté européenne. Je veux dire par là qu'il est de l'intérêt des pays européens, et en particulier des pays de la Communauté, et notamment de la France et de l'Allemagne – qui sont les deux plus grands pays industriels de cette Communauté

– de s'entendre et de coordonner leurs efforts dans certaines régions du monde avec lesquelles nous avons, les uns et les autres, des liens exceptionnellement importants et où les besoins ne sont pas en proportion de la seule capacité de la France. C'est le cas de l'Amérique latine. Quant au reste, quant aux pays africains qui, à présent, sont pour l'essentiel bénéficiaires de cette action européenne, je dirai que nous y trouvons, outre sans doute un certain allègement pour nous, une meilleure structure économique des échanges. Nous y trouvons le grand intérêt de lier l'Europe et l'Afrique et cela est à nos yeux capital. Tout ce qui concerne l'Europe intéresse la France et tout ce qui concerne la France intéresse l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Mesdames, messieurs, certains me diront peut-être : si je vous comprends bien, votre politique est, sinon en tous points, du moins sur de nombreux points, conforme au rapport Jeanneney.

En tous points, ce serait trop dire. On n'est jamais d'accord sur le tout. Mais il est certain que le Gouvernement fait sien l'essentiel du rapport Jeanneney. Je demanderai simplement à ceux qui ne sont pas toujours les plus bienveillants dans leurs interprétations de ne pas faire les étonnés à l'excès. Après tout, cette commission Jeanneney, c'est nous qui l'avons convoquée, c'est nous qui en avons choisi les membres, c'est nous qui en avons nommé le président, c'est nous qui avons choisi les questions sur lesquelles elle a travaillé. Et, quelle que soit l'indépendance totale de pensée qui a guidé les membres de cette commission, on peut penser que, si nous l'avons constituée, si nous l'avons réunie et si nous lui avons confié une mission, c'est probablement parce que nous étions conscients des problèmes et même que nous pressentions les solutions.

Cela m'amène à un dernier point étudié par la commission Jeanneney à l'usage du Gouvernement, qui est le problème des structures administratives et gouvernementales de la Coopération, structures sur lesquelles M. Deniau – qui me paraît le seul à avoir véritablement formulé une question – m'a interrogé et m'a demandé quelles étaient mes intentions.

Je vais essayer de lui répondre.

Je reconnais d'abord que, dans la situation actuelle, nous nous trouvons en présence de structures complexes et fort confuses. Il y a le Secrétariat général pour la Communauté, le ministère de la Coopération, il y a le secrétariat d'État aux Affaires algériennes et le ministère des Affaires étrangères. Tout cela est complexe.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit plusieurs orateurs : que le ministère de l'Agriculture s'occupait de la coopération, que celui de l'Industrie s'occupait aussi de la coopération. M. Montalat me parlait de la Corrèze. Mais le ministère de l'Agriculture s'occupe de la Corrèze, le ministère de l'Industrie aussi ; tous les ministères s'occupent de la Corrèze, et avec beaucoup de soin et d'ardeur. (*Rires.*)

D'ailleurs si M. Montalat n'était pas là, M. Charbonnel serait là pour nous le rappeler.

M. Jean Charbonnel – Je suis là.

M. le Premier ministre – Je ne veux pas dire par là que vous n'êtes pas présent !

Il est donc fatal que chaque ministère technique soit consulté et fournisse ses experts. Cela complique quelquefois les choses. Mais je n'ai nullement envie d'instituer un ministère de l'Agriculture pour l'agriculture des pays que nous aidons, un ministère de l'Industrie pour l'industrie des pays aidés et ainsi de suite. Je préfère utiliser les ministères dont nous disposons.

Revenons à nos structures : elles sont très complexes. Cette complexité, d'où vient-elle ? Évidemment de l'histoire. Très souvent, la France se fait critiquer pour défaut d'empirisme. On nous cite l'empirisme britannique parfaitement adapté à chaque circonstance et on l'oppose à ce cartésianisme rigide qui fait le mal de la France. J'ai constaté avec surprise que M. Mitterrand n'employait ce mot qu'en balbutiant, presque avec honte. Je n'en ai pas honte, quant à moi. Nous essayons d'adapter nos méthodes aux réalités. C'est cela l'empirisme, dans sa définition première. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Nous faisons bien entendu de l'empirisme. L'Algérie avait une structure particulière liée à la France : nous avons un secrétariat d'État qui s'occupe des relations avec l'Algérie. Il se trouve que les pays de l'Afrique noire dépendaient d'un ministère spécial : nous avons encore un ministère qui s'occupe de la coopération avec ces pays. Il se trouve que l'aide aux autres pays, y compris le Maroc et la Tunisie, était traditionnellement gérée par le ministère des Affaires étrangères. Nous en sommes toujours là. Mais je reconnais que cette solution ne doit pas être de longue durée.

Une première question se pose. Quand pourra-t-on modifier ces structures ?

Pour ma part, je ne considère pas que nous puissions le faire en ce moment, c'est-à-dire dans les jours ou les semaines qui viennent. Pour un certain temps encore, les affaires algériennes et celles de l'Afrique noire présentent des caractères spécifiques. Je crois qu'un peu d'incohérence apparente et de diversité est préférable à une espèce de fusion brutale et arbitraire qui créerait finalement des complications infiniment plus grandes. Mais je suis convaincu aussi que dans les années qui viennent, en 1965 ou en 1966, nous adopterons une autre formule. C'est en tout cas un des problèmes dont s'occupe le Gouvernement et sur lesquels à l'heure actuelle il s'interroge, réfléchit et consulte.

En quoi consistera cette formule ? Deux solutions sont possibles. L'une est celle du rapport Jeanneney, que je résumerai en disant que le ministère des Affaires étrangères sera avec l'aide d'un certain nombre d'organismes, voire de secrétariats d'État, chargé de toute la coopération.

L'autre, qui est plus chère au cœur du ministre chargé de la coopération, consiste à créer un grand ministère de la Coopération qui, progressivement, prendrait d'abord les affaires algériennes, avant de se dresser, ensuite, suffisamment rodé et installé, face à la vieille dame du quai d'Orsay, pour lui dire : Rends-moi, sinon mes légions, tout au moins le Maroc, la Tunisie et les autres pays.

Entre ces deux formules, je dois dire que notre choix n'est pas encore fait. Je ne vous dirai pas ma pensée personnelle, car il s'agit là d'un choix de gouvernement qui doit être débattu longuement. En tout cas, ce choix sera dicté par la considération suivante : faut-il attacher une importance prépondérante à la liaison entre la coopération et la politique étrangère de la France ? La coopération est-elle vraiment liée à notre politique étrangère ? Fait-elle partie de l'action normale de nos ambassadeurs ? Au contraire, la technique particulière et les méthodes

de la coopération sont-elles si spécifiques qu'il vaut mieux, si je puis dire, être coopérateur de métier ? En conséquence, le ministère de la Coopération doit-il répondre seul aux exigences de la coopération ? C'est ce que nous pensons actuellement à l'égard de certains pays avec lesquels nos relations s'effectuaient sur des bases autres que celles d'affaires d'État à État, caractérisant le domaine propre des affaires étrangères. Par contre, pour les affaires d'État à État, on a traditionnellement cru en France que la coopération devait s'effectuer dans le cadre de la politique étrangère.

Nous arriverons à cette croisée des chemins dans peu de temps, sans aucun doute. Le Gouvernement pourra peut-être vous donner l'année prochaine des explications qui vous permettront de juger du choix qu'il aura opéré. En tout état de cause, nous tiendrons compte, avant tout, de l'expérience. Si, aujourd'hui, nous n'avons pas encore choisi, c'est parce que nous estimons, en toute bonne foi, que la leçon des faits n'est pas encore dégagée.

Mesdames, messieurs, je laisse à M. le ministre de la Coopération et, éventuellement, à MM. les secrétaires d'État le soin de répondre, s'il y a lieu, aux questions particulières ou aux critiques des orateurs qui m'ont précédé ou qui vont se succéder à cette tribune. Si j'ai agi ainsi – je demande à l'Assemblée de vouloir bien me l'accorder – c'est parce que j'ai voulu élever le débat et le situer au-delà des querelles qui peuvent nous diviser. Comment agir autrement, d'ailleurs, dans cette Assemblée qui a adopté, il y a quelques mois, le budget de la coopération, sans aucune opposition ? (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

En effet, s'il est un sujet sur lequel les hommes conscients des besoins et des devoirs de la France doivent être d'accord, c'est bien celui-là. De la coopération dépendent, en grande partie, sans aucun doute, la prospérité, le rayonnement et l'avenir de la France. De la coopération à l'échelle européenne dépendent en grande partie la prospérité, le rayonnement et l'avenir de l'Europe ainsi que sa sécurité, et de la coopération à l'échelle mondiale dépendent, à coup sûr, la paix du monde et la paix de nos consciences.

Le fait nucléaire mis à part, il n'est pas, je crois, d'événement plus grave pour l'humanité moderne que ce fossé creusé par la révolution industrielle entre les pays développés et les autres. Aujourd'hui, un milliard d'hommes ont un niveau de vie élevé et qui s'accroît sans cesse ; deux milliards d'hommes ont un niveau de vie misérable et qui risque de se dégrader. À la question : quelle est votre préoccupation essentielle, le Pandit Nehru qui vient de s'éteindre, répondait, montrant la foule indienne : les nourrir !

Si le monde développé, qui se confond au surplus, pour l'essentiel, avec la monde blanc, contemplait avec indifférence cette immense humanité de la misère et de la faim, il y perdrait son âme et rapidement sa vie. L'histoire nous apprend que les hommes ne tolèrent jamais longtemps l'inégalité et l'injustice dès lors qu'ils en ont pris conscience. Or, c'est à cette prise de conscience que nous assistons depuis vingt ans. Des événements comme la conférence de Bandoeng en sont la manifestation éclatante. Si le cortège des affamés devait s'ébranler un jour, notre civilisation disparaîtrait et nous avec elle.

Bien sûr, ce n'est pas la France qui peut résoudre ce problème. Mais elle peut, du moins dans les pays avec lesquels elle a des liens particuliers, des traditions, des attachements, avec les pays qui pratiquent sa langue et sa culture, assumer sa part de la charge globale proportionnellement à ses moyens et conformément à ses intérêts. Elle peut aussi chercher à entraîner les autres pays, comme elle l'a fait hier encore à la conférence de Genève.

En suivant cette politique, le Gouvernement croit rester fidèle à sa doctrine générale, celle qu'il pratique à l'intérieur même de la France quand il essaie d'éliminer les inégalités entre les régions ou les injustices dans les conditions, celle qu'il tente d'appliquer à l'extérieur en préconisant un effort particulier en faveur des peuples pauvres.

La France à tout à gagner dans ce domaine à figurer parmi les nations qui ouvrent la voie. Elle se montre ainsi fidèle à sa tradition. Elle se montre, plus encore, consciente de ses intérêts les plus élevés au sens où je l'entends. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

La politique économique de la France (20 juin 1964)

Mots-clés : Aéronautique – Aménagement du territoire – Budget – Commerce extérieur français – Compétitivité/concurrence – Concorde – Construction/immobilier – Entreprises – Espagne – Fiscalité – Fonds national de l'emploi – Franc – Inflation – Logement – Marché commun – Marchés financiers – Mexique – Niveau de vie – Plan – Plan de stabilisation de 1963 – Politique des revenus – Productivité – Recherche scientifique – Salaires

Cette interview a été réalisée le 26 mai 1964 à Matignon (questions écrites et réponses enregistrées sur magnétophone), puis remise en forme et publiée dans la revue *Entreprise* (n° 458, 20 juin 1964). L'AGP conserve des photocopies de la liste des questions, du verbatim annoté et corrigé par Georges Pompidou de la réunion du 26 mai, du tapuscrit définitif et de la version publiée. Les sous-titres et intertitres sont de la rédaction d'*Entreprise*.

Les questions soumises au Premier ministre ont été posées par 19 chefs d'entreprise dont voici la liste :

Marcel Bleustein-Blanchet, président-directeur général de Publicis ; Jean Cahen-Salvador, président de Nord-Aviation ; Pierre Champin, président-directeur général de Vallourec ; Ernest Cordier, président de la Compagnie Thomson-Houston ; Jean Courbier, président-directeur général de la société Gerland ; Jean-Paul Delcourt, président-directeur général des Pétroles d'Aquitaine ; André Delloye, président-directeur général des Glaces de Boussois ; Henri Desbruères, président-directeur général de la SNECMA ; Georges Glasser, président-directeur général d'Alsthom ; Paul Huvelin, président-directeur général de la société Kléber-Colombes ; Edmond Lanier, directeur général de la Compagnie générale transatlantique ; Jean-Pierre Pernes, président-directeur général d'Astra-Calvé ; Jean-Pierre Peugeot, président de la société des Automobiles Peugeot ; Jean Pinczon, président-directeur général des Chantiers de l'Atlantique ; Maurice Ponte, président-directeur général de la CSF ; général André Puget, président-directeur général de Sud-Aviation ; Paul Ricard, président-directeur général de la société Ricard ; Ambroise Roux, directeur général de la Compagnie générale d'Électricité ; Arnaud de Vogüé, président de la Compagnie de Saint-Gobain.

LE PLAN DE STABILISATION

Questions de Paul Huvelin – Le « plan de stabilisation » impose à tous les Français, aux entreprises en particulier, des disciplines, des limitations, des astreintes. De ce fait, ils sont généralement plus sensibles à ses inconvénients qu'à ses avantages. Cela posé :

- Le Premier ministre voit-il dans le « plan de stabilisation » une étape de consolidation nécessaire à la poursuite de l'expansion ? Si oui, comment envisage-t-il les effets positifs de ce plan à court et à long terme ?

- *Comment conçoit-il le retour à une situation normale où il ne serait plus nécessaire d'imposer les mêmes entraves à l'économie ? Quels seraient, de son point de vue, les critères essentiels caractérisant une stabilité suffisante ?*
- *Pour atteindre une situation d'équilibre, comment conçoit-il la politique budgétaire de l'État ?*

Georges Pompidou – Il convient, tout d'abord, d'isoler dans cette question l'affirmation selon laquelle les Français seraient généralement plus sensibles aux inconvénients qu'aux avantages du plan de stabilisation.

Permettez-moi de vous dire que la réalité psychologique me semble plus nuancée. Je pense que chaque Français en tant que consommateur ne peut être que favorable au plan de stabilisation et je pense en même temps que la plupart des Français et en particulier la plupart des chefs d'entreprise, dans leur comportement professionnel quotidien, aspirent d'une façon assez inconsciente aux facilités que procure l'inflation.

Cela étant dit, je voudrais retenir ensuite, parmi les points soulevés, celui qui me paraît nécessiter la réponse la plus explicite : il s'agit de la façon dont le Gouvernement, compte tenu de la nécessité de parvenir à la stabilité, doit concevoir sa politique budgétaire.

Dans les circonstances où nous nous trouvons, la nécessité d'établir sur des bases durables la stabilité est réellement l'impératif fondamental. C'est sous cet angle que le budget de 1965 doit être, ainsi que je l'ai déjà dit, un budget exemplaire. Cela veut dire que ce budget doit être limité, dans l'expansion de sa masse, en fonction de la croissance du revenu national et de la production nationale, en second lieu qu'il doit être équilibré en recettes et en dépenses. Enfin, l'accroissement des dépenses ordinaires doit être comprimé de telle sorte que l'augmentation la plus importante soit réalisée dans le domaine des investissements productifs.

J'en arrive maintenant à l'ensemble de la question qui concerne à la fois la façon dont le Gouvernement conçoit le retour à une situation économique « normale » et les effets souhaités du plan de stabilisation.

Vous savez que nous avons mis progressivement en place, dans le courant de l'année dernière, un certain nombre de mesures qui ont permis de diminuer très nettement les tensions sur les prix tout en maintenant un rythme élevé de l'expansion économique. Le fait que nous vivons désormais dans une économie ouverte vers l'extérieur rend nécessaire une vigilance de tous les instants pour que nos prix puissent rester compétitifs. Dans ces conditions, nous ne sortirons du plan de stabilisation que lorsque nous serons rentrés dans la stabilité. Par stabilité, j'entends tout d'abord la stabilité des prix et donc l'obligation de compenser les quelques hausses inévitables qui peuvent se produire par des baisses de prix dans d'autres secteurs. Je remarque, en outre, et ceci est une vérité d'évidence, que des augmentations excessives de salaires sont totalement incompatibles avec la stabilité des prix de revient.

Je crois d'ailleurs que tous les Français sont fortement imprégnés d'une mentalité due à près de 50 ans d'inflation et que certaines habitudes intellectuelles doivent être profondément modifiées. C'est ainsi que nous ne saurions considérer comme satisfaisantes des augmentations de prix et des augmentations des différents moyens de paiement mis à la disposition des

particuliers et des entreprises qui seraient supérieures à celles de nos voisins et concurrents du Marché commun. C'est ainsi que certaines habitudes de vocabulaire révèlent un état d'esprit contre lequel je veux m'élever. Par exemple, il ne me paraît pas raisonnable de baptiser « restrictions de crédits » une augmentation de 10% de la masse de crédits mis à la disposition de l'économie par rapport au niveau de l'année précédente. Cela n'est qu'un exemple ; je pourrais en citer bien d'autres.

Que sera donc la sortie du plan de stabilisation ? Elle sera forcément progressive. Elle se traduira par le fait que le Gouvernement relâchera par étapes les contraintes qu'il impose à notre économie et s'en remettra aux mécanismes normaux du marché. Mais il ne pourra le faire que lorsque la stabilité sera assurée. Cela résultera de la constatation de faits économiques (moindre tension sur le marché du travail et sur le marché des capitaux – détente des prix) mais plus encore de l'établissement d'un certain climat psychologique. Le jour où les chefs d'entreprise seront convaincus que leur préoccupation fondamentale doit être l'abaissement du prix de revient, le jour où les salariés seront convaincus que l'amélioration de leur pouvoir d'achat doit procéder non d'une hausse saccadée et excessive des rémunérations mais d'une hausse modérée et régulière résultant de l'amélioration de la productivité, ce jour-là on pourra dire que le plan de stabilisation a vécu et qu'il a atteint son but.

LA PLACE DE L'INITIATIVE PRIVÉE

Question de Marcel Bleustein-Blanchet – *Les profits des sociétés s'amenuisent d'année en année. Il semble que pour des raisons de doctrine sociale plus encore que pour des impératifs fiscaux, les pouvoirs publics ne désapprouvent pas cette évolution. Celle-ci nous apparaît cependant dangereuse, car elle diminue les possibilités d'investissements des sociétés et, partant, notre futur développement économique. D'une manière plus générale, il apparaît à l'évidence qu'elle décourage dangereusement ce levain précieux qu'est l'esprit d'entreprise. C'est grâce à celui-ci que l'Allemagne a connu une réussite économique exceptionnelle. À l'heure du Marché commun et de l'ouverture de nos frontières, nous aimerions être assurés que le Gouvernement a conscience de la nécessité, dans notre intérêt national, de laisser une place légitime à l'initiative privée.*

Georges Pompidou – Je crois qu'il faut, dans la question posée, distinguer trois éléments, qui paraissent d'ailleurs étroitement imbriqués : le premier – et de loin le plus important – peut se résumer ainsi : le Gouvernement désire-t-il que soit laissée une large place à l'initiative privée ? Le second a trait à l'éventuelle responsabilité de la politique du Gouvernement dans l'évolution des résultats financiers des sociétés ; le troisième concerne la nécessité de développer ce qu'il est convenu d'appeler l'esprit d'entreprise.

À la première question, et sans aucune ambiguïté, je répondrai oui. Il ne me semble, en effet, ni souhaitable, ni nécessaire que l'État accroisse ses responsabilités directes dans le domaine économique. L'existence d'un vaste secteur nationalisé, le contrôle du crédit tel qu'il fonctionne, la part déterminante du budget de l'État dans les investissements de tous ordres, le

rôle de la fiscalité et de divers fonds d'intervention dans l'orientation géographique ou sectorielle des investissements privés, la détermination par le Plan des perspectives générales de l'économie française, tout cela représente un ensemble de responsabilités écrasantes que l'État n'a ni les moyens, ni la volonté d'alourdir.

Vous voilà, je crois, rassurés sur le premier point.

Je voudrais donner, sur le second, quelques commentaires un peu plus étoffés. D'après la question qui vient d'être posée, les profits des sociétés s'amenuiseraient d'année en année et les pouvoirs publics – je cite – ne désapprouveraient pas cette évolution qui aurait pour effet de diminuer les possibilités d'investissements des sociétés et découragerait l'esprit d'entreprise. Vous imaginez bien volontiers que je ne puis souscrire à cette façon de voir les choses et je voudrais m'en expliquer clairement, puisque l'occasion m'en est donnée.

Faut-il comprendre, en effet, que, du fait de la fiscalité, par exemple, l'État serait responsable de cette évolution ? Vous savez bien que la pression fiscale française n'est pas très différente de celle que subissent nos partenaires du Marché commun. On doit même observer que la part des impôts directs est moins élevée en France que dans la plupart des autres pays de civilisation et de niveau de vie comparables. En ce qui concerne la fiscalité des entreprises et malgré ses imperfections, elle me paraît plus modérée en général que dans les autres pays occidentaux, sauf, je le reconnais, en ce qui concerne la taxation des bénéfices distribués.

Au surplus, les réformes de la fiscalité directe, entreprises depuis quelques années, ont eu essentiellement pour but de faciliter les investissements par la définition de nouvelles et larges facilités en matière d'amortissement. Je rappelle, à ce propos, qu'on est passé de la notion d'amortissement linéaire à la notion d'amortissement dégressif qui est beaucoup plus favorable à la trésorerie des entreprises et au renouvellement technique, ce qui explique en grande partie la stagnation ou la faible croissance des profits déclarés par les sociétés et montre simplement que l'État a su, dans ce domaine, concilier les impératifs de la stabilité budgétaire et ceux de l'expansion économique.

Croyez-le bien, d'une façon générale, il n'y a qu'une seule bonne fiscalité : celle que supportent les autres. Mais on ne peut pas dire que la fiscalité décourage l'esprit d'initiative en France davantage qu'elle ne le fait dans les pays où cet esprit d'initiative est censé fleurir. J'ajouterai, au surplus, que par sa politique économique générale et en particulier par le développement des investissements de base et des équipements collectifs, dans le cadre du IV^e Plan, par les dépenses qu'il engage pour moderniser notre défense ou pour développer notre coopération, l'État met en jeu les moyens et aspire à atteindre des objectifs qui doivent normalement favoriser le développement des initiatives privées.

J'en viens ainsi au troisième point de la question posée qui a trait précisément à l'esprit d'entreprise. Cet esprit d'entreprise, nous en souhaitons tous le développement, et le fait d'avoir ouvert nos fenêtres sur l'extérieur et accepté de subir les contraintes de la concurrence internationale nous oblige tous à un effort particulier dans ce domaine. L'esprit d'entreprise a d'ailleurs fait beaucoup de progrès depuis l'ouverture du Marché commun et je me permettrai simplement de noter que l'évolution des affaires françaises me paraît beaucoup plus dynamique, à l'heure actuelle, qu'elle ne l'a été au cours de cette période de stagnation et de protectionnisme qui a caractérisé notre économie au cours de la première moitié du XX^e siècle.

La concurrence, il est vrai, peut agir comme certains médicaments : à doses modérées, c'est un fortifiant ; à doses trop fortes, et pour un organisme affaibli, elle peut être dangereuse. C'est pourquoi il convient que nous jouions honnêtement la règle des compétitions internationales, mais que nous restions très vigilants : pour employer une expression triviale, l'État (et quoique vous le réclamiez en tant que contribuables, vous vous en plaignez parfois en tant que chefs d'entreprise) a entrepris de balayer devant sa porte ; que les entrepreneurs balayent devant la leur et fassent, comme nous le faisons dans le budget, la chasse aux frais généraux inutiles. Qu'ils s'interrogent également sur les réformes de structure et sur les efforts collectifs qui sont parfois nécessaires dans la branche à laquelle ils appartiennent.

Il n'est pas d'esprit d'entreprise sans la volonté d'un effort soutenu. L'État a accepté cet effort, il est nécessaire que chacun fasse de même.

LES MARGES BÉNÉFICIAIRES

Questions de Ernest Cordier, Jean-Pierre Pernes, Maurice Ponte, Paul Ricard et Arnaud de Vogüë (ces questions ont été posées sous diverses formes) – *Le blocage des prix du 31 août 1963 met certains industriels dans une situation intenable, dans la mesure où, contrairement aux précédents blocages, il ne leur permet pas de répercuter dans leur prix de vente la hausse affectant les matières premières importées qu'ils utilisent dans leur fabrication. Le Gouvernement envisage-t-il, comme il l'a laissé entendre à plusieurs reprises, de donner une priorité à ces industries dans son plan de desserrage progressif des contrôles ?*

Questions de André Delloye – *Un problème domine tous les autres. Il s'agit de l'anomalie dans laquelle se trouve un certain nombre d'industries dont les prix sont bloqués par le Gouvernement depuis de longues années, qui se trouvent d'autre part soumises à une pression extrêmement forte et permanente de la part des syndicats ouvriers. Ces derniers n'hésitent pas à déclencher des mouvements parfois fort importants, alors qu'en même temps le Gouvernement, s'il n'a pas bloqué les salaires, impose aux industriels des limites précises à leur évolution, et la menace même de prendre toutes mesures de rétorsion à l'égard de ceux qui auraient pratiqué des hausses réputées excessives.*

Il a été affirmé d'autre part à plusieurs reprises, par des membres éminents du Gouvernement, que le niveau de vie des Français devait s'accroître chaque année d'environ 5%. Cela exige qu'en dehors de toute augmentation de prix de vente des produits manufacturés, les entreprises doivent trouver, par le seul jeu de l'accroissement de leur productivité, de quoi augmenter les salaires de 5% par an ; à supposer que cela soit possible, il faudrait qu'en même temps l'ensemble des services – en particulier ceux sur lesquels pèse le contrôle de l'État – soient fournis à prix constants. Il n'en est évidemment rien.

L'ensemble de ces anomalies rend la position des chefs d'entreprise extrêmement délicate. Ils ne savent pas s'ils doivent satisfaire au désir du Gouvernement et contribuer au plan de stabilisation sous peine d'enregistrer des mouvements sociaux extrêmement coûteux, ou satisfaire au désir de leur personnel et risquer les foudres du Gouvernement.

Question de Pierre Champin – *Depuis la réduction des droits de douane à l'intérieur de la CEE, dans de nombreux secteurs de l'industrie se développe une concurrence désordonnée, qui ne pourra que s'aggraver avec la suppression totale des droits de douane. Les marges bénéficiaires déjà souvent insuffisantes risquent de se détériorer gravement.*

Il semble qu'à Bruxelles, les autorités se préoccupent de prohiber toute organisation qui aurait pour but de régulariser la concurrence. Cette attitude paraît nuisible à l'intérêt de l'économie générale de la CEE. Il apparaît au contraire nécessaire de permettre à l'industrie d'obtenir des marges bénéficiaires suffisantes pour moderniser ses moyens de production et rémunérer normalement les capitaux investis. Les pouvoirs publics français seraient-ils favorables à la recherche de moyens d'organiser les marchés européens ?

Georges Pompidou – Ce ensemble de questions pose le problème de l'évolution des marges bénéficiaires dans l'industrie. Laissez-moi vous dire, tout d'abord, que je suis conscient du caractère absolument capital de ce problème. J'ai pris connaissance, récemment, des travaux préparatoires au V^e Plan, dont bientôt, à l'intérieur des commissions de modernisation, beaucoup d'industriels auront également à délibérer. Il résulte de ces travaux que l'évolution des marges bénéficiaires constitue l'un des problèmes principaux pour qui s'interroge sur l'avenir de l'économie française. Il est évident, en effet, que le financement des investissements, c'est-à-dire l'expansion, c'est-à-dire également la capacité concurrentielle de nos entreprises, vis-à-vis de l'étranger, est compromis, si les marges bénéficiaires, s'amenuisant, ne permettent aux entreprises ni d'autofinancer les investissements, ni d'accepter la perspective d'un endettement en vue de financer ces mêmes investissements.

Ce phénomène capital est également un phénomène complexe, dans ses causes, et dans les remèdes ou les palliatifs que l'on peut lui apporter. Je pense que l'année 1964, année de préparation du V^e Plan, sera, pour une multitude de personnalités compétentes, l'occasion d'en faire le thème central de leurs réflexions. Je ne saurais actuellement qu'énoncer devant vous quelques réflexions personnelles, et par conséquent, fragmentaires.

Quelles sont les causes de l'amenuisement des marges bénéficiaires des entreprises ? Dans les différentes questions que vous m'avez posées, vous les avez toutes évoquées. Reprenons-les un instant ensemble, en essayant d'apprécier celles qui sont essentielles et celles qui ne sont qu'accessoires.

Je dois dire, tout d'abord, que certaines d'entre elles me paraissent mineures ou inexistantes. Je ne parle même pas d'une mystérieuse volonté des pouvoirs publics, hostiles à la « libre entreprise », qui s'attacheraient à supprimer pour celle-ci toutes les occasions possibles de réaliser des profits. Je pense également à la fiscalité, qui est l'expression la plus affirmée de la politique des pouvoirs publics vis-à-vis des entreprises privées, et dont on ne saurait dire qu'elle soit moins favorable que celle des autres pays occidentaux, en particulier ceux du Marché commun. Je vous renvoie à ce sujet à ma réponse à la question précédente.

Mais la fiscalité, de toute façon, n'influe que sur la marge bénéficiaire nette des entreprises. Or, si je vous ai bien compris, ce qui inquiète la plupart d'entre vous, c'est l'évolution des marges bénéficiaires brutes, qui vous semblait, du fait de l'intervention de certains mécanismes économiques, avoir tendance à se réduire dangereusement. Vous avez songé, les uns et les autres, à trois causes principales.

Tout d'abord, en ce qui concerne les prix de vente, le blocage des prix, édicté depuis le début du plan de stabilisation, et la concurrence étrangère accrue par l'ouverture accélérée des frontières douanières, jouent en quelque sorte le rôle de butoir, empêchant les entreprises de relever leurs prix de vente autant que l'évolution de leurs coûts de production le rendrait nécessaire. D'autre part, la hausse inéluctable des salaires, accroissant les coûts de production, aboutit à comprimer la marge bénéficiaire des entreprises entre des prix de vente et des coûts de production croissants.

Que faut-il penser de cette analyse que je ne crois pas inexacte, dans son ensemble, mais qui mérite d'être nuancée et surtout commentée ?

Le rôle du blocage des prix, tout d'abord, me semble ne pas devoir être exagéré. En effet, contrairement à ce que craignent certains, le blocage a comporté des dérogations au bénéfice des industries obligées de s'approvisionner en matières premières dont les prix accusaient des hausses importantes. Ces dérogations ont été accordées non seulement pour des hausses de matières premières importées, mais aussi pour des hausses de matières premières d'origine nationale. En ont bénéficié, par exemple, les industries textiles, les industries agricoles et alimentaires, notamment la salaisonnerie, certaines fabrications à base de métaux non ferreux d'origine étrangère.

Je ne pense pas, d'autre part, que le blocage des prix pèse spécialement sur les industries de pointe. Il n'est pas évident que les modalités de contrôle de marchés très particuliers, tels que ceux qui sont passés notamment dans le domaine de la Défense nationale, et qui concernent, en général, ces industries de pointe, soient plus sévères que celles qui s'appliquent à des marchés ordinaires.

Enfin, le fait reconnu que notre industrie subit à l'heure actuelle très fortement la concurrence étrangère, suffit à prouver que la cause principale des difficultés que vous rencontrez n'est pas le blocage des prix, mais précisément cette concurrence étrangère. C'est elle qui, combinée avec la hausse des salaires, est responsable du laminage des marges bénéficiaires de certaines entreprises. Il s'agit là d'un problème de fond qu'il faudra résoudre, par-delà la conjoncture passagère du plan de stabilisation.

Dans quel esprit faut-il rechercher une solution ? Il faut d'abord admettre que la concurrence étrangère est un phénomène sain et en tout cas inéluctable. Nous devons la subir et nous devons même la souhaiter. J'ajouterai cependant qu'au stade actuel, et sauf cas exceptionnel, des suspensions nouvelles de droits de douane ne me semblent pas désirables. Pour l'instant, le rythme de désarmement douanier prévu par le Traité de Rome me semble suffisant.

J'ajouterai également, pour répondre à l'une des questions qui m'ont été posées, que je suis favorable à une organisation honnête des marchés européens. Souhaiter une concurrence ne consiste pas à accepter par avance tous les abus de celle-ci. Mais cette organisation pose au sein de la CEE bien des problèmes, non seulement d'ordre juridique, car la réglementation des ententes n'est pas la même dans les six pays, et vous connaissez les difficultés de mise en place de la réglementation communautaire, mais également d'ordre économique et politique car les attitudes doivent être harmonisées, en ce qui concerne, par exemple, une certaine programmation économique à l'échelon européen.

L'augmentation des salaires constitue un élément important du problème. Les Français se sont habitués, depuis quinze ans, à des augmentations nominales de leur rémunération d'au moins 7 à 8% par an. Or, ce qui est possible, compte tenu de l'évolution de la production moyenne dans le pays, ce sont des hausses annuelles, pour la masse globale de revenus, de l'ordre de 4% par an. Cela représente, par personne, compte tenu de l'augmentation de la population, environ 3% par an. Cela représente un peu moins en taux horaire si, dans une année donnée, comme par exemple en 1962 et 1963, le nombre d'heures travaillées par personne augmente, ou si les qualifications hiérarchiques se modifient.

La vérité, c'est que sans le respect de cette norme, il n'est pas, en France, d'expansion possible sans inflation. Si les revenus des particuliers, salaires et profits, augmentent plus vite, il ne peut y avoir, soit que hausse des prix, soit que détérioration des marges bénéficiaires des entreprises, suffisamment grave pour tarir rapidement leurs possibilités d'investissements. Réfléchissons d'ailleurs au fait qu'un rythme de 3% par an est considérable. Cela représente à peu près tous les vingt ans, le doublement du niveau de vie de chaque Français. Autrement dit, dans le courant d'une vie humaine, cela signifie que le niveau de vie moyen sera multiplié par 8 ou 10. Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, de telles perspectives n'ont été ouvertes tant aux groupes sociaux qu'aux individus. Il est donc souhaitable, et ce sera ma conclusion sur ce point, d'harmoniser et de discipliner une progression des salaires, et, non seulement des salaires, mais de l'ensemble des revenus individuels, c'est-à-dire également des profits. Sans un contrôle de l'ensemble de cette progression, il serait, en effet, injuste d'exiger des seuls salariés l'acceptation d'une discipline qui profite à l'ensemble de l'économie nationale.

Quant aux entreprises dont la productivité fortement croissante permettrait de dégager des marges bénéficiaires très élevées, elles doivent, non pas en tirer prétexte pour une augmentation excessive des profits distribués, ni même des salaires, mais en faire profiter le consommateur par des baisses de prix indispensables à la stabilité générale, qui ne peut résulter que de la compensation entre hausses inévitables et baisses possibles. Seule l'acceptation d'une telle discipline, qui suppose un certain nombre de confrontations et que l'on a parfois désignée sous le nom de politique des revenus, peut nous permettre d'assurer définitivement à nos entreprises les moyens de poursuivre leur expansion, c'est-à-dire de construire les bases d'une amélioration permanente du niveau de vie de tous les Français.

Je me suis longuement expliqué sur cette question des salaires et, plus largement, des revenus de toutes sortes distribués par les entreprises. Mais les revenus distribués ne constituent qu'un facteur, parmi d'autres, dans l'évolution des prix de revient. Sur les autres facteurs, il est possible d'agir, non pas seulement pour limiter des hausses abusives, mais également dans le sens de la baisse. C'est tout le sens des accroissements de productivité que doivent réaliser les entreprises françaises. Des efforts incessants de modernisation et de standardisation sont nécessaires. De plus, ils ne sauraient, dans tous les cas, se déployer dans le cadre des structures existantes. Il faut parfois accepter certaines concentrations.

Le Gouvernement est conscient des problèmes que cela pose et du caractère difficile de ces efforts. Les obstacles sont multiples : vous les connaissez mieux que moi. Je suis décidé, pour ma part, à en faire faire une analyse très précise. Il est possible, en effet, que certains de ces obstacles puissent être aplanis par une intervention des pouvoirs publics. Soyez certains que, dans ce cas, la mise au point des dispositions nécessaires sera l'un des premiers soucis de mon Gouvernement.

LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Question de Ambroise Roux - *Le Gouvernement compte-t-il prendre des mesures à caractère sélectif permettant de favoriser les investissements privés sans pour autant porter atteinte aux principes qui gouvernent le plan de stabilisation ?*

Georges Pompidou - Le problème posé est pour l'économie française un problème permanent, c'est également un problème dont la solution paraît de plus en plus nécessaire. En effet, les entreprises peuvent tenter de dégager des ressources pour le financement de leurs programmes, soit par la voie de l'auto-financement, soit en contractant des emprunts, soit en augmentant leur capital. Il est bien évident que dans une économie ouverte à la concurrence extérieure la reconstitution des possibilités d'auto-financement ne peut être obtenue que par des marges bénéficiaires qui ne sauraient cependant excéder des limites raisonnables. C'est une question que j'évoque par ailleurs et sur laquelle je ne m'étendrai pas ici. Je noterai simplement que, d'une façon générale, l'autofinancement doit assurer les investissements des industries déjà établies et dont le développement se poursuit à un rythme modéré, mais il est évidemment insuffisant pour pourvoir aux besoins des affaires nouvelles et à ceux des entreprises dont la croissance est rapide.

Où trouver dès lors les moyens financiers nécessaires ?

L'emprunt est une première solution et j'ai l'intention, dans le projet de loi de finances pour 1965, de demander au Parlement d'adopter certaines des mesures proposées par le Comité Lorain. Mais il me semble que le fait fondamental, à la fois d'un point de vue économique et d'un point de vue social, consiste à développer le capital propre des entreprises.

J'y verrai, tout d'abord, un avantage immédiat : il est certain que l'étroitesse du marché de Paris explique, dans une large mesure, les variations parfois aberrantes des cours qui n'ont que peu de choses à voir avec la vérité économique. Mais il faut aller plus loin : le développement des augmentations de capital permet à la fois d'élargir le cercle des actionnaires, de diffuser plus largement l'enrichissement des entreprises et d'apporter aux sociétés privées les moyens propres dont elles ont besoin, Il faut donc que sur le marché des actions l'offre et la demande puissent être accrues simultanément. J'attends beaucoup, à ce propos, des sociétés d'investissement à capital variable et, le cas échéant, de formules encore plus ouvertes. Je crois également que l'ajustement du droit des sociétés aux réalités actuelles est une nécessité absolue. Peut-être enfin les modalités d'imposition des bénéfices pourraient-elles être modifiées pour se rapprocher de formules existant dans d'autres pays européens, encore que ce soit là une question délicate.

Quant au nécessaire développement du marché des obligations, je rappellerai que l'épargnant désire essentiellement trois choses : la sécurité, la possibilité de retrouver sa mise à tout moment, et une rémunération, celle-ci étant d'autant plus élevée que les conditions précédentes ne sont pas remplies. Notre politique de stabilité monétaire offre à l'épargnant la sécurité ; il faudrait peu de choses pour que le marché des obligations connaissent une expansion honorable et pour que soit réalisée une interconnexion que, pour ma part, je souhaite entre le marché monétaire et le marché financier.

Le sujet est, croyez-le bien, un de ceux qui préoccupent le Gouvernement et, la stabilité aidant, je pense que des modifications cohérentes et raisonnables pourront être apportées au problème fondamental du financement des investissements privés. Ai-je besoin de dire qu'une condition nécessaire à une solution correcte de ce problème réside dans le maintien d'une politique économique rigoureuse de l'État, en particulier dans le domaine budgétaire ?

Voilà, à bâtons rompus, quelques-unes des réflexions que m'inspire la question qui vient d'être posée.

L'EXPORTATION ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Question de Jean-Pierre Peugeot – *Quelles mesures positives le Gouvernement compte-t-il prendre pour réduire le poids des charges qui handicapent l'exportation française ?*

Question de Georges Glasser et Edmond Lanier – *Les commandes à l'exportation de certaines catégories de biens d'équipement se sont notablement ralenties au cours des derniers mois. Des améliorations ont été apportées récemment aux conditions de crédit aux pays acheteurs, mais les professions intéressées estiment que ces mesures sont encore insuffisantes. Le Gouvernement peut-il envisager de nouvelles améliorations ?*

Georges Pompidou – Ces questions concernent à la fois la structure par produits et l'orientation géographique de notre commerce extérieur.

Il est exact que la répartition par type de produits de nos exportations n'est pas satisfaisante et qu'en particulier nos produits exportés n'incorporent pas en moyenne une quantité suffisante de travail national. Dans le domaine des biens d'équipement surtout, les exportations de la France ne la placent pas au rang qui devrait être le sien. C'est pourquoi, dès 1963, mon Gouvernement s'est préoccupé du soutien par le crédit de nos ventes de biens d'équipement, grâce à l'amélioration de nos procédures de crédit de droit commun et grâce à la création d'un type nouveau de financement de caractère mixte.

L'aménagement de nos techniques de crédits et de garanties à l'exportation a eu pour fin essentielle d'abaisser le coût des crédits ainsi que d'alléger les charges que ces crédits font peser sur les entreprises exportatrices. Une certaine diminution des coûts de financement a été obtenue par la réduction des commissions bancaires sur les crédits à moyen terme, l'abaissement d'un demi-point environ du coût du crédit à long terme, et la diminution des primes d'assurance-crédit. En outre, les charges des exportateurs ont été allégées en trésorerie par la possibilité d'une mobilisation plus libérale de leurs créances auprès du système bancaire, et en risques, grâce à l'aménagement de ceux-ci dans le temps par création d'une quotité garantie progressive. Enfin, la couverture par l'État du risque d'insolvabilité de l'acheteur privé a élargi le champ des garanties déjà offertes aux exportateurs.

Nous avons développé, vous le savez, des modes de financement nouveaux associant à la fois des fonds d'origine publique et des crédits commerciaux à moyen terme prolongé. Destinés avant tout à améliorer les conditions financières de nos exportations de gros matériels

d'équipement, ces crédits ont d'ailleurs répondu également à d'autres préoccupations. Je voudrais signaler que ces différents concours représentent un effort global considérable et que les seuls protocoles signés en 1963 avec le Mexique et l'Espagne doivent permettre de procurer aux industriels français près de 1,2 milliards de francs de commandes étalées en gros sur deux ans.

Ainsi, l'adjonction aux crédits commerciaux d'un financement public avantageux, ou la bonification par le Trésor des conditions d'intérêt, ont incontestablement favorisé l'essor des crédits à moyen terme prolongé. Je reconnais que ces progrès reflètent, dans une large mesure, une tendance mondiale à l'allongement des durées des crédits et au glissement vers le long terme de catégories d'affaires qui, il y a quelques années, pouvaient encore se traiter à moyen terme. Telle est la raison pour laquelle le Gouvernement, préoccupé de l'ensemble des problèmes qui se posent aux industries de biens d'équipement, étudie actuellement, compte tenu des impératifs généraux de sa politique de crédit et de sa politique budgétaire, l'examen des mesures qui permettraient de faciliter davantage l'exportation de ce type de produits.

Au surplus – et je réponds aux préoccupations géographiques exprimées par plusieurs de mes interlocuteurs – la prise en considération progressive des conclusions du rapport élaboré par M. Jeanneney conduira le Gouvernement français à un certain redéploiement des différentes aides qu'il est amené à accorder aux pays en voie de développement. Cette tendance qui doit nécessairement être progressive et modérée ne n'en conduira pas moins à augmenter d'une façon constante les facilités accordées aux exportations françaises de biens d'équipement.

J'ajouterai pour terminer qu'en ce domaine plus qu'en tout autre il est nécessaire que nos industriels poursuivent l'effort de concentration qui s'est déjà manifesté et qui seul nous permettra de lutter à égalité avec les puissantes sociétés étrangères.

L'HARMONISATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DES PAYS DU MARCHÉ COMMUN

Question de Jean-Paul Delcourt – *Des progrès sérieux ont été accomplis sur divers points, ces dernières années, pour une harmonisation des politiques économiques des pays membres du Marché commun. Le Gouvernement français pense-t-il que de nouveaux progrès peuvent ou doivent être recherchés prochainement dans d'autres domaines, tels que le rapprochement des politiques conjoncturelles, la coordination de certains investissements, etc. ?*

Georges Pompidou – Le Traité de Rome, comme on le sait, contient des dispositions très précises en matière de politique agricole ou de politique commerciale à l'égard des pays tiers. Il régleme aussi avec un certain détail les conditions de concurrence à l'intérieur du Marché commun, qu'il s'agisse des rapports entre les entreprises ou des aides des États. Les autres articles du Traité touchant à la coordination des politiques économiques (politique conjoncturelle, mesures intéressant les balances des paiements, etc.) sont, au contraire, rédigées en termes assez généraux et font rarement état de procédures ou de mécanismes à mettre en œuvre pour réaliser une harmonisation forte.

Cela dit, les États membres et la Commission ont toujours considéré comme étant des questions d'intérêt commun les actions de politique économique, ou leurs inflexions, décidées pour répondre aux mouvements de la conjoncture. Un travail important a été accompli : par des contacts fréquents au niveau des experts, par des conférences réunissant les ministres des Finances et des Affaires économiques, les gouverneurs des banques centrales, ou certains hauts fonctionnaires, les États et les institutions de la Communauté se sont informés mutuellement des difficultés rencontrées et des politiques adoptées. Un cadre commun d'analyse des données économiques a été établi progressivement, aussi bien dans le domaine des statistiques ou des comptes nationaux que dans celui du budget ou des mouvements de capitaux. Le comité monétaire et le comité de la politique conjoncturelle ont accompli, eux aussi, d'excellents travaux.

Les résultats de cette action ne sont pas négligeables : des mécanismes se mettent en place, et, ce qui est plus important, un état d'esprit et de réflexion et d'action en commun commence à se créer. Je n'en veux qu'une preuve : la Commission a proposé récemment au Conseil des ministres de la CEE, qui l'a adopté le 14 avril dernier, une recommandation sur le rétablissement de l'équilibre économique interne et externe de la Communauté, insistant notamment sur la nécessité de stabiliser les prix et les coûts.

Cela ne veut pas dire que la coordination des politiques économiques ait atteint le niveau souhaitable. La Communauté, pour aborder les problèmes qui se poseront au cours de la seconde et de la troisième étape de la période préparatoire au Marché commun, doit disposer de nouveaux instruments de travail. C'est la raison pour laquelle viennent d'être créés, avec le soutien actif de la France, un comité de politique budgétaire, un comité de politique économique à moyen terme, un comité des gouverneurs des banques centrales. C'est ainsi également que des procédures de consultations ont été convenues dans le domaine militaire.

Nous souhaitons que ces organismes puissent fournir aux gouvernements des bases de décisions coordonnées dans ces divers domaines, et tout particulièrement en ce qui concerne les relations monétaires et la politique économique à moyen terme. Le Gouvernement français, pour sa part, est décidé à apporter son concours actif à ces travaux auxquels il attache un très grand prix.

LA RECHERCHE

Question de Henri Desbruères – *Le Gouvernement est-il disposé à favoriser le plein emploi des équipes de recherche, d'études et de développement existant au sein des entreprises nationales et privées ? Envisage-t-il à cet égard une modification des procédures actuellement mal adaptées aux conditions de ce plein emploi (durée des programmes, rédaction des cahiers des charges, substitution progressive d'une coopération réelle à des contrôles étroits, aménagement progressif du quasi monopole du CEA sur les fabrications atomiques, etc.) ?*

Question de Georges Glasser – *Les entreprises françaises disposent de moyens de recherche et de développement moins puissants que leurs concurrents étrangers. Compte tenu des aides directes ou indirectes que certains grands pays comme les États-Unis, la Grande-*

Bretagne et l'Allemagne apportent dans ce domaine à l'industrie, peut-on espérer que les projets d'aide à la recherche et au développement qui sont étudiés depuis plusieurs mois par le ministère de la Recherche scientifique auront bientôt un aboutissement favorable ?

Georges Pompidou – Je rappellerai tout d'abord que les crédits de la recherche ont été multipliés par près de cinq entre 1958 et 1964 ; en effet, le total des dépenses de recherche est passé pour les crédits de paiement de 248 millions en 1959 à 1 143 millions en 1964. Parallèlement, le nombre de chercheurs et de techniciens payés sur crédits budgétaires, dans ce qu'il est convenu d'appeler l'enveloppe de la recherche, a plus que doublé.

Jamais un pareil effort n'avait été réalisé par les pouvoirs publics. D'ailleurs, cet effort n'a pas été purement quantitatif ; il s'est accompagné d'une évolution des points d'application des crédits de recherche, c'est-à-dire d'un effort d'organisation que beaucoup d'entre vous connaissent bien, puisque sous l'égide de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique ont été développées des actions dites concertées auxquelles ont été associés de nombreux industriels.

Cette évolution me paraît particulièrement opportune car il est nécessaire de compléter les moyens mis en œuvre sur le plan de la recherche fondamentale par des moyens concernant la recherche appliquée. Je suis d'ailleurs heureux de pouvoir vous annoncer à ce propos, répondant ainsi à la deuxième question, que des crédits seront, dans le budget de 1965, affectés à l'aide à la recherche technique, sous la forme de subventions budgétaires remboursables en cas de succès. J'étudie, à l'heure actuelle, en liaison avec les différents Ministres intéressés, la forme la meilleure à donner à cette aide, compte tenu des crédits que nous pourrions y consacrer. Je voudrais enfin répondre à une préoccupation exprimée dans la première question concernant le problème de la coordination des actions de recherche menées par les différentes entreprises nationales. La question est intéressante et elle a, jusqu'à présent, été résolue d'une façon empirique et souvent relativement heureuse. Il n'est pas exclu que nous soyons amenés à donner une forme plus élaborée à ces procédures de coordination dans certains domaines tels que celui de l'industrie chimique.

LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question de Jean Pinczon – *Dans la liste des handicaps supportés par les industries implantées dans certaines régions, le défaut de mobilité de la main-d'œuvre tient la première place, directement et par ses conséquences secondaires. La rigidité de structure qu'elle crée interdit de suivre les variations de la conjoncture, freine l'adaptation aux progrès techniques et technologiques, contrarie l'évolution vers les formes modernes d'organisation. Une politique du logement est la condition préalable d'une mobilité normale de la main-d'œuvre, mais elle n'est pas suffisante et les obstacles de nature psychologique ne peuvent être sous-estimés, ni ceux tenant à l'absence, dans certaines régions, de centres universitaires ou de vie intellectuelle. Le Premier ministre porte-t-il le même jugement, attache-t-il la même importance à la mobilité de la main-d'œuvre et envisage-t-il d'agir sur tous les obstacles qui contrarient cette mobilité ?*

Georges Pompidou – Il est de fait que le défaut de mobilité de la main-d'œuvre est un obstacle important à l'évolution économique et nous amène parfois à un gaspillage d'efforts et de capitaux qui, utilisés de façon rationnelle, pourraient être infiniment plus rentables économiquement et socialement. Nous nous efforçons d'agir sur un certain nombre de facteurs, qu'il s'agisse de facteurs psychologiques ou de facteurs matériels, ces derniers tenant essentiellement à l'absence de logements. À cet égard, nous poursuivons une politique de développement de logements locatifs qui est seule de nature à faciliter le transfert des industries, notamment de celles qui se décentralisent. J'ai d'ailleurs demandé qu'un contingent de logements soit, dans le cadre des actions de la Délégation générale de l'aménagement du territoire, réservé aux personnels de ces entreprises.

Il faut enfin noter qu'un des objectifs essentiels du Fonds national de l'emploi est de rendre la mobilité de la main-d'œuvre possible, sans qu'il en résulte pour le travailleur de préjudices. Ce fut une des préoccupations principales qui ont conduit au dépôt puis au vote de la loi il y a quelques mois. C'est dans ce dessein qu'il est prévu d'accorder aux travailleurs qui acceptent soit de changer de profession, soit de changer de lieu de travail, des allocations diverses telles que prime de transfert, indemnité de réinstallation, indemnité de frais de déplacement, allocation de conversion professionnelle. En ce domaine, toutes les habitudes et les traditions, dans ce qu'elles ont de mauvais et dans ce qu'elles ont de bon, sont contre nous. Il est nécessaire d'agir, et nous le faisons, mais j'ajoute que nous devons le faire avec prudence et modération car il n'y aurait rien de pire, pour des motifs économiques même très valables, que de créer une sorte de prolétariat déraciné et errant. C'est un excès dont nous sommes loin mais dont il faut nous garder.

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

Question du général Puget – *L'industrie aéronautique française est depuis 1929 l'objet de crise successives, et le régime de tutelle qui est actuellement celui auquel est soumise cette industrie a donné la mesure de son inefficacité. Quelle solution préconise le Premier ministre en vue d'améliorer cet état de choses ?*

Question de Jean Cahen-Salvador – *L'aviation civile a jusqu'à ce jour profité des études nécessitées par le développement de l'aviation militaire. Or, celle-ci est détrônée par l'atome et l'engin. Le Gouvernement a-t-il l'intention de maintenir le potentiel de l'industrie aéronautique au niveau indispensable aux besoins futurs de cette aviation civile ? Si oui, de quelle manière ?*

Georges Pompidou – Si la France occupe aujourd'hui une place importante dans le domaine aéronautique international, ce n'est pas le fait du hasard, mais la conséquence logique d'un effort soutenu sans relâche auquel participent les industriels et les pouvoirs publics. Compte tenu de l'ampleur du coût des études et des investissements nécessaires à la réalisation des matériels modernes, l'État est appelé à consentir une aide considérable à l'industrie aéronautique. Cette aide, fort coûteuse pour le budget, est justifiée par la nécessité de maintenir le prestige de notre industrie et de promouvoir le progrès technologique. Elle est

déterminante pour ce secteur de l'économie. En effet, c'est tout d'abord les programmes militaires qui conditionnent l'évolution de la recherche et des réalisations aéronautiques. Leur orientation est définie par l'État dans une loi-programme relative à ces équipements. Dans ce domaine les dépenses, très élevées, sont couvertes par les finances publiques.

Pour le matériel civil, il convient de rappeler qu'il fait en général l'objet d'études et d'investissements financés totalement ou partiellement par les pouvoirs publics. L'opération « Concorde » est le témoignage des charges que l'État accepte de supporter pour assurer l'avenir de notre industrie aéronautique. Elle est également un exemple de la nécessaire coopération internationale qui doit permettre de partager et d'amortir des études de plus en plus coûteuses sur des séries plus longues.

Quant à la tutelle de cette industrie, le plus raisonnable est sans doute de la confier au département qui, par ses programmes, détermine, dans une large mesure, directement ou indirectement, les plans de charge des usines et le travail de bureaux d'études. Il n'en reste pas moins qu'il est indispensable que le Gouvernement soit appelé à délibérer lui-même de tous les projets importants et à définir une politique. C'est ainsi que j'ai moi-même réuni récemment une commission de travail interministérielle que j'ai chargée d'examiner les problèmes qui se posent à l'industrie aéronautique française. C'est donc en fait, chaque fois que la nécessité s'en fait sentir, une tutelle gouvernementale qui s'exerce dans ce domaine et les résultats accomplis prouvent que l'industrie aéronautique française ne peut pas, de bonne foi, se plaindre de son exercice. Sans cette « tutelle », dont on ne retient que les entraves pour oublier les bienfaits, nous n'aurions pas d'industrie aéronautique du tout.

L'ÉTAT, LES SOCIÉTÉS ET LES BÉNÉFICES

Question de Jean Courbier – *Si l'on considère que le partage à parts égales d'un bénéfice constitue l'élément essentiel d'un contrat d'association ou participation, on est conduit à reconnaître la qualité d'associé à la puissance publique qui perçoit 50% des profits réalisés par les sociétés de capitaux.*

Par ailleurs, une clause essentielle du contrat d'association est celle de la rémunération des apports, préalable au partage des bénéfices. Il apparaîtrait donc logique que dans le cas des sociétés de capitaux, considérées comme associées de la puissance publique, les capitaux investis perçoivent une rémunération avant partage du profit par moitié avec la puissance publique. Dans la pratique, cette rémunération pourrait être assurée sous forme du dividende statutaire, considéré comme l'intérêt normal du capital investi par les actionnaires au même titre que l'intérêt versé aux obligataires, et qui serait donc décompté, avec la retenue à la source correspondante, avant détermination du profit à répartir entre associés. Le super-dividende serait par contre à prélever sur le profit restant aux actionnaires après attribution à la puissance publique de la part lui revenant.

Bien entendu, le dividende statutaire serait, comme l'intérêt des obligataires, et comme le super-dividende, imposable au niveau de l'actionnaire au titre de l'IRPP et la retenue à la source serait imputée sur cet IRPP. Outre son caractère logique, une telle mesure ne ferait que

généraliser les dispositions édictées à titre temporaire et sous certaines conditions par le décret du 29 avril 1957. Elle ne pourrait en outre avoir qu'une très heureuse influence sur l'évolution du marché boursier.

Georges Pompidou – Sur la conception générale que suppose la question, je voudrais dire nettement que l'argumentation me paraît spécieuse : on raisonne comme si une société qui se crée arrivait sur une terre déserte, telle Robinson Crusoé et, par le jeu de ses capitaux propres, permettait, à partir du néant, le développement d'une partie de l'économie du pays. On oublie ainsi l'immense apport de la puissance publique résultant de tous les investissements de base qui ont été nécessaires pour fournir, par exemple, l'énergie, les moyens de transport, les voies de communication, etc.

Si donc il y avait association de fait entre les sociétés privées et l'État dans l'exploitation d'une entreprise, cette association interviendrait dès le début de l'existence de la société et avant tout apport de capital, et il ne me paraît pas intellectuellement fondé de réclamer comme un droit l'exonération à l'impôt sur les sociétés d'un dividende statutaire. S'il en était ainsi, pourquoi l'État ne réclamerait-il pas comme un droit et pour le prix de toutes les facilités que je viens de rappeler, des parts de fondateur dans toutes les entreprises ? Cela nous amènerait un peu trop loin et je ne crois pas qu'on veuille en venir là.

En outre, puisque je me suis laissé entraîner sur le terrain des généralités économiques, je voudrais vous dire que je suis très hostile, par principe, au mélange des genres. L'État n'est pas l'associé des sociétés, il est la puissance publique et le recouvrement des impôts a pour objet et pour justification la couverture des dépenses d'intérêt général. Il faut rendre à l'entreprise ce qui est à l'entreprise et à César ce qui est à César. Par contre, sur un plan pragmatique et dans le cadre de l'intérêt général, il peut arriver que l'État estime devoir donner des facilités fiscales pour encourager les investissements nouveaux. C'est ce qui explique par exemple les dispositions prises pour les augmentations de capital subordonnées à un avis favorable des comités compétents. Mais cela ne peut se situer que dans le cadre d'une politique sélective visant à favoriser telle branche de l'économie, telle décentralisation régionale, tel type d'actions.

LA SYNTHÈSE DU PREMIER MINISTRE

Ce que je voudrais dire, pour essayer maintenant d'élever le débat, c'est que l'ensemble des questions qui m'ont été posées et auxquelles j'ai essayé de répondre, me laissent un peu insatisfait, disons sur ma soif.

Il me semble en effet que les problèmes économiques fondamentaux qui se posent en ce moment sont aperçus. Ils sont même à la base de presque toutes les questions posées. Mais ils sont regardés par ce que j'appellerai « le petit bout de la lorgnette ». Chacun de ceux qui ont posé des questions ont eu tendance à regarder les problèmes dans le cadre strict de ses activités ou de ses préoccupations du moment, sans chercher à s'en dégager. De telle sorte que, finalement, comme toujours en pareil cas, on aboutit à une impression générale qui est : si l'État ne gênait pas les chefs d'entreprise, tout irait mieux !

Les deux problèmes fondamentaux

À l'heure actuelle, au point de vue économique, deux problèmes fondamentaux se posent :

- Le premier est celui d'assurer l'expansion sans compromettre pour autant la stabilité monétaire et des prix, maintien de l'expansion et du plein emploi, d'une part, maintien de prix stables et d'une monnaie stable, d'autre part. La conciliation est autant nécessaire que difficile. Il y a là une donnée fondamentale pour toutes les économies actuelles.
- Le deuxième problème est précisément : quel doit être, compte tenu de cette donnée fondamentale, le rôle réservé à l'État d'une part et aux chefs d'entreprise et à l'initiative privée d'autre part ?

Voici, à grands traits, quelle est à cet égard ma pensée.

Expansion et plein emploi

Je crois fondamentalement à la nécessité d'assurer l'expansion et le plein emploi. À l'époque moderne, on ne peut pas envisager le retour à des crises économiques ou à des situations de chômage comme celles qu'on a connues au XIX^e siècle et encore entre les deux guerres.

On ne le peut pas d'abord pour des raisons sociales. Les sociétés modernes ne supporteraient pas les chocs et les misères que de telles crises provoquent. On ne le peut pas et on ne le doit pas, pour des raisons nationales, parce que la France a un immense retard en matière de développement économique, de développement industriel et agricole et, du même coup, d'ailleurs, d'élévation du niveau de vie des masses et des travailleurs. Pour toutes ces raisons, nous sommes contraints de prendre les dispositions indispensables pour maintenir l'expansion à un rythme qui assure le plein emploi.

La stabilité des prix et de la monnaie

Cela étant dit, je crois également à la nécessité fondamentale d'assurer la stabilité des prix et de la monnaie. Pourquoi ?

En premier lieu parce que l'instabilité monétaire est extrêmement préjudiciable à toutes les catégories sociales autres que les producteurs ou les possédants (dont les biens de production, les actions, les biens immobiliers se revalorisent au fur et à mesure que la monnaie se dévalorise). En revanche tous ceux qui ne se trouvent pas dans cette situation sont victimes de l'instabilité. Je pense bien entendu aux rentiers mais je pense aussi aux salariés (la grande majorité de la population active). L'instabilité monétaire aggrave les déséquilibres sociaux.

En deuxième lieu, aucune économie ne peut se fonder durablement sur l'instabilité. L'expansion fondée sur l'inflation, comme cela a été le cas, il faut bien le dire, de l'expansion française depuis la dernière guerre, aboutit toujours à une situation où elle est menacée de « capoter ». Elle est menacée de « capoter » parce que la défiance devenue profonde en la monnaie fait que la comparaison avec les monnaies étrangères se fait au détriment de la monnaie nationale dans des conditions qui aggravent considérablement la dévalorisation propre de cette monnaie. Par suite il se crée une espèce d'accélération de l'inflation qui, tôt ou tard, mène à la culbute ! Entre-temps d'ailleurs, on se trouve, à un moment ou un autre, dans une situation intenable, puisqu'on se trouve dans l'impossibilité d'importer autre chose que le strict nécessaire, faute de devises, et dans l'impossibilité d'exporter autrement que par des moyens artificiels parce qu'on est trop cher.

Déséquilibre économique, déséquilibre social par accentuation des différences entre les situations et les fortunes, on débouche sur un déséquilibre moral. L'argent ne valant plus rien, ou personne ne sachant trop ce que vaut l'argent, il n'y a plus d'élément de référence sérieux dans les échanges économiques. À partir d'un certain moment, tout devient permis. L'expérience prouve d'ailleurs que ces périodes sont des périodes où fleurit le trafic sous les formes les plus déplorables, où les fortunes se créent et se défont dans des conditions non seulement fâcheuses économiquement, mais fâcheuses moralement. Un grand pays est un pays qui a une monnaie. Et un grand pays est un pays qui a un niveau d'activité élevé. Par conséquent, nous devons concilier l'expansion et la stabilité.

Ce que doit être la politique économique

En fonction des constatations qui précèdent, que doit être la politique économique ? En tout premier lieu, il faut insister sur le rôle actif et déterminant de l'État qui ne peut s'en remettre au jeu des lois économiques. Cela pour trois raisons :

1. Des raisons nationales : l'État se doit d'orienter le développement de l'économie dans un sens plutôt que dans un autre, de donner priorité à certaines industries plutôt qu'à d'autres.

2. Il ne peut pas non plus s'en remettre aux lois économiques pour des raisons sociales, en ce sens qu'il doit éviter les à-coups sectoriels ou géographiques, qui sont inévitables et qui créeraient, dans une prospérité globale, des îlots de misère ou de graves injustices. Cela est vrai dans tous les pays du monde. C'est vrai, en particulier, dans un pays comme la France, dans la mesure où la France se trouve dans une période d'évolution économique, et même de révolution, qu'il s'agisse de notre agriculture, de notre industrie ou de notre essor démographique.

3. Une participation directe à l'économie : l'État est d'autant plus amené à jouer un rôle économique essentiel qu'il est devenu, en France, le premier des patrons de l'économie. Il contrôle les mines de charbon, la production et la distribution du gaz et de l'électricité, les transports par fer, une grande partie des transports aériens et maritime, la plus grande partie des assurances, des banques, de l'industrie aéronautique. Il est aussi le premier producteur d'automobiles. Inutile d'insister longuement, tout le monde a ces données présentes à l'esprit.

Il convient d'ajouter à cela que les investissements propres à l'État en matière de routes, de construction scolaire, d'équipement téléphonique, de défense nationale, font de lui, et de loin, le plus gros client de l'industrie privée. Bref, l'État c'est :

- le premier industriel,
- le premier banquier,
- le premier client de la France.

J'ajouterai que ceux qui contestent ce rôle, ou qui le déplorent, ou qui regrettent qu'il se soit étendu à ce point seraient les premiers à faire appel à l'État, s'ils rencontraient dans leur secteur des entraves ou des ennuis particuliers. C'est ce que nous voyons constamment. Je citerai, à titre purement indicatif, l'industrie aéronautique, ou l'industrie des chantiers navals. Le cas le plus frappant me paraît d'ailleurs être celui de la construction. Nous sommes dans un pays où les besoins en matière de construction sont immenses. Nous sommes dans un pays où, en économie de marché, on pourrait dire que l'industrie du bâtiment a devant elle une clientèle illimitée. Or, je suis obligé de constater que, pratiquement, on construit en France à 90% grâce à des capitaux d'État, qu'il s'agisse des investissements directs de l'État, des crédits, des prêts, des primes ou des autres procédés dont use l'État pour intervenir dans la construction.

Le rôle de l'État

Une fois constaté le poids de l'État dans la vie économique, comment définir son rôle ? L'État doit d'abord fixer les grandes perspectives, c'est-à-dire établir le Plan. Il doit ensuite, par tous les moyens dont il dispose, en particulier le contrôle du crédit, les investissements, les avantages ou les pénalisations qu'il peut accorder ou infliger, orienter l'activité dans le sens de ces grandes perspectives. Je ne dis pas qu'il doit tout élaborer dans le détail. Je dis qu'il doit orienter l'activité dans le sens des grandes perspectives du Plan. Je crois enfin que c'est à lui, et à lui seul, qu'il revient d'établir l'équilibre entre l'expansion nécessaire et la stabilité non moins nécessaire.

Si c'est là le rôle de l'État, il est évident que ce rôle varie en importance suivant les moments. Dans les périodes de crise, soit de récession, soit de tension, dans les périodes d'évolution difficile, l'État est amené à intervenir davantage. C'est ce qu'il fait, par exemple, en ce moment par le plan de stabilisation, à cause de la tendance inflationniste qui est apparue et qui persiste. C'est ce qu'il fait également par l'aménagement du territoire, pour atténuer les effets de la région parisienne, pour, au contraire, essayer de sauver l'activité d'autres régions désavantagées. Cela le conduit quelquefois bien malgré lui à intervenir jusque dans le détail, comme il le fait, par exemple, dans les zones dites critiques.

Mais par contre il est souhaitable qu'en période normale et en régime de croisière, l'État réduise son rôle au minimum, minimum qui est déjà considérable. Dans ces périodes normales, l'État doit se garder de chercher à intervenir pour le plaisir d'intervenir. Il doit au contraire essayer de restreindre ses interventions. Il doit laisser le plus de place possible à l'initiative privée.

Le rôle de l'initiative privée

Le rôle de l'initiative privée est lui aussi déterminant. Son action doit permettre de conjuguer les bienfaits d'une planification souple et des initiatives individuelles, ceux de la raison et ceux de l'imagination. Quelles sont les conditions à remplir pour qu'aujourd'hui l'initiative privée puisse jouer son rôle ? Parmi toutes celles que l'on peut énumérer et au-delà de la préoccupation immédiate de gagner de l'argent, j'en retiendrai sept.

1. *Voir grand*. Il faut que les chefs d'entreprise cherchent à voir grand dans l'espace. Je veux dire par là qu'il faut qu'ils regardent au-delà de leur région ou même du pays et qu'ils se mettent à l'échelle du Marché commun, voire à l'échelle de la concurrence mondiale, qu'il s'agisse de tenir tête à la concurrence étrangère sur le Marché français, ou qu'il s'agisse de la concurrence que nous devons porter sur les marchés extérieurs aux producteurs des autres pays.

Je crois également qu'il faut voir grand dans le temps. Je veux dire par là qu'il faut voir à moyen et à long terme, et non pas simplement à court terme. Il faut voir grand et cependant, bien sûr, il faut être prudent. Je n'oublie pas qu'en matière économique, le « timing » comme on dit est capital. Il ne sert à rien d'être un précurseur si l'on se ruine. Les chefs d'entreprise se trouvent par suite, à mes yeux, confrontés eux aussi avec le problème fondamental qui se pose à l'État et dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire faire de l'expansion sans compromettre la stabilité de leur entreprise.

2. *Être compétitif*. Le Marché commun et les tendances au libéralisme qui se manifestent sur les marchés mondiaux imposent d'être compétitifs. Quelles que soient les précautions à prendre en la matière, il faut admettre que la concurrence est un fait de plus en plus certain, un fait inévitable et dont il n'y a pas lieu de se plaindre. Je me demande d'ailleurs comment des adeptes de l'esprit d'entreprise pourraient s'en plaindre ! Il faut au contraire essayer de s'en réjouir. En tout cas, il faut essayer d'y faire face. Cela pose un certain nombre de questions et de questions difficiles. Pour faire face à la concurrence, il faut diminuer les prix de revient. Il faut améliorer la qualité des produits fabriqués.

Or il y a des éléments qui échappent aux chefs d'entreprise. D'abord, pour l'essentiel, leur échappent les matières premières et l'évolution des cours de ces matières qui, presque toutes, sont d'origine étrangère. Ensuite, il faut tenir compte de l'évolution irrésistible et souhaitable, qui conduit à améliorer le niveau de vie des travailleurs, c'est-à-dire d'une part à augmenter les salaires et, d'autre part, à augmenter les loisirs. Augmentation dont je pense que, pour être favorable aux travailleurs eux-mêmes, elle doit être raisonnable et progressive (et les chefs d'entreprise ont de grandes responsabilités en la matière), mais évolution qui ne peut pas et ne doit pas être stoppée.

Voilà deux éléments dont il faut tenir compte et qu'on est obligés d'admettre comme des faits. Dès lors l'effort doit être porté sur l'amélioration de la productivité. Il faut produire mieux. Il faut produire en plus grande quantité. Il faut produire à plus bas prix. Voilà ce que j'appellerai la « règle d'or » des chefs d'entreprise.

3. *Faire des efforts de recherche technologique.* Pour faire jouer cette règle d'or, il est important que notre industrie fasse un effort considérable dans le domaine de la recherche. Pour cela bien sûr, il lui faut des hommes, des ingénieurs, des savants. Il lui faut des laboratoires. Il lui faut surtout cette préoccupation permanente qui est de ne pas se satisfaire d'un produit, sous prétexte qu'il se vend, mais qui est d'essayer de faire constamment des pas en avant, de rechercher des améliorations, des transformations ou des révolutions. À ce point de vue-là, je dois dire qu'à l'heure actuelle, bien qu'il y ait des efforts considérables faits dans plusieurs domaines, nous devons admettre qu'en matière de recherche appliquée, nous tendons à prendre du retard par rapport à d'autres pays, et en particulier, bien sûr, par rapport aux États-Unis.

4. *Rationaliser les méthodes.* Il est devenu banal d'insister sur cette évidence mais il faut cependant continuer à le redire. L'organisation industrielle doit en effet prendre cette forme quasi-scientifique qu'elle a prise aux États-Unis et qui permet des économies considérables quand elle est appliquée de façon systématique et rationnelle.

5. *Réaliser des unités plus importantes.* L'industrie française doit accentuer son effort pour réaliser des unités financières et industrielles plus importantes que ne le sont les unités industrielles et financières actuelles. Il faut aller vers des fusions, vers des ententes, vers des concentrations, de façon à donner à la France les entreprises de la taille internationale qu'elle n'a pratiquement pas. C'est un fait qu'à l'heure actuelle, les plus grandes entreprises françaises sont petites par rapport non seulement aux entreprises américaines mais même aux grandes entreprises européennes. On pourrait citer des entreprises britanniques, hollandaises, belges, allemandes, italiennes qui, par leur taille, sont beaucoup plus considérables que les entreprises françaises.

Cela suppose bien sûr beaucoup de choses, mais, entre autres, une véritable révolution dans la mentalité des chefs d'entreprise, car cela entraîne, sur la répartition du capital, sur les influences susceptibles de jouer à l'intérieur des affaires, sur les habitudes ou sur les routines, des conséquences extrêmement profondes et dont je ne me dissimule pas qu'elles sont difficiles à accepter au premier abord. Il n'en reste pas moins que si on ne fait pas cet effort, tôt ou tard, on sera mangé !

6. *Développer les marchés extérieurs.* Il est nécessaire d'accomplir un effort considérable dans la recherche des marchés extérieurs, dans l'organisation des services après-vente, dans l'utilisation de la publicité. Je voudrais qu'on me comprenne bien. Ce n'est pas l'État qui réclame cela des entreprises privées, ni qui cherche à le leur imposer. C'est l'exigence même de la vie économique qui fait, pour les entreprises françaises, qu'il y a là une question de vie ou de mort. Je comprends fort bien que l'optimisme de beaucoup de chefs d'entreprise, optimisme qui naît de l'expansion rapide que nous connaissons à l'heure actuelle, soit tempéré, voire contrarié par une sorte de sentiment d'insécurité. Mais, à mes yeux, l'insécurité, c'est la vie. Il n'y a de sécurité que dans la mort, qu'il s'agisse des individus, des nations ou des affaires ! Par conséquent, loin de vouloir limiter l'initiative privée, je souhaite au contraire qu'elle se développe aussi bien chez les banquiers que chez les industriels, par le développement du goût

du risque et de l'ambition de grandir. Sur ces différents points, nous avons fait de grands progrès par rapport à ce qu'était la France entre les deux guerres. Je crois que nous sommes encore très loin d'avoir atteint les objectifs nécessaires.

7. *Trouver les capitaux nécessaires.* Tout cet effort suppose des capitaux et des capitaux considérables. Alors se pose le problème de savoir où trouver les capitaux.

La première source possible, c'est l'auto-financement. C'est pourquoi je suis pour ma part convaincu que les marges bénéficiaires des entreprises doivent être maintenues à un niveau satisfaisant. Je me refuse à prendre des attitudes démagogiques. Il est trop commode de s'indigner contre « les profits des trusts ». Il n'y a rien de plus nuisible à toutes les classes sociales que de déclarer la guerre aux bénéfices des sociétés. Je suis au contraire convaincu qu'ils sont nécessaires. Je suis convaincu qu'ils sont « profitables » aux travailleurs, aussi bien qu'aux épargnants ou qu'aux capitalistes proprement dits. En tout cas, la justice sociale consiste à réduire l'écart entre les revenus des personnes physiques, et non pas à empêcher les sociétés de gagner un argent qui est indispensable pour leur modernisation et leur développement et, par conséquent, pour l'activité économique du pays.

Seulement, ce que je demande, toujours s'agissant des marges bénéficiaires, c'est que les chefs d'entreprise comprennent qu'ils doivent les chercher avant tout dans la diminution des prix de revient, et non pas dans l'augmentation permanente des prix de vente. Cette deuxième formule est évidemment la plus commode et la plus simple au premier abord. Mais elle est déplorable pour le consommateur et elle ne donne aux entreprises qu'un répit de courte durée. Elle conduit à la débâcle monétaire, ou à l'effondrement des affaires devant la concurrence étrangère.

De toute manière, bien sûr, l'auto-financement ne peut pas suffire. Cela pose la question du marché financier. Je dois dire que c'est une préoccupation permanente pour le Gouvernement que d'essayer de recréer ou de créer un véritable marché financier à Paris. Il y a beaucoup à faire pour y parvenir. Pour l'instant, le marché est étroit. Il est d'ailleurs maussade, c'est le moins qu'on puisse dire. C'est un fait fâcheux en soi. C'est nuisible pour l'avenir et il faut essayer d'y remédier. Pour cela il faut d'abord donner aux entreprises la possibilité de faire appel au marché financier pour emprunter. C'est le problème des obligations, problème auquel, ainsi que je l'ai dit dans une des réponses que j'ai faites précédemment, nous envisageons un certain nombre de solutions en nous inspirant pour l'essentiel des conclusions du rapport Lorain. Je crois d'ailleurs que cela ne suffira pas et que pour que ce marché des obligations puisse devenir véritablement important, il faut au moins deux conditions :

- La première, c'est que l'État soit moins constamment emprunteur et pèse moins sur ce marché. C'est ce que nous cherchons à faire et c'est ce que nous arriverons à faire, en particulier en menant une politique budgétaire extrêmement stricte de façon à limiter les besoins d'appel au marché des capitaux, de la part de l'État.

Cette politique a été entreprise, antérieurement même au lancement du plan de stabilisation. Elle a été accentuée depuis. Vous savez comme moi qu'en matière de bons du Trésor, nous sommes infiniment moins demandeurs que par le passé et que de même, nous envisageons de limiter les emprunts de l'État.

- L'autre condition, plus difficile à atteindre, car elle nous ramène au problème initial, fait l'objet essentiel du plan de stabilisation. C'est la stabilité fondamentale de la monnaie. Il ne peut y avoir de marché d'obligation vraiment large s'il n'y a pas confiance des épargnants dans la stabilité de la monnaie. Tant qu'il n'y a pas cette confiance, les entreprises comme l'État se trouvent condamnés à emprunter soit à des taux excessifs, soit avec des exemptions fiscales excessives, soit, jusqu'à une époque récente, avec des indexations variées qui consistent à préserver l'épargnant contre la dévalorisation que ne manquera pas de subir l'argent qu'il aura prêté. Nous n'obtiendrons évidemment un marché des obligations suffisamment large que le jour où cette confiance profonde en la monnaie sera réinstallée de telle manière que celui qui prête 100 francs saura que, le jour où on les lui remboursera, ce seront les mêmes francs.

Il me semble qu'on a fait beaucoup de progrès. Il me semble qu'à ce point de vue-là, la comparaison entre les derniers emprunts d'État que nous avons faits et ceux qui avaient pu être faits sous la IV^e République et même en 1958 est toute à notre avantage. Mais je reconnais qu'il y a encore à faire !

Voilà pour le marché des obligations !

Il va de soi que ce n'est pas tout et qu'il faut aussi que les entreprises et particulièrement les entreprises en état de croissance rapide ou les entreprises nouvelles puissent faire appel aux capitaux sous la forme la plus normale qui est celle des augmentations de capital. Là encore, bien sûr, la condition première est c'est qu'il y ait assez d'argent, c'est-à-dire que l'État ne soit pas ce qu'il a été pratiquement presque sans interruption ces dernières années, un consommateur avide de capitaux. En deuxième lieu, il faut qu'il y ait un élément de confiance et là il s'agit de confiance dans les affaires, c'est-à-dire dans la valeur, la capacité et l'avenir des entreprises françaises.

Sur ce point, je crois que des efforts sont à faire, peut-être bien sûr de la part de l'État, mais aussi de la part des chefs d'entreprise. Il faut d'abord qu'ils soient résolument optimistes, et n'en aient pas honte. On ne peut pas faire appel aux épargnants en leur expliquant qu'il n'y a plus de marges bénéficiaires et que l'État mange tout. Il faut jouer le jeu du capitalisme moderne normal, qui consiste à ne pas hésiter à ouvrir les comptes des entreprises, à expliquer et à dire aux épargnants la situation réelle des affaires. Pour ma part, j'attache la plus grande importance au développement d'une tendance qui se manifeste en France, mais qui est très loin encore de ce que l'on voit aux États-Unis où les affaires mettent toutes leurs cartes sur la table, expliquent ce qu'elles font, ce qu'elles gagnent, ce qu'elles perdent, et qui, de telle manière, rassurent l'épargnant, parce qu'il sait où il va quand il donne son argent.

Je crois que ces augmentations de capital sont extrêmement importantes pour deux raisons, d'abord parce que c'est pour les entreprises la façon de se procurer de l'argent d'une façon durable et à meilleur compte qu'en empruntant. Ensuite, cela permet d'intéresser aux entreprises et à leur succès le plus grand nombre de Français possible. L'élargissement de la base capitaliste des entreprises est une donnée fondamentale, si l'on veut le maintien du régime mi-libéral, mi-socialiste, qu'est au fond le régime français.

Ce qui fait la force du capitalisme américain, c'est qu'il est très répandu et que, finalement, une part très considérable de la population américaine est intéressée par l'activité et les résultats des grandes affaires. Ce qui est certainement, à l'heure actuelle, en France, mauvais, c'est que le « public boursier », comme on dit, est un public restreint, en certains cas,

un public de spécialistes. Sans doute, il y a beaucoup de petits épargnants, mais, finalement, c'est une proportion relativement faible de la population qui s'intéresse directement à la marche des affaires.

Dans tous ces domaines, je crois que l'État peut jouer son rôle. Il peut le jouer en ne pesant pas lui-même sur le marché des capitaux. Il peut le jouer en assurant la stabilité de la monnaie. Il peut le jouer en permettant aux entreprises de gagner leur vie. Mais je crois que la responsabilité des chefs d'entreprise est encore plus grande.

Conclusion

En conclusion, je ferai trois remarques :

- L'une intéresse notre régime économique ;
- L'autre le plan de stabilisation ;
- La dernière, enfin, le Plan et la politique des revenus.

1. Le régime économique français

Nous vivons en France, au point de vue économique, dans un système qui nous est propre, à mi-chemin des régimes socialistes et des régimes proprement capitalistes tels que le régime américain. Bien sûr, je ne crois pas que, même en Amérique, le libéralisme soit total et il s'en faut ! Il n'en reste pas moins qu'il me semble que le système français cherche à être un système original combinant les méthodes de ces deux systèmes antagonistes.

Dans ce régime assez particulier, le rôle de l'État est certainement capital, à cause de ses responsabilités générales, à cause de ses responsabilités sociales en particulier. Mais l'essentiel, malgré tout, doit rester le fait de l'initiative privée. Quelle que soit l'importance du secteur nationalisé, quel que soit le rôle de guide du Plan, quels que soient les moyens de l'État d'intervenir et d'orienter, il n'en reste pas moins que, finalement, l'activité économique du pays dépend de l'activité des citoyens et notamment de l'esprit d'entreprise ou d'initiative qui caractérise soit les chefs d'entreprise, soit ceux qui aspirent à le devenir. Dans ce système, il y a des périodes, je le répète, où l'État a des responsabilités plus lourdes. Mais je considère qu'il a intérêt à ramener dès que possible son rôle au minimum qui est de définir la ligne générale et de contrôler l'évolution. Quant au dynamisme, nous l'attendons et sommes en droit de l'attendre de l'initiative privée. Nous l'attendons surtout des chefs d'entreprise. J'ajoute que l'action de l'État est toujours prête à épauler et à étayer le dynamisme, et non pas à l'enrayer.

2. Le plan de stabilisation

Certains milieux industriels ont pu penser au départ du plan de stabilisation qu'il était destiné à freiner l'expansion. Dans la mesure où le ralentissement ne se produit pas, les voici rassurés. C'est justement cela qui m'inquiète. Le plan de stabilisation n'est pas la limitation de l'expansion, mais le maintien de l'expansion n'est pas la réussite du plan de stabilisation.

Ceux des industriels qui l'ont compris sont ceux qui ont compris que la concurrence étrangère imposait non seulement le maintien, mais si possible la baisse des prix. Rien ne serait plus dangereux de [*sic*] croire que cet effort ne doit pas durer. Le plan de stabilisation n'est pas un mauvais moment à passer. Il n'y a pas d'autre issue à la stabilisation que la stabilité.

Stabilité ne veut pas dire immobilité. Des prix augmentent, des prix diminuent. C'est ce qui se passe aux États-Unis qui connaissent un rythme d'expansion tout à fait convenable dans une stabilité à peu près totale des prix. Les exigences de la concurrence font de cette politique la règle de conduite inévitable. Elle ne doit pas empêcher les chefs d'entreprise d'être optimistes, non parce qu'ils vendront plus cher, mais parce qu'ils feront mieux.

3. Le Plan et la politique des revenus

En ce qui concerne le V^e Plan, nous sommes encore à la première phase de l'élaboration. La seule chose qu'on puisse dire, c'est que ce V^e Plan cherchera à tirer les leçons du IV^e Plan et, par là, essayera d'avoir en lui-même plus de souplesse. Nous chercherons à établir ce que M. Massé appelle des clignotants. Autrement dit, par le jeu des statistiques, nous chercherons à avoir un certain nombre d'indices révélateurs qui, à un moment ou à un autre, déclenchent le signal d'alarme et viennent dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas, soit qu'il y ait, par exemple, tension ou sous-emploi dans une région ou dans une profession, soit qu'il y ait menace de récession ou d'inflation généralisée, de façon à ce que l'on puisse périodiquement corriger les objectifs du Plan et rajouter ou retrancher suivant les besoins.

Il faut remarquer que, pratiquement, on était conduit à le faire déjà avec le IV^e Plan, où nous avons, par exemple, « rajouté » en matière d'enseignement agricole, en matière d'autoroutes, par rapport aux prévisions initiales. Au contraire, dans d'autres domaines, nous ferons moins que le IV^e Plan n'avait prévu. Mais nous l'avons fait, si je puis dire, de manière empirique et fragmentaire. Au contraire, le V^e Plan essaiera d'établir dès le départ un certain nombre de signaux pour permettre une révision des objectifs du Plan qui soit une révision automatique.

Quant à la politique des revenus, il est probable que le V^e Plan la prendra à son compte. Cela ne pourra être d'ailleurs qu'un début, un effort pour définir une politique des revenus. Il est difficile de définir ce qu'est une politique des revenus. Cela consiste, dans notre esprit, à essayer de déterminer des taux de progression raisonnables et à tout le moins comparables pour les différentes sortes de revenus. Cela consiste, si vous voulez, par exemple, à essayer de donner aux revenus de l'agriculture une progression analogue et parallèle à ce que peut être celle des revenus de l'industrie ou des salariés. Cela consiste en même temps à essayer de définir ce que peut être une progression du revenu national global. Cela nous amènera par exemple à empêcher que les revenus, et par conséquent, les moyens monétaires mis à la disposition des particuliers ne progressent plus rapidement que la production nationale, compte tenu de la nécessité de consacrer une partie de ces ressources supplémentaires à l'investissement.

Par conséquent, une politique des revenus est une politique de justice et d'équilibre social. Mais elle est tout autant une politique de vérité économique. Je veux dire par là qu'une politique sociale visant à faire disparaître des inégalités excessives, à combler des retards, n'est

qu'un aspect de la politique des revenus. La politique des revenus part d'une situation donnée et cherche à faire que tout progresse, sinon d'un rythme égal, tout au moins d'un rythme qui ne crée pas d'inégalités anormales et soit en même temps compatible avec les nécessités de l'économie.

Dans quelle mesure cela peut-il inquiéter les industriels ? Je vous dirai que la politique des revenus présente cette caractéristique qu'elle inquiète tout le monde. C'est peut-être ce qu'elle a de mauvais. C'est peut-être aussi ce qu'elle a de bon. Les premiers qui ont été inquiets, ce sont les salariés. Toutes les confédérations syndicales ont commencé par dire : « Votre politique des revenus, on voit ce que cela veut dire ! Vous voulez freiner la hausse des salaires. » Les industriels ont tendance à penser maintenant que cela voudra dire « freiner les profits ». Or cela ne voudra dire ni freiner les salaires en tant que salaires, ni freiner les profits en tant que profits. Cela voudra dire : définir des limites raisonnables à la progression des salaires et des profits. Au surplus, cela ne touchera pas les individus. Ce n'est pas parce qu'on définira une progression globale raisonnable des salaires qu'on empêchera un spécialiste très qualifié d'obtenir de son patron une forte augmentation. Cela ne voudra pas dire non plus qu'on empêchera une industrie, qui a réussi une amélioration exceptionnelle de sa productivité, d'augmenter ses marges bénéficiaires. C'est plutôt la définition d'une espèce de marche générale de l'économie à un rythme rationnel et socialement équilibré.

Discours et conférence de presse en Suède (juillet 1964)

Mots-clés : Accords d'association (Marché commun) – Aide au développement – Chine populaire – Commerce Est-Ouest – Commerce extérieur français – Commerce international – Construction européenne – Europe de l'Est – Guerre froide – Langue française – Marché commun – ONU – RDA – Roumanie – Suède – Union soviétique

Georges Pompidou se rend en Suède du mardi 7 au vendredi 10 juillet, accompagné notamment par Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères. Ils sont reçus par Tage Erlander, Premier ministre de 1946 à 1969, et Torsten Nilsson, ministre des Affaires étrangères. NB : deux pages manquent dans le discours du 7 juillet.

Discours 1 – Dîner du 7 juillet 1964

Si l'on veut bien oublier l'époque des Vikings, c'est avec la guerre de Trente Ans que nos deux pays connurent leur première grande rencontre. L'armée de Gustave-Adolphe fait en quelque sorte irruption dans notre histoire où reste vivant le souvenir de l'alliance franco-suédoise, des victoires qui ont précédé la conclusion des traités de Westphalie, sur lesquels fut fondé un ordre européen qui devait durer près d'un siècle et demi.

Après la gloire des armes et de la diplomatie, c'est celle des arts, de la pensée, du commerce qui, tout au long du XVIII^e siècle, marque les relations entre la France et la Suède : relations constamment étroites et amicales et qui devaient trouver leur aboutissement au milieu du grand fracas de notre Révolution par la montée sur le trône de Suède d'un général français.

Tous ces souvenirs nous incitent à regarder avec une particulière sympathie le développement de la Suède moderne : active, prospère, [éprise ?] de paix, mais aussi d'aventure technique, de renouvellement économique [...]

[pages 2 et 3 manquantes]

[...] importante des crédits d'assistance aux pays sous-développés.

Sur ce terrain aussi nos deux pays se rencontrent. Comme vous le savez, nous faisons partie du Comité d'aide au développement de l'OCDE ; d'après les normes retenues par cet organisme, la France a consacré en 1962 1 402 millions de dollars à l'aide financière ; ce qui représente à peu près 2% du produit national brut, c'est-à-dire la proportion la plus élevée dans le monde.

Ainsi, les objectifs vers lesquels nous tendons sont les mêmes. Nous savons que vous les recherchez par des moyens qui vous sont propres. Ces moyens, nous l'avons vu, ne sont ni l'isolement, ni un pacifisme passif et résigné. Comment d'ailleurs en serait-il autrement dans un pays où le commerce extérieur tient une aussi large place et doit, pour vivre, tenir sa porte ouverte sur le monde ?

C'est en tenant compte de toutes ces données, de leur importance pour l'intégrité et la prospérité nationales, que s'exprime votre volonté de participer à l'édification de l'Europe. Là-dessus, il y a sans doute entre nos gouvernements des opinions différentes en ce qui concerne les méthodes et le rythme à donner à la construction européenne. Mais, de même qu'il n'existe pas, à ma connaissance, de contentieux entre la France et la Suède, je suis heureux de constater que la situation actuelle, loin d'avoir pour conséquence une diminution de nos échanges commerciaux, est caractérisée par leur augmentation régulière.

Ces liens économiques seraient peu de choses s'ils n'étaient pas complétés par des relations de plus en plus suivies sur le plan culturel. La curiosité des Français, notamment des jeunes, ne cesse de grandir pour votre pays qui leur apporte beaucoup dans la recherche d'un mode de vie adapté à notre époque, d'un art et d'une pensée de notre temps. Dans la recherche de formes nouvelles, de leur adaptation fonctionnelle à la vie moderne, la Scandinavie – et la Suède en particulier – ont ouvert des voies neuves qui ont profondément influencé nos architectes et nos créateurs. Curiosité et intérêt réciproque d'ailleurs et où il faut voir le signe d'un rapprochement de plus en plus étroit.

Je voudrais ici rendre hommage à tous ceux qui se dévouent avec tant de zèle et de compétence au rayonnement de notre langue et de notre culture dans votre pays, écrivains, professeurs, journalistes ainsi que l'action de l'Association pour le développement des échanges culturels franco-suédois. Leurs efforts portent leurs fruits. Grâce à eux, les idées et les techniques circulent plus vite. Sur le plan scientifique, cette collaboration a été marquée l'année dernière par la visite du Délégué général à la recherche scientifique et technique, accompagné de plusieurs hautes personnalités. Il me paraît hautement souhaitable que ces contacts et ces échanges se multiplient. M. Erlander a bien voulu exprimer le vœu de voir 30% des élèves apprendre le français ; je le remercie des encouragements qu'il nous a prodigués et de l'aide qu'il nous apporte.

Telles les raisons pour lesquelles nos deux pays peuvent et doivent mettre beaucoup en commun pour la défense des idées qui leur sont chères. Notre vieille devise française – Liberté, Égalité, Fraternité – exprime assez bien me semble-t-il un idéal qui est commun à la Suède et à la France, même si l'histoire et la géographie nous ont fait le poursuivre par des voies différentes. Puissent nos deux peuples chercher à toujours mieux se connaître, afin de coopérer au développement de notre civilisation commune, et au maintien de la paix en Europe et dans le monde.

Je lève mon verre...

Discours 2 – Conférence de presse (Stockholm, 9 juillet 1964)

Mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord m'excuser du fait que cette conférence de presse commence avec un moment de retard mais dans un voyage aussi serré il est difficile de tenir ses horaires. Je voudrais vous dire aussi qu'en dehors du plaisir que M. Couve de Murville et moi-même avons pu avoir à visiter pour la première fois la Suède, nous gardons de cette visite et des entretiens que nous avons eus avec M. Erlander et M. Nilsson ainsi qu'avec d'autres membres du Gouvernement suédois, un souvenir précis et réconfortant.

Précis parce que nous avons constaté que nous avons en face de nous des hommes d'État ayant à la fois le sens de l'idéal et le sens des réalités. Réconfortant pour nous, Français, parce que nous avons pu nous apercevoir que les préoccupations du Gouvernement suédois dans le domaine extérieur rejoignent les nôtres et parce que nous avons pu de l'expérience intérieure politique de la Suède tirer des leçons qui nous seront utiles. Sur le plan extérieur, je veux dire que nous avons senti chez les gouvernants suédois le même souci qui est le nôtre de travailler pour le maintien de la paix dans le cadre de l'indépendance et de l'originalité nationales et en même temps dans le sens de la solidarité européenne ; sur le plan intérieur parce que nous avons pu voir que les problèmes qui se posent au Gouvernement suédois dans le domaine économique : maintien de la stabilité, maintien de l'expansion, dans le domaine politique : maintien de la liberté et stabilité des institutions, tout cela nous le connaissons. Les méthodes que le Gouvernement suédois avec beaucoup d'efficacité a pu pratiquer, nous avons été heureux de les voir de près et nous en tirerons profit.

Au total, M. Couve de Murville et moi-même retirons de ce voyage l'impression qu'entre la France et la Suède, non seulement il n'y a plus aucun différend mais il y a toutes les raisons d'une amitié plus étroite, de relations plus serrées. Et je me félicite si notre voyage a pu aider au resserrement de ces relations comme dans le passé le voyage de M. Erlander et la visite de S.M. le roi Gustave VI Adolphe et de S.M. la Reine.

Et maintenant, mesdames et messieurs, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Question – *On a parlé de la possibilité d'un voyage l'année prochaine du général de Gaulle en Suède. Avez-vous quelques précisions ?*

Réponse – Nous disons en France qu'une alouette ne fait pas le printemps. En admettant que je sois une alouette et que le général de Gaulle soit le printemps, il n'est pas forcé que ma visite annonce la sienne mais je pense que si le temps le lui permet le général de Gaulle sera très heureux un jour de visiter les pays scandinaves et la Suède en particulier.

Question – *Un grand magazine français, pour ne pas le citer Paris-Match, a parlé dernièrement d'une scandinavisation de la France. Est-ce qu'à la lumière de votre voyage en Suède, M. le Premier ministre, est-ce que cette image vous semble réelle ?*

Réponse – Je crois que si vous voulez dire par là que les civilisations du Nord, les civilisations scandinaves ont à l'heure actuelle en France une certaine influence et connaissent si je puis dire la vogue, je crois qu'il y a du vrai. Cela tient à bien des choses, cela tient notamment à l'éclat de certains arts en Suède, par exemple l'architecture, par exemple le cinéma ; cela tient sans aucun doute au fait aussi que de plus en plus la France redécouvre le monde extérieur et notamment des pays comme la Suède avec lesquels elle avait eu des relations moins étroites dans le dernier demi-siècle, en particulier à cause des deux guerres mondiales.

Scandinavisaiton, cela me paraît néanmoins pas tout à fait vrai en ce sens que nous avons encore beaucoup à apprendre des Suédois, et en particulier la sagesse en matière économique et politique que nous essayons, mon Gouvernement et moi-même, d'inculquer aux Français et qu'ils sont très loin d'accepter avec la même facilité, me semble-t-il, que le peuple suédois.

Question – *Avez-vous discuté avec le Gouvernement suédois des relations respectives de la Suède et de la France aux Nations Unies ?*

Réponse – Nous n'avons pas à proprement dit discuté des relations de la France et de la Suède aux Nations Unies. Nous avons dit un mot des relations de la France et de la Suède avec les Nations Unies. Et à ce propos-là nos interlocuteurs suédois ont fait valoir à la fois l'intérêt qu'ils portent à l'action pacificatrice des Nations Unies – sur ce point le communiqué que nous avons publié en porte témoignage – et d'autre part le sens très réaliste qu'ils ont des choses et qui fait que cette action des Nations Unies ne peut être véritablement efficace que si elle est faite en accord réel avec les grandes puissances. Je ne crois pas qu'il y ait en ce domaine de grandes discussions entre la Suède et nous, même si parfois nous n'avons pas été du même avis. Je constate en particulier que dans l'affaire de Chypre nous sommes arrivés les uns et les autres à des conclusions très voisines.

Question – *M. le Premier ministre, je voudrais vous poser une question à propos du Marché commun. Si la demande d'association de l'Autriche était acceptée par le marché commun, quelle serait l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis de la demande d'association des autres pays neutres, la Suisse et la Suède ?*

Réponse – Je crois, vous le savez, que le Marché commun a été présenté dans nombre de pays, pendant un certain temps, comme un épouvantail et qu'à l'heure actuelle, on se rend compte à juste titre que le fait de mettre ensemble six pays ne transforme pas fondamentalement les relations économiques. Au contraire, nous pouvons constater que les relations commerciales entre les pays du Marché commun et les pays extérieurs au Marché commun se développent à une très grande rapidité. Nous pouvons constater par exemple que les relations entre la France et la Suède se sont développées en 1964 à un rythme extrêmement rapide, et par-dessus le marché qu'elles se sont développées au bénéfice des exportations suédoises plus que des exportations françaises. C'est vous dire par conséquent qu'il me semble que chez nos interlocuteurs suédois comme chez d'autres les inquiétudes qu'avait fait naître le Marché commun sont en train de s'estomper. Ceci étant dit se pose le problème de l'association d'un certain nombre de pays, en particulier de pays neutres. Il est certain que cela pose des questions. Cela pose des questions techniques par rapport au Traité de Rome lui-même et par rapport au fonctionnement du Marché commun. Cela pose aussi des questions dans la mesure où le Marché commun pourrait être ou devrait être la base d'un système politique, ce qui évidemment pourrait gêner des pays qui sont neutres comme ceux que vous citez. Je ne crois pas que dans tous ces domaines les questions soient urgentes et je crois là plus qu'ailleurs le temps est galant homme et qu'il permettra de les résoudre.

Question – *Vous venez d'évoquer le commerce franco-suédois. Le déficit de la balance commerciale est actuellement important, que comptez-vous faire pour le réduire ?*

Réponse – Je n'ai rien à faire pour le réduire sinon d'essayer de persuader les industriels et les commerçants français qu'il faut qu'ils fassent preuve d'autant de dynamisme que leurs concurrents et collègues suédois, qu'il faut qu'ils viennent prospecter le marché suédois comme les Suédois font en France et que je pense en ce qui me concerne, que nous avons la possibilité de vendre à la Suède autant qu'elle a à nous vendre à nous-mêmes. C'est une question de volonté et c'est une question surtout d'adaptation aux goûts du pays étranger. Je sais que pour la France et pour les industriels français se tourner vers le commerce extérieur, prendre une mentalité d'exportateur c'est quelque chose de nouveau ; ils ont commencé, ils ont encore des progrès à faire, par exemple en Suède.

Question – *M. le Premier ministre, au sujet de la récente visite de M. Khrouchtchev en Scandinavie, avez-vous parlé avec le Gouvernement suédois des propositions russes de nucléarisation [sic] et de neutralisation du nord de l'Europe ?*

Réponse – Nous avons avec M. Erlander, en effet, dit quelques mots de la visite récente de M. Khrouchtchev à Stockholm et des propos qui ont été tenus par le président du Conseil des ministres soviétique. Je dois dire que ce projet de dénucléarisation des pays du nord de l'Europe ne semble pas avoir été évoqué dans les conversations entre le Gouvernement suédois et le Premier soviétique. En tout cas nous n'en avons point entendu parler. Je pense néanmoins que le président du Conseil d'URSS (comme tous ceux qui détiennent massivement l'arme atomique) a toujours envie de dénucléariser les autres.

Question – *Je me demande si au cours des conversations entre vous, M. le Premier ministre et le Premier ministre de Suède, vous avez évoqué la question d'une reconnaissance éventuelle des deux Allemagne.*

Réponse – Nous n'avons certes pas évoqué cette question. En tout cas en ce qui concerne la France elle a depuis longtemps indiqué sa position : c'est de reconnaître les réalités et non pas les fictions. C'est ainsi que nous avons reconnu la Chine de Pékin parce que la Chine communiste est une réalité. C'est ainsi que nous ne reconnaitrons pas la République dite démocratique d'Allemagne parce que c'est à nos yeux une fiction.

Question – *Est-ce que le Gouvernement français envisage dans un avenir plus ou moins proche d'accorder des crédits commerciaux à long terme aux pays de l'Est, notamment la Roumanie, qui cherchent à développer leurs échanges avec l'Ouest, et quelles sont dans l'ensemble les vues de la France sur les échanges Est-Ouest au point de vue commercial ?*

Réponse – Nous sommes certainement favorables au développement des échanges économiques avec les pays de l'Est et notamment avec des pays comme la Roumanie : d'abord, parce que nous croyons qu'il n'y a pas de meilleure propagande pour l'Ouest que d'avoir des relations avec l'Est. Ensuite, parce que nous sommes partisans de la paix et que la paix ne peut pas se faire ou se maintenir en dehors d'un système d'échanges normaux.

En ce qui concerne la question précise que vous me posez il est en effet certain que le problème de la durée des crédits avec certains pays de l'Est est posé, et posé notamment par le fait que certains pays occidentaux ont d'ores et déjà adopté des habitudes plus libérales que celles dont nous avons convenu.

Nous sommes par conséquent amenés à nous poser la question. Ceci étant dit cette question n'est pas résolue de façon précise. Elle variera avec chaque cas et chaque pays et il est possible qu'avec le Gouvernement roumain nous ayons l'occasion d'en parler puisque nous attendons prochainement à Paris la visite du Premier ministre roumain.

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre discrétion. Je voudrais simplement, puisque grâce à elle, j'ai encore deux ou trois minutes dans mon emploi du temps, vous dire une nouvelle fois combien réellement ce contact avec la Suède et avec la capitale suédoise nous a frappés, intéressés et touchés. Il se trouve que, par le hasard des choses, M. le ministre des Affaires étrangères et moi-même, n'avions jamais rendu visite à titre privé à la Suède. Nous avons senti ici un peuple très sûr de lui, très actif, très dynamique, en même temps tourné vers l'extérieur et animé de préoccupations morales et je dirai sentimentales vis-à-vis des peuples sous-développés qui sont des préoccupations que nous partageons également en France, de telle sorte que je partirai demain avec l'impression d'avoir connu un pays infiniment plus proche de nous que la géographie et la langue ne permettraient de le penser et d'avoir appris beaucoup, et peut-être je l'espère d'avoir inspiré aux Suédois le désir de venir davantage dans un pays dont ils connaissaient bien le chemin autrefois.

Exposé sur le plan de stabilisation (16 septembre 1964)

Mots-clés : Agriculture – Automobile – Budget – Chômage – Commerce extérieur français – Croissance – Défense nationale – Dette/déficit budgétaire – Éducation nationale – Fiscalité – Inflation – IV^e République – Plan – Plan de stabilisation de 1963 – Salaires

Cet exposé est fait lors de la conférence de presse qui suit le Conseil des ministres du mercredi 16 septembre. L'annonce du plan de stabilisation avait été faite le 12 septembre 1963.

Voici un an presque jour pour jour, le ministre des Finances et moi-même faisons connaître à la presse l'ensemble des mesures que le Gouvernement avait décidées et qui, pour la commodité du langage, furent réunies sous le nom de « plan de stabilisation ».

De quoi s'agissait-il ? Après le redressement monétaire effectué en décembre 1958, le Gouvernement s'était trouvé devant la nécessité dans tous les domaines – qu'il s'agisse d'éducation nationale, de logement, d'équipement routier, urbain, téléphonique, de politique sociale et de politique militaire moderne – d'entreprendre ou d'accentuer un effort considérable. La guerre d'Algérie, puis les suites de cette guerre, l'afflux des rapatriés, la nécessité de consentir à leur égard un effort d'accueil, de logement et de reclassement, s'ajoutant à ses obligations permanentes, le désir de tous les Français d'améliorer leur niveau de vie et la tension sur le marché de l'emploi venant couronner le tout, il en était résulté que la France dépensait au total plus qu'elle ne produisait, et qu'ainsi était réapparue progressivement, lentement mais constamment, une tendance inflationniste. Un certain nombre de circonstances conjoncturelles donnèrent à cette inflation un caractère plus marqué et qui devint nettement dangereux au cours de l'été 1963. Le Gouvernement estima alors qu'il devait donner un coup de barre ; il estima en même temps que cet effort, qui en fin de compte devait compléter et parachever le plan de redressement de 1958, ne pouvait se faire sans porter à la fois sur les dépenses publiques, le crédit, les circuits financiers, les prix, la politique salariale. D'où un ensemble de mesures que nous avons commencé à mettre en œuvre dès le printemps de 1963, mais qui n'apparurent comme un plan cohérent et déterminé qu'au mois de septembre 1963, et dont certaines, étalées dans le temps, sont intervenues au long des douze mois écoulés.

C'est qu'en effet, en même temps que nous décidions d'établir fermement les bases de notre équilibre économique et financier, nous estimions que l'action devait rester progressive, ceci avant tout pour éviter que des à-coups dans le rythme d'expansion ne risquent de provoquer le sous-emploi c'est-à-dire le chômage.

Maintenir l'expansion à un rythme suffisant et même élevé ; stabiliser les prix ; ramener la progression de la consommation et donc des salaires à un rythme compatible avec cette stabilité des prix ; supprimer toute création artificielle de monnaie ; régler les dépenses publiques à la fois dans leur niveau global et dans leur rythme d'exécution : tels étaient nos objectifs. Cette action ne s'intégrait pas seulement dans le cadre d'une politique classique de défense de la monnaie, au demeurant indispensable pour permettre à la France d'exister en

tant que partenaire du Marché commun et en tant qu'État indépendant. Elle s'intégrait également dans le cadre de notre politique à long terme, qu'il s'agisse de la planification économique ou de la politique des revenus, dont les caractéristiques ne peuvent être que de garantir l'expansion au meilleur rythme compatible avec la stabilité des prix et avec les possibilités de l'emploi, d'assurer à la fois la progression et l'équilibre du commerce extérieur et, à l'intérieur, de répartir les ressources nationales entre investissements, équipements collectifs et consommation individuelle dans des conditions telles que l'avenir du pays et la création d'emplois nouveaux pour la jeunesse soit assurés, que le niveau de vie continue à progresser régulièrement et que les inégalités entre les classes sociales ou les professions aillent en s'atténuant. C'est dire que la recherche de la stabilité et la volonté d'expansion sont à nos yeux deux objectifs inséparables et qui se commandent mutuellement. Par l'équilibre économique, la stabilité garantit la durée de l'expansion. Par la poursuite du progrès l'expansion garantit l'équilibre social. Le temps dont nous disposons ne me permet pas de développer ces différents points, mais je puis vous informer que j'ai demandé à monsieur Massé, commissaire général au Plan, de présenter lui-même en mon nom à la presse les orientations générales du V^e Plan telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil des ministres d'aujourd'hui.

Pour revenir au plan de stabilisation présenté il y a un an, il fut accueilli par beaucoup avec scepticisme. Selon les uns, la V^e République déclarant qu'elle stabiliserait les prix ne faisait que reprendre un slogan maintes fois proclamé par les gouvernements de la IV^e République et toujours démenti par l'événement. Pour d'autres, le déficit du commerce extérieur, destiné à s'accroître, nous conduisait comme tant de fois dans le passé à une nouvelle dévaluation. Pour d'autres enfin, la rigueur des mesures envisagées devait à brève échéance nous acculer à la récession et au chômage.

Après un an, il est possible de faire le point.

Les prix tout d'abord. Entre le 1^{er} août 1962 et le 1^{er} août 1963, l'indice des 179 articles avait augmenté de 4% ; il avait même augmenté de 5,1% de septembre 1962 à septembre 1963. Entre le 1^{er} août 1963 et le 1^{er} août 1964, cette progression a été ramenée à 1,3%. S'agissant de l'indice des 259 articles, pendant les mêmes périodes, la progression est respectivement de 4,9% et de 2,9%.

Assurément, aucun indice n'est parfait. Mais en tout cas les indices d'aujourd'hui sont les mêmes qu'hier et la comparaison reste valable. D'ailleurs, les implications tirées de l'indice des prix de gros confirment l'impression que la hausse des prix a subi un coup d'arrêt manifeste. Cette impression est encore plus nette si l'on considère que le plan de stabilisation n'ayant pu agir que progressivement, il faut diviser les douze mois écoulés en deux parties et comparer la hausse des prix entre juillet 1963 et janvier 1964 d'abord, puis entre janvier 1964 et juillet 1964 : on obtient pour l'indice des 259 articles 2,09% pour les six premiers mois et seulement 0,84% pour les derniers six mois. Ces chiffres sont d'autant plus significatifs que nous avons comme vous le savez décidé récemment certaines hausses dans des domaines où elles s'imposaient et où elles n'avaient été suspendues il y a un an que pour donner toute sa valeur à notre coup d'arrêt initial.

Si j'en viens au commerce extérieur, la situation se présente ainsi. Notre commerce extérieur n'a cessé de croître en volume comme en valeur. Nos exportations et nos importations hors zone franc ont augmenté de juillet 1963 à juillet 1964, respectivement de 12,1% pour les

importations et de 7,2% pour les exportations. Quant à l'équilibre, nous avons vu sans surprise durant l'hiver et le début du printemps les importations l'emporter nettement sur les exportations. À condition de ne pas s'éterniser, c'était sans danger pour la monnaie, puisque notre balance des paiements restait équilibrée ou bénéficiaire et que cela aidait à résorber l'excédent de la demande intérieure, diminuant par suite la tension sur les prix. Et puis, nos mesures aidant, l'équilibre s'est peu à peu rétabli. Mai fut meilleur qu'avril, juin que mai et en juillet nous avons retrouvé un pourcentage de couverture des importations par les exportations de 92%, ce qui, compte tenu de nos méthodes de calcul, représente nettement plus que l'équilibre. Là encore, les mauvais prophètes se sont trompés. Il est vrai que le mois d'août, mois toujours aberrant, est légèrement moins bon. Mais, au demeurant, depuis un an, nos réserves de change se sont accrues de 11%. Ceci permet de mesurer la solidité de notre monnaie. Dans le même temps, les mesures techniques que nous avons prises ont agi, au point que, pour ne donner qu'un exemple, durant le premier semestre la masse monétaire s'est accrue de 2,2% au lieu de 5,4% dans le premier semestre 1963 et 7,4% dans le premier semestre 1962.

Venons-en enfin au troisième point, l'expansion. On nous avait prédit un ralentissement tragique. Voici les chiffres : durant le 1^{er} semestre de 1964, la production industrielle a marqué, par rapport au 1^{er} semestre 1963, une croissance de 9,8%. Les statistiques de l'emploi montrent que les demandes d'emploi non satisfaites ont diminué légèrement plus que les offres d'emploi. Et durant les derniers douze mois, 200 000 emplois nouveaux ont été créés.

Enfin, la durée hebdomadaire moyenne du travail a été en juillet 1964 de 46,9 heures soit sensiblement la même que pour le mois de juillet 1964 où elle était de 47 heures, et supérieure à la moyenne de l'année 1963.

Ces résultats ont-ils été obtenus aux dépens des agriculteurs ou des salariés ?

Un chiffre qui ne peut tromper. Le rendement de l'impôt de 5% sur les salaires s'est accru considérablement du 1^{er} semestre 1963 au 1^{er} semestre 1964. Sans doute faut-il tenir compte de la variation des effectifs, mais il va de soi qu'elle n'est pas telle qu'on puisse nier l'importance de la progression du pouvoir d'achat, dont on peut penser que compte tenu des prix, elle est supérieure et à celle du 1^{er} semestre 1963 et à celle du 1^{er} semestre 1964. Pour le secteur public et nationalisé, l'augmentation moyenne des masses salariales à effectifs constants ne pourra être chiffrée avec certitude qu'en fin d'année, mais ne devrait pas en première approximation être, au cours du 1^{er} semestre 1964, inférieure à 3%, ce qui représenterait pour ce semestre une augmentation du pouvoir d'achat de l'ordre de 2%.

Pour l'agriculture enfin, les perspectives de la campagne 1964 permettent de tabler sur une augmentation certaine du revenu net agricole par rapport à son niveau de 1963. Sur le montant de cette progression, je me garderai bien de donner ici des pourcentages tirés des estimations des services, qui comportent à cette date une part de prévision donc d'incertitude. Mais je puis affirmer, pour répondre à certaines déclarations, que dès 1963 et par rapport à 1958, l'augmentation de revenu net, une fois déduites les charges courantes d'exploitation, était, compte tenu évidemment de la diminution du nombre des exploitations, de 35% par personne active, et cela exprimé en francs constants. À titre indicatif, je signale qu'également en francs constants, l'augmentation des revenus du capital en 1963 (par rapport à 1958) n'était que de 9,5%. Les chiffres que je donne sont les chiffres officiels de la comptabilité nationale. On

me dira qu'ils ne tiennent pas compte des amortissements ni des charges financières. C'est exact. Mais ils ne tiennent pas compte non plus des transferts budgétaires ou fiscaux ni des recettes annexes. C'est ainsi que le seul concours financier de l'État aux prestations sociales agricoles est passé de 1 443 millions de francs nouveaux en 1958 à 3 102 en 1963.

Croyez bien que je ne trouve pas cet effort injustifié ni cette augmentation du revenu agricole excessive, sachant le retard dans lequel se trouvaient nos paysans et particulièrement les petits exploitants. Croyez bien aussi que je me rends parfaitement compte des inégalités qu'il peut y avoir entre les régions en fonction de l'évolution des structures ou de l'état des récoltes, par exemple cette année entre la superbe récolte de blé et la très mauvaise récolte de maïs. Mais j'ai voulu simplement par ces chiffres montrer à quel point certaines affirmations générales étaient discutables.

Il va de soi, en effet, mesdames et messieurs, que tout n'est pas parfait. Il y a dans l'industrie, des secteurs ou des entreprises qui souffrent. Il y a dans l'agriculture, je le répète, des catégories ou des régions qui n'ont pas bénéficié autant que d'autres de cette amélioration de revenu, et qui en 1964 ont connu des difficultés particulières. Il appartient au Gouvernement de faire, quand il le faut, et là où il le faut, les interventions ou les aménagements nécessaires et je puis vous assurer que c'est ma préoccupation constante, chaque fois qu'une situation anormale se révèle. Nous venons de le montrer ces dernières semaines et le montrerons à nouveau chaque fois que ce sera nécessaire.

Mais ce que je ne puis admettre, c'est que l'on mette au passif du plan de stabilisation les difficultés propres à certains secteurs et qui sont le fait de contingences particulières. Si je prends par exemple l'automobile, il est de fait que les immatriculations de voitures en France au cours des six premiers mois de 1964 ont augmenté de 6,5% par rapport au premier semestre 1963, lequel était lui-même en augmentation de 18,4% par rapport au premier semestre 1962. Par rapport au premier semestre 1958, les immatriculations ont doublé. Nous sommes très au-dessus des prévisions du IV^e Plan, et la proportion de voitures en France par rapport à la population est la seconde dans le monde, après les USA, pour les grands pays industriels. Il est évident que les signes actuels de malaise dans ce secteur sont dûs essentiellement au ralentissement de l'exportation vers certains pays, comme peut-être à une trop rapide cadence d'expansion au cours des années 1962 et 1963, cadence qui entraîne fatalement un moment de pause. Au surplus, ne voyons-nous pas des signes analogues dans l'industrie automobile de certains pays voisins ? Il appartient au Gouvernement d'observer la conjoncture de près, et d'intervenir si celle-ci devait persister ou s'aggraver, pour favoriser une reprise. Mais de telles interventions doivent être réfléchies et pesées, faute de quoi elles se retourneraient contre l'intention qui les aurait provoquées.

De tout cela je conclus qu'objectivement comme diraient les marxistes, la situation économique française est bonne. Elle est même en un sens meilleure qu'elle n'a jamais été, certains secteurs précis mis à part, et les signes de reprise dans les industries de base, les perspectives qui devraient s'ouvrir pour nos biens d'équipement dissipent quelques-uns des nuages les plus sérieux qui assombrissaient notre avenir il y a un an. Je ne me dissimule pas que nous avons été aidés par la chance et que la douceur de l'hiver comme la bonne qualité de la récolte de 1964 ont été des éléments importants de notre succès. Mais ils n'ont pas été les seuls. La chance d'ailleurs a toujours besoin d'être aidée. Ainsi la chaleur de l'été a facilité

l'écoulement régulier et facile de la récolte de fruits et légumes. Mais l'organisation que nous avons mise sur pied l'an dernier y a également contribué. De toute manière, le succès pour être durable demande à être consolidé.

Cela veut dire d'abord que la stabilité doit durer. Elle durera, j'en prévient tout le monde, et le Gouvernement ne cèdera à aucune pression sur ce point. Les prix industriels restent bloqués et leur libération ne pourra s'effectuer qu'au fur et à mesure que nous aurons la certitude que libération ne veut pas dire augmentation. Les hausses indispensables, retardées pour des raisons évidentes, ne seront consenties, qu'il s'agisse du secteur privé ou public, que très progressivement et dans la mesure où elles pourront être absorbées sans danger pour le niveau général des prix. Les restrictions de crédit, ou plutôt la modération du crédit, la régulation au cours de l'année de dépenses budgétaires seront maintenues de façon à donner à l'expansion un rythme constant, régulier, évitant tout à-coup sur les prix ou sur l'emploi. La hausse des salaires du secteur public sera maintenue dans les limites qu'impose le bon sens. Les procédures nées du rapport Toutée ont été, vous le savez, mises en marche. Elles seront, j'espère, l'occasion de substituer à la revendication systématique une confrontation sincère, et un examen sérieux et impartial des chiffres. Aucune augmentation du pouvoir d'achat n'est possible et réelle si elle prétend être annuellement supérieure à 2,5 ou 3%. Au-delà, c'est l'inflation. Par contre, 3% réels, avec des prix stables, ce serait autant et plus que dans n'importe quelle période du passé. À titre indicatif, durant les quatre années d'expansion continue sans inflation que viennent de connaître les USA, les prix ont augmenté de 1% par an et les salaires de 2,25%. Quant aux salaires privés, il est certain que leur croissance ces derniers mois a été encore supérieure à ce qui est raisonnable. Toutefois, on peut penser que nous nous rapprochons du niveau à partir duquel les salariés peuvent être certains que leurs augmentations seront de vraies augmentations et non pas une passagère revalorisation condamnée à être dévorée par les prix.

Mais il ne suffit pas de dire que le Gouvernement entend maintenir sa politique de stabilité. Il convient aussi de parfaire cette politique et de lui donner des bases durables, du moins dans la mesure où cela concerne l'État. Cela m'amène au budget que nous avons adopté ce matin au Conseil des ministres et qui va être soumis à l'Assemblée nationale.

Il appartient au ministre des Finances de vous en résumer la teneur. Je me bornerai à vous indiquer les principes qui nous ont guidés et qui ont déterminé mes propres arbitrages comme la décision finale du Conseil des ministres et du président de la République.

La tentation est grande pour l'État de laisser ses dépenses se gonfler à un rythme rapide. Les besoins d'équipement du pays sont immenses, les revendications incessantes et les demandeurs trouvent sans peine des appuis dans la presse comme au Parlement. On réclame davantage de logements, d'écoles, d'hôpitaux, d'autoroutes, de téléphones, de subventions à l'agriculture, on réclame l'augmentation des salaires du secteur public, des pensions, retraites, allocations de tous ordres ; on demande aussi des réductions d'impôt dans tous les domaines. Après quoi, il faut faire l'addition et trouver des ressources. La seule solution imaginée en période de facilité était le déficit budgétaire, baptisé pudiquement « impasse », cause lui-même de hausse des prix laquelle se traduit à son tour par une augmentation artificielle de recettes fiscales permettant au système de fonctionner en apparence, jusqu'au jour où on fait la culbute. Une année typique de ce point de vue est l'année 1957 où l'impasse réelle dépassa 1 000

milliards, représentant 22,5% du budget. On sait où cette politique nous menait s'il n'y avait pas eu le redressement de 1958. Mais outre la dégradation de la monnaie et la hausse des prix, une politique de dépenses budgétaires excessives constitue pour l'économie générale une charge écrasante dans la mesure même où elle détourne vers le secteur public la quasi-totalité des moyens financiers dégagés par l'épargne. C'est pourquoi nous avons estimé que nous devons chercher à atteindre deux objectifs :

1. Ramener la croissance totale des dépenses de l'État à un pourcentage compatible avec la progression du revenu national ;
2. Supprimer l'impasse.

Cette politique, amorcée en 1959, ne pouvait être menée à son terme, je l'ai rappelé tout à l'heure, tant que nous avons à faire face à la guerre d'Algérie et à ses suites, aux dépenses d'aide aux rapatriés, à la nécessité enfin de combler au moins en partie le retard pris dans des domaines essentiels comme l'éducation nationale. Néanmoins, l'impasse a été, dans le budget de 1964, ramenée théoriquement à moins de 5 milliards nouveaux et pratiquement à beaucoup moins, nous pouvons d'ores et déjà le prévoir. Parallèlement, la croissance de la masse budgétaire fut ralentie. Pour 1965, nous avons voulu ramener cette croissance à moins de 7% et supprimer le déficit et nous avons atteint pleinement ces deux objectifs.

Il va de soi que si une croissance de 7% peut paraître encore légèrement excessive, la suppression de l'impasse et le rétablissement de l'équilibre ne doivent pas être jugés comme à l'époque où l'État ne jouait pas de rôle économique. En période de récession par exemple le déficit budgétaire peut jouer un rôle utile. D'une façon plus générale, on pourrait soutenir que les recettes ne doivent équilibrer les dépenses que dans la mesure où celles-ci sont définitives. Par contre les investissements rentables, la construction à l'exception de l'aide à fonds perdu de l'État pour les logements sociaux, devraient être financés hors budget. Cela suppose une refonte assez profonde de la présentation du budget en même temps que cela pose le problème de l'élargissement du marché financier. Nous avons en la matière amorcé nettement le virage. Mais le budget de 1966 devra sans aucun doute accentuer l'évolution.

Une fois admis ces deux principes – modération des dépenses, suppression de l'impasse – la difficulté était de les concilier avec deux principes non moins importants :

1. priorité aux investissements productifs,
2. poursuite d'une politique sociale dynamique.

Je crois pouvoir dire que le budget de 1965 répond à ces deux exigences fondamentales.

En effet, si le budget augmente globalement de moins de 7% les dépenses d'investissements civils augmentent de près de 10% ; à l'inverse le budget militaire n'augmente que d'un peu plus de 5% et son pourcentage à l'intérieur du budget général est le plus faible que la France ait connu dans le passé, la seule année 1926 mise à part.

À l'intérieur même de ce budget militaire, les dépenses d'équipement, qui intéressent au plus haut point l'économie et le progrès technique et scientifique, augmentent sensiblement alors que le budget du fonctionnement diminue en valeur absolue. Pour la première fois dans

notre histoire, le titre V (équipement) égale pratiquement le titre III (fonctionnement). Par contre, le budget de l'Éducation nationale, considéré strictement, atteint un montant sans précédent, représentant en pourcentage du budget général 17%. Je rappelle aux zéloteurs de la IV^e République, comme à ceux qui en ont perdu le souvenir, que ce pourcentage était en 1958 de 9,72% et que je l'ai porté successivement en 1963 à 13,9%, en 1964 à 15,9% et enfin en 1965 à 17%. J'ajoute que si on additionnait la part inscrite au budget des charges communes pour l'Éducation nationale et les pensions aux enseignants, ce pourcentage serait de 19,4%. En tout et même en nous tenant à 17%, nous avons dépassé la règle du sixième définie comme l'idéal par Jules Ferry.

Dans le même temps, ce budget prévoit une augmentation régulière des traitements du secteur public, une augmentation des retraites et pensions, une augmentation des allocations familiales et de l'allocation aux vieux, de la contribution de l'État aux régimes sociaux agricoles, etc.

Restait, mesdames et messieurs, à introduire dans cet ensemble l'application d'un cinquième principe que je définirai « modération fiscale et encouragement au marché financier ». En ce domaine, nous ne pouvions, au départ, qu'amorcer l'évolution, mais nous l'avons fait. Nous avons cherché, par exemple, s'agissant de l'impôt sur le revenu, à neutraliser dans l'augmentation des revenus ce qui est fictif et ne constitue que la compensation de la hausse des prix. Pour cela nous avons procédé à un élargissement général de tranches. Nous avons voulu d'autre part apporter une amélioration particulière à certaines situations défavorisées comme, par exemple, les petits revenus, les vieillards et les artisans. Nous avons voulu enfin rendre plus attrayantes, par une série de mesures fiscales, les émissions d'actions et d'obligations. Le ministre des Finances pourra vous exposer l'économie de ces mesures qui visent à stimuler l'investissement et à encourager l'épargne.

Voilà, mesdames et messieurs, l'essentiel de ce que je voulais dire. Je ne voudrais pas que vous en concluez que je trouve que tout va bien. Assurément, il demeure des points noirs, des difficultés de tous ordres, des injustices à réparer. Assurément des réformes en profondeur, qu'il s'agisse de la fiscalité des entreprises, des finances locales, des circuits de distribution, devront être entreprises ou poursuivies. Nous ne sommes pas au bout de nos peines. Mais nous ne sommes pas non plus au bout de notre action. À ceux en tout cas qui désireraient y mettre fin et qui prétendraient faire mieux, je demanderai simplement qu'ils veuillent bien se rappeler la situation qu'ils nous ont laissée. Certes, depuis un an que notre plan de stabilisation a été lancé, le prix de la vie a encore augmenté depuis de 2%. Mais entre le 1^{er} juin 1957 et le 1^{er} juin 1958, il avait augmenté de près de 19%. Certes la situation de notre commerce extérieur n'est pas encore définitivement assurée. Mais nous avons la valeur de près de 5 milliards de dollars de réserves alors que nous avons trouvé, en 1958, les caisses vides.

S'agissant enfin du niveau de l'activité, nous pouvons dire qu'à la veille des vacances il était très satisfaisant. N'ayant pas le don de prophétie, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de faire des pronostics assurés pour l'avenir. Mais mon impression est que l'expansion va se poursuivre, et qu'il n'y a aucune menace sérieuse et généralisée contre le plein emploi, en dépit des difficultés sectorielles que j'ai évoquées. Au surplus, en mettant de l'ordre dans nos finances, en réglant nos dépenses tout au long de l'année budgétaire, en réservant une partie

des autorisations de programme accordées par le Parlement, nous nous sommes assuré les moyens d'agir de façon efficace sur l'économie et de créer, le cas échéant, la relance si elle se révélait nécessaire. Il est toujours difficile de diriger l'économie d'un pays, surtout si on entend le faire en sauvegardant la liberté des travailleurs et l'initiative des chefs d'entreprises et des exploitants agricoles, en laissant nos ouvriers maîtres de choisir leur métier et l'endroit où ils l'exercent, en laissant nos industriels prendre leurs risques et courir leurs chances, en laissant nos agriculteurs s'organiser comme ils l'entendent. Mais nous avons fait le pari, sûrs d'avoir en mains quelque bonnes cartes qui s'appellent le bon sens du peuple français, les ressources humaines et matérielles de notre pays, sa volonté de rénovation et de progrès, et pour finir, un État restauré et qui sait où il va.

Entretien télévisé (16 septembre 1964)

Mots-clés : Agriculture – Automobile – Baccalauréat – Budget – Chômage – Construction navale – Dette/déficit budgétaire – Éducation nationale – Enseignement supérieur – Inflation – Plan de stabilisation de 1963

Cet entretien télévisé réalisé par Pierre Roubaud, journaliste de l'ORTF, est diffusé le 16 septembre mais a été enregistré la veille.

Question – *Monsieur le Premier ministre, le feu ne brille pas encore dans la cheminée, mais nous brûlons de savoir comment se comporte l'économie française au début de cet automne. Vous avez dit et dressé tout à l'heure, au cours de votre conférence de presse, un bilan du plan de stabilisation. Quels sont vos résultats ?*

Réponse – Oui, j'ai voulu au cours de cette conférence de presse, faire le bilan du plan de stabilisation qui, vous le savez, a aujourd'hui un an. À ce propos je note qu'on ne se pose plus une question qui se posait beaucoup il y a un an, c'est-à-dire celle de l'échec du plan de stabilisation. Il semble que tout le monde soit convaincu qu'on ne puisse pas parler d'échec. Alors, peut-on parler de succès ? Pour le dire il faut commencer par se reporter à ce qu'on nous disait – vous vous en souvenez, j'en suis convaincu : on nous disait « votre limitation du crédit va nous jeter dans la récession ou le chômage » ; on nous disait : « Vous prétendez faire baisser les prix, mais nous avons entendu cela dix fois, notamment pendant la IV^e République, et cela n'a jamais réussi » ; on nous disait encore : « Le commerce extérieur se dégrade et vous serez condamnés, comme les autres, à une nouvelle dévaluation ». Eh bien, c'est précisément les résultats que j'ai voulu, cet après-midi, regarder en face avec les journalistes.

Je prends le commerce extérieur. Vous le savez nous avons, après un hiver qui a été médiocre, une amélioration sensible et, en juillet, nous avons retrouvé l'équilibre. De toute manière, depuis un an, les réserves de la France en devises et en or se sont accrues sensiblement.

Si je prends l'expansion, nous avons, depuis un an, créé 200 000 emplois. La durée de la semaine de travail est égale à ce qu'elle était l'an dernier. Il n'y a nulle part trace de chômage généralisé et les statistiques de la production industrielle nous montrent qu'en juillet, par exemple, la production avait crû de près de 10% par rapport à l'année précédente. Par conséquent, là aussi je crois que c'est satisfaisant.

J'en viens à ce qui intéresse le plus les Français, c'est-à-dire aux prix. Prenons par exemple l'indice de 259 articles. C'est le plus sensible à la hausse des prix. Eh bien en un an il a augmenté de 2,9%. Vous me direz c'est trop. Oui, c'est encore trop ! Mais remarquez que pendant les six premiers mois du plan il a augmenté de plus de 2% et que dans les six derniers il n'augmente plus que de 0,84%. Et de toute manière, dans les douze mois précédents, il avait augmenté de près de 5%. Si je prends l'indice des 179 articles, en un an il n'a augmenté que de 1,3%. Et alors, comme parmi nos critiques il y en a qui regrette la IV^e République ou qui l'ont oubliée, je me

permettrai de vous dire que pendant la dernière année de cette IV^e République, entre juin 1957 et juin 1958, l'indice du coût de la vie avait augmenté de près de 19% ! 19% ! Alors je pense qu'il y a encore beaucoup de ménagères en France qui s'en souviennent.

Question – *Votre bilan est optimiste, en effet, mais certains n'ont pas manqué de dire que l'expansion avait été freinée, ou tout au moins ralentie. Je pense en particulier à l'automobile.*

Réponse – C'est vrai. On parle de l'automobile. Il n'y a pas que l'automobile, d'ailleurs. Il y a des secteurs où il y a des difficultés. Je citerai, par exemple, les chantiers navals. Mais ce que je ne peux pas comprendre c'est que l'on établisse un lien entre ces crises particulières et le plan de stabilisation.

Prenons les chantiers navals. Eh bien voilà une industrie qui subit une concurrence internationale extrêmement vive, extrêmement violente et qui est en crise de ce fait et en mutation depuis des années. Nos innombrables petits chantiers français sont hors d'état de supporter cette concurrence internationale. Le résultat c'est qu'ils sont obligés de se concentrer ou de se reconvertir. Alors tout cela ne va pas sans des inconvénients et sans des conséquences sociales. L'État fait tout ce qu'il peut pour y parer. L'État accorde des crédits et des crédits exceptionnels pour attirer à nos chantiers des commandes étrangères. L'État verse des sommes considérables sous la forme de l'aide à la construction navale et, enfin, le Gouvernement utilise le fonds national de l'emploi pour permettre aux licenciements de s'effectuer dans les meilleures conditions possibles. Mais tout cela ne peut pas empêcher une évolution qui est inéluctable. Et c'est pourquoi notre principal effort a été et doit rester de créer des emplois nouveaux dans les villes qui sont touchées par cette crise : Le Havre, Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle, ou ailleurs.

Question – *Mais créer des emplois nouveaux et pour les constructions navales, c'est une chose. Mais vous n'avez pas répondu sur la situation actuelle de l'industrie automobile.*

Réponse – C'est vrai, en chemin j'ai oublié l'automobile. Eh bien je reconnais qu'il y a à l'heure actuelle un problème de l'automobile. Je dis simplement qu'il n'y a pas de crise de l'automobile. Pendant les six premiers mois de cette année il s'est vendu en France 6,5% de voitures neuves de plus que l'an dernier à pareille époque. Et pourtant l'année dernière marquait déjà un progrès considérable par rapport à l'année précédente. Nous avons, savez-vous, dans les six premiers mois de 1964 vendu en France deux fois plus d'automobiles que pendant les six premiers mois de 1958. Et d'ailleurs, le parc automobile français est à l'heure actuelle, dans le monde, le second proportionnellement après les États-Unis parmi les grands pays industriels. Donc, je dis qu'il n'y a pas de crise de l'automobile.

Néanmoins, il y a un problème. Je crois que c'est une pause momentanée qui est due à des déceptions à l'exportation, qui est due aussi, il faut bien le dire, à une cadence peut-être un peu trop rapide en 1962 et 1963. Si la situation devait continuer, si les conditions de vie des salariés devaient être profondément atteintes, à ce moment-là l'État aurait le devoir d'intervenir pour créer une relance, et il le ferait.

Mais vous savez, il faut être prudent dans ce genre d'intervention, parce que quelquefois, en allant trop vite, on fait le contraire de ce que l'on souhaitait. Après tout, c'est déjà parce qu'on est allé un peu trop vite qu'on a en ce moment un ralentissement.

Question – *Donc, intervention prudente de l'État, mais en général, un bilan optimiste ?*

Réponse – Je crois vraiment pouvoir dire que dans l'ensemble notre situation économique est satisfaisante. Naturellement, je ne prétends pas que le plan de stabilisation ait réussi sur tous les points et dans tous les domaines. Je dis simplement que nous avons évité les principaux écueils, que nous avons notamment en matière de prix remporté des résultats intéressants et je dis aussi qu'il faut persévérer, faute de quoi les résultats obtenus seraient très rapidement annihilés.

Question – *Il faut persévérer, il n'est pas alors question d'alléger ou de modifier les disciplines du plan de stabilisation ?*

Réponse – Eh bien non. Les prix industriels, par exemple resteront bloqués jusqu'à ce que nous puissions les libérer progressivement, lorsque libération ne voudra plus dire augmentation. De même en matière de salaires dans le secteur public, nous maintiendrons des augmentations raisonnables, des augmentations rationnelles, compatibles avec la stabilité, ce sont d'ailleurs les plus sûres et les plus profitables aux salariés. De même aussi, je n'ouvrirai pas les vannes du crédit tant que l'expansion sera satisfaisante.

Vous savez, on dit très souvent que nous sommes guettés par un chômage généralisé. J'ai tendance à ne pas le croire, et j'ai tendance à ne pas le croire parce que c'est quelque chose que j'ai entendu dans beaucoup de bouches et que j'ai lu sous diverses plumes depuis que je suis entré à Matignon, c'est-à-dire maintenant depuis 30 mois. Je dois reconnaître que tous ces diseurs de mauvaise aventure ne sont nullement troublés par le démenti que leurs donnent les événements. En ce qui me concerne je ne sais pas lire l'avenir et je me contente de regarder le présent. Le présent à l'heure actuelle, c'est l'expansion et le progrès. Si cela changeait eh bien alors l'État interviendrait et organiserait une relance de l'économie. Nous en avons prévu les moyens et nous les avons.

Question – *Expansion, projet de relance de l'économie, ce sont des questions qui relèvent surtout de l'industrie. Nous n'avons pas encore évoqué le problème agricole où pourtant depuis quelques semaines une certaine agitation se manifeste. Vous avez prévu quelque chose pour les paysans ?*

Réponse – Je ne vous ai pas parlé d'agriculture et pourtant j'y pense souvent vous savez. On m'a même reproché il y a quelques temps dans les journaux de ne penser qu'aux agriculteurs à cause de mes origines terriennes. L'agriculture, si je n'en ai pas encore parlé, c'est parce que c'est un sujet trop vaste et trop important pour que nous puissions le traiter ici en

deux minutes. Alors, si vous le voulez bien, je vous propose que dans quelques temps nous ayons un nouvel entretien consacré cette fois aux problèmes agricoles. Aujourd'hui, je vous dirai simplement ceci : tout d'abord, on essaie de faire croire que la V^e République se désintéresse des agriculteurs, eh bien, les chiffres, chiffres indiscutables, ceux de la Commission des comptes de la Nation, démontrent qu'en 1963 par rapport à 1958, le revenu moyen de l'agriculteur, c'est-à-dire le revenu global divisé par le nombre d'exploitations, s'était amélioré plus que celui de la plupart des autres catégories professionnelles. Et d'ailleurs, ceci je ne le regrette pas. C'était souhaitable et c'était même nécessaire étant donné l'inégalité profonde dont on parlait, s'agissant des agriculteurs. Mais enfin, c'est un fait. Quant à 1964, je suis convaincu que la récolte est bonne et je peux affirmer que le revenu de l'agriculture en 1964 sera supérieur celui de la récolte de 1963. Cette récolte est bonne, elle est même excellente dans des domaines comme celui du blé, comme celui du vin. Cela ne me permet pas encore, bien sûr, de vous donner des pourcentages précis. Nous sommes à une période de l'année où on ne connaît pas encore tous les résultats et où il y a encore une part d'incertitude. Seulement, cela n'empêche pas que certaines régions, que certaines cultures ont souffert, qu'elles n'ont pas profité autant que d'autres de la progression pour des raisons de structure, par exemple, ou bien pour des raisons tenant à l'année, à la sécheresse.

Nous avons, je le disais, une excellente récolte de blé et qui même, contrairement à ce que l'on prétendait, dépasse nos prévisions. Mais par contre, nous savons parfaitement qu'il y a une mauvaise récolte de maïs. C'est pourquoi nous serons amenés certainement à prendre des mesures pour compenser les effets de cette sécheresse ou de cette mauvaise récolte. Seulement je ne vois pas pourquoi, sous prétexte qu'il y a certaines catégories ou des régions qui on souffert, on prendrait des mesures globales aux dépens du consommateur et pourquoi on traiterai de la même manière le producteur qui a cette année amassé une superbe récolte ou une bonne récolte, et certains petits paysans qui ont subi des calamités ou des inconvénients particuliers.

Vous voyez, je me laisse entraîner, je vous en ai déjà trop dit. Nous nous reverrons prochainement pour cet entretien agricole, mais je voudrais vous dire une chose auparavant : c'est que je sais parfaitement croyez-le, les pensées politiques qui se cachent derrière certaines des campagnes auxquelles vous faites allusion.

Question - *Vous venez de parler de mesures, nous avons parlé de prix ; on pourrait peut-être maintenant évoquer les problèmes budgétaires. Le budget 1965 est équilibré, il est à l'heure, il est attendu par chaque Français ; quelles sont les grandes lignes de ce budget ?*

Réponse - Vous avez l'air de très bien le connaître. En tout cas, demain, le ministre des Finances en parlera à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, le soir il en parlera à la télévision ; par conséquent, je voudrais rester dans les généralités et réserver un peu de suspense pour demain.

Mais, je peux dire ceci : tout d'abord, comme vous l'avez remarqué, notre budget est un budget en équilibre, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas d'impasse, comme on dit, c'est-à-dire pas de déficit. Ceci, c'est la première fois depuis 35 ans en France. C'est le général de Gaulle et le Gouvernement qui l'ont voulu, qui l'ont annoncé et nous l'avons fait.

Ensuite, c'est un budget qui augmente modérément parce qu'il faut que les dépenses de l'État ne croissent pas trop vite par rapport à la production nationale. Mais bien que cette progression soit modérée, c'est un budget dans lequel des investissements productifs, les investissements sociaux augmentent sensiblement plus que le reste.

Je prendrai un exemple qui m'intéresse, vous le savez, l'Éducation nationale. Nous avons beaucoup de critiques qui nous reprochent de ne pas faire assez pour l'Éducation nationale. Eh bien, je leur conseille une certaine modestie, et de se rappeler ce qu'était la situation qu'ils nous ont laissée. Dans le budget de 1958, la part de l'Éducation nationale était de 9,7%. Depuis que je suis au Gouvernement, je l'ai portée en 1963 à 13,9% ; en 1964 à 15,9% ; et en 1965 à 17%. C'est une proportion qui n'a jamais été atteinte dans le passé. Inversement, notre budget militaire est le plus faible que la France ait connu depuis 40 ans – je parle proportionnellement à l'ensemble. C'est un budget par ailleurs dans lequel il y a un certain nombre de mesures sociales. Le ministre des Finances en dira davantage demain. Je voudrais simplement indiquer qu'il y a une augmentation de l'allocation aux vieux travailleurs, une augmentation des allocations familiales qui est prévue, qu'il y a une augmentation de l'effort pour les prestations sociales agricoles, qu'il y a également une augmentation des traitements des fonctionnaires et des retraites.

C'est un budget qui pour certaines catégories est particulièrement attentif. Par exemple, il y a des mesures fiscales spéciales pour les catégories que nous avons considérées comme défavorisées. Je vous citerai les vieillards encore une fois, je vous citerai les artisans.

C'est un budget enfin qui cherche à relancer l'épargne et l'investissement et pour cela qui a prévu un certain nombre de mesures de détente fiscale sur l'impôt sur le revenu ou pour favoriser l'extension du marché financier. Voilà en gros les lignes générales et, je répète, demain vous saurez tout le détail.

Question – *Vous avez évoqué tout à l'heure la masse budgétaire de l'Éducation nationale. Je pense que le professeur que vous avez été, habitué à faire passer les épreuves du baccalauréat, ne m'en voudra pas si je sors un peu du domaine économique pour vous demander dans quel état d'esprit le Gouvernement que vous dirigez a adopté la réforme du bachot.*

Réponse – Ah ! Nous changeons de sujet, en effet. Je veux bien vous dire un mot de cette réforme du bachot. Notez que je voudrais que vous sachiez, que chacun se persuade que c'est une réforme profonde de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, et non pas une réforme du bachot. Mais je comprends que pour l'opinion et pour les parents, en particulier, le problème du bachot soit le plus immédiat et le plus intéressant.

Qu'est-ce que je pense de cette réforme du bachot telle que l'a présentée le ministre de l'Éducation nationale ? Eh bien, voici : ce bachot ne sera plus ou ne devra plus être un examen portant sur des connaissances en quelque sorte encyclopédiques, ingurgitées (si vous me passez l'expression) souvent dans les semaines qui précèdent l'examen. Ce devra être un examen approfondi, cherchant à faire la preuve que le candidat a assimilé convenablement la culture générale qui est le propre et la caractéristique de l'enseignement secondaire.

Ce sera donc un examen important et qui devra être organisé de façon rationnelle pour que les candidats puissent être jugés sur leur véritable valeur. Pour cela, il faudra un certain nombre de conditions. Il faudra d'abord que le correcteur ait le temps de corriger les copies, non pas dans la hâte, dans la bousculade, mais à tête reposée. Il faudra ensuite – c'est ma conviction profonde et j'espère la faire partager par tout le monde, il faudra rétablir l'oral. Il faudra enfin – et ceci est d'ores et déjà décidé – rétablir la session de septembre. Il faut rétablir la session de septembre pour que les candidats qui ont eu une malchance puissent se rattraper sans être obligés de perdre une année.

Et puis, voyez-vous, la session de septembre, l'existence d'une session de septembre change profondément l'atmosphère même du bachot, pour les candidats et pour les jurys. Le candidat sait qu'il a un espoir de se rattraper s'il a un accident et, par conséquent, il est moins nerveux et ses parents aussi d'ailleurs. Les jurys savent que leur décision n'est pas sans appel, et d'autre part, en septembre, ils peuvent confronter leur impression avec celle du jury de juin, ce qui fait qu'ils ont plus de sérénité au départ et une connaissance plus précise à l'arrivée.

Et puis, il y a autre chose que je voudrais souligner. On a beaucoup dit que nous supprimions le premier bachot. Mais nous supprimons aussi la propédeutique et l'examen de propédeutique. Car, voyez-vous, l'examen est certainement la formule la plus démocratique pour une sélection juste. Mais il faut reconnaître qu'en France nous en avons abusé. La vie de nos enfants devenait une véritable course d'obstacles qui fait penser aux courses de chevaux de steeple. La vie d'un enfant c'est comme le grand prix d'Auteuil : après la haie, il y a la barrière ; après la barrière, il y a la muraille après la muraille, il y a la rivière. Après le premier bachot, il y a le deuxième bachot ; après le deuxième bachot, il y a la propédeutique ; après la propédeutique, arrive la licence. Songez que pour avoir une malheureuse licence un étudiant passait 6 ou 7 années constamment guetté, menacé par un examen. C'était quelque chose d'absolument harassant, pour les maîtres et pour les candidats et c'était, en fin de compte, la négation de la culture et la négation de la formation professionnelle. Seulement, bien entendu...

Journaliste – Monsieur le Premier ministre...

Georges Pompidou – ... Je n'ai pas terminé, excusez-moi, c'est un sujet qui me passionne, comme vous le voyez. Seulement, voyez-vous, ceci nous oblige à faire du bachot un examen extrêmement sérieux. Cela, je le sais, et en effet ce sera la sélection pour l'enseignement supérieur. Remarquez, à ce propos, que les critiques qui ont été faites sont contradictoires. Pour les uns nous dressons une barrière terrible à l'entrée de l'enseignement supérieur. Pour d'autres, au contraire, tous les obstacles s'effondrent et ce sera l'invasion des facultés.

Cela ne devra et cela ne sera ni l'un ni l'autre. Il faudra que ce soit une sélection raisonnable, une sélection rationnelle et pour cela le meilleur atout ce sera la compétence et la conscience du corps enseignant et des professeurs. Je sais que nous pouvons y compter. Car à l'heure actuelle ne croyez pas que ce soit simple. Après leur bachot les étudiants vont en propédeutique ; mais est-ce que vous savez que sur 100 étudiants qui entrent en propédeutique, il y en a plus de 50 qui n'obtiennent pas l'examen final, c'est-à-dire qui se voient barrer l'entrée dans l'enseignement supérieur ? Mais on le fait après qu'ils ont perdu un ou deux ans. Tandis que dans notre système, d'abord il n'y aura qu'un examen au lieu de trois et

ensuite ceux qui seront collés sauront assez tôt qu'il faut qu'ils se tournent vers d'autres voies. En même temps ces autres voies, nous les leur ouvrirons et nous leur montrerons les carrières auxquelles ils peuvent prétendre. Vous voyez, tout ceci vous prouve que je suis partisan à 100% de cette réforme du baccalauréat et je pense que vous vous en doutiez, d'ailleurs.

Question – *Nous avons parlé du baccalauréat. Nous pouvons peut-être terminer en tirant les conclusions de tous ces problèmes économiques et j'espère avoir le plaisir de vous revoir pour la causerie au coin du feu qui aura à traiter des problèmes agricoles.*

Réponse – Eh bien, c'est entendu.

Journées d'études UNR-UDT (24 septembre 1964)

Mots-clés : Administration – Agriculture – Alliance atlantique – Autoroutes – Budget – Chine populaire – Chômage – Collectivités locales – Commerce/distribution – Déconcentration/décentralisation – Défense nationale – Éducation nationale – Emploi – États-Unis – FIAT (fonds d'intervention) – Fonds national de l'emploi – Force de frappe – FORMA (fonds d'orientation) – Gaullisme – Industrie – Inflation – Logement – Marché commun – PAC – Plan – Plan de stabilisation de 1963 – Populations défavorisées – Ports – Région parisienne – Retraites – Salaires – Service militaire – Télécommunications

Les journées d'études de l'UNR-UDT ont lieu à Dinard du 22 au 24 septembre. Ce discours est prononcé par Georges Pompidou, venu spécialement en avion, à l'issue de la séance plénière l'après-midi du jeudi 24.

Mes chers amis,

Nous revoici à ce rendez-vous annuel traditionnel qu'évoquait tout à l'heure Jacques Chaban-Delmas, rendez-vous auquel vous êtes nombreux à être fidèles et auquel les Ministres ne manquent pas non plus.

Je ne voudrais pas, tout ayant été dit ou à peu près, faire ici l'éloge des organisateurs de cette réunion, qu'il s'agisse de notre cher président Henri Rey, qu'il s'agisse du député-maire de Dinard, notre ami Bourges. Je voudrais simplement faire avec vous un tour d'horizon, faire le point une fois de plus de notre action. Je dis de notre action parce que j'englobe dans un même mot ce qui a pu être fait par le Gouvernement Michel Debré comme par le mien, ce qui peut être fait grâce à la majorité de l'actuelle législature et ce qui a pu être arraché à la législature précédente, grâce à la cohésion et à la fidélité de beaucoup d'entre vous.

Lorsqu'en 1958 le général de Gaulle est revenu au pouvoir, la tâche qui l'attendait et qui attendait avec lui ses compagnons, c'était d'abord de redonner à la France les éléments de base indispensables pour une action. Je veux dire qu'il fallait d'abord faire des institutions pour remplacer ce qui en tenait lieu. Je veux dire qu'il fallait ensuite refaire une monnaie, remplacer ce qui n'en tenait pas lieu et je veux dire qu'il fallait permettre à la France de lever cette terrible hypothèque de la guerre d'Algérie. Le général de Gaulle le premier a compris qu'il fallait mener à son terme la décolonisation si l'on voulait que le pays eût sa liberté d'action, sa possibilité d'être lui-même et de jouer un rôle dans le monde, y compris là où hier il avait la puissance coloniale. C'est ce qui a été accompli durant les premières années de la V^e République.

Après quoi notre tâche était de faire de la France un État moderne susceptible d'avoir sa politique, d'avoir sa défense nationale et une défense nationale digne de ce nom, d'avoir une industrie, une agriculture capables non seulement d'assurer à notre peuple sa subsistance mais de soutenir la concurrence internationale la plus large. Il fallait aussi réformer les rouages combien archaïques de notre administration et développer l'équipement et l'infrastructure. Il fallait, autrement dit, réparer le passé, forger le présent et préparer l'avenir.

Vous noterez d'ailleurs, et ceux d'entre vous qui ont pu suivre les débats de l'Assemblée précédente s'en souviennent, vous noterez que les gouvernements de la V^e République n'ont pas attendu d'avoir réalisé la première partie de cette lourde tâche pour entreprendre la seconde. Et qu'alors que nous nous débattions encore dans les difficultés de la guerre d'Algérie déjà un grand nombre de réformes étaient mises en chantier et faisait apparaître notre volonté de renouveau. Dès 1958, Michel Debré, alors Garde des Sceaux, établissait une réforme de la justice. Tout au long de son gouvernement, les réformes se sont succédées. Je rappellerai simplement la principale, la loi d'orientation, qui a déterminé l'avenir de notre politique agricole et par là même l'avenir de notre agriculture.

Lorsque je suis arrivé à mon tour à Matignon et bien que les premiers mois n'aient pas toujours été très faciles, nous avons, surtout depuis que le dernier référendum a donné à la politique suivie jusqu'alors l'appui massif du peuple français et depuis que les dernières élections nous ont apporté une majorité cohérente et fidèle, nous avons eu sans aucun doute plus de facilité qu'au départ pour travailler et pour créer. Par quoi se traduit cet effort qu'en commun nous avons fait et qu'en commun il faut maintenant continuer et accentuer ?

Je commencerai, parce que c'est le principal des préoccupations quotidiennes du Gouvernement, des parlementaires et des Français, je commencerai par la politique économique et financière. Il faut croire qu'il existe une certaine communion de pensée entre vous-mêmes et le Gouvernement puisque la présentation que je me proposais d'en faire reposait sur le diptyque qu'a présenté tout à l'heure Christian de La Malène : ordre et mouvement. Je voulais dire personnellement sagesse et raison, espoir et dynamisme. Ordre, sagesse, raison, c'est le plan de stabilisation, celui que nous avons lancé il y a maintenant un peu plus d'une année et qui a pour but d'assurer de manière durable la santé de notre économie. L'équilibre du budget que pour la première fois nous avons pu réaliser dans le projet qui va vous être soumis, est le signe tangible de la santé retrouvée, de la stabilité retrouvée. Nous risquons de rencontrer dans le déroulement du plan trois écueils principaux. Le premier c'était d'être impuissants devant la hausse des prix ; même les adversaires les plus acharnés sont obligés de reconnaître qu'à tout le moins il y a eu une pause manifeste. Notre second écueil c'était le risque que le commerce extérieur se dégradât de façon durable jusqu'à menacer la monnaie. Là encore les chiffres sont démonstratifs : notre balance des paiements n'a cessé d'être bénéficiaire et notre balance commerciale elle-même n'a cessé de s'améliorer.

Le troisième risque c'était la récession. Sur ce point un certain nombre de difficultés locales et que certains ici connaissent bien font que quelquefois on prétend qu'il y a en France un début de récession. Je voudrais réaffirmer ma conviction complète et confirmée par les plumes les plus autorisées, qui ne sont pas forcément les plus favorables, qu'il n'y a pas à l'heure actuelle de récession. Le président du Conseil économique disait hier « Nous sommes en expansion, nous sommes en suremplei ». J'ajoute que si cela ne doit pas nous empêcher de veiller avec soin à régler telle ou telle difficulté particulière, à apporter le secours de l'État à tel ou tel foyer d'inactivité structurelle ou conjoncturelle, si cela doit nous inciter surtout à avoir en main les moyens toujours présents pour pouvoir intervenir en cas de ralentissement et créer la relance, je puis vous affirmer que non seulement nos préoccupations sont telles mais que les moyens nous les avons. Nous avons mis en réserve, notamment en matière d'autorisations de programmes, tout ce qu'il faut pour pouvoir, dès l'instant qu'apparaîtrait dans le pays une menace, créer la relance.

En réalité nous sommes tout près du succès définitif pour ce plan de stabilisation. La seule étape qui nous reste à franchir est psychologique et j'en suis frappé chaque fois que je lis ici ou là, que j'entends des revendications soit d'augmentations de pensions, soit d'augmentations des prix, chaque fois même que je vois dans les décisions que le Gouvernement est amené à prendre des chiffres d'augmentation qu'il est obligé de consentir. Je constate ainsi que pour les Français littéralement intoxiqués par quarante années d'inflation, 8%, 10%, 12% sont des chiffres qui leur paraissent banals. L'augmentation des budgets de l'État était facilement de 12, 13% par an. L'an dernier, lorsqu'il a fallu fixer le tarif des journées des hôpitaux parisiens nous avons été obligés de consentir une augmentation de 18%. Pour que le plan de stabilisation puisse réussir complètement, pour que nous puissions dire que nous avons atteint notre but, pour que la stabilité soit installée de manière durable, il faut que les Français comprennent que les coefficients de 8, 10, 12% annuels qu'il s'agisse de salaires, qu'il s'agisse de pensions, de retraites, de traitements, sont des pourcentages absurdes : on ne peut les tenir qu'à condition que tôt ou tard par la hausse des prix, par la dévaluation de la monnaie on reprenne aux gens ce qu'on a fait semblant de leur donner. Et ce n'est pas un hasard, c'est je dirai une justice du sort si la dernière année de la IV^e République a vu une hausse des prix de 19%. C'est à cela que mène une certaine démagogie intellectuelle qui est, il faut bien le reconnaître, très répandue, non seulement chez ceux que La Malène appelle les opposants mais aussi chez beaucoup de commentateurs et dans beaucoup d'esprits de nos compatriotes.

C'est vraiment notre devoir que d'amener les esprits à une vue plus saine des réalités. J'ai cité l'autre jour les chiffres récents aux États-Unis. Dans une période de prospérité qui est probablement la plus longue et la plus remarquable de leur histoire, au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, les prix ont augmenté de 1% par an et les salaires ont augmenté de 2,5% par an. Bien sûr, il y a la base dont on part, mais puisque nous sommes dans les statistiques, puisque nous sommes dans les équilibres globaux, il faut comprendre les objectifs que l'on peut espérer atteindre ; au départ, se tromper sur ce qu'on peut atteindre, c'est être certain qu'on n'atteindra rien et je dirai même, si vous me permettez l'expression, qu'on se cassera la figure.

À côté de cette sagesse, de cette raison, de cet ordre incarnés pour nous dans ce Plan de stabilisation, il doit y avoir l'espoir, il doit y avoir le dynamisme, il doit y avoir le mouvement. Nous n'en sommes plus, je tiens à l'affirmer, à la sagesse financière telle qu'elle existait à l'époque d'un homme comme Poincaré. Le monde a évolué, le rôle de l'État a évolué. Il ne s'agit plus seulement d'avoir des finances correctes, il faut aussi un pays en développement, il faut des emplois créés sans cesse, des carrières ouvertes à des jeunes de plus en plus nombreux, il nous faut chaque jour davantage d'écoles, davantage de logements, davantage d'autoroutes et de téléphones. (À ce propos, ce n'est pas pour le plaisir de permettre aux gens de téléphoner entre amis que nous donnons une priorité au téléphone comme ont eu l'air de croire certains commentateurs devant l'importance que nous avons donnée au budget des P. et T., c'est parce que ce développement du téléphone c'est la base même de l'équipement industriel et économique du pays et c'est la base de la décentralisation.) Il nous faut une industrie puissante, il nous faut une agriculture rénovée assurant non seulement le ravitaillement du pays et le niveau de vie des producteurs, mais déversant ses produits sur les deux cent millions d'habitants du Marché commun qui doivent devenir nos clients et nos clients à des prix convenables.

Eh bien, mes chers amis, c'est tout cela dont vous allez avoir à connaître très prochainement puisque pour la première fois nous soumettons au Parlement non pas simplement le Plan, mais les orientations générales qui doivent servir à l'établissement du V^e Plan. Nous avons hier remis le rapport sur les orientations générales au Conseil économique et social, nous attendrons son avis, nous rédigerons définitivement ces orientations et nous vous les soumettrons. Vous aurez à les examiner, à en débattre et à les voter au cours de la prochaine session. Ce jour-là je suis convaincu que le Parlement pourra connaître que nous ne sommes pas le Gouvernement de la récession, mais le Gouvernement de l'expansion et du progrès.

Un deuxième sujet sur lequel je passerai rapidement, car il a été traité en partie tout à l'heure et plus largement hier soir je crois, avec beaucoup de brio par notre ami Sanguinetti, c'est celui de la Défense nationale. Il nous faut à l'évidence une armée moderne, c'est-à-dire une armée pourvue des armes modernes. Sur ce point, les discussions que nous pouvons lire parfois me paraissent dénuées du moindre bon sens. Nous ne sommes pas en mesure de faire une armée nucléaire capable de tenir tête aux Russes et aux Américains (grâce au Ciel nous n'avons pas à tenir tête aux Américains, nous comptons même fermement sur leur alliance au cas où il y aurait une offensive soviétique). Mais nous savons que militairement et par conséquent politiquement, les peuples qui n'ont pas l'arme nucléaire ne sont plus des puissances de premier plan. Quelqu'un qui revient de Chine me disait qu'il avait entendu dans la bouche de personnalités chinoises la réflexion suivante : « Vous avez reconnu la Chine et nous avons bien l'impression d'exister, mais ce qui nous a frappés c'est que vous n'ayiez pas signé le Traité de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires car nous pensions être les seuls à n'avoir pas renoncé à être une puissance. » Ce programme nucléaire constitue l'ossature de la loi-programme que nous allons vous soumettre et qui est le plan de notre armée pour les six années à venir. Cette loi sera déposée dès cette session et elle fera l'objet d'un très large débat parlementaire au début de la session de printemps, en même temps que vous aurez à connaître d'une loi réorganisant notre service militaire.

Ceci est un sujet extrêmement difficile, un des plus difficiles à résoudre sur le plan politique et social que nous ayons. Sur le plan technique c'est très facile, la difficulté est de passer du technique au social et au politique. Je suis convaincu qu'en dehors même des études très approfondies et très fouillées que nous avons pu faire, les débats et l'étude qui en seront faits dans les commissions et à l'Assemblée seront extrêmement utiles. En tout cas, pour la réalisation de ce programme militaire, vous devez savoir qu'aussi bien le président de la République que le Gouvernement y attachent une importance toute particulière. Ce n'est pas par hasard que ces derniers mois j'ai été amené à aller dans le Pacifique pour inspecter notre futur centre d'essais ni que, il y a quelques jours à peine, j'allais dans le Midi inspecter les premières unités opérationnelles de « Mirage » armés de bombes ainsi que l'usine qui prépare les vecteurs de nos futurs engins sol-sol en même temps que nos futurs satellites. Cette Défense nationale est le fondement même de notre politique étrangère.

Sur la politique étrangère je serai bref, vous la connaissez. Elle est et elle se veut indépendante, elle est et elle se veut européenne, convaincue que la politique et la défense de l'Europe doivent reposer sur les Européens eux-mêmes, faut de quoi l'alliance nécessaire des États-Unis ne serait plus une alliance mais une protection, ce qui ressemble beaucoup à un

protectorat. Nationale, indépendante, européenne, cette politique est d'ailleurs fidèle à ses alliances et au premier rang à l'Alliance atlantique qui reste un des éléments fondamentaux de notre politique générale et qui devra le rester tant qu'existera la menace en fonction de laquelle elle a été conclue.

J'en viens si vous le voulez bien à la refonte de nos structures administratives. Ici encore c'est un thème sur lesquels le Gouvernement a particulièrement travaillé et a eu recours au vote du Parlement et à l'appui de sa majorité. Nous avons par des textes réglementaires ou législatifs réformé l'administration départementale en concentrant l'autorité et la représentation de tous les Ministres sur le préfet. Nous avons par ailleurs créé une administration économique régionale, nécessaire parallèlement à la régionalisation que nous avons introduite dans le Plan et que nous introduisons d'ailleurs dans la présentation des investissements budgétaires. Nous avons mis sur pied une réforme de l'administration de la région parisienne, réforme qui demandera deux ou trois ans pour être en place, que vous avez votée, dont les premiers éléments sont en marche puisque nous avons désigné les préfets-délégués des nouveaux départements et qui doit enfin remédier à cette sous-administration de la région parisienne, sous-administration scandaleuse et qui a tellement contribué au succès de certains dans toute cette banlieue.

Nous avons également entrepris des réformes administratives dans les ministères ; je citerai le ministère de la Santé publique, le ministère de l'Agriculture pour lesquels nos amis Marcellin et Pisani qui sont ici ont l'un et l'autre avec beaucoup de courage dominé les routines et les préventions de leurs propres administrations.

D'une façon générale l'objet de ces réformes, plus exactement la pensée qui les inspire, c'est de renforcer l'autorité mais c'est en même temps de la déconcentrer. Nous entendons par là la rapprocher des citoyens, nous entendons aussi par là la rapprocher des collectivités locales et des représentants de ces collectivités que nous associons à notre action, en particulier au sein des commissions régionales pour l'expansion économique, et je tiens à dire ici combien les accusations que l'on entend fréquemment, d'après lesquelles nous chercherions à vider de leur substance les assemblées locales, sont dépourvues de tout bon sens. Au contraire, en renforçant l'autorité du préfet nous rapprochons des élus locaux celui qui peut leur répondre efficacement, celui qui peut discuter avec elles efficacement alors que précédemment tout ceci se perdait dans le maquis des transmissions entre les fonctionnaires départementaux et les ministères parisiens.

Je ne cache pas qu'il y a dans cet ensemble de réformes encore une grosse lacune : c'est la réforme des finances locales, c'est une réforme difficile, c'est une réforme lourde qui risque de nous coûter cher, car vous pensez bien qu'on ne réformera pas les finances locales sans le concours de l'État. Nous l'avons mise sur le chantier et j'espère que l'an prochain je pourrai vous dire qu'elle est prête et que nous la déposons. C'est une réforme qu'il faudra faire en tout cas avant la fin de la législature.

J'en viens aux réformes de structure en matière économique. En ce qui concerne l'industrie, d'abord, que faisons-nous ? Nous cherchons à favoriser la concentration industrielle, et ceci pour permettre à nos industries de tenir bon dans la concurrence internationale et notamment dans le Marché commun vis-à-vis de la concurrence allemande qui est sévère. Nous avons, dans le projet de budget qui vous est déposé, un certain nombre de dispositions qui

favorisent cette concentration, et par là même les amortissements et les investissements. Mais j'ajoute, et d'ailleurs le ministre des Finances l'a dit à la commission des Finances ou le dira à l'Assemblée nationale, que nous avons des pouvoirs réglementaires dont nous userons dans les prochains mois pour renforcer cette politique et en particulier pour accélérer les amortissements des entreprises qui auront opéré des fusions ou des concentrations.

Nous avons comme deuxième ligne celle de la décentralisation, avec comme double projet de désengorger la région parisienne et de maintenir ou d'établir une vie industrielle dans les régions où le recul de l'activité artisanale ou de l'activité agricole commence à apparaître menaçant. Je pense à ces régions de l'Ouest ou du Sud-Ouest ou du Centre, où la paralysie risquerait de s'installer si nous n'avions pas une politique dynamique et tendant à y créer des activités et des emplois.

J'ai déjà dit ce que nous allons faire dans ce sens en ce qui concerne la régionalisation des investissements. Je rappelle aussi la création du FIAT, que j'ai confié à Olivier Guichard, qui travaille directement avec moi, dont nous portons le budget cette année-ci de 100 millions à 150 millions – je parle en francs nouveaux – de 10 milliards à 15 milliards pour ceux qui comme moi-même n'ont pas encore fait très bien le passage, instrument extrêmement précieux car il me permet soit d'intervenir immédiatement lorsqu'il y a urgence en tel ou tel endroit, soit d'amorcer la pompe, de donner en quelque sorte le coup d'envoi pour obliger le Ministère compétent à jouer la partie.

En ce qui concerne le commerce nous sommes, je le reconnais, en dépit des efforts qui ont été faits, en dépit des assises du commerce qui se sont tenues, nous sommes encore un peu en retard. Il y aura une réforme des circuits de distribution qui doit être profonde. Cette réforme, dans quelques domaines elle est amorcée. J'en dirai un mot à propos de l'agriculture. Mais d'une façon générale tout ceci est extrêmement balbutiant. Cela pose d'ailleurs le problème d'une réforme fiscale fondamentale, réforme qui rejaillit elle-même sur le problème des finances locales. Il y a là tout un ensemble de problèmes qui nous obligent à l'heure actuelle à réfléchir encore pour mettre au point nos projets. Mais je crois également pouvoir dire que la réforme des circuits de distribution devra être largement amorcée au cours de l'année 1965 de façon à ce que le Parlement et vous-mêmes puissiez en être saisis, soit pour la session budgétaire de l'an prochain, soit au plus tard pour la session de printemps de 1966, compte tenu du temps que vous demanderez pour étudier vous-mêmes cette réforme à partir du moment où nous vous l'aurons soumise.

Quant à l'agriculture, je n'ai pas besoin de vous dire les efforts que nous avons faits pour la réforme des structures en ce domaine. Depuis la loi d'orientation agricole que Michel Debré et Pisani firent voter, un grand nombre de textes législatifs ou réglementaires ont paru. Plus encore l'action a suivi. Nous avons notamment, et je parle de ce que l'on connaît le moins – nous avons fait de considérables efforts pour l'organisation des marchés agricoles.

Un certain nombre de textes ont réorganisé complètement le marché du vin d'une façon que je crois satisfaisante et d'ailleurs il semble bien que sur ce point tout le monde soit satisfait. De même en ce qui concerne la viande avons-nous mis au point un certain nombre de mécanismes qui nous ont permis de passer l'année 1964, à propos de laquelle on vous a annoncé cent fois la catastrophe, de la passer fort bien. En fin de compte les prix au détail ont, avec quelque dents de scie, été relativement stables ; les prix à la production ont été stables et nous n'avons eu ni l'effondrement des cours et cette nécessité de stocker que nous avons

connue dans le passé, ni la pénurie et le manque si ce n'est momentanément à la suite de certaine manifestation qui finalement n'a pas profité à ses auteurs. Il en est de même en ce qui concerne les fruits et légumes ; les dispositions que nous avons prises l'an dernier en matière de réorganisation du marché ont fait que l'été 1964 s'est passé du point de vue de la commercialisation des fruits et légumes de façon presque parfaite, en tout cas meilleure que jamais dans le passé. Je reconnais que la température y a aidé, mais cela n'est pas le seul élément.

Non seulement nous nous préoccupons de la réorganisation des structures, mais nous nous préoccupons surtout, comme je disais au début, de préparer notre agriculture à être l'agriculture essentielle du Marché commun. Et c'est pourquoi nous continuons à mener inlassablement le combat avec nos partenaires européens pour aboutir à un véritable Marché commun agricole, à des prix communs, toutes choses qui sont nécessaires pour qu'enfin nous puissions dire qu'il y a Marché commun, car nous n'accepterions jamais un Marché commun industriel sans Marché commun agricole. Ainsi notre agriculture trouvera les débouchés considérables qui lui sont nécessaires si elle veut pouvoir élever rapidement son niveau de vie sans réclamer sans cesse des hausses de prix qui ne seraient pas à la longue compatibles avec la stabilité monétaire ni avec les possibilités des citoyens.

En matière d'équipement vous allez avoir un budget dans lequel, en dépit de l'effort de stabilité, d'équilibre que nous avons fait, vous allez trouver, je le crois, des satisfactions. Tout d'abord dans le budget des P. et T. – j'en ai dit un mot – dans le budget des autoroutes – vous avez pu voir que le ministre des Travaux Publics, notre ami Jacquet, s'en félicite, ce qui prouve que ce ne doit pas être si mal, car il est bien rare qu'un Ministre dépensier se félicite de son budget. Je rappelle, à ce propos, que notre objectif immédiat c'est d'ouvrir à la circulation, non pas comme on l'a imprimé 175 kilomètres d'autoroutes en France, mais chaque année 175 nouveaux kilomètres d'autoroutes. C'est notre objectif immédiat ; il peut apparaître à certains encore faible ; je demande simplement que ces « certains » ne soient pas ceux qui ne construisaient pas un seul kilomètre...

Je pourrais également citer le programme sportif ; nous soumettrons, pour la session de printemps, à votre vote une nouvelle loi-programme en la matière.

En matière culturelle, vous avez voté une loi-programme : elle se développe et la France fait sa toilette à ce point de vue là aussi.

En matière de logements, ce qui est un de vos éléments de préoccupation essentiels, vous avez voté des textes contre la spéculation immobilière ainsi qu'un texte sur le bail à construction qui doit permettre de corriger certains effets sur les prix qui ont résulté de ces textes sur la spéculation immobilière. Je souhaite que cette loi sur le bail à construction puisse aboutir complètement, rapidement.

Nous avons entrepris une réforme des HLM, aussi bien au point de vue de la gestion que des attributions. Nous avons, enfin, dans le budget, augmenté les programmes de construction dans des conditions telles que nous pouvons dire qu'entre les logements aidés et les logements non aidés il devrait être mis en chantier, en 1965, 400 000 logements. Vous avez vu d'ailleurs, par ce qu'on a déjà dit du V^e Plan, que c'est un chiffre que nous comptons dépasser largement dans l'avenir.

Au point de vue des écoles je ne dirai qu'un mot. J'en ai trop souvent parlé pour ne pas finir par fatiguer tout le monde. Mais je voudrais que l'on sache que l'effort que nous faisons en matière de construction scolaire et de budget de l'Éducation nationale est un effort absolument sans précédent dans l'histoire non seulement de la République, mais de la France. Nous avons cette année-ci, dans notre budget, 17% du budget qui sont consacrés à l'Éducation nationale. Et je le répète, c'est à l'Éducation nationale au sens strict : cela ne comprend ni les pensions versées aux enseignants, ni ce qui est prévu aux charges communes pour l'augmentation des salaires des enseignants en 1965. Nous venons de faire une rentrée scolaire, dans le primaire, dans le secondaire, dans le technique, qui n'est pas partout parfaite, mais qui est la meilleure qu'on ait eue depuis plusieurs années, malgré l'augmentation considérable du nombre des enfants. Et nous aurons d'ici peu une rentrée dans l'enseignement supérieur dont je suis convaincu que partout, et notamment à Paris, elle sera excellente.

D'un mot je rappellerai aussi le projet de loi sur la réforme des grands ports français, que nous allons vous soumettre ; en matière d'aménagement du territoire, la régionalisation des investissements, et la réforme du régime des aides de l'État. Je rappellerai ce que nous faisons pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon, de la Corse, l'effort que par le FIAT notamment, nous avons pu consentir à plusieurs reprises pour la Bretagne, le Massif central, le Sud-Ouest. Tout cela fait partie d'une politique qui est plus encore une politique sociale qu'une politique économique. Car pour nous l'économie n'est qu'une base, elle n'est qu'un moyen et c'est les hommes qui sont l'objet, c'est le social qui est la fin.

Dans le budget que nous allons vous soumettre, vous trouverez un certain nombre de dispositions qui traduisent cette volonté de progrès social. En particulier en faveur des personnes âgées, de nos vieillards, qu'il s'agisse de l'augmentation de l'allocation, d'allègements fiscaux ou de diverses autres mesures. De même en matière d'allocations familiales : si nous n'avons pas dans l'immédiat prévu une nouvelle étape pour la suppression des zones de salaires, je réaffirme que nous supprimerons les zones de salaires d'ici la fin de la législature.

Nous avons également pris des mesures de revalorisation des pensions et des rentes viagères, d'aménagement fiscaux en faveur des petits contribuables. En faveur de l'agriculture nous avons fait un effort particulier. C'est l'aide aux œuvres sociales, ce qu'on appelle l'aide au BAPSA, et c'est également le développement de ce qu'on appelle le FASASA ; nous avons également augmenté la retraite versée aux vieux agriculteurs qui quittent la terre. Je rappelle enfin la loi sur les calamités agricoles, que vous avez votée.

Au total, on peut dire que le pouvoir d'achat des salariés et des agriculteurs a augmenté, depuis 1958 et notamment ces dernières années, plus que jamais dans le passé.

Et il y a deux points sur lesquels je voudrais attirer votre attention, car on n'en parle pas suffisamment. Le premier, c'est l'action de ce qu'on appelle le FORMA, créé sous sa forme actuelle en 1961 par Michel Debré et Pisani déjà ministre de l'Agriculture, et dont nous avons depuis 18 mois assoupli et modifié l'action, et qui fait que nous avons grâce au FORMA un moyen d'intervention que nous utilisons constamment, sans qu'on le sache sauf dans les milieux professionnels, et qui nous permet de régulariser les marchés agricoles, et par là de soutenir le niveau des revenus des agriculteurs. Car je veux rappeler cette vérité d'évidence : quelques produits mis à part, le propre des produits de l'agriculture c'est que dès qu'ils sont en excédent les cours s'effondrent. C'est pourquoi l'action de ce FORMA, qui intervient tantôt pour éviter des hausses excessives à la consommation quand il y a pénurie, tantôt au contraire, très

fréquemment, pour régulariser les cours à la production et les empêcher de s'effondrer quand il y a, pour une raison ou une autre, afflux excessif, l'action de ce FORMA est non seulement une forme de notre action économique, de notre action sur les marchés agricoles, c'est une action sociale au profit tantôt du consommateur, le plus souvent des agriculteurs et des producteurs. Voilà pour le FORMA.

Et en ce qui concerne les travailleurs de l'industrie, un rôle capital revient et doit revenir au Fonds national de l'emploi que vous avez voté l'an dernier à la demande de Gilbert Grandval, ministre du Travail. Le Fonds national de l'emploi c'est ce qui nous permet, et sans qu'on en fasse état publiquement dans des moments de crise et de difficultés locales, telles que celles que nous avons connues à Decazeville ou à Saint-Nazaire – c'est ce qui nous permet d'atténuer considérablement les conséquences sociales. C'est une chose que je considère comme capitale, dont il faudra progressivement augmenter les moyens et qui doit arriver à régulariser l'emploi dans des conditions telles que nous puissions supporter certains à-coups, ici et là, à-coups qui sont fatals dans une évolution économique, sans qu'il y ait de conséquences sociales pour les travailleurs.

Tout cela doit aboutir, comme on l'a dit, à la politique des revenus. Cette politique vise à faire croître les revenus de façon juste et régulière, bien entendu globalement car nous ne prétendons pas planifier les revenus de chaque individu. Ce que nous essayons c'est de donner des orientations, de fixer des directions et de répartir globalement les masses provenant de l'expansion entre les différentes catégories sociales d'une façon plus juste et plus humaine que par le passé. Le V^e Plan va amorcer largement cette politique.

Voilà, mes chers amis, un tableau un peu désordonné, rapide quoique long, de l'action à la fois raisonnable et dynamique que nous cherchons à mener avec vous, avec votre appui.

Certes, la politique, comme la vie elle-même, est un combat permanent. Les difficultés surmontées sont remplacées par d'autres, de nouveaux problèmes surgissent au fur et à mesure que des solutions ont été trouvées et les opposants puisent dans des échecs répétés un excitant à leurs rancunes et à leurs impatiences, tant il est vrai que les apéritifs sont souvent amers ! Mais nous sommes prêts à leur faire face, comme nous sommes prêts à accueillir tous ceux qui voudront se joindre à notre action. Nous avons le courage, nous avons la conviction ardente et profonde que notre politique est la seule qui puisse mener la France sur le chemin de la dignité, de l'indépendance et du progrès économique et social. Nous avons enfin la solidarité sans faille qui nous unit et qui fait qu'à travers les différences d'origine, d'âge ou de tempérament, nous sommes les combattants d'un même combat, unis par nos souvenirs comme par nos espérances. Celui qui nous a rassemblés, est-il besoin de le dire, c'est le général de Gaulle. Que, de cette terre bretonne qui envoyant de ses fils rejoindre la France libre, notre pensée aille vers lui au moment où, au prix d'un effort surhumain, il fait acclamer la France par tout un continent. Nous continuerons autour de lui, avec lui, demain comme aujourd'hui,

Le gaullisme, a-t-on dit récemment, est un épisode. Je dirai plutôt, si vous me permettez l'expression, que c'est un film à épisodes, film grandiose qui se confond avec l'histoire des succès de la France depuis vingt-cinq ans, de même que l'histoire de l'antigaullisme se confond avec celle de ses revers et de ses humiliations. Le gaullisme c'est l'appel du 18 juin. L'antigaullisme c'est la capitulation. Le gaullisme c'est la Résistance. L'antigaullisme c'est la collaboration. Le gaullisme, c'est la Libération. L'antigaullisme, c'est l'impuissance élevée à la

hauteur des institutions et vingt-trois gouvernements en douze années. Le gaullisme ç'aurait pu être la question d'Indochine ou celle d'Algérie réglée comme l'a été celle de l'Afrique noire. L'antigaullisme ce fut la défaite à Dien-Bien-Phu, l'humiliation à Suez. La gaullisme, c'est la douloureuse guerre d'Algérie terminée, c'est la décolonisation menée à son terme, c'est la France en paix, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, partout dans le monde. L'antigaullisme, ce fut le franc à la dérive, les missions de mendicité auprès des Américains. Le gaullisme c'est la monnaie restaurée, indiscutée, les dettes remboursées. L'antigaullisme ce fut la politique française dictée d'ailleurs, et des chefs de gouvernement si éphémères que l'étranger ne savait pas leur nom. C'est Roosevelt qui a dit au général de Gaulle : « Sachez qu'il y eut des périodes où je ne savais pas le nom du président du Conseil français. »

Le gaullisme, c'est une direction nationale, indépendante et le chef de l'État le plus illustre de l'univers. C'est une tentative pour rendre à l'Europe une politique, une défense et jusqu'à la notion de son existence et de ses capacités, en face ou aux côtés des grands empires modernes. Le gaullisme, c'est encore la rénovation intérieure. C'est l'équipement du pays poursuivi à un rythme inégalé, c'est le progrès social et un effort constant pour construire une France plus humaine et plus juste. Le gaullisme, c'est le contraire du renoncement, de la médiocrité, de la résignation. C'est la fierté, c'est la prospérité, c'est l'optimisme. En fin de compte, le gaullisme se confond avec la renaissance de la France. Notre pays s'est réveillé, il a secoué quarante années de léthargie, de repliement, de vie au ralenti, il veut exister, il veut être heureux, il veut être grand. C'est notre fierté d'avoir été hier, d'être aujourd'hui et demain parmi les artisans de cette œuvre passionnante qui consolera nos vieilles générations de tant de sacrifices inutiles et d'humiliation subies, et qui ouvre à notre jeunesse toutes grandes les portes de l'avenir.

Anniversaire de la libération de Calais (27 septembre 1964)

Mots-clés : Calais – Commémorations/cérémonies – Histoire/mémoire – Royaume-Uni – Seconde Guerre mondiale – Transports – Tunnel sous la Manche

Le 6 février 1964, la France et le Royaume-Uni ont publié un communiqué commun estimant qu'un tunnel sous la Manche est réalisable du point de vue technique et serait profitable du point de vue économique. Jacques Vendroux, frère d'Yvonne de Gaulle, est député UNR depuis 1958 et maire de Calais depuis 1959, et à ce titre accueille ces cérémonies.

En ce jour anniversaire de sa libération j'apporte à Calais le salut du Gouvernement.

Certes, notre pays a depuis près d'un siècle durement subi l'épreuve des guerres sur son sol mais il n'est pas de ville qui plus que Calais ait au long de cette histoire fait preuve de courage et d'héroïsme. Le fait presque unique pour une ville d'avoir à la fois la Croix de Guerre de 1914-1918, la Croix de Guerre de la Deuxième Guerre mondiale et la Légion d'honneur est là pour en témoigner. 1914-1918, pendant quatre années Calais est un objectif d'autant plus important que Calais est le port par lequel arrivent des centaines de milliers de soldats britanniques, de soldats canadiens, d'autres encore qui devaient tomber aux côtés des nôtres, lutter pour la liberté et tomber en nombre incalculable. On aurait pu penser que de pareils sacrifices étaient devenus définitivement inutiles, que le bon sens triompherait et avec lui la paix. Calais aurait pu le penser qui avait perdu près de 3 000 des siens dans cette première guerre.

Pourtant vingt ans à peine après que l'encre du traité eût séché voici qu'à nouveau la guerre éclate. Au moins de mai 40 à la stupeur de nos dirigeants, de nos états-majors surpris dans leurs doctrines, les divisions cuirassées de Guderian déferlent sur la France et en moins de quinze jours arrivent sous les murs de Calais. Une fois encore les soldats français sous le commandement du capitaine de frégate de Lamberty, les soldats britanniques sous le commandement du général Nicholson et du colonel Holland luttent pour défendre la ville. Combat désespéré, on le sait d'avance, mais qui a pour but de permettre au plus grand nombre possible de soldats de s'embarquer vers la Grande-Bretagne. Londres devient à partir de ce moment-là le pôle commun de nos espoirs et de notre salut. À Calais c'est la nuit et le brouillard qui commencent, plus de quatre années d'occupation pendant lesquelles la population de Calais fera preuve de courage et d'abnégation. Les jours succèdent aux jours dans les privations, dans les souffrances. Mais la nuit c'est le passage de plus en plus bruyant des avions qui vont vers l'Est ; c'est les combattants de l'intérieur qui s'animent et c'est la voix de Londres, la voix du général de Gaulle qui vous parvient.

Enfin 1944. Tout à coup c'est le débarquement, débarquement en Normandie, débarquement en Provence, et l'avance des troupes alliées, la libération de Paris. Et Calais ? Le sens même et la marche des armées alliées condamnait Calais à être libérée plus tard que d'autres. Et puis, bien sûr, pour l'adversaire Calais restait une position capitale. Aussi la libération donna-t-elle lieu à des combats particulièrement acharnés. Pendant des jours et des

jours les avions alliés déversèrent sur cette ville, sur ses défenses, des dizaines de milliers de tonnes de bombes. Enfin voici que la III^e division canadienne, celle du major-général Spry, après avoir participé glorieusement à la libération de Boulogne, arrive prête à donner l'assaut à Calais et à libérer votre ville. C'est alors seulement dans les tous derniers jours que la population accepte de quitter la ville. Les combats font rage, les résistants de l'intérieur, ceux du corps franc de Saint-Vaast-la-Capelle, ceux du lieutenant Bonhomme entrent en liaison avec les glorieux soldats canadiens et tous ensemble finissent par briser la résistance ennemie. Ce jour-là, celui qui était entré le premier, qui avait fait la liaison entre l'armée canadienne et les Français de la Résistance, le commandant Mangin, tombait aux côtés du capitaine Jacques Vendroux aujourd'hui député-maire de Calais.

Calais est libérée mais dans quel état : le port détruit, 75% des habitations touchées par les bombardements, tout à refaire. La population, celle qui sort des caves après les bombardements, celle qui revient à la ville ne trouve que ruines. Il faut repartir et c'est ici qu'au courage et au patriotisme le peuple de Calais montre qu'il joint des qualités obstinées de confiance, d'espoir, de volonté de vivre. Ces qualités que vous manifestez au mois d'août 1945 en recevant ici dans un enthousiasme délirant le général de Gaulle, symbole de notre patrie et de la Libération, ces qualités on les met immédiatement en œuvre : la reconstruction commence, celle du port, celle des équipements d'abord, le confort vient après. Il fallait d'abord penser au plus utile, au plus pressé, c'est ce que la population de Calais a compris. Dans cette foi dans l'avenir, elle a dépassé les objectifs du passé. Il ne s'agit plus de refaire Calais, il s'agit de la reconstruire plus vaste, plus riche, plus active. Dans cet effort où les pouvoirs publics apportent leur appui à votre municipalité et aux autorités locales et régionales, dans cet effort plusieurs directions sont marquées. C'est d'abord le logement : développement de la ville même, création de nouvelles zones à urbaniser, création de zones d'habitations balnéaires, tous projets que votre maire nourrit et qu'il faudra réaliser. C'est ensuite la diversification industrielle. Calais traditionnellement est la ville de la dentelle mais une cité de cette importance ne peut vivre sur une seule industrie et c'est pourquoi depuis des années un effort constant est fait pour diversifier. Trois zones industrielles déjà installées, deux autres en projet.

Enfin c'est un effort particulier pour le développement du tourisme qui tient à la place particulière de la ville de Calais, qui après avoir été longtemps enjeu de la lutte entre la couronne de France et la couronne d'Angleterre est devenue le lien naturel entre la France et la Grande-Bretagne comme entre la Grande-Bretagne et le continent européen. C'est pourquoi Calais devient le premier port de France au point de vue du trafic des voyageurs, l'aérodrome de Calais est un des premiers également pour le transport des voyageurs. Un grand effort doit être fait pour que Calais non seulement soit un lieu de passage mais un lieu d'accueil et de séjour, en même temps qu'une porte vers l'intérieur de la France, que ce soit par le chemin de fer ou par la route. Tous ces projets sont aujourd'hui symbolisés par le tunnel sous la Manche qui se fera, nous l'espérons, nous le voulons, qui aboutira tout près d'ici et qui transformera le rôle de Calais. Il aura sans aucun doute des conséquences qu'il faudra mesurer, par exemple sur le port, mais il aura pour effet d'amener à Calais des foules de plus en plus nombreuses de Français se dirigeant vers l'Angleterre, de Britanniques venant en France ou en Europe ; tout cela fera de Calais un lieu de communications capital et lui donnera un essor exceptionnel.

Il faut noter à quel point ces liens qui se sont créés à Calais entre la Grande-Bretagne et la France, ces liens, qui sont symbolisés par le jumelage de votre ville avec une ville britannique, se retrouvent dans toutes vos activités puisque nous savons qu'une des plus importantes sources

d'emplois industriels à Calais vient de l'installation de filiales de sociétés britanniques dont certaines sont en cours de réalisation. Il y a là quelque chose que je tiens à mettre en lumière, au jour où nous célébrons le sacrifice commun des soldats français et alliés dans la dernière guerre.

Voilà comment votre ville sous ce soleil radieux témoigne de sa vitalité, de sa résurrection et de son espoir dans l'avenir, vingt ans après les ruines et les désastres. Vingt ans ! Vingt ans déjà. Oh ! Il ne s'agit pas de méditer sur la fuite du temps mais plutôt de chercher à en tirer des leçons pour l'avenir. Ces vingt années écoulées, cela signifie que les Français âgés de moins de trente ans ne peuvent avoir aucun souvenir précis et en tout cas aucun souvenir réfléchi de ce que nous avons vécu, de ce que Calais a si durement ressenti : la défaite de mai 40, plus de quatre années d'occupation, les ruines et les souffrances qu'a coûtées la libération. Et cela veut dire que les Français qui n'ont pas trente ans, c'est-à-dire 23 millions de Français dont la masse chaque année est rejointe par près d'un million de nouveaux-nés, ignorent tout cela. C'est pourquoi c'est notre devoir, c'est le devoir de nos générations qui ont connu et vécu cette période de notre histoire de rappeler sans cesse jusqu'à en imprégner les jeunes les leçons de l'effondrement de 1940 et de ce qui s'en est suivi. Il y en a me semble-t-il trois qui sont essentielles.

La première c'est qu'il n'y a de protection que fondée d'abord sur la défense nationale. Les alliances, si nécessaires soient-elles, si puissantes, si fidèles soient-elles, et Calais peut témoigner de ce que furent l'effort et le courage du peuple britannique et du peuple canadien – les alliances peuvent nous promettre la libération. Elles ne peuvent nous garantir ni la dissuasion de l'adversaire, ni le succès initial. Et à notre époque cela veut dire qu'elles ne peuvent pas nous assurer la survie.

La deuxième leçon c'est qu'il n'est pas de défense nationale capable de décourager un agresseur sinon fondée sur les armes les plus modernes et les plus terribles, c'est-à-dire, en 1940, les divisions cuirassées et les avions de combat, et aujourd'hui l'arme nucléaire.

Et la troisième leçon, qui n'est pas la moins importante, c'est qu'un pays risque de disparaître si ses institutions ne sont pas en mesure de résister au choc des armes, si elles ne sont pas incarnées dans un chef d'État qui détient de la nation toute entière la charge et la responsabilité sans équivoque et sans partage du destin du pays aux heures décisives.

Voilà les leçons que le général de Gaulle a tirées de la guerre et des événements, voilà les leçons qu'il nous a apprises. Il n'est pas de ville qui plus que Calais soit en mesure de les comprendre et d'en tirer les conséquences.

Voyage en Lorraine : Metz et Nancy (1^{er} octobre 1964)

Mots-clés : Administration – Agriculture – Aménagement du territoire – Autoroutes – Collectivités locales – Comités d'expansion – Déconcentration/décentralisation – Enseignement technique – Lorraine – Métropoles d'équilibre – Metz – Meurthe-et-Moselle – Moselle – Nancy – Plan – Préfet – Sidérurgie – Transport maritime/fluviat – Transports

Georges Pompidou se rend en Lorraine le jeudi 1^{er} octobre. Il reçoit les corps constitués à Metz, puis inaugure la Foire avant un déjeuner organisé à Metz. Dans l'après-midi, il visite Frouard (port de Nancy) puis la Faculté des lettres. La journée se conclut par un dîner où il prononce le deuxième discours ici retranscrit. Raymond Mondon est maire de Metz, Pierre Weber maire de Nancy, Paul Driant sénateur de la Moselle.

Foire internationale de Metz (1^{er} octobre 1964)

Mesdames, messieurs,

je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements pour l'accueil qui m'a été fait, d'abord à M. le député-maire de Metz, mon ami Raymond Mondon, ensuite à tous les représentants du département et également à M. Philippe Guermond, président-directeur général de la Foire internationale de Metz, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette manifestation.

En venant ici à Metz, j'entendais à la fois montrer l'intérêt que porte le Gouvernement à la Foire internationale de Metz en tant que manifestation d'activité commerciale et industrielle, et également pour le développement de la région lorraine, en particulier dans ce département de la Moselle qui, dans la France d'aujourd'hui, ainsi que le disait tout à l'heure le président du Conseil général, est à la pointe du progrès économique.

Certes, la première impression qu'on peut avoir en venant ici est celle de la puissance économique de cette région, de son activité, de sa richesse. Mais il va de soi qu'il n'est pas de puissance économique qui n'aille sans des difficultés, sans des à-coups, sans des craintes, comme d'ailleurs, grâce au ciel, sans des espérances. Et au cours des allocutions que j'ai entendues tout à l'heure avec le plus grand intérêt, je reconnais que l'optimisme était tempéré de quelques réserves, et que l'on sentait au fond de chacun, et ceci est normal, quelques craintes pour l'avenir et quelques désirs d'être rassuré.

Il va de soi, bien sûr, que le Gouvernement et que le Premier ministre ne peuvent pas prétendre rassurer. Nous ne sommes pas les maîtres de l'avenir, et surtout, vous le savez bien, l'activité, la prospérité, la puissance, la richesse, sont le fruit de l'activité de chacun. Par conséquent c'est d'abord des Lorrains, c'est d'abord des Mosellans, c'est d'abord des Messins que dépend leur propre avenir.

Ceci étant dit, j'ai très bien compris que dans l'activité actuelle du département vous apercevez quelques points noirs. Reconnaissons, d'ailleurs, que ces sujets d'inquiétude peuvent paraître s'estomper ou en tout cas être moins sérieux qu'ils ne semblaient l'être il y a 18 mois ou un an. Je pense par exemple aux Houillères de Lorraine, dont la production semblait devoir être artificiellement ralentie et dont, vous le savez, la politique actuelle du Gouvernement est au contraire de la maintenir à un niveau raisonnable, c'est-à-dire en gros au niveau de l'activité qui est atteint actuellement : entre 14 et 15 millions de tonnes actuelles.

Il en est de même de la sidérurgie. J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de recevoir à Matignon les représentants de la sidérurgie et de les entendre exprimer leurs inquiétudes. On pouvait avoir l'impression que le développement des sidérurgies portuaires, que l'importance prise par les minerais riches d'outre-mer risquaient de menacer la vieille sidérurgie lorraine créée et fondée sur son minerai de fer. Et nous avons pu éprouver quelques inquiétudes en ce qui concerne en particulier les minerais de fer. Eh bien ! Aujourd'hui je crois qu'on peut affirmer que la sidérurgie lorraine a prouvé et prouve encore qu'elle joue résolument la carte de l'optimisme et de l'expansion. À ce point de vue-là, la création du nouveau complexe de SACILOR qui produira, selon les méthodes les plus modernes, 1 600 000 tonnes d'acier, est à la fois un signe de confiance, un signe de hardiesse dont je félicite ses auteurs, et aussi la démonstration que l'avenir de la Lorraine est en bonnes mains et qu'il est sûr.

Bien entendu, de telles entreprises ne sont possibles que si un certain nombre de conditions sont réalisées. L'État, sur ce point, doit faire un effort. Il me semble, et je crois pouvoir dire, qu'il a commencé à le faire. Vous parliez des difficultés que représente pour une région comme la Lorraine le fait de voir son activité liée presque exclusivement à deux industries de base, c'est-à-dire le charbon et la sidérurgie. Mais précisément le Gouvernement entend faciliter la diversification de l'industrie, favoriser la création d'industries complémentaires, d'industries de transformation qui donneront à cette économie à la fois plus de souplesse et plus de solidité. C'est ainsi, par exemple, que le Gouvernement approuve les projets d'extension de l'activité des houillères dans le sens de la chimie. C'est ainsi également que nous avons introduit dans la carte qui a été établie pour l'aide de l'État au titre de l'aménagement du territoire, nous avons introduit, en Lorraine précisément, ce que nous appelons des zones d'adaptation industrielle qui permettent aux industriels désireux de se décentraliser ou de créer de nouvelles industries, de recevoir les primes qui sont prévues pour les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest. Ceci précisément parce que le Gouvernement a conscience que malgré son haut degré d'activité la Moselle, de par sa structure économique, de par la concurrence qu'elle connaît à ses portes et de par son essor démographique, a besoin de recevoir une aide, plus qu'on ne pourrait le croire au premier abord en voyant son niveau de vie actuel et son expansion.

Car il y a des problèmes. M. Driant, tout à l'heure, évoquait le problème de l'agriculture. Il existe en Lorraine. On a tendance à penser qu'une région comme celle-ci est avant tout une région industrielle. Or nous savons qu'il y a en Moselle de très nombreux agriculteurs, qu'il y a 30 000 exploitants qui, à l'heure actuelle, exploitent des surfaces de moins de 10 hectares. Eh bien ! Il est évident que dans l'évolution du monde d'aujourd'hui, des exploitations de cet ordre sont extrêmement peu rentables et supposent infiniment de privations et de dureté de vie. Il faut une évolution. Cette évolution, elle est inévitable. Mais notre devoir, et je n'en dirai pas

plus pour aujourd'hui pour mille raisons que vous comprendrez, le devoir du Gouvernement c'est de faire que cette évolution s'effectue d'une part en ménageant les agriculteurs, en leur évitant des transitions brutales et l'exode fatal et désespéré ; d'autre part, en ouvrant aux jeunes agriculteurs de demain les portes de l'avenir et la possibilité d'exploitations réellement rentables.

Telle est cette politique du Gouvernement. Politique sociale à l'égard de l'agriculture toute entière et en particulier des petits et des vieux agriculteurs. Politique d'avenir et d'ouverture, notamment par le Marché commun agricole pour les jeunes agriculteurs. C'est la seule qui leur permettra d'acquérir enfin ce que l'on appelle la parité, qui ne doit pas être l'introduction de la vie citadine à la campagne, mais l'arrivée des agriculteurs à un niveau de vie comparable avec celui des citoyens.

Ce développement, cette évolution supposent une importante infrastructure et notamment des moyens de transport et d'ouverture sur l'extérieur. C'est là, je le sais, une principale préoccupation dans tout l'Est de la France, et particulièrement en Lorraine. Quand je vais à Strasbourg, on me parle du Rhin-Rhône. Quand je viens à Metz, on me parle du « Mer du Nord-Méditerranée ». Et certains rappellent à juste titre qu'il ne faut pas oublier la Meuse. Bien d'autres encore, sans doute, ne devraient pas être oubliés. Il m'arrive parfois, à moi Auvergnat, de me demander si je ne devrais pas réclamer un canal à travers le Massif central...

Nous essayerons, néanmoins, de dire très rapidement quelle est sur ce point notre politique. Notre politique, c'est bien sûr, ainsi que l'a demandé M. Raymond Mondon, d'un terme qu'après lui j'emploierai tout en le déplorant, de « désenclaver » la Lorraine. Il s'agit de faire que la Lorraine ne soit pas une espèce d'îlot, mais soit au contraire largement ouverte vers l'extérieur. Cela, reconnaissons-le, est commencé. La canalisation de la Moselle qui dans un très bref délai atteindra le port de Metz rénové a déjà ouvert une porte très large : la porte de la mer du Nord. Mais je suis d'accord avec vous : il ne s'agit pas simplement de s'ouvrir vers le nord et cela pour plusieurs raisons. D'abord parce que la Lorraine doit retrouver le grand canal lotharingien d'autrefois, cette voie qui se continue par le Rhône, jusqu'à la Méditerranée, jusqu'à l'Italie. Ensuite parce qu'il ne faut pas penser qu'à Metz. Les autres villes de Lorraine, et en particulier Nancy, Pont-à-Mousson, auraient vite fait à juste titre de protester. Par conséquent il est nécessaire que cette voie d'eau qui s'est ouverte et qui va s'achever de Metz à la mer du Nord, se continue vers le Midi de façon à atteindre un jour la Méditerranée. Nous avons inscrit au IV^e Plan un budget d'études et d'acquisition de terrains. Sur ce point le V^e Plan devra marquer un progrès substantiel. Dans le débat que nous allons avoir au Parlement prochainement, nous traiterons uniquement des orientations générales du V^e Plan. Mais le Parlement aura l'an prochain à voter le V^e Plan lui-même et c'est à ce moment-là que nous verrons les progrès qui pourront être faits pour préparer la réalisation de cet axe Mer du Nord-Méditerranée.

Il n'y a pas bien entendu que la voie d'eau. Si importante soit-elle, elle est longue, elle est coûteuse, elle n'est pas la seule. D'ores et déjà vous avez le fer, et la SNCF souffrirait de m'entendre si je ne mentionnais pas le rôle important qu'elle joue ou qu'elle peut jouer pour les transports en ce domaine. Et puis vous avez la route, ou plus exactement l'autoroute. Nous sommes en Lorraine où la circulation a atteint un niveau tel que l'autoroute seule répond aux besoins et permet ces communications faciles et rapides. Nous avons, vous le savez, commencé,

et nous pouvons considérer que l'autoroute Metz-Thionville est sur le point de se terminer. Vous savez aussi que l'autoroute Metz-Nancy va commencer, puisque cet après-midi même je m'arrêterai dans la région de Frouard où vont, en 1965, commencer à s'édifier les plus importants travaux de cette autoroute. Quel sera le rythme d'exécution, je ne puis le dire avec précision tout de suite, mais je crois pouvoir affirmer que le V^e Plan verra se terminer la réalisation de l'autoroute Metz-Nancy.

Par ce développement des communications, ce n'est pas simplement l'activité économique de la Lorraine qui est facilitée, c'est aussi la préparation de cette grande métropole urbaine Metz-Nancy à laquelle on a fait allusion et dont je voudrais dire un mot maintenant. Je ne crois pas qu'il faille faire des autoroutes parce qu'il y a la métropole Metz-Nancy. Je crois que c'est en faisant les autoroutes, les voies d'eau, c'est en facilitant les communications que nous créerons tout naturellement, le long de la vallée de la Moselle d'abord, et de Metz à Nancy, cette grande agglomération qui constituera ce que nous appelons une métropole d'équilibre, c'est-à-dire un grand centre urbain, industriel, commercial, susceptible de faire équilibre d'une part, en France même, à l'attrait excessif et à l'expansion parfois envahissante de la région parisienne, et, d'autre part, à l'échelle de l'Europe, aux grandes concentrations d'outre-Rhin. Cette métropole régionale Metz-Nancy, nous devons aujourd'hui la penser en termes complémentaires, et c'est pourquoi les rivalités entre Metz et Nancy doivent être désormais limitées aux plaisanteries de fin de banquet, car les intérêts des deux villes sont liés. Ils ne le sont pas simplement par l'intérêt que l'un et l'autre trouveront à ce développement, ils le sont aussi par les charges qu'un tel développement entraînera. Je ne suis nullement surpris d'avoir entendu plusieurs de ceux qui ont parlé avant moi faire allusion à ce problème des charges, du financement des équipements et de l'équilibre des finances locales. Il est vrai que le développement de l'urbanisation dans notre pays, que l'extension des agglomérations telles qu'elles se produit, créent pour les collectivités locales des charges écrasantes : la voirie, le logement, la scolarisation, l'eau, le gaz, l'électricité ; il y a des besoins énormes et dont chacun, de nos jours, considère comme un droit qu'ils soient satisfaits. Les satisfaire représente un ensemble de charges pour lesquelles les ressources des collectivités locales ne sont pas suffisantes. Reconnaissons, d'ailleurs, qu'elles sont loin de l'être et que d'ores et déjà l'État prend une part considérable, voire prépondérante, dans la réalisation de la plupart de ces équipements.

Mais j'entends bien que pour certains il faudra accentuer notre effort. Et je parlerai d'abord, si vous le voulez bien, de l'équipement humain, c'est-à-dire de la formation professionnelle et de la scolarisation. Je crois qu'aucun Gouvernement n'a fait autant d'efforts pour développer l'éducation nationale. Ceci étant dit, je reconnais, et j'en ai eu conscience l'an dernier, qu'une certaine insuffisance s'est manifestée en Lorraine, et particulièrement en Moselle – notamment en ce qui concerne l'enseignement technique. J'en ai eu conscience, puisque, contrairement à ce qui est sa vocation principale, j'ai sur le fonds d'investissement de l'aménagement du territoire, qui dépend directement de moi-même, fait attribuer des crédits pour la création d'établissements techniques dans le département de la Moselle. D'autre part, j'ai demandé à M. le ministre de l'Éducation nationale, dans le budget de 1965, de prévoir un effort particulier pour l'enseignement technique et pour la formation professionnelle, et notamment pour certaines régions dont les besoins sont de plus en plus grands compte tenu de la démographie, régions au premier rang desquelles je place le département de la Moselle. Je ne le dis point ici pour vous faire plaisir, mais parce que c'est la vérité.

Nous aurons également à nous poser le problème de l'alimentation en eau de votre département. Les besoins grandissent chaque jour et vous savez les difficultés que nous rencontrons pour la solution du problème, que nous avons espéré trouver avec le concours de nos amis belges. Ceci à l'heure actuelle paraît quelque peu compromis. C'est pourquoi, si nous n'aboutissons pas, nous envisageons d'inscrire au V^e Plan des crédits importants pour la réalisation de ce projet d'alimentation en eau. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit là de dépenses considérables, de l'ordre de 250 à 300 millions de francs – je parle, bien entendu, en francs actuels.

Autoroutes, voies d'eau, voilà encore des équipements pour lesquels l'État fera l'essentiel, et même la quasi totalité.

Reste la nécessité pour les collectivités locales de pouvoir faire face à leurs charges propres et je sais que sur ce point la situation actuelle est difficile. La solution, nous la trouverons. La solution, cela ne peut pas être, et vous le savez bien, purement et simplement l'appel à l'aide de l'État. Il faut d'abord que les services qui sont rendus aux citoyens, aux habitants, soient payés à leur juste prix. Il faut que les habitants ne soient pas simplement des contribuables, participant par l'impôt aux équipements locaux. S'ils veulent être des contribuables moins surchargés il faut qu'ils soient des consommateurs qui payent la valeur de ce qui leur est fourni. C'est un premier principe, un principe de bon sens et qu'il faut petit à petit réintroduire dans la mentalité du Français qui a longtemps été habitué à ne pas payer les services rendus à leur juste valeur.

Il faut ensuite probablement réformer les finances locales. Vous savez que des projets sont en cours, projets qui quelquefois vous inquiètent mais dont je puis vous assurer qu'en tout état de cause ils ne devraient pas diminuer vos sources de revenus. Mais plus encore peut-être qu'une réforme proprement dite des finances locales il faut repenser, selon moi, la répartition des charges entre l'État et les collectivités locales. Il faut refaire la distinction entre ce qui est véritablement du ressort des collectivités locales et que celles-ci ne doivent entreprendre que si elles sont en mesure de le payer et de le faire payer par leurs concitoyens, et d'autre part les charges correspondant à des services de l'ordre de ceux qu'un État moderne doit assurer à tous les citoyens ; ces services-là doivent revenir purement et simplement à la charge de l'État. Ceci, notez-le, pourrait dans une certaine mesure inquiéter quelque peu ceux qui sont à la tête d'une cité, car si l'État prend les dépenses à sa charge vous vous doutez bien qu'il entendra aussi regarder les choses de plus près et ne pas laisser les initiatives et les responsabilités aux maires ou aux conseils généraux. Je le dis en toute franchise, on ne peut pas à la fois se débarrasser de la charge et garder le pouvoir.

Mais je suis convaincu qu'en toutes ces matières un équilibre peut être trouvé. Et il peut être trouvé d'autant mieux que nous voyons dans un département comme la Moselle à quel point la coordination des efforts entre les services de l'État et les collectivités locales et départementales marche bien. Nous voyons que le préfet est unanimement l'objet d'éloges de tous les représentants des collectivités locales et je vois que ce même préfet nous fait l'éloge de ceux qui sont à la tête de ces collectivités locales. Par conséquent, je suppose que la coordination marche bien. Pourquoi ? Parce que les Lorrains sont des gens qui veulent travailler, qui veulent grandir, qui veulent prospérer et qui sont à la fois raisonnables et dynamiques. Parce

qu'ici l'initiative privée vient constamment précéder ou suivre l'action de l'État et que l'une et l'autre, loin de se contrarier, s'étayent et se complètent. C'est en Lorraine qu'un des premiers « comités d'expansion » est né et s'est développé brillamment, vous le savez. Et c'est en Lorraine que nous verrons aussi, j'en suis sûr, fonctionner remarquablement la Commission régionale que nous allons créer dans le cadre de la réforme administrative.

En faisant cette réforme administrative, en donnant aux autorités régionales et départementales plus de pouvoir, en « déconcentrant » comme on dit, nous avons voulu, non pas aggraver la main-mise de l'État sur les collectivités locales ou sur les assemblées départementales, mais au contraire faciliter le dialogue entre l'État et ces collectivités, en le transportant « sur le tas » et là où a lieu l'action, au lieu d'obliger ce dialogue à s'établir par l'intermédiaire des ministères parisiens. C'est ainsi qu'a été conçue la réforme administrative et c'est pourquoi j'espère qu'elle donnera satisfaction à la fois à ceux qui veulent l'efficacité et à ceux qui veulent continuer au sein de leur assemblée à participer au développement de leur province.

Je voudrais, pour terminer, vous dire combien de toutes nos provinces la Lorraine est une de celles sur lesquelles le Gouvernement fonde le plus d'espoirs. D'abord, bien sûr, à cause de cette puissance industrielle dont je parlais, qui fait de la Lorraine un des éléments fondamentaux de notre puissance économique et par conséquent de l'espérance qu'a la France de devenir plus grande, plus prospère et de pouvoir être mieux armée pour affronter la compétition internationale pacifique. À ce point de vue-là, industriels, travailleurs, élus, responsables peuvent et doivent pouvoir travailler avec dynamisme et dans l'optimisme, assurés qu'ils sont, je m'en porte garant, de l'aide de l'État pour les grandes infrastructures économiques comme pour les équipements sociaux, qu'il s'agisse d'écoles, d'autoroutes, de voies d'eau ou de logements.

Et ensuite aussi parce la Lorraine a toujours su concilier sa fidélité profonde à ses traditions particulières avec un patriotisme ardent et, aux jours difficiles, courageux. Le compte est long de ce que la France doit aux Lorrains, et récemment encore l'appui sans réserve que les populations lorraines ont apporté au général de Gaulle a pesé lourd chaque fois qu'il s'est agi pour le pays de choisir entre la voie du renoncement et la voie de la rénovation. Et si demain l'Europe commençait à exister, à penser et à agir par elle-même, alors, j'en suis convaincu, la Lorraine, qui a tellement souffert des divisions de notre continent, serait la première à applaudir à la création et au développement d'une Europe ressuscitée, qui saurait trouver dans la diversité de nos vieilles nations, non pas des causes de division et de querelles mais un surcroît de richesses humaines, intellectuelles et matérielles.

Allocution prononcée à Nancy

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier M. le député-maire de Nancy et M. Fournier, vice-président du Conseil général, pour les paroles qu'ils ont prononcées tout à l'heure à mon égard comme à l'égard du Gouvernement. Nous connaissons, et la France entière

connaît la profondeur du patriotisme lorrain et ce n'est pas sans émotion que nous l'avons reconnu dans les dernières paroles de M. Fournier. Qu'il me soit permis aussi de remercier la ville de Nancy de son accueil.

Comment pourrait-on faire en Lorraine un séjour, un voyage, si courts soient-ils, sans le terminer par cette ville, ville royale dont la beauté ce soir rappelle les splendeurs du passé, en même temps que les projets que nous avons vus, que les paroles que vous avez prononcées font apparaître la volonté de renouveau, d'action, de jeunesse et de dynamisme qui aujourd'hui animent toute la Lorraine.

De ce point de vue Nancy est une ville symbolique puisqu'elle est l'une des plus grandes par le passé mais qu'elle est aussi une ville qui se refuse à s'endormir sur ce passé, qui veut se tourner vers l'avenir, se mettre dans le grand courant de rénovation qui caractérise en ce moment toute votre province et on peut le dire tout notre pays.

J'y pensais tout à l'heure, à l'Université, en voyant la vieille Faculté des Lettres (quand je dis vieille, c'est les lettres qui sont vieilles, mais la Faculté est neuve), en voyant donc cette Faculté des lettres qui utilise maintenant les moyens les plus modernes et qui entreprend sur notre langue française des travaux à l'aide de machines que non seulement nos ancêtres ne connaissaient pas, mais que ma propre génération ne soupçonnait pas. Et à côté de cette Faculté des lettres il y a ces Facultés des sciences, il y a ces écoles d'ingénieurs, illustres dans la France entière, il y a cette Faculté de médecine qui projette un des plus beaux centres universitaires hospitaliers de France. Il y a donc, partout, je le répète, volonté de l'action, jeunesse, dynamisme.

Sur le plan économique c'est la même chose. Nancy se refuse d'être à l'écart de l'expansion que connaît la Lorraine et que ce matin la Foire internationale de Metz symbolisait à nos yeux. Elle refuse d'être à l'écart et pour cela elle entend participer aux grands courants, être reliée au grand effort industriel. C'est toute cette action que nous avons évoquée longuement à Metz et à Nancy, qui va réconcilier, ainsi que vous le disiez très bien, M. le député-maire, et les deux villes et les deux maires et nous tous ici.

Vous voici attelés à une même tâche. Mais pour cela il faut que nous vous unissions : le mariage c'est à nous de le célébrer. Cela demande que nous vous fassions des autoroutes, que nous canalisions les voies d'eau. Je le sais et je vous ai promis que nous le ferions. Tout ne se fait pas en un jour, mais ce qui a été fait, ce qui se fait en ce moment, ce qui se prépare et ce qui sera dans le Ve Plan, j'en suis convaincu, tout cela vous donnera d'amples satisfactions.

Bien que je ne veuille pas répéter ici ce que j'ai déjà dit à Metz, je voudrais que vous sachiez que le Gouvernement a pris conscience du fait que quels que soient l'effort et l'expansion économiques actuels de la Lorraine il y a, dans la poussée démographique de ce pays, dans sa structure industrielle fondée essentiellement sur les industries de base, un certain nombre de risques pour demain qui imposent un effort collectif : effort, bien sûr, des populations lorraines, mais effort aussi de l'État, pour garantir à votre jeunesse la sécurité de l'emploi et pour préparer cette province à être ce qu'elle doit être, c'est-à-dire capable de rivaliser avec les provinces et les régions les plus riches et les plus dynamiques du Marché commun.

Vous avez, M. le député-maire, insisté particulièrement, au cours de votre allocution, sur ce que j'appellerai les équipements sociaux, qu'il s'agisse par exemple du logement ou des écoles. M. Fournier rappelait avec justesse l'effort particulier consenti par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle en ces matières, effort dont il a souligné que le Conseil général l'avait financé par des centimes, c'est-à-dire par l'impôt. Il prouvait ainsi qu'il avait compris et pratiqué ce que je demandais ce matin : c'est-à-dire que chacun s'aide avant de demander à l'État de l'aider. C'est le meilleur moyen pour avoir le droit d'être aidé. Vous l'avez fait et vous avez donc le droit d'être aidés. Nous l'avons d'ailleurs déjà pratiqué quelque peu. Nous avons, vous le savez, sur le fonds d'aménagement du territoire, apporté un concours particulier à l'enseignement technique dans votre région et nous avons demandé au ministre de l'Éducation nationale de prendre le relais et de le prendre largement. Nous avons même, si je ne me trompe, apporté un secours particulier à la ville de Nancy pour la rénovation du quartier Saint-Sébastien. Nous savons enfin qu'en ce qui concerne votre politique du logement vous avez besoin d'attributions plus importantes que par le passé et, de retour à Paris, c'est un problème que j'examinerai avec M. Maziol, ministre de la Construction.

Tout cela fait, vous le voyez, que durant ce court séjour il me semble avoir tout de même pris conscience d'un certain nombre de réalités de votre province : sa volonté de travail, son ardeur, son obstination patriotique, mais en même temps son désir d'être soutenue, son désir de se sentir comprise par la collectivité nationale et de ne pas être considérée comme une région très riche et qui doit se suffire à elle-même.

C'est vrai, la Lorraine, de par sa situation géographique, de par un certain nombre de droits qu'elle a sur la France, et que je rappelais ce matin, la Lorraine a le droit d'être aidée à la mesure de ses propres efforts.

Je me résume, si vous le voulez bien. Dans un monde qui est en pleine transformation, dans une France enfin ressurgie, la Lorraine nous donne l'exemple. Nulle part l'ancienneté, la culture, la beauté du passé ne se concilient mieux qu'à Nancy avec la volonté de rénovation et de progrès. Notre héritage n'est plus prétexte à routines ou excuse à renoncement. Il est obligation au contraire de forger l'avenir avec le dynamisme de la jeunesse. Grâce aux équipements en cours, Metz et Nancy vont se rejoindre pour fonder un ensemble urbanisé qui, s'appuyant sur l'activité commerciale et économique de Metz, sur le rayonnement artistique et intellectuel de Nancy, sur la puissance industrielle de toute la Lorraine, constituera une des grandes métropoles de la France de demain, mais aussi de l'Europe.

Que tous ici, intellectuels, industriels, travailleurs, élus, responsables, travaillent à cela avec ardeur et avec optimisme. Car ils doivent savoir qu'ils auront l'appui sans réserve de l'État, l'État qui n'a refait son autorité et qui n'a stabilisé sa situation financière que pour se donner les moyens d'une politique économique et sociale hardie et nouvelle.

Je voudrais, en terminant, rappeler que la France du général de Gaulle a choisi résolument la voie du progrès. L'appui constant, l'appui ardent que la Lorraine, parmi toutes nos provinces, et que, parmi toutes nos grandes cités, Nancy, n'ont cessé d'apporter à cette œuvre est un réconfort pour nous et c'est pour la Lorraine et pour Nancy la garantie, je vous le promets, qu'elles y trouveront les moyens de leur propre prospérité et de leur propre grandeur.

Motion de censure et politique agricole (27 octobre 1964)

Mots-clés : Administration – Agriculture – Blé – Commerce/distribution – Enseignement agricole – Institutions – Kennedy Round – Lait – Loi d'orientation agricole – Maïs – Marché commun – Motion de censure – Négociations européennes – Opposition – PAC – Parti communiste – Parti socialiste – Prix – RFA – Royaume-Uni – Subventions agricoles

À la suite de la « grève du lait » qui durait depuis mi-septembre et d'un débat à l'Assemblée nationale sur les questions agricoles que la FNSEA juge décevant (L'Année politique 1964, p. 75), 51 députés d'opposition déposent une motion de censure le 23 octobre, qui doit être discutée le 27 octobre. Edgard Pisani est alors ministre de l'Agriculture, Valéry Giscard d'Estaing ministre des Finances et Jacques Chaban-Delmas président de l'Assemblée nationale.

M. le Président – La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. Georges Pompidou, Premier ministre – Mesdames, messieurs, si je prends ce débat très au sérieux, c'est, je l'avoue, à cause plus de l'agriculture que de la censure. Et pourtant, j'en connais mieux que personne les risques puisque j'ai été jusqu'à présent la seule victime d'une censure votée en octobre 1962. J'ai même eu, récemment, la curiosité, quelque peu perverse, de me reporter à la liste de ceux qui, ce jour-là la votèrent.

M. Jean Royer – C'est instructif.

M. Paul Coste-Floret – Vous y avez trouvé sans doute certains membres de la majorité d'aujourd'hui.

M. le Premier ministre – Cela évoqua pour moi irrésistiblement, Dieu sait pourquoi, les vers de Hugo que nous avons appris tous par cœur dans notre enfance :

Oh ! Combien de marins, combien de capitaines
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans ce morne horizon se sont évanouis !
Combien ont disparu, dure et triste fortune !

(*Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Mais je ne voudrais pas jeter un voile de tristesse sur le débat d'aujourd'hui. Aujourd'hui, d'ailleurs, si j'en crois les observateurs, il ne s'agit pas de renverser le Gouvernement. Il s'agit simplement de permettre aux amis des agriculteurs de se compter. D'un côté, les amis de l'agriculture ; de l'autre, les ennemis de l'agriculture. On se croirait dans la cour de récréation, quand les enfants jouent aux gendarmes et aux voleurs. Il semble même que les voleurs

comptent sur l'attrait malsain qu'exerce le mystère de leur profession sur des esprits parfois enfantins pour provoquer quelques défections dans le rang des autres. Eh bien ! Regardons ensemble la liste de ces amis de l'agriculture.

Un des plus gros bataillons, parmi ceux qui apporteront leur appui à la motion de censure, se recrute dans un parti que je ne veux nullement insulter, mais qui, partout où il a pris le pouvoir, n'a cessé de s'acharner sur la petite propriété paysanne et n'en a laissé subsister quelques traces que dans la mesure où il n'a pas réussi à la tuer complètement (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*), dans un parti dont il semble que, là où il détient un pouvoir sans limites depuis près de cinquante ans, il n'ait pas trouvé la recette magique pour résoudre les problèmes de l'agriculture, et dont je doute que ce soit parce qu'il l'a gardée secrète et en réserve pour la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quant à cet autre parti qui a pris l'initiative de la motion de censure, je ne lui rappellerai pas l'absence de toute politique agricole digne de ce nom qui a caractérisé son passage au pouvoir pendant de longues années. Il me suffira de rappeler, après plusieurs orateurs, que, dans le débat qui s'est déroulé ici même il y a dix jours environ, ses orateurs n'ont exprimé aucune idée nouvelle, ouvert aucune perspective, proposé aucune politique de rechange, et que, au surplus, ses représentants n'ont pas voté la loi d'orientation agricole.

M. Raymond Derancy – Pisani non plus.

M. le Premier ministre – J'attendais qu'on voulût bien prononcer le nom de M. Pisani, pour dire à M. Abelin, qui l'a cité cet après-midi, qu'il ne lui appartient pas de reprocher à M. Pisani de s'être converti (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'UNR-UDT.*) et qu'il est tout à fait naturel que saint Paul, ayant trouvé le chemin de Damas, se fasse l'apôtre des gentils. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Seulement – permettez-moi de vous le dire – je trouve que saint Paul va ce soir un peu trop loin et qu'il y a un peu trop de gentils convertis sur les bancs de l'opposition.

Un député du centre démocratique – Et de la majorité aussi !

M. le Premier ministre – Car sur les 51 signataires de la motion de censure, savez-vous, mesdames, messieurs, combien ont voté cette loi ? Quatre ! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

Je dis bien quatre ! Quelques-uns se sont abstenus ; une bonne vingtaine ont voté contre ; et les autres n'étaient pas encore députés, ce qui leur a évité d'en faire autant ! (*Rires.*) Et d'ailleurs, dans les deux groupes qui se sont associés à la motion de censure, il me revient que les plus farouches dans leur volonté de voir appliquer cette loi, ceux dont la patience est à bout, qui ne peuvent supporter d'attendre un instant de plus pour voir entrer dans les faits les moindres dispositions de ce texte à leurs yeux sacré, sont précisément ceux qui ont voté contre la loi.

Ne comptez pas sur moi pour dissimuler aux paysans de France que la liste de ceux qui ce soir réclameront impérieusement l'application de la loi d'orientation se confondra pour sa quasi-totalité avec la liste de ceux qui ont voté contre ladite loi. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Cela suffit, mesdames, messieurs, pour juger du sérieux de cette affaire et pour mesurer la désinvolture dont on fait preuve à l'égard de nos paysans, dont on s'imagine sans doute qu'ils sont assez naïfs pour prendre les paroles pour des actes et les manœuvres électorales pour la définition d'une politique agricole. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais, je l'ai dit tout à l'heure, ce qui est sérieux dans cette affaire, c'est l'agriculture. J'en parlerai donc avec la gravité qui convient au sujet.

La politique agricole du Gouvernement a, je le crois, été suffisamment et si souvent exposée par M. le ministre de l'Agriculture pour que je me contente d'en rappeler les grandes lignes, en m'excusant auprès de vous tous si je suis obligé de temps à autre de redire ce qui a déjà été dit.

Les lignes de force de cette politique sont au nombre de trois : la réalisation du Marché commun agricole, la réforme des structures, la réorganisation des marchés agricoles. Un des faits dominants de notre époque est sans aucun doute la crise générale des agricultures. Or il se trouve que, de tous les grands pays européens, Grande-Bretagne comprise, la France est le seul qui produise nettement plus qu'il ne consomme pour la quasi-totalité des produits agricoles. Cette production augmentant sans cesse, le problème majeur auquel nous avons à faire face est un problème de débouchés. Nous ne pouvons trouver de débouchés que, soit sur le marché mondial à des prix très bas et qui imposent par conséquent des subventions budgétaires très lourdes, soit à des prix convenables à l'intérieur du Marché commun européen. Il va de soi que nos intérêts ne coïncident pas avec ceux des pays importateurs, au premier rang desquels l'Allemagne, qui préférerait acheter sur le marché mondial et qui connaît d'autre part, pour la fixation même des prix, des difficultés intérieures sérieuses.

C'est pourquoi le Gouvernement a dû jeter tout le poids de la France dans la balance pour que nos partenaires acceptent de s'engager dans la voie du marché européen unique. C'est pourquoi il a fallu peser de tout le poids de la France pour que les règlements de ce marché unique soient mis au point dans les délais prévus. C'est pourquoi, et sans que cela ait, croyez-le bien, le moindre rapport avec les contingences actuelles, le Gouvernement continue de presser avec la même énergie nos partenaires pour qu'on en finisse et qu'on fixe le prix des principales denrées : céréales, lait, viande. C'est pourquoi, il s'opposera avec résolution à ce que le problème des produits agricoles soit abordé dans la négociation dite Kennedy tant que les décisions européennes préalables n'auront pas été prises sans retour. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des Républicains indépendants.*)

Tout cela nous l'avons dit et nous le répétons constamment à nos partenaires en toutes occasions depuis trois ans. En le faisant, nous ne rendons pas à l'agriculture française un grand service, nous lui rendons un service capital. Dissocier le Marché commun industriel du Marché commun agricole, accepter d'entamer la négociation de Bruxelles sans que le Marché commun agricole ait pris ses contours définitifs, serait fermer à notre agriculture les débouchés dont elle a besoin pour vivre. Ce serait, par la suite, la condamner à être pour l'industrie française et pour la nation tout entière une charge si lourde que notre industrie ne pourrait pas supporter sans

protection la concurrence industrielle des autres, et notamment la concurrence allemande, et que les prix agricoles intérieurs devraient de toute manière en subir les conséquences. C'est pourquoi Marché commun agricole et Marché commun industriel vont de pair à nos yeux, sont liés l'un à l'autre indissolublement et ne sauraient ni progresser ni même vivre réellement l'un sans l'autre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Qu'on veuille bien mesurer ce que comporte de fermeté et de détermination une telle politique ; qu'on veuille bien mesurer les oppositions extérieures qu'il faudra vaincre, les intérêts de puissances amies de premier plan auxquels il faudra faire face ; qu'on veuille bien se rappeler les remous provoqués par notre opposition à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun sans accord préalable précis sur l'agriculture, les craintes exprimées il y a un an quant aux conséquences dramatiques que devait avoir notre volonté de terminer la discussion des règlements agricoles le 31 décembre 1963. Qu'on veuille bien constater les réactions provoquées hier encore par le rappel de la position du Gouvernement. On en conclura, je crois pouvoir le dire, que seule la France du général de Gaulle est assez résolue pour affronter de tels orages. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Préférez-vous, mesdames, messieurs, voir mener la bataille par le Gouvernement Loustau, Ébrard, Abelin, même soutenu par M. Ruffe ? À brève échéance, soyez-en sûrs, il serait conduit, qu'il le veuille ou non et de façon plus ou moins camouflée, à capituler. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous nous dites : « L'Europe, c'est bien beau, mais en attendant... » En attendant, nous allons en parler, mais je vous le prédis, si par malheur vous triomphiez, c'en serait fini immédiatement et pour toujours d'un véritable Marché commun agricole, ce serait la ruine des légitimes espérances de notre agriculture. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, de centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

Mais il va de soi que si le marché européen est la seule solution satisfaisante et globale des problèmes, nous devons prendre les dispositions nécessaires pour qu'en attendant le résultat final notre agriculture soit mise en état de répondre à cette vocation européenne et pour que les agriculteurs français soient en mesure de subsister dans des conditions convenables. Ceci, c'est le problème des structures. Il est certain que les exploitations sont trop souvent de taille insuffisante, qu'elles sont morcelées ou dispersées à l'extrême, que les méthodes de culture sont parfois mal adaptées, que l'équipement agricole est tantôt insuffisant, tantôt mal utilisé, les machines manquant ici, étant ailleurs trop coûteuses pour être amorties convenablement sur des exploitations trop étroites.

L'effort que nous avons fait et que nous continuons à faire pour pallier ces difficultés. est immense. Je n'infligerai pas à l'Assemblée le rappel de toutes les statistiques citées par M. le ministre de l'Agriculture ou par M. Paquet. Je me borne à rappeler que nos dépenses d'enseignement agricole, depuis six ans, ont été multipliées par 8 ou 10, que les ressources budgétaires consacrées au remembrement ont été multipliées par 4 et que le montant des ressources destinées à faciliter les migrations, que nous confions aujourd'hui au Fonds d'action social, représentent plus de 30 fois celui de 1958.

Mais si je suis convaincu, comme tout le monde, que notre agriculture a besoin de réformer ses structures et de concentrer ses exploitations, je ne considère ni comme fatal, ni comme souhaitable que « réforme de structures » se confonde purement et simplement avec accélération de l'exode rural. Bien au contraire, il est à mes yeux indispensable à l'équilibre économique, social, politique et même moral de notre pays que subsiste une classe nombreuse d'agriculteurs travaillant sur des exploitations familiales et y trouvant la juste rémunération de leur travail.

Si cela ne peut se faire sans un certain regroupement des exploitations actuelles, cela ne doit pas nous conduire vers les seules grandes exploitations de type industriel et cela doit encore moins signifier que les agriculteurs aujourd'hui au travail aient le choix entre le départ immédiat ou des conditions de vie déplorables. Bien au contraire, nous devons tout faire pour que les transitions nécessaires soient ménagées, pour que la retraite des cultivateurs âgés soit possible dans des conditions décentes, pour que ceux qui veulent continuer à travailler la terre de leurs parents soient soutenus par la collectivité nationale, en même temps qu'orientés vers les productions correspondant aux besoins de l'économie qui seules peuvent faire que leurs exploitations deviennent rentables durablement.

Une telle politique, qui exige des transferts sociaux importants et un grand effort d'information et de formation, est celle que nous avons mise en application, que nous continuerons et que nous accentuerons. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste – Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*) Et sans doute le problème des prix ne peut en aucune manière être éludé. Mais, que ces prix demain soient européens ou qu'ils soient français, ils ne peuvent résoudre les difficultés de ceux qui socialement m'intéressent le plus, je veux dire les petits exploitants ou ceux qui peinent sur des terres ingrates. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants. – Interruptions sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Augmenter les prix, c'est pour l'essentiel – et je ne parle pas des conséquences sur la stabilité générale des prix, sur le niveau de vie des travailleurs de la ville, sur la valeur même de notre monnaie – c'est, dis-je, servir par priorité ceux qui n'en ont pas besoin, c'est-à-dire les détenteurs des terres les plus fertiles, ceux qui les premiers ont eu le mérite mais aussi la possibilité de moderniser leurs exploitations et ont obtenu des rendements considérables. Si, constatant par exemple la mauvaise récolte de maïs de cette année, nous avons pris comme solution d'augmenter le prix du maïs, cela n'aurait profité qu'à ceux dont la récolte a été bonne ou convenable, tandis que tant de petits producteurs, qui sont hors d'état de livrer quoi que ce soit à la collecte, auraient été abandonnés à leur misère. C'est pourquoi le Gouvernement a choisi d'apporter aux producteurs de maïs une aide proportionnelle aux pertes qu'ils ont subies, alors que l'augmentation des prix eut été un supplément proportionnel aux gains déjà réalisés. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Ce qui est vrai du maïs l'est des autres produits. Je sais que cette méthode ne plaît pas à tous. Elle déplaît en particulier à ceux des grands propriétaires qui sont à l'origine des manifestations récentes. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais je le dis clairement, si je me félicite de la force économique qu'ils représentent pour le pays, ce n'est pas sur eux que je m'apitoie, ce n'est pas eux que le Gouvernement se doit de subventionner.

On objectera sans doute que la solution européenne que nous réclamons se soldera nécessairement par un certain relèvement des prix de telle ou telle denrée. Je n'en disconviens pas. Mais tout d'abord, il faut être conscient que des prix européens trop élevés, entraînant une production artificiellement importante et par suite fermant le Marché commun à toute importation, soulèveraient de telles oppositions extérieures que nous serions condamnés à accepter des contingents d'importation, c'est-à-dire à annuler pour l'essentiel les bénéfices que notre agriculture peut espérer de ce Marché commun. Et d'autre part, il va de soi que la mise en place des prix européens devra s'accompagner d'une réorganisation complète de nos marchés. Cette réorganisation d'ailleurs doit être poursuivie sans relâche, et sans attendre l'entrée en vigueur du Marché commun. Elle est d'autant plus nécessaire qu'elle devra adapter notre marché intérieur aux normes européennes, mais qu'elle devra aussi permettre à notre agriculture de trouver son expansion ailleurs que dans des revendications perpétuelles en matière de prix.

Le jour en effet où la stabilité que nous sommes en train de retrouver (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*) pourra être regardée comme définitivement assurée, il va de soi que l'augmentation constante des prix agricoles sera aussi inconcevable que celle des prix industriels. Des écarts en hausse ou en baisse pourront être enregistrés en fonction des lois du marché, et il y aura lieu de savoir dans quelle mesure et par quel moyen l'État doit les atténuer et régulariser les cours, mais, en tout état de cause, les prix, dans l'ensemble, seront stables.

Une agriculture qui aura refait ses structures et modernisé ses méthodes devra donc chercher les éléments essentiels de son expansion dans la poursuite incessante de son effort de productivité et dans l'élargissement de ses activités au stade du conditionnement, de la transformation et de la distribution des produits jusqu'au stade du gros. Une telle réforme est d'envergure et ne peut aboutir en quelques jours. Mais d'ores et déjà, elle doit être préparée et constitue pour nous une raison supplémentaire d'organiser nos marchés.

Dirai-je qu'à toutes ces raisons, si valables soient-elles, économiquement, si nécessaires soient-elles à qui veut prévoir, s'en ajoute une autre, essentielle à mes yeux, qui est la constatation, fréquemment vérifiée, que certains intermédiaires entre le producteur et le détaillant, qu'il s'agisse du négoce ou de l'industrie, prélèvent sur les produits une dîme excessive et qui prive nos producteurs d'une partie de ce qui leur est dû comme elle prive le consommateur de baisses de prix parfois possibles.

M. André Tourné – Et les impôts !

M. le Premier ministre – Les causes en sont très variées et vont de l'entente entre professionnels détenant un monopole, jusqu'à la dispersion ruineuse entre entreprises insuffisantes en taille comme en équipement. Les récentes manifestations en matière de produits laitiers en ont fourni une nouvelle démonstration qui m'a conduit à demander à M. le ministre des Finances et à M. le ministre de l'Agriculture un certain nombre de mesures ou de propositions. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment ne pas constater que les subventions importantes – on les a rappelées : 800 millions, soit 80 milliards d'anciens francs – que nous dépensons pour le soutien des produits laitiers se trouvent en fait détournées de leur objet dès lors que, conçues à un moment où les produits de transformation avaient besoin d'être soutenus, elles continuent à être réparties de la même manière alors que ces produits sont à des prix élevés et que le lait de consommation est payé, lui, moins cher et parfois, dans des régions défavorisées, nettement au-dessous du prix indicatif ? De même la comparaison que nous avons été amenés à faire avec l'étranger, à l'occasion des mesures rendues nécessaires pour l'approvisionnement, en lait de substitution, des grands centres urbains, nous a prouvé que les industriels, ou bien travaillaient dans de mauvaises conditions avec des prix de revient trop élevés, ou bien se réservaient des marges excessives. De tout cela, le consommateur pâtit ; mais aussi le producteur.

J'ajoute que la prime de ramassage, instituée l'an dernier précisément pour permettre aux producteurs de régions défavorisées par le relief ou la dispersion des exploitations, de ne pas supporter seuls le poids des frais exceptionnels dûs à ce ramassage, n'a pu être versée dans la plupart des cas par suite de la complexité des mesures d'application, la preuve ayant été faite une nouvelle fois que l'excès dans la réglementation, si bonnes en soient les intentions, est paralysant. J'ai donc décidé que cette prime serait simplifiée de façon à pouvoir être effectivement perçue. J'ai décidé qu'une enquête serait faite sur l'ensemble du circuit industriel, pour que nous puissions d'une part, diminuer éventuellement les profits s'ils sont exagérés, d'autre part, favoriser la rationalisation et la modernisation indispensables.

J'ai demandé que la répartition des subventions soit revue, pour assurer un meilleur équilibre et une meilleure péréquation entre les prix touchés par les producteurs. J'ai demandé enfin que l'ensemble du marché des produits laitiers fasse l'objet à bref délai d'un plan de réorganisation adapté au Marché commun européen, mais applicable de toute manière au marché français, plan qui peut désormais être établi puisque nous disposons des travaux de la commission dite « groupe du lait » que le Gouvernement avait réunie il y a plus d'un an.

J'ajoute qu'il est des régions où la production laitière ne pourra jamais être que marginale, et que si nous devons dans l'immédiat apporter aux producteurs de ces régions un soutien, nous devons envisager aussi les mesures nécessaires pour que la production de la viande vienne relayer la production laitière et donner aux exploitants des revenus mieux assurés.

Si je me suis étendu sur ce sujet particulier, c'est que les conditions dans lesquelles le Gouvernement a dû assurer le ravitaillement des centres urbains ont agi comme un miroir grossissant faisant apparaître plus nettement les insuffisances. Mais il va de soi qu'en matière de viande par exemple, la réorganisation du marché est non moins nécessaire, qu'elle est entreprise et qu'elle se développera dans les mois à venir. Il est certain qu'en matière de fruits et de légumes, les progrès considérables que nous avons accomplis depuis deux ans doivent encore être consolidés et amplifiés.

S'agissant de la betterave, nous avons cru constater à Bruxelles que le coût des transformations entre la betterave et le sucre est en France plus élevé qu'en Allemagne, en Belgique, en Hollande ou au Danemark et appelle, si cela est exact, une réforme du secteur industriel. En matière même de blé, où notre organisation est ancienne et rodée, on peut se demander également s'il n'y a pas quelques modifications à introduire et s'il est juste que les tout petits producteurs, qui ne tirent des circonstances atmosphériques favorables qu'un bénéfice médiocre, se voient imposer, comme cela a été fait à la demande des organisations

professionnelles d'ailleurs, de participer sur un pied d'égalité aux charges de résorption d'une récolte exceptionnelle. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Tout cela, mesdames, messieurs, signifie que le Gouvernement est conscient plus que quiconque, ou en tout cas autant que quiconque, des immenses problèmes posés à notre agriculture, qu'il les aborde les uns après les autres avec la volonté obstinée de les résoudre, qu'il souhaite le faire avec la collaboration des professionnels comme il l'a toujours fait, mais qu'il ne faillira pas pour autant à sa mission et ne ralentira pas son action si cette collaboration venait temporairement à lui manquer.

C'est qu'en effet nous mesurons parfaitement le trouble et l'inquiétude que peuvent susciter parmi les agriculteurs les énormes changements qui s'accomplissent. Le monde d'aujourd'hui, ou tout au moins ses pays développés, se trouvent en face non pas du problème de la pénurie, mais de celui de la surproduction et, qui pis est, d'une surproduction variable. Pour la première fois aussi, l'agriculture se trouve touchée par la grande loi que connaît l'industrie depuis cent ans et qui est qu'on peut produire davantage à meilleur compte avec moins d'hommes. Accompagner l'évolution sans la précipiter, aboutir à des unités de production raisonnables et humaines, à l'échelle familiale, assurer la progression de niveau de vie de tous les agriculteurs dès cette phase de transition pour les conduire à la parité de niveau de vie avec les citoyens, ce sont des objectifs ambitieux et qui demandent non seulement la connaissance des techniques et de l'économie moderne, mais la connaissance des hommes et j'ajouterai, beaucoup de passion. De cette passion, le ministre actuel de l'Agriculture est l'image et l'acharnement dont il fait preuve, ne serait-ce qu'au cours des séances épuisantes de Bruxelles, devrait susciter l'hommage unanime d'une Assemblée et non pas la censure. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

J'ose dire aussi que nos agriculteurs ou, si vous permettez que j'emploie un terme que pour ma part je préfère, nos paysans, ont en moi un homme qui connaît leur vie et ses difficultés. (*Murmures et interruptions sur les bancs des groupes socialiste, communiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*) Alors il vous appartient de dire si d'autres sont plus qualifiés ou ont fait preuve de plus d'efficacité, mais je vous garantis que nul n'y mettrait plus de soin ni plus de cœur. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Venons-en, mesdames, messieurs, à la motion de censure elle-même. Non seulement j'en rejette les termes et la condamnation d'une action gouvernementale qui n'a cessé d'être fidèle aux objectifs que le Gouvernement a définis avec sa majorité et qu'il poursuit avec une vigueur de chaque instant, mais j'en condamne profondément le principe. Si nous voulons, si vous voulez garder au Parlement la dignité et l'autorité nécessaires... (*Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Vous voudrez bien noter que j'ai, de seize heures à vingt-trois heures, écouté tous les orateurs en silence et avec attention. Puis-je espérer qu'on m'en accordera autant pendant dix minutes encore ? (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Si donc vous voulez garder au Parlement la dignité et l'autorité nécessaires, il ne convient pas que les députés de la nation se fassent les porte-parole d'intérêts privés, fussent-ils légitimes... (*Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique. – Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. Robert Ballanger – Vous ne faites que cela, défendre des intérêts privés !

Sur les bancs des groupes communiste et socialiste et du rassemblement démocratique
– Rothschild ! Rothschild !

M. le Président – Je vous prie, mesdames, messieurs, de garder à ce débat la dignité nécessaire.

M. Robert Ballanger – Il ne faudrait tout de même pas exagérer !

M. le Président – Ne vous interpelez pas de banc à banc !

Je vous demande, monsieur Ballanger, de garder le silence. Nous vous écoutons toujours avec attention. Veuillez maintenant écouter M. le Premier ministre.

M. Tanguy Prigent – De toute façon, les travailleurs de la terre jugeront !

M. le Premier ministre – ... Et cédant à des pressions organisées de l'extérieur... (*Vives interruptions sur de nombreux bancs. – Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*) ... ou s'appuyant sur ces pressions, mettent en balance l'autorité et la continuité de l'État avec la satisfaction de revendications professionnelles.

Nous avons pu voir avec stupeur une motion de censure mise au point, annoncée officiellement à la conférence des présidents et cependant retardée dans son dépôt pour permettre à des manifestations extérieures de peser sur le verdict de l'Assemblée.

M. François Mitterrand – Le 1^{er} juin 1958, quelles étaient donc les pressions qui s'exerçaient sur l'Assemblée nationale, sinon celles de l'armée révoltée dont vous étiez les complices ?

Sur les bancs du groupe UNR-UDT – Pesquet ! Pesquet !

M. Fernand Grenier – Nous n'avons pas oublié les pressions de 1958 !

M. le Président – Veuillez faire silence, monsieur Grenier !

M. Fernand Grenier – Que faisiez-vous, messieurs de la majorité, en mai 1958 ?

M. le Président – Ne répondez pas et vous, monsieur Grenier, gardez le silence de votre côté !

Monsieur le Premier ministre, veuillez continuer.

M. le Premier ministre – Le médiocre succès de ces manifestations, s'il témoigne de la sagesse de nos populations paysannes, ne doit pas néanmoins dissimuler les violences de quelques-uns. Violences verbales de certains qui parlent d'entrer dans l'illégalité.

Une voix du centre démocratique – Comme M. Debré !

M. le Premier ministre – Qu'ils ne s'y trompent pas. La loi saura les y trouver !
(*Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique. – Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. Paul Coste-Floret – Elle est bien bonne !

M. François Mitterrand – Rassurez-vous ! Nous n'avons pas, nous, l'intention d'arracher la Corse au territoire métropolitain.

M. Louis Sallé – Taisez-vous ! Cela suffit !

M. le Président – Messieurs de la majorité, j'ai assez de mal avec l'opposition ; ne vous en mêlez pas !

Monsieur le Premier ministre, veuillez continuer votre exposé.

M. le Premier ministre – Violences morales et parfois violences physiques à l'égard de certains représentants du peuple. (*Mmes et MM. les membres de l'UNR-UDT applaudissent M. Laudrin.*)

Plusieurs députés socialistes – Debout ! (*M. Laudrin se lève. – Mouvements divers.*)

M. le Président – L'abbé Laudrin s'est rassis. La séance continue !

M. le Premier ministre – Il y a là, mesdames, messieurs, un processus grave et dont nous avons vu, entre les deux guerres, où il conduit. (*Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Réfléchissez, je vous prie, avant de l'approuver par votre vote. Il convient encore moins que les députés de la nation, qui disposent – on l'a déjà dit – de la motion de censure comme d'une arme suprême...

M. Arthur Notebart – C'est tout ce qui nous reste !

M. le Premier ministre – ... la brandissent sans conviction comme s'il s'agissait d'un simple pétard (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) et cela sur l'injonction publique et avouée de dirigeants professionnels, alors qu'elle doit être la condamnation globale de la politique générale du Gouvernement, la sanction qui marque la volonté d'une opposition homogène et structurée de se substituer à la majorité gouvernementale.

Je sais que M. Abelin a cherché dans son exposé à démentir cette thèse en prétendant qu'il n'avait pas d'autres moyens de manifester son mécontentement ou sa désapprobation de certains aspects de la politique agricole.

M. Paul Coste-Floret – M. le ministre de l'Agriculture l'a admis.

M. le Premier ministre – Mais si habile qu'ait été sa présentation, il n'a pu cependant dissimuler la lacune de son raisonnement qu'en évoquant la possibilité de ne pas voter le budget. « Nous avons demandé que le budget de l'agriculture vienne rapidement en discussion, a-t-il dit ; on nous l'a refusé. » Je ne sais si on l'a refusé, monsieur Abelin, mais ce que je sais, c'est que le budget de l'agriculture vient en discussion le 5 novembre soit dans huit jours. Il faut vraiment que vous ayez une sérieuse impatience de manifester votre mécontentement de notre politique agricole pour n'avoir pas pu attendre huit jours de plus et avoir dû recourir, pour cela, à une motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT. – Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

Bien plus : vous vous êtes associé au retard du dépôt de la motion de censure en refusant même que l'Assemblée siège hier pour en discuter, ce qui aurait permis à la discussion budgétaire de se poursuivre normalement. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT. – Vives exclamations et bruits de pupitres sur les bancs du centre démocratique.*)

M. Pierre Abelin – C'est faux !

Plusieurs voix sur les bancs du centre démocratique – Mondon ! Mondon !

M. le Président – Messieurs, je vous en prie, ne vous interpelez pas de banc à banc ; il suffit que le Gouvernement soit, si j'ose dire, interpellé en termes réglementaires nouveaux.

M. le Premier ministre – Il fut un temps – beaucoup ici s'en souviennent sur des bancs qui ne sont peut-être pas uniquement ceux de la majorité – où nos gouvernements tombaient comme des châteaux de cartes sous les prétextes les plus divers. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est pourquoi notre Constitution a voulu expressément que le Gouvernement ne pût être renversé que par un vote solennel, intervenant, soit à la demande du Gouvernement et sur une question de politique générale, soit à l'initiative de l'opposition par ce qui en est, si je puis dire, l'équivalent ou l'opposé, et qui est la voie de la motion de censure.

Le caractère même de cette motion, le délai de réflexion qui est imposé pour son vote, le fait que seuls ceux qui la soutiennent puissent prendre part à ce vote, le fait que ceux qui la signent ne peuvent le faire qu'une seule fois au cours d'une session, le fait que son adoption entraîne normalement la dissolution de l'Assemblée, démontrent à l'évidence qu'il ne peut s'agir que d'une condamnation générale et sans appel de la politique du Gouvernement par une opposition qui manifeste son intention de se substituer à la majorité précédente et de prendre le pouvoir. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Mollet – Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ? (*Exclamations sur les bancs de l'UNR-UDT et des Républicains indépendants.*)

M. le Premier ministre – Volontiers.

M. le Président – La parole est à M. Guy Mollet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Guy Mollet – Monsieur le Premier ministre, vous venez de faire allusion à l'interprétation de la Constitution. Vous savez, pour avoir participé avec moi à son élaboration, ce qu'elle contient. Voulez-vous dire à l'Assemblée à quel article vous vous êtes référé dans l'interprétation que vous venez d'en donner ? Nulle part dans le texte constitutionnel ne figure cette interprétation. Je sais que depuis longtemps vous vous livrez sur la Constitution à des interprétations arbitraires. Celle-là en est une de plus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique. – Vives interruptions sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. le Premier ministre – M. Guy Mollet me rappelle que je me livre depuis quelque temps...

M. Henri Duillard – Pour une fois que M. Guy Mollet est là !

M. le Premier ministre – ... à des interprétations arbitraires de la Constitution. La dernière fois que j'ai donné une interprétation – il s'en souvient d'ailleurs – c'était le jour de la discussion de cette motion de censure dont je parlais tout à l'heure. Douze millions de Français ont fait la même interprétation que moi. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT. – Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Président – L'incident est clos. Je demande de la sérénité de part et d'autre de l'Assemblée.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre – Tout au plus...

M. Guy Mollet – Quel est l'article de la Constitution ? Vous n'avez pas répondu à ma question !

M. le Président – M. le Premier ministre a seul la parole.

M. le Premier ministre – Tout au plus pourrais-je encore rendre cette raison à M. Guy Mollet qu'après tout il n'est pas opposé au Gouvernement et ne veut pas le renverser. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En tout cas, nous connaissons très bien les intentions profondes et d'ailleurs non dissimulées de ceux qui ont pris l'initiative de cette motion de censure. S'ils ont restreint le texte de la motion à la politique agricole et même, comme ils l'ont fait observer, à certains aspects de cette politique agricole, c'est par tactique et pour amadouer d'autres groupes. Mais le dessein est clair. Seulement, si vous prétendez vous substituer au Gouvernement et à sa politique, c'est – je vous le demande – pour faire quel gouvernement et pour soutenir quelle politique ? (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des Républicains indépendants.*)

Programme d'abord, disent les uns. Mais où est votre programme ?

M. André Chandernagor – Et le vôtre ?

M. le Premier ministre – Les hommes d'abord, disent les autres. Mais sur quels hommes êtes-vous d'accord ? Nous avons vu dans un congrès récent trois formations politiques, aussi voisines que peu nombreuses à vrai dire, incapables de faire leur unité, incapables de définir une attitude commune, qu'il s'agisse des personnalités à mettre au pouvoir, des rapports avec ce qu'on appelle la gauche, des rapports avec ce qu'on appelle la droite. Et le parti communiste, nécessaire à la réalisation de vos espérances, est-ce que tous les signataires de la motion de censure acceptent sa collaboration ?

Coalition de fortune, sans cohésion, vous ne pourriez être unis que par la volonté de détruire. Je demande à ceux qui, hors de la majorité dont la fidélité est assurée – je n'en doute pas – ont l'expérience des affaires publiques et le souci des intérêts de la France, de réfléchir tant qu'il en est encore temps.

Le pays – je vous le prédis – ne leur pardonnerait pas (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique. – Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des Républicains indépendants.*) de l'avoir ramené d'un seul coup dix ans en arrière, d'avoir réintroduit ou tenté de réintroduire l'instabilité et le désordre dans la direction des affaires publiques (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des Républicains indépendants.*) en prétendant substituer à une majorité, dont il a pu m'arriver de rêver qu'elle soit plus large mais qui du moins est homogène, cohérente et assurée de sa politique, une coalition sans lendemain et sans programme, incapable de gouverner et donc incapable de prétendre au gouvernement. (*MM. les députés de l'UNR-UDT se lèvent et applaudissent longuement. – Applaudissements sur les bancs du groupe des Républicains indépendants. – Exclamations sur les bancs du rassemblement démocratiques, du centre démocratique et des groupes socialiste et communiste.*)

Le voyage en Amérique latine du général de Gaulle (30 octobre 1964)

Mots-clés : Action culturelle extérieure – Amérique latine – Budget – Civilisation – Élysée – États-Unis – Gaullisme – Langue française – Ministère des Affaires étrangères – Ministère des Finances – Voyages présidentiels

Ce discours est prononcé à l'Assemblée nationale en réponse à la question orale posée par André Chandernagor, socialiste, qui s'interrogeait sur le coût du voyage du général de Gaulle en Amérique du Sud (21 septembre-16 octobre), et plus largement sur le coût de l'aide française au développement.

M. le président – L'ordre du jour appelle une question orale avec débat.

INCIDENCES FINANCIÈRES DU VOYAGE DU CHEF DE L'ÉTAT EN AMÉRIQUE LATINE

M. le président – À l'heure où le Parlement entame la discussion budgétaire et où il est appelé, conformément à la Constitution, à établir l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1965, M. Chandernagor demande à M. le ministre des Affaires étrangères ; 1° à combien s'élève le montant total des dépenses occasionnées par le voyage de M. le président de la République et de sa suite en Amérique latine ; 2° compte tenu des promesses faites au cours de ce voyage et des engagements pris, qui n'ont été, jusqu'à présent, portés à la connaissance du Parlement que par la seule voie de la presse, quels sont la nature et le montant des charges nouvelles qui en résulteront pour le pays ; et sur quels chapitres budgétaires ces dépenses seront imputées. La parole est à M. Chandernagor. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

[...]

Georges Pompidou – [...]

J'en viens à la question proprement dite et à ce qui fait son objet. Je répondrai toutefois, d'abord, à la deuxième partie de cette question, telle qu'elle m'a été posée. Au cours du voyage du président de la République en Amérique latine, aucun engagement nouveau n'a été pris. Il n'en résulte donc aucune charge nouvelle pour le pays. Sur les perspectives éventuelles de coopération technique, culturelle ou autres, je m'expliquerai tout à l'heure.

Examinons donc le coût du voyage lui-même. Je tâcherai de satisfaire pleinement la curiosité de l'auteur de la question en parlant d'abord des dépenses, puis de leur imputation. Il ne vous surprendra pas, je l'espère, d'apprendre que ces dépenses sont plus élevées que lors de tout autre déplacement antérieur. Il s'agissait, cette fois, de visiter dix pays de la part desquels le général de Gaulle avait depuis longtemps été l'objet d'invitations pressantes. Je me rappelle que, il y a deux ans au moins, hôte à un déjeuner des ambassadeurs d'Amérique latine, j'ai moi-même dû répondre au doyen de ces ambassadeurs qui, au nom de tous, m'adjurait d'intervenir auprès du président de la République pour qu'il accepte de leur faire visite.

Encore a-t-il fallu sacrifier plusieurs pays de l'Amérique centrale – qui auraient souhaité cette visite – ne fût-ce que pour maintenir l'absence du chef de l'État dans la limite de durée compatible avec l'exercice de son mandat. D'autre part, il eût été plus commode, ne fût-ce que pour des raisons de fatigue, de faire le voyage en deux fois. Mais c'eût été, indiscutablement, augmenter à la fois la gêne dans les travaux du Gouvernement et le coût du déplacement. C'est pourquoi le président de la République s'est rallié à une formule dont je me permets de dire qu'elle était pour lui la plus éprouvante.

Les dépenses qu'elle a entraînées se répartissent en de nombreux postes dont trois sont nettement plus lourds que les autres.

Le premier – excusez-moi de descendre dans ces détails mais on m'y contraint – le premier, dis-je, est celui des dépenses de transport, des dépenses d'avion. Il s'agit, en effet, de la location ou de l'utilisation d'avions appartenant soit à Air France soit au groupe de liaisons aériennes ministérielles rattaché à l'Armée de l'air. Certains avions, vous le savez, ont été utilisés pour la traversée de l'Atlantique ; d'autres ont permis de transporter entre les différentes étapes les représentants de la presse ; d'autres, enfin, ont transporté de capitale en capitale le président de la République lui-même dont il convenait, vous me l'accorderez, qu'il arrivât dans notre Caravelle.

Le tout représente une somme d'environ deux millions de francs dont seulement, il est vrai, quelque 600 000 francs dus à la compagnie Air France, le reste revenant à l'Armée de l'air. Cette somme doit d'ailleurs, si l'on veut regarder les choses de plus près et procéder à une évaluation exacte de ces frais, être diminuée des dépenses qu'en tout état de cause aurait provoquées l'affectation des appareils à d'autres missions s'ils n'avaient point été là, ne serait-ce que parce qu'il est obligatoire de faire accomplir aux avions un minimum d'heures de vol chaque mois pour l'entretien des appareils et des équipages.

Le deuxième poste, le plus élevé et de beaucoup, couvre les dépenses d'information et de publicité. Il s'agit là non seulement de la dépense la plus importante, mais de la plus nécessaire. En tout temps, notre budget des Affaires étrangères et notre budget du tourisme comprennent, vous le savez, des dépenses qui constituent, si je puis dire, le budget du rayonnement à l'étranger de la maison France. Tous ceux qui voyagent savent d'ailleurs combien, de ce point de vue-là, notre action, nos budgets sont inférieurs à ceux de pays aux ressources comparables, comme la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne. Et que de fois, à cette tribune, a-t-on entendu réclamer à ce sujet et se plaindre de la médiocrité des dépenses consacrées à cette action ! C'est pourquoi, lorsqu'une manifestation exceptionnelle se produit, nous avons l'habitude de consentir un effort spécial. Il n'était pas d'occasion plus favorable, me semble-t-il, que le voyage qui vient d'être effectué. En consacrant à des brochures, à des articles sur la France, ses industries, ses paysages, ses monuments, sa science, sa culture, une somme de l'ordre de trois millions et demi de francs, je n'ai fait qu'accorder à M. le ministre des Affaires étrangères la moitié de ce qu'il aurait désiré dépenser pour une campagne de propagande française.

M. Arthur Notebart – On a de la chance ! (*Murmures sur divers bancs.*)

M. le Premier ministre – Heureusement, cette participation a été complétée par la participation bénévole et amicale de la presse sud-américaine.

Le troisième poste enfin, parmi les plus importants, comprend les dépenses engagées pour les réceptions que le président de la République se devait d'offrir à ses hôtes et que le budget ordinaire de nos ambassades ne pouvait évidemment pas couvrir. Il en est ainsi, d'ailleurs, chaque fois qu'un chef d'État, un Premier ministre ou un Ministre se déplace à l'étranger et doit offrir une réception au gouvernement qui l'invite. Comme, cette fois, il y avait dix États à visiter, vous ne vous étonnez pas de trouver à ce titre une dépense légèrement supérieure à un million.

Le resté est infiniment plus modeste. Quelques fonctionnaires ont dû, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, aller sur place organiser le voyage. Quelques travaux de réfection ont dû être faits dans certaines ambassades, selon encore un usage courant qui fait que l'on profite du passage d'une personnalité, par exemple le chef de l'État, pour pallier l'excessive avarice des Finances (*Sourires.*) et pour donner à un ambassadeur l'autorisation de repeindre une salle à manger ou de recouvrir quelques fauteuils défraîchis. C'est là un subterfuge classique, utilisé par les Affaires étrangères précisément pour lutter contre le ministre des Finances et contre la direction du Budget. Et les Finances, qui le savent par avance, n'en sont que plus fermes dans leur avarice ! (*Sourires.*)

Les liaisons par télex, par téléphone, par télégraphe ont été peut-être, vous vous en doutez, plus importantes qu'à l'ordinaire. Elles ne pouvaient être couvertes par les crédits ouverts à nos différents postes diplomatiques. Il a fallu – le croyez-vous ! – imprimer des menus, des cartes d'invitation, des programmes. Il a fallu transporter de la vaisselle, du linge, de l'argenterie, dont nos ambassades sont médiocrement pourvues. (*Rires.*) Il a fallu acheter les décorations remises aux chefs d'État et aux personnalités gouvernementales. (*Nouveaux rires.*) Il a fallu acheter les différents et traditionnels petits cadeaux offerts à des chefs d'État.

M. Arthur Notebart – C'est du niveau du *Canard enchaîné*.

M. le Premier ministre – Ce n'est pas moi qui me suis mis au niveau du *Canard enchaîné*. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*) Chacun de ces postes va de quelques milliers ou de quelques dizaines de milliers de francs à 100 000, voire 200 000 francs, sans qu'il soit d'ailleurs, à l'heure actuelle, possible de les chiffrer avec une précision mathématique. Je n'oublie pas le voyage du *Colbert*. Il y a eu, en effet, des aménagements spéciaux évalués à 50 000 francs. Le déplacement représente, en outre, par rapport au *Colbert* immobile à quai, un dépassement de l'ordre de un million de francs. Mais il va de soi que le *Colbert* n'est pas fait pour rester à quai, que les croisières entreprises par nos bateaux, soit pour l'entraînement des équipages, soit pour la propagande de la France, font partie du budget normal de la Marine et que ce voyage remplaçait, pour le *Colbert*, des déplacements qu'il effectue normalement à tel ou tel moment de l'année dans telle ou telle partie du monde. Le budget de la marine prend donc, bien entendu, à sa charge cette dépense, sans aucun dépassement de crédits.

Ainsi que je vous l'ai dit, le montant définitif de ces dépenses ne pourra être connu avec une précision mathématique que lorsque tous les comptes auront été collationnés et les factures reçues ; mais je crois vous en avoir donné une approximation très proche de la réalité.

J'en viens à l'imputation de ces dépenses.

Suivant la méthode habituelle, le ministère des Affaires étrangères a été autorisé à les imputer provisoirement, par dépassement de crédits ouverts, au chapitre 34-95 de son budget, intitulé : « Missions et conférences internationales ».

Mais il ne s'agit là que d'une imputation provisoire. En possession des comptes définitifs, le ministre des Finances les répartira suivant ses règles traditionnelles. Beaucoup d'entre elles seront réglées au moyen des crédits ouverts budgétairement, soit à la présidence de la République, soit, pour un grand nombre, au ministère des Affaires étrangères, soit au ministère des Armées, Marine ou Armée de l'air. Elles correspondent, en effet, à des dépenses du type de celles qui, d'une manière ou d'une autre, à un moment ou à un autre, auraient pu normalement incomber à ces différents budgets.

Le chapitre des dépenses accidentelles permettra sans doute aussi de couvrir quelques frais. En définitive, il restera à faire adopter par l'Assemblée, dans le collectif de fin d'année, une somme qui sera de l'ordre de deux à trois millions de francs. Tel sera le coût résiduel de ce voyage. Je rappelle au passage que ce collectif sera équilibré, sans charges ni impositions nouvelles, par un prélèvement partiel sur les excédents de recettes votées et encaissées dont nous disposons.

Puisqu'on a soulevé ce genre de problème et que quelques-uns insinueraient volontiers que le général de Gaulle dépense trop, je rappelle que la dotation et les frais de maison du président de la République sont inchangés depuis 1959, que le total du budget de la présidence de la République n'est supérieur que de 20% à ce qu'il était en 1959, et encore cette augmentation devrait-elle être ramenée à 7% si l'on ne considère que les besoins internes de la Présidence. À titre de comparaison, j'indique que l'augmentation du budget de fonctionnement des services civils de l'État a été, pendant la même période, de 92%.

J'en reviens au voyage, dont j'ai indiqué le prix. Peut-être me sera-t-il permis maintenant d'en indiquer le profit, je veux dire le sens qu'il a revêtu. Certains – et peut-être l'auteur même de la question – y ont vu je ne sais quelle intention d'aller promettre une aide massive de la France un peu partout, comme s'il s'agissait d'acheter l'amitié des peuples sud-américains. Injurieuse pour ces pays, cette interprétation est par ailleurs absurde.

M. André Fanton – Très bien !

M. le Premier ministre – Les pays visités par le président de la République couvrent 17 millions de kilomètres carrés et sont peuplés de 160 millions d'hommes. La France est, à coup sûr, hors d'état d'intervenir de façon massive dans leur développement. Elle le sait, et le président de la République aussi bien que personne.

D'autres ont voulu y voir la volonté d'arracher les pays sud-américains à l'influence des États-Unis et de la remplacer par l'influence française. Ici encore, de telles interprétations sont dépourvues de sens. La France n'a pas la possibilité de se substituer à l'effort économique fait par les États-Unis. Elle n'en a pas non plus la volonté, connaissant parfaitement la solidarité que crée le voisinage entre les deux Amériques et le poids que représente la puissance des États-Unis.

Mais tout cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas, pour nous, quelque chose à faire. Tout cela ne veut pas dire que nous ne puissions pas, ni que nous ne devions pas faire effort, d'une part pour améliorer la connaissance de notre langue dans les pays d'Amérique latine, d'autre part pour apporter à ces pays l'appui de nos techniques. C'est ce que nous avons prévu. C'est, monsieur Chandernagor, une des raisons pour lesquelles le budget des relations culturelles se présente en augmentation par rapport à l'an dernier, et M. le ministre des Affaires étrangères pourra, sur ce point, lors de la discussion de ce budget, vous donner des précisions chiffrées. C'est également la raison pour laquelle nous estimons que le budget de 1966 devra connaître un nouvel accroissement.

De même, vous voudrez bien admettre qu'il n'est pas impossible d'envisager que, dans certains ras précis, pour des projets sérieux à notre mesure, notre industrie puisse être appelée à coopérer à l'équipement de tel ou tel pays d'Amérique latine, grâce au concours de notre système d'assurance-crédit, grâce même, éventuellement, à des prêts d'État à État, analogues à ce que nous avons fait pour le Mexique. Rien, sur ce point, je le répète, n'a été décidé ni promis, mais nous sommes ouverts à l'examen des projets qui pourraient nous être présentés, sûrs, en le faisant, d'être fidèles à la vocation de la France et de travailler dans l'intérêt de nos industries de biens d'équipement, qui doivent être en mesure de concurrencer celles des autres pays partout, en Amérique du Sud comme ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Il va de soi qu'en le faisant nous ne nous écarterions jamais des règles que nous nous sommes imposées et qui sont de proportionner nos efforts à nos ressources en même temps que de répartir nos risques équitablement. De toute manière, tout cela ferait l'objet de dépenses inscrites dans un budget qui devrait recevoir l'accord du Parlement.

Mais, plus que sur ces résultats, modestes en comparaison de l'éclat qu'a revêtu ce voyage aux yeux du monde, je voudrais insister sur sa portée historique. Et d'abord sur l'accueil qui a été fait au général de Gaulle lui-même. S'il y eut, en un ou deux endroits, des incidents mineurs, liés à la politique intérieure de certains États, et qui nulle part ne visaient la personne du président de la République, on peut dire que partout il fut acclamé par des foules diversement mais également enthousiastes.

Voyez-vous, monsieur Chandernagor, il semble bien que le nom du général de Gaulle soit, en Amérique du Sud tout au moins, plus illustre que d'autres, le mien par exemple, ou le vôtre. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT. – Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les causes de cette inégalité, quelles peuvent-elles bien être ? Peut-être n'y est pas étranger le fait qu'en juin 1940 le général de Gaulle, ramassant « les tronçons du glaive », se dressa comme le chef de la Résistance française.

M. Arthur Notebart – En étiez-vous ? (*Vives protestations sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. le Premier ministre – Peut-être aussi le fait qu'il soit apparu aux yeux du monde, de 1940 à 1944, comme le symbole de l'Europe occupée en lutte contre le nazisme. Peut-être même, descendant les Champs-Élysées, en août 1944, a-t-il paru lié à la libération de Paris et de

la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*) Peut-être enfin a-t-il, depuis qu'en 1958 il fut rappelé à la tête des affaires par le pays, y compris par vous-mêmes, fait quelque peu parler de lui et donné quelque éclat à sa magistrature. Mais, cette magistrature, c'est la première de l'État ; le général de Gaulle, c'est le président de la République française. En l'acclamant, c'est aussi la France qu'on acclamait. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Car – et c'est un deuxième trait de ce voyage – pour la première fois depuis que les pays d'Amérique latine ont conquis leur indépendance, un homme d'État, Français universellement connu, incarnation aux yeux du monde de ce que nous avons d'honneur et de grandeur, se rendait dans ces pays qui, traditionnellement, portent à la France une affection particulière. Nul n'a oublié, nul en France n'oubliera les manifestations grandioses qui, dans des villes comme Buenos-Aires ou Montevideo, Lima ou Santiago, marquèrent spontanément, en août 1944, la libération de Paris. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En parcourant – non pas pour le tourisme, croyez-le bien, mais au prix d'un effort considérable – dix pays situés dans deux hémisphères, le président de la République leur apportait le salut de la France et le témoignage de notre reconnaissance pour l'amitié qu'ils nous ont témoignée aux heures les plus difficiles de notre histoire. En même temps, il manifestait avec éclat la résurrection de la France, la volonté qu'elle a d'être en Amérique latine non pas un souvenir, mais une présence (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) par sa langue, par sa culture, par ses sciences, par ses techniques, par sa politique enfin.

Sa politique, c'est-à-dire la paix entre les peuples, le droit de tous à disposer d'eux-mêmes, le respect de l'indépendance de chacun quelle que soit l'inégalité des forces et des richesses. Présence qui est d'ailleurs non pas présence de la seule France, mais présence de l'Europe, vieux continent que tant de liens rattachent à l'Amérique latine, qui rayonnait sur le monde jusqu'en 1914, que deux guerres fratricides ont affaibli au profit de nouvelles puissances, mais qui renaît, qui reprend conscience de ses possibilités, de ses richesses matérielles, humaines et spirituelles et qui, à nouveau, veut compter. Ce voyage, c'était aussi un témoignage de la résurrection de l'Europe et, particulièrement, de l'Europe latine. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Et il y a encore autre chose. Certes, les foules ont acclamé un homme d'État illustre, ont acclamé la France. Certes, les dirigeants de ces pays ont pu confronter leurs vues avec les nôtres et affirmer leur désir de resserrer nos liens séculaires. Mais, en s'adressant aux élus dans leurs congrès, aux professeurs et aux étudiants dans leurs universités, le président de la République a atteint un autre objectif. Ces hommes, dont beaucoup parlent ou apprennent notre langue, qui connaissent ou étudient notre littérature et notre histoire, qui ont lu nos philosophes et nos penseurs politiques, ceux de la Révolution et ceux des grands mouvements d'idées du XIX^e siècle, ont entendu, pour la première fois dans la bouche d'un homme d'État s'adressant à eux directement, le langage éternel de la France.

Ce n'était pas seulement le président de la République qui parlait, c'était l'héritier de toute une civilisation qui témoignait qu'en notre siècle, dominé par l'économie et par la terreur atomique, l'humanisme français, l'humanisme européen, synthèse des pensées antique et chrétienne, de la pensée de la Renaissance, de celle de notre XVIII^e siècle et de notre Révolution, cet humanisme est toujours vivant. Il témoignait que l'homme doit dominer le

progrès technique et n'en pas être écrasé ; que la machine doit être à son service et non génératrice d'un nouvel esclavage et que notre devise – Liberté, Égalité, Fraternité – résume aujourd'hui encore ses aspirations et ses espérances.

Pour tous ceux qui étaient présents, je le sais, il y eut dans les paroles du général de Gaulle, un ton, il y eut, dans l'attention de ceux qui l'écoutaient, une qualité de silence qui équivalaient à une manifestation de la dignité humaine. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants. – Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà ce que je voulais dire en réponse à la question posée. Mais j'ai moi-même une courte question à vous poser, monsieur Chandernagor : est-ce que vraiment, en rédigeant la vôtre, vous vous sentiez bonne conscience ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. Vifs applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT du groupe des Républicains indépendants. – Sur les bancs de l'UNR-UDT Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

Ouverture de la 17^e session de l'IHEDN (3 novembre 1964)

Mots-clés : Chine populaire – Communisme – Défense nationale – Force de frappe – Guerre froide – Stratégie nucléaire – Union soviétique

Comme chaque année, Georges Pompidou préside l'ouverture de la session de l'Institut des hautes études de défense nationale, alors présidé par le général Raoul Marias. Cette transcription est faite d'après la photocopie d'un texte corrigé et raturé.

Messieurs,

En venant ici inaugurer cette XVII^e session de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale, je tiens, ainsi que le disait tout à l'heure le général Marias, à témoigner de l'intérêt que porte le Gouvernement à vos travaux et au développement de cet Institut. Intérêt qui est dû d'abord, bien entendu, à tout ce qui sort de vos travaux, à toutes les conclusions que vous êtes amenés à en tirer et qui sont pour le Gouvernement, pour les administrations, pour les dirigeants mêmes de la Défense nationale, une source d'informations, de réflexions les plus utiles.

Intérêt qui tient aussi au fait que, au cours de ces 16 sessions qui vous ont précédés, quelques 2 500 auditeurs ont été formés et constituent par les situations qu'ils occupent, les cadres de l'organisation même de notre défense nationale, si elle avait un jour à jouer. Mais plus peut-être que cet intérêt, ces profits directs en quelque sorte que la Nation et que l'État tirent de vos travaux, je voudrais insister sur l'intérêt intellectuel d'un Institut de ce type.

Nous avons ici réunis des hommes qui appartiennent à des horizons et à des milieux différents, les uns consacrés au métier des armes, les autres à l'administration, d'autres enfin qui mènent leur vie dans les carrières privées. Tous, cependant, par les fonctions qu'ils occupent, par les responsabilités qu'ils assument, sont amenés à confronter leurs points de vues, et à se faire ensemble une idée globale de ce qu'est la défense nationale moderne. Cette coexistence à l'intérieur d'une même promotion d'hommes aussi différents, c'est la preuve même de ce que les problèmes de défense nationale sont aujourd'hui des problèmes globaux qui n'appartiennent pas aux seuls techniciens, c'est-à-dire aux seuls militaires, mais qui demandent au contraire la collaboration de toute la Nation d'une part, et doivent être vus et être pensés en termes généraux, au-delà de la technique militaire, au-delà même de la stratégie militaire.

Et puis, je crois aussi qu'en dehors même de cette vision globale de la Défense nationale avec tout ce qu'elle a d'important et même de vital, je crois que de votre confrontation, de vos échanges d'idées, doit résulter pour vous tous cette réflexion que sans doute la Défense nationale, comme toute grande tâche contemporaine, suppose la connaissance d'un très grand nombre de techniques, de sciences, de principes, mais qu'au-delà, il faut atteindre à ce que j'appellerai la politique au sens noble du terme, c'est-à-dire une vue de l'ensemble en tenant compte de toutes les données, parmi lesquelles la plus importante, la plus permanente et en même temps la plus changeante, c'est l'homme lui-même. La politique est évidemment l'art de

diriger les hommes, et la politique de Défense nationale n'est qu'un des aspects, mais fondamental, de cette politique. Or, il me semble que dans cette conception il est capital que vos réflexions soient toujours dominées par le souci de rester accroché aux réalités, de se tourner vers les faits. IL faut surtout se garder de ce qui a toujours été la tentation des Français, et la perte des techniciens, c'est-à-dire des idées, doctrines préétablies, à l'intérieur desquelles on s'obstine à vouloir faire entrer les faits, alors qu'on doit, au contraire, mettre les idées à l'épreuve des faits, les confronter avec ceux-ci et les faire évoluer, voire les abandonner. De ce point de vue, la succession des promotions même de cette Institut, et les contacts qu'après l'avoir quitté maintiennent entre eux beaucoup d'anciens auditeurs, échangeant leurs idées, échangeant les conclusions des promotions antérieures avec celles des promotions les plus récentes, tout cela permet de mesurer à quel point nous sommes dans un monde qui évolue, à quel point tout doit être remis constamment en question, à quel point jamais l'intelligence humaine n'a été plus qu'aujourd'hui contrainte de remettre en question ses idées les plus arrêtées et les plus anciennes.

Je pense que pour la promotion qui va débiter maintenant, les sujets de réflexion de cet ordre ne manqueront pas, car dans les mois qui se sont écoulés, des faits nouveaux, des faits capitaux se sont produits. J'en citerai un ou deux.

D'abord l'éclatement du monde communiste en deux, par la rupture publique et frappante entre la Russie soviétique et la Chine. Bien sûr, cet éclatement peut connaître des atténuations plus ou moins momentanées, et on peut imaginer que les dirigeants de ces pays fassent, à tel ou tel moment, des efforts pour en dissimuler la profondeur, voire pour essayer de se rapprocher. Mais nous pouvons penser que ces efforts sont condamnés à terme car les raisons de cet éclatement sont beaucoup trop profondes. Elles sont d'abord d'ordre idéologique, non pas que j'attache pour ma part beaucoup d'importance aux querelles de doctrine entre dirigeants marxistes – jamais, dans aucun régime, la doctrine n'a suivi d'aussi près les faits et les dominations du moment – mais parce qu'il y a une raison profonde à cette divergence idéologique d'aujourd'hui entre la Russie soviétique et la Chine, c'est la différence des évolutions de ces deux pays.

Il est évident que l'un d'entre eux est devenu un grand pays évolué, tout près de devenir un pays développé tel que l'entend l'Occident, c'est-à-dire un pays où la poussée populaire réclame le confort, la consommation accrue, le niveau de vie plus élevé et en fin de compte, la Liberté. Autrement dit, un de ces deux pays tend vers l'embourgeoisement, qu'il le veuille ou non, que ses dirigeants le veuillent ou non. Et l'autre, au contraire, en est encore à la phase d'austérité, de dureté. Et cette différence dans les évolutions se retrouve évidemment dans les conflits d'influence à l'étranger, car cette Russie soviétique, qui a voulu soulever tous les pays sous-développés contre l'Occident colonisateur s'aperçoit aujourd'hui que pour la plupart, ces pays regardent vers la Chine qui est plus près d'eux par son degré d'évolution, par ses préoccupations, par ses rancunes et ses aspirations. Ces divergences ou ces luttes d'intérêts s'accroissent encore, à partir du moment où nous avons une immense masse humaine qui cherche des terres d'expansion, et qui voit à sa portée comme terres d'expansion les plus naturellement offertes, ces terres soviétiques précisément, et des terres soviétiques peu peuplées. Il suffit de penser ces quelques problèmes pour se douter que le divorce entre ces deux géants ne peut pas ne pas être profond, et ne peut pas ne pas entraîner des conséquences considérables pour la politique de l'Occident, pour la politique de la France, et pour notre Défense nationale. Et voilà sûrement un des faits qui devront dominer vos travaux.

Un autre, tout récent, c'est l'éclatement de la bombe atomique chinoise. Il est certain que ce seul fait a transformé le monde et a transformé la situation de la Chine. De ce point de vue, combien apparaissent dérisoires les critiques de ceux, qui chez nous par exemple, essaient de nous persuader que les efforts que nous avons faits et que nous poursuivons pour doter notre pays de l'arme nucléaire sont des efforts absurdes, sans intérêt, sous le prétexte que notre arme atomique ne serait pas de la taille ou de la perfection des armes nucléaires d'autrui.

Eh bien, au moment même où l'on donnait, où l'on tâchait de donner quelque peu de résonance à ces critiques, éclatait cette petite bombe chinoise, et instantanément, nous l'avons vu, la situation de la Chine dans le monde a été modifiée. Instantanément, elle a eu huit pages à la « une » des journaux, instantanément il n'est plus question que de son entrée aux Nations Unies, de sa participation à telle ou telle conférence, et chacun écrit que le moment approche où les États-Unis ne pourront pas ne pas la reconnaître. Voilà quelques-uns des résultats évidents, frappants, visibles pour tous, d'une simple petite explosion nucléaire, primitive encore, dans un désert de l'Asie centrale.

[illisible] événements de l'année écoulée qui, l'un comme l'autre, doivent faire l'objet de vos travaux, de réflexions et vous amener sans doute à modifier certaines des attitudes ou des conclusions qui avaient été tirées par vos prédécesseurs. De toute manière, croyez-le bien, c'est personnellement avec le plus grand intérêt que je suivrai vos travaux, et que j'aurai l'écho de vos discussions et de vos conclusions.

Je proclame ouverte la XVII^e session du Centre de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale.

Déjeuner en l'honneur des médaillés olympiques (4 novembre 1964)

Mots-clés : Jeux olympiques – Sport

Les Jeux olympiques de 1964 ont eu lieu à Tokyo du 10 au 24 octobre 1964. Les performances françaises suscitent une grande déception, les sportifs ne décrochant au total que 15 médailles, et une seule en or, au saut d'obstacles individuel (Pierre Jonquères d'Oriola). Georges Pompidou prononce cette allocution lors d'un déjeuner offert en l'honneur des médaillés olympiques. Le texte du discours est accompagné, dans la pochette, de la liste des convives et du menu.

Je voudrais d'abord vous dire que, si je vous ai demandé de venir ici aujourd'hui à Matignon, c'est d'abord pour mon plaisir, parce que je suis content d'être au milieu de sportifs.

La deuxième raison, c'est parce que je trouve que, dans ces Jeux olympiques, vous avez, les uns et les autres, ceux qui ont eu des médailles et même ceux qui n'en ont pas eu, fait tout ce que vous avez pu et, dans l'ensemble, ce n'était pas si mal : c'était même bien. De ce point de vue-là, ce qui a été dit dans la presse ou ce qui a pu être dit par toutes les radios n'a pas toujours été convenable. Avant les Jeux, on a essayé de créer autour de quelques-uns d'entre vous une sorte d'aurole, comme si vous étiez des surhommes, certains de la victoire et qui nous devaient cette victoire ; et puis parce que nous avons eu quelques mécomptes, parce que, dans la compétition, dans la difficulté, il arrive que le terrain ne soit pas parfait, que la forme physique ne soit pas idéale, que les nerfs soient un peu tendus et, enfin, que la concurrence soit dure, et on se retrouve second, troisième, quatrième ou cinquième. Immédiatement, tout le monde a dit : « C'est épouvantable », « Quelle déception », « Quel désastre », « Quel écroulement ». « Que pensez-vous de cette défaite ? », demandait-on à Christine Caron parce qu'elle était seconde à une main de la première. Je trouve cela scandaleux et je voulais vous le dire.

Bien sûr, nous nous rendons compte des limites du sport français, nous nous rendons compte du chemin que nous avons à parcourir par rapport à un certain nombre d'autres nations. Mais vous avez fait, les uns et les autres, tout ce que vous pouviez et nous sommes contents et fiers de ce que vous avez fait.

Naturellement, il y a encore beaucoup à faire pour nous, nous sommes en retard. La France, il faut le dire, a longtemps considéré le sport comme une fantaisie que se permettaient quelques-uns, ici ou là : le tennis, le cheval, l'escrime ; à l'occasion, il y avait quelqu'un qui courait vite : Ladoumègue ou Jean Bouin, et l'on était enthousiasmé, mais les autres ne faisaient pas de sport. J'ai été moi-même élevé dans une ville qui était un chef-lieu de département et où il n'y avait pas de piscine.

Nous avons fait depuis quelques années de gros efforts pour améliorer cet équipement ; il faut que nous en fassions d'autres. Il faut que nous les redoublions et que, précisément, ce pays, petit à petit, se couvre de piscines et de stades et que l'on apprenne à mettre le sport à sa place, qui n'est ni la première, ni la dernière, qui est une place parmi d'autres et qui compte, comme les études, dans la formation de l'homme. Le sport fait partie de la formation naturelle de l'homme. Il doit avoir sa place et nous devons la lui donner partout.

Après quoi, eh bien ! Après quoi, il y aura d'autres Jeux olympiques et j'estime pour ma part que, si nous avons fait mieux qu'à Rome, nous devons avoir fait moins bien qu'à Mexico. Considérons, si vous le voulez bien, ces jeux de Tokyo non pas comme une arrivée, mais comme un départ ! Je bois à vous tous qui nous avez donné beaucoup d'émotions et pas mal de joies et [se tournant vers M. Jonquères d'Oriola], je bois à « la » médaille d'or.

Déjeuner de la presse parlementaire (5 novembre 1964)

Mots-clés : Accords d'Évian – Aéronautique – Agriculture – Algérie – Alliance atlantique – Budget – Chine populaire – Concorde – Construction européenne – Construction/immobilier – Défense nationale – États-Unis – Guerre froide – Institutions – Lait – Logement – ORTF – PAC – Plan – Publicité – Républicains indépendants – RFA – Royaume-Uni – Télévision – Union soviétique

Cette conférence de presse informelle a lieu à l'occasion du déjeuner offert à la Maison de l'Amérique latine par l'Association des journalistes parlementaires.

Michel Bassi, Le Figaro – Je voudrais demander au Premier ministre s'il peut nous dire quelle est exactement la position de la France vis-à-vis de l'Organisation atlantique.

Pierre Viansson-Ponté, Le Monde – Sous une forme un peu plus brutale, je voudrais demander, en l'état actuel du dossier de la politique agricole commune et des préparatifs de la force multilatérale, si l'hypothèse numéro un du Gouvernement n'est pas le retrait de la France du Marché commun et de l'OTAN.

Jean-François Dupeyron, Sud-Ouest – Venant après d'autres déclarations officielles, les propos tenus par M. Couve de Murville avant-hier à l'Assemblée nationale permettent, me semble-t-il, d'envisager l'hypothèse d'un retrait de la France du Marché commun. Juridiquement, ce retrait n'est pas prévu par le Traité de Rome. Comment, pratiquement, si elle y est contrainte, la France envisage-t-elle de se retirer de la Communauté économique européenne ?

Robert Boulay, Paris-Presse – M. le Premier ministre, de toutes les sources d'information on indique à Bonn que le chancelier Adenauer ; premièrement, ne s'est jamais engagé à baisser le prix du blé ; deuxièmement, a prévenu dès le début de ses conversations avec le général de Gaulle que la République fédérale avait pris pour décision de principe l'adhésion à la force multilatérale. Si ces informations sont exactes, comment peut-on expliquer la surprise de la diplomatie française actuellement, et quelles conséquences peut-on prévoir dans les négociations de fin d'année qui vont s'ouvrir dans l'Organisation atlantique ? Si ces déclarations sont fausses, quels sont alors en réalité les engagements précis que le Gouvernement allemand a communiqués au Gouvernement français et qui étayeraient les exigences, alors dans ce cas fort compréhensibles, du Gouvernement français vis-à-vis de l'Allemagne ?

Bernard Lefort, Paris-Jour – La diplomatie française, vous l'avez confirmé, M. le Premier ministre, il y a quarante-huit heures devant l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale, considère comme sérieux, voire définitif l'antagonisme entre les Russes et les Chinois. La visite de M. Chou En Lai à Moscou, sans infirmer cette opinion, laisse croire, du moins pour le moment, à un rapprochement entre Moscou et Pékin. Cette situation nouvelle, qui survient après l'élection de M. Johnson au poste de Président des États-Unis, ne va-t-elle pas modifier sensiblement les orientations de votre politique étrangère ?

Pierre Badel, Le Parisien libéré – M. le Premier ministre, il y a deux jours, au cours du débat sur les Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, M. Maurice Faure a posé une question à M. Couve de Murville et lui a demandé en substance : « Pourquoi n'êtes-vous pas aussi énergique pour exiger l'application des accords d'Évian que pour exiger l'application du Traité de Rome sur le Marché commun ? » Il ne semble pas que M. Couve de Murville y ait répondu. Pouvez-vous y répondre aujourd'hui ?

Georges Pompidou – Malgré la parenté de certaines questions entre elles, il est bien certain que je ne pourrai pas répondre dans des termes qui soient exactement adaptés à chacune, séparément. Je vais néanmoins essayer de faire de mon mieux.

Il me semble que ce qui a été à la base des principales questions posées, c'est le problème de l'attitude de la France vis-à-vis du Marché commun et de l'Alliance atlantique, étant entendu que cette question sous-entend celle de nos rapports avec la République fédérale d'Allemagne.

En ce qui concerne notre attitude à l'intérieur du Marché commun, je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je parle longtemps : les positions ont été fixées de façon extrêmement claire. Nous considérons que le Marché commun agricole est nécessaire au Marché commun tout court. Nous considérons que la France ne pourrait pas accepter le Marché commun industriel, c'est-à-dire en fin de compte une zone de libre-échange qui continue de progresser et de s'installer, cependant que le Marché commun agricole serait, d'une façon ou d'une autre, enlisé ou enterré. À vrai dire, le Traité de Rome sur ce point est très imparfait. S'il avait réglé le problème de la politique agricole nous n'aurions pas, depuis trois ans, à nous acharner à le faire. Mais le Traité de Rome s'est borné, en matière de politique agricole, à un certain nombre de vœux pieux et par contre, il a déclenché le Marché commun industriel. Je dis, je répète, après le ministre des Affaires étrangères, ce que nous avons dit et répété à nos partenaires depuis trois ans : la France ne conçoit pas le Marché commun sans un Marché commun agricole.

J'en viens à la question qui a été posée des engagements qui auraient été pris ou non par le Gouvernement du chancelier Adenauer. Nous n'avons pas l'intention de nous immiscer, si peu que ce soit, dans les problèmes intérieurs de la République fédérale. On parle en Allemagne, paraît-il, des gaullistes et des non-gaullistes : eh bien ! Nous, nous ne sommes pas des gaullistes allemands et nous ne sommes pas non plus des anti-gaullistes allemands. Nous sommes simplement le Gouvernement français. Par conséquent, qu'il s'agisse du chancelier Adenauer, ou du chancelier Ehrhard, pour nous, et compte tenu des rapports que peuvent voir les personnes, c'est le chancelier de la République fédérale. Ce Gouvernement a pris un certain nombre d'engagements. Parmi ses engagements, il y a celui de donner avant le 15 décembre prochain sa position sur le plan Mansholt, vous le savez, et il y a des engagements formels pour qu'à un moment donné soient fixés les prix communs des denrées agricoles, y compris le prix des céréales.

Eh bien ! Ce que nous demandons au Gouvernement allemand c'est de respecter ces engagements. Mais ce que nous demandons surtout au Marché commun agricole, c'est de progresser. Ce qui nous inquiète, c'est moins le fait que tel ou tel engagement ne soit pas tenu aujourd'hui, c'est le fait que depuis un an, nous piétinons. Alors qu'il y a un an, il semblait que la voie fût ouverte, on peut dire que depuis un an, on a fait du sur-place. Ceux qui connaissent le cyclisme sur piste savent ce que cela veut dire et nous voudrions être certains que ce sur-place

sera suivi à un moment donné par un démarrage foudroyant. Et nous voudrions que ce démarrage fût dans le sens du Marché commun agricole et non pas dans le sens de la zone de libre-échange ou dans le sens d'une dispersion du Marché commun agricole à l'intérieur d'une soi-disant négociation agricole à Genève à l'occasion de la négociation Kennedy. Nous sommes très fermes sur ce point et nous le resterons.

Je n'ai pas à dire ce que nous ferons tel ou tel jour, d'ailleurs, nous ne le savons pas ; notre position arrêtée, c'est qu'il faudra que le Marché commun agricole se fasse, faute de quoi le Marché commun industriel périra. On m'a dit à ce propos : « Comment en sortirez-vous le Traité de Rome n'a pas prévu de sortie. » Mais il a prévu un Marché commun agricole qui tarde à se faire. De toute manière, le problème n'est pas de savoir si nous en sortirons ou si nous n'en sortirons pas, le problème est que si un des États essentiels au Marché commun, par exemple la France, à un moment ou un autre, considérait que ce Marché commun ne peut plus avancer, que ce Marché commun est tué dans son âme et dans ses virtualités profondes, eh bien ! Ce Marché commun mourrait de sa belle mort, soyez-en certains, quels que soient les textes et quelles que soient les modalités qui seraient appliquées ou qui ne le seraient pas, d'ailleurs.

En ce qui concerne notre attitude vis-à-vis de l'Alliance atlantique on m'a posé un certain nombre de questions qui consistent à dire : est-ce que la sortie de l'Alliance atlantique est à l'heure actuelle votre hypothèse de travail ? Je réponds : il n'en est pas question, notre hypothèse de travail n'est pas de sortir de l'Alliance atlantique et aucune déclaration gouvernementale – d'ailleurs M. Couve de Murville l'a dit à l'Assemblée nationale il y a deux jours – aucune déclaration gouvernementale n'a dit que nous nous préparions à sortir de l'Alliance atlantique. Il y a, dans la presse en particulier, un mouvement, des déclarations comme quoi nous nous préparions à sortir de l'Alliance atlantique. Il semble que les sources de ces informations soient plutôt étrangères à Paris même, et viennent de telle ou telle capitale. Mais ce n'est pas dans ces capitales que se fait la politique de la France et nous n'avons à aucun moment déclaré que nous prenions comme hypothèse de travail la sortie de l'Alliance atlantique.

Il n'en est pas moins vrai que nous avons dit à nos partenaires depuis longtemps, et tout le monde le sait, que nous considérons que l'Alliance atlantique pose des questions, que son fonctionnement pose des questions et que son organisation actuelle telle qu'elle est ne nous satisfait pas. Ce n'est pas une révélation que de dire que la stratégie de l'Alliance atlantique a été modifiée, tout au moins dans sa pratique sinon dans ses principes, depuis quelques temps, dans un sens qui ne nous convient pas. C'est également une vérité que l'existence postérieure à la création de l'Alliance atlantique d'une Russie soviétique puissamment armée sur le plan atomique est une nouveauté, une nouveauté qui amène à repenser un certain nombre de questions concernant cette Alliance, et je n'ai pas besoin d'ajouter que les développements qui se sont produits récemment, les rapports entre la Chine et la Russie des Soviets, l'explosion de la bombe atomique chinoise, tout cela pose des problèmes à l'Alliance atlantique et tout cela amène à penser que sa configuration actuelle, que son organisation actuelle et que sa stratégie actuelle ne répondent pas à ce que le Gouvernement français considère comme utile, comme nécessaire à la défense de l'Occident, à la défense de l'Europe et à la défense de la France. Tout cela est clair, tout cela a été dit à tout le monde, croyez-le bien, depuis longtemps. Mais nous ne prenons pas comme hypothèse de travail notre sortie, nous prenons notre hypothèse de travail qu'il faut repenser l'Alliance atlantique. Le reste dépendra de nos partenaires.

Ceci pose le problème de la force multilatérale. Sur cette force multilatérale, notre opinion n'est pas forcément la même hier et aujourd'hui. Au départ, il a semblé que la force multilatérale était, dans la pensée de ses initiateurs, c'est-à-dire du Gouvernement américain, quelque chose d'un peu vague qui avait pour but de prouver aux partenaires de l'Alliance atlantique qu'ils n'étaient pas complètement à l'écart de la décision en ce qui concerne les armes nucléaires, et qu'en particulier on tendait par là à faire patienter l'Allemagne. On en savait pas trop d'ailleurs ce que cela voulait dire, si cela voulait dire qu'on encourageait l'Allemagne en lui disant : « comme cela, vous serez moins loin de l'arme atomique », ou si au contraire on voulait faire dire : « Comme cela, on est sûr qu'elle ne réclamera pas le droit de construire par elle-même l'arme atomique. » C'était assez confus ; néanmoins, sous cette forme il ne semblait pas que l'intention fût nocive, il semblait surtout que ce ne fût pas très consistant.

Il est certain que cette notion de force multilatérale semble avoir pris ces derniers temps plus de réalité, plus de consistance et une consistance je dirai plus agressive. En effet, il semble résulter de certaines déclarations que l'on ait plus ou moins pensé que cette force multilatérale pourrait se résumer dans un accord bilatéral germano-américain. Il semble résulter d'autres déclarations que ce serait une façon de regrouper toutes les nations de l'OTAN ou toutes les principales nations de l'OTAN autour d'une force dite multilatérale, qui ne laisserait à l'écart d'elle-même que la France, puisque la France depuis le départ a été obligée de dire qu'elle ne voyait pas de raisons pour elle de s'intéresser à ce mirage et qu'en ce qui la concernait elle s'en tenait à ses mirages IV et à ses bombes qui sont ce qu'elles sont, mais qui ont le mérite d'exister et d'être à nous.

Il est évident que si la force multilatérale devait aboutir à créer une sorte d'alliance militaire germano-américaine au premier chef, nous pourrions difficilement considérer que ce serait parfaitement compatible avec les rapports que nous avons avec la République fédérale telles qu'ils résultent du traité franco-allemand. Il va de soit que cela ne nous paraîtrait pas non plus très compatible avec la notion que nous avons de la défense de l'Europe et avec la notion que même les représentants les plus qualifiés de l'opposition au Parlement ont exprimée à la tribune lorsqu'ils ont parlé à différentes reprises de la nécessité d'une politique européenne, d'une défense européenne, points sur lesquels ils étaient, déclaraient-ils, en gros, d'accord avec le Gouvernement. Sans aucun doute, cela ne ressemble guère à une politique européenne qu'un système qui consisterait à faire qu'il y aurait d'un côté la France et de l'autre l'Allemagne et les États-Unis.

Donc, nous avons des inquiétudes sur les intentions concernant cette force multilatérale, nous nous demandons si elle ne risquerait pas d'être à la fois destructrice pour l'Europe, provocatrice pour certains autres pays et finalement dirigée plus ou moins contre la France ; je ne pense pas que ce soit l'intention de ses initiateurs, je veux dire de nos amis américains, mais nous sommes bien obligés de constater qu'il y a là quelque chose qui donne à réfléchir.

C'est pourquoi, dans les mois qui viennent, nous aurons certainement à nous en entretenir et à faire valoir notre point de vue, notre point de vue étant et restant que nous ne considérons pas qu'il puisse y avoir d'alliance valable autrement que dans l'égalité, que cette égalité ne peut se produire que si l'Europe existe et que si l'Europe a sa politique, c'est-à-dire une politique qu'elle définit elle-même, qu'elle mène elle-même, et non point qui est menée, comme cela pourrait être le cas autrement, d'ailleurs, et par exemple de Washington. Notre position sur ce point, je crois que c'est celle de la défense de l'Europe et j'ajoute que je crois que c'est celle de

la défense de la paix. Car nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir un équilibre durable s'il y a affrontement permanent de deux blocs et nous sommes absolument convaincus qu'il faut que les blocs soient moins durs en eux-mêmes, s'interpénètrent en quelque sorte pour permettre une coexistence pacifique telle que, paraît-il, tout le monde la souhaite à l'heure actuelle.

Dans les sujets qui ont été cités on a fait allusion à ce que j'avais dit à propos du conflit sino-soviétique. Je dois dire que la visite de M. Chou En Lai à Moscou ne me paraît pas de nature à modifier ce que j'ai dit. J'ai dit que je croyais que les causes d'une rivalité entre la Russie et la Chine étaient profondes, qu'elles tenaient d'une part à la différence d'évolution entre les deux pays, d'autre part au fait que les besoins de la Chine ou que les aspirations de la Chine se heurtaient de toute évidence, en premier lieu (et au premier moment) à l'existence à ses frontières de territoires soviétiques, couverts par la puissance soviétique, peu peuplés, et tentants pour les masses chinoises. Il s'agit de vérités géographiques permanentes. Les dirigeants chinois et soviétiques feront tout pour atténuer le conflit, mais les rivalités de fond ne peuvent être méconnues et tôt ou tard, ces rivalités se marqueront dans la politique, elles s'y marquent d'ailleurs déjà, croyez-le bien.

J'ai oublié, me semble-t-il, de répondre à la question de M. Badel, qui m'a demandé pourquoi nous ne mettons pas la même énergie à l'application des accords d'Évian qu'à l'application du Traité de Rome. Je pourrais d'abord lui répondre que dans le cas particulier ce n'est pas à l'application du Traité de Rome que nous mettons notre énergie, car malheureusement, ce Traité de Rome nous a laissés sans Marché commun agricole. C'est en quelque sorte la négociation d'un second Traité de Rome agricole pour laquelle nous nous battons. Ceci étant dit, M. Badel, croyez bien que nous mettons la plus grande énergie dans la discussion avec le gouvernement algérien pour l'application des accords d'Évian et surtout pour l'application des dispositions fondamentales, compte tenu de ce que l'évolution n'a pas été toujours conforme aux dispositions initiales, notamment en ce qui concerne la présence en Algérie d'une nombreuse colonie française. Mais nous y mettons la plus grande énergie et nous continuons à le faire, je puis vous le garantir ; cela ne veut pas dire que nous n'ayons que des satisfactions, mais cela veut dire qu'en tout cas, et toujours, nous essayons de ne pas sacrifier l'essentiel.

André Albert, L'Aurore – *Dans le cas où les Britanniques maintiendraient leur attitude en ce qui concerne le « Concorde », pensez-vous, premièrement, M. le Premier ministre, que la France soit capable seule de sortir cet appareil et, deuxième question, dans l'hypothèse contraire, des mesures de reconversion peuvent-elles être envisagées, et lesquelles ?*

Marcel Leclerc, Télé-Magazine – *M. le Premier ministre, sur la même question, connaissez-vous et pouvez-vous nous dire quelle est aujourd'hui la position précise du Gouvernement de la Grande-Bretagne ? Et dans le cas où nos partenaires d'outre-Manche viendraient à abandonner la coopération prévue, ne serait-il pas possible pour la France de poursuivre la réalisation du projet soit avec ses propres moyens financiers, soit en liaison avec des partenaires de rechange pour le financement ? Dans cette éventualité, il semblerait fort probable que nos anciens partenaires anglais dans l'affaire deviendraient très volontiers des fournisseurs pour les moteurs, en attendant, bien sûr, que nous puissions nous-mêmes les fabriquer.*

Georges Pompidou – Le Gouvernement français a jusqu'ici enregistré la position du Gouvernement britannique qui consiste, il faut bien le dire, à regarder et en fait à abandonner l'opération « Concorde ». Nous n'avons pas encore fixé notre point de vue quant aux réactions qui seront les nôtres vis-à-vis du Gouvernement britannique. Je dirai simplement que sur un plan plus général, nous ne pouvons que regretter, quelles que soient les discussions qui aient pu avoir lieu sur la « rentabilité » de l'avion « Concorde », nous ne pouvons que regretter profondément une attitude qui met fin à une collaboration franco-britannique, importante et symbolique, et d'autre part – et peut-être plus encore – qui dans un des secteurs industriels de pointe semble marquer une certaine démission de l'Europe vis-à-vis des États-Unis. Ce qui serait encore plus fâcheux encore, c'est si certaines insinuations se révélaient exactes, comme quoi cet abandon n'est pas sans rapport avec les déclarations de sociétés américaines qui se sont immédiatement déclarées prêtes à avancer la réalisation de leurs propres projets. Il y aurait là un signe de démission européenne qui est et que nous considérerions comme grave.

Que pouvons-nous faire ? Nous le verrons. Dans l'immédiat, je dirai qu'il nous paraît difficile, sinon impossible, que la France puisse mettre seule sur pied le projet « Concorde », à la fois à cause de son coût, des lacunes de notre industrie qui, jusqu'ici, n'a jamais pu réaliser des réacteurs de la puissance de ceux qui seraient nécessaires pour la Concorde. Vous comprendrez facilement que l'on a peu envie de faire ses premières armes avec un avion aussi révolutionnaire et destiné à transporter de nombreux passagers. Par conséquent, je crois que l'industrie française seule se trouverait dans de grandes difficultés pour poursuivre un projet de cet ordre. Y aura-t-il des possibilités de concours de substitution, c'est ce que nous verrons. Nous n'abandonnerons le projet que lorsque nous ne pourrons pas faire autrement. Mais de toute manière, nous ferons tout ce que nous pourrons pour maintenir en France une industrie aéronautique, pour maintenir cette industrie dans la recherche de façon à rester dans la course vers le progrès technique, et nous tâcherons par conséquent d'épargner le plus possible à notre industrie et à nos ouvriers les conséquences de la décision du gouvernement travailliste.

André Pluvinage, La Voix du Nord – *Le gouvernement vient d'arrêter un certain nombre de mesures intéressant l'agriculture. Un second train serait envisagé. Peut-on vous demander, M. le Premier ministre, ce qu'il apporterait, et en particulier les nouvelles mesures prévoiraient-elles une modification à la production du prix du lait de consommation ?*

Madame Basset, La Nouvelle République du Centre-Ouest – *M. le Premier ministre, vous avez dit que les mesures en faveur de l'agriculture avaient été prises à dessein après la motion de censure. Posez-vous des conditions à la publication du second train ?*

Georges Pompidou – En matière de politique agricole, il est certain que le Gouvernement ressemble à la SNCF. Je veux dire par là qu'il y a beaucoup de trains et que les horaires sont en général modifiés suivant qu'on est en été ou en hiver. Mais je n'ai jamais dit qu'il y avait hier un premier train de mesures agricoles et qu'il y aurait un second train. Nous avons pris, au cours de ces derniers mois, une série de mesures successives ; par exemple, les dernières étaient des mesures en faveur des producteurs de maïs. D'autre suivent, et il ne se passe pas de semaine sans que je ne signe quelques décrets concernant tel ou tel aspect de politique agricole. La

grève du lait, la motion de censure ensuite, nous ont amenés sans doute soit à réfléchir, soit plutôt à retarder certaines mesures, pour ne pas agir sous la pression et en particulier sous la pression des parlementaires qui avaient signé la motion de censure. C'est pourquoi nous avons été conduits à retarder jusqu'à hier un certain nombre de mesures qui figuraient déjà dans une lettre que j'avais adressée à M. le ministre des Finances et à M. le ministre de l'Agriculture, il y a pas mal de temps.

Il n'y a nullement un second train en perspective. Ce qu'on peut dire, c'est qu'en ce qui concerne le lait, par exemple, dans la lettre à laquelle j'ai fait allusion, que j'ai adressée à M. le ministre des Finances et à M. le ministre de l'Agriculture, je leur ai demandé d'envisager une réorganisation du marché du lait et notamment une réforme de nos méthodes de subvention aux produits laitiers, compte tenu du fait que ce régime de subventions a été conçu à une époque où les produits transformés devaient être soutenus et où le lait de consommation, au contraire, n'en avait pas besoin. Ce régime est toujours en vigueur alors que de toute évidence les produits transformés n'ont plus besoin d'être soutenus et qu'au contraire le lait de consommation, ici ou là, en a besoin. Ainsi, je l'ai d'ailleurs, je crois, dit à la tribune de l'Assemblée, notre système de subventions était détourné de son sens et de son objet et il y a lieu de le repenser. Les deux Ministres ont désigné des fonctionnaires qui étudient la question et quand ce sera au point, des mesures sortiront.

Dans toute cette affaire, nous avons voulu et nous tenons à rester dans la position d'un gouvernement qui croit faire pour l'agriculture française non seulement tout ce qui est en son pouvoir, mais plus qu'il n'a jamais été fait, et tout ce qui est nécessaire pour la mener à une situation stable et normale. Nous continuerons à le faire, grève du lait ou pas grève du lait, motion ou pas motion de censure, et en vérité, je voudrais que vous soyez convaincus, comme moi, que quelles que soient les contingences, nous continuerons à mener notre politique parce que nous la croyons bonne, parce que nous la croyons même la seule bonne. Ce n'est pas les interventions des orateurs de l'opposition lors de la motion de censure qui me feront croire le contraire, je m'en excuse auprès d'eux. Nous continuerons donc, quels que soient les aléas ou les péripéties ; n'y voyez point le désir de faire échec à telle ou telle agitation.

Michel Bassi, Le Figaro – *Ma question a effectivement trait à la motion de censure et à l'attitude de certains amis de M. Giscard d'Estaing. Est-il vrai, M. le Premier ministre, que le général de Gaulle a tonné dans un récent Conseil des ministres, un Conseil tout récent, contre l'attitude des Républicains indépendants, et si oui, quelles peuvent être les conséquences pour ce groupe qui constitue, au sein de la majorité, un appoint nécessaire ?*

Georges Altschuler, Europe No 1 – *M. le Premier ministre, l'autre jour, dans le débat sur la notion de censure et au cours de votre intervention, vous avez noté (je résume votre intervention) que « dans l'éventualité où cette motion de censure serait adoptée, et selon l'usage » – je crois que c'est le terme que vous avez employé – « l'Assemblée nationale serait dissoute. » Permettez-moi de vous poser cette question : est-ce que cela veut dire que telle serait l'intention permanente du président de la République, telle serait l'intention du chef de l'État, c'est-à-dire après le précédent d'octobre 1962, il ne verrait pas d'autre recours que la dissolution ?*

Georges Pompidou – Je répondrai d'abord à M. Bassi que je ne ferai certainement aucune révélation sur les Conseils des ministres, ni sur les coups de tonnerre qui peuvent y retentir et qui d'ailleurs, me semble-t-il, sont entendus avec plus de fracas dans les salles de rédaction que dans celles de l'Élysée. Mais j'ajouterai que ce que je puis dire – en tant que Premier ministre – est que je ne peux pas considérer au lendemain du vote sur une motion de censure que des députés de la majorité qui ont voté cette motion ne soient pas différents de ce qu'ils étaient avant de l'avoir votée. Pour moi, il y a une différence sensible ; les événements diront jusqu'où doit aller cette différence, mais à coup sûr, cela représente un grand changement.

Quant à ce qu'a demandé M. Altschuler, concernant ce que j'ai dit l'autre jour à la tribune de l'Assemblée nationale, eh bien ! Je me rappelle très exactement ce que j'ai dit et cela a une certaine importance, j'ai énuméré un certain nombre de conditions qui sont celles de la motion de censure, j'ai rappelé que la motion de censure doit réunir un certain nombre de signatures, que ses signataires ne peuvent en signer qu'une par session, que l'adoption de cette motion de censure ne peut avoir que 48 heures après son dépôt ainsi qu'un certain nombre d'autres conditions qui en font quelque chose de solennel et de décisif. et j'ai ajouté qu'elle entraîne « normalement » la dissolution. Pourquoi ? Parce que cette possibilité de dissolution est inscrite dans la Constitution et parce que je voulais dire à l'Assemblée qui m'écoutait que l'intention du Gouvernement et du chef de l'État était, au cas où cette motion de censure serait votée, de procéder à la dissolution. Telle était l'intention, c'est ce que j'ai voulu dire, et c'est semble-t-il ce qui a été plus ou moins bien compris.

C'est pourquoi je suis heureux de le préciser aujourd'hui ; cela ne veut pas dire qu'il en soit ainsi en toutes circonstances, car je n'ai pas à anticiper sur ce que seraient les réactions du chef de l'État dont cela dépend, ni même du Premier ministre, au cas où une nouvelle motion de censure serait votée. Mais dans les circonstances où nous étions il était certain que le vote de la motion de censure aurait entraîné la dissolution.

Pierre Rouanet, Le Berry Républicain – *M. le Premier ministre, je voudrais simplement vous demander : une fois le budget voté, quel problème vous semble devoir prendre la priorité dans les activités gouvernementales ?*

Georges Pompidou – Voilà au moins une question qui est très gentille, très utile. Je crois que vous pourriez y répondre comme moi-même : nous sommes à l'heure actuelle dans le vote du budget, après quoi, notre première préoccupation (je parle des travaux parlementaires) sera le débat sur les orientations du V^e Plan. C'est un débat auquel nous attachons beaucoup d'importance, les uns et les autres, auquel je participerai bien entendu moi-même, et qui je crois sera suivi avec intérêt non seulement par le Parlement, mais par le pays parce qu'après tout, et bien qu'il ne s'agisse encore que d'un débat d'orientation, il s'agit de quelque chose qui engagera l'avenir de la France pour les cinq années à venir.

Parmi les autres questions, toujours sur le plan parlementaire, qui ont la priorité, vient le vote de la loi-programme militaire, loi programme qui a dû être déposée aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée et dont je ne sais si elle pourra venir en discussion avant la fin de la présente session ou si elle sera débattue à l'ouverture de la session de printemps, mais qui est une loi extrêmement importante.

Autre question également de première importance, c'est la réforme de l'Éducation nationale qui fera l'objet, je crois, de questions orales dans les jours prochains et qui surtout devrait faire l'objet d'un grand débat à l'ouverture de la session de printemps, soit sur une déclaration du Gouvernement, soit à l'occasion du vote de textes législatifs qui seraient rendus nécessaires par cette réforme.

Voilà dans le moment présent, sur le plan parlementaire, les questions les plus urgentes pour nous. Il est bien entendu que si vous me parlez des préoccupations générales du Gouvernement, les problèmes du Marché commun agricole, les problèmes l'Alliance atlantique sont parmi ceux qui, croyez-le bien, dans les mois qui viennent, seront au premier plan de notre action et peut-être de nos soucis.

Jean-Claude Vajou, Combat – *M. le Premier ministre, comme vous connaissez parfaitement vos collaborateurs et singulièrement ceux qui siègent avec vous au Conseil des ministres, pourriez-vous nous dire si notre ministre des Finances, le cas échéant, aurait les qualités qui sont nécessaires à un bon chef d'État ?*

Georges Pompidou – Monsieur Vajou, je connais, je crois, les qualités du ministre des Finances en tant que ministre des Finances. Je ne suis pas sûr de connaître quelles sont les qualités nécessaires à un bon chef d'État. Mais compte tenu des qualités de certains des candidats à cette magistrature, je ne vois vraiment pas pourquoi le ministre des Finances éprouverait des complexes.

Jacques Delille, Le Courrier Picard, Amiens – *Ma question sera beaucoup plus directe : M. le Premier ministre, si le général de Gaulle vous demandait d'assurer sa succession, répondriez-vous par l'affirmative ?*

Georges Pompidou – M. Delille, il se trouve que j'ai le bonheur d'avoir encore mon père et je ne me suis jamais posé la question, et je ne lui ai jamais posé la question de ce que j'aurai à faire de sa succession. Eh bien ! En matière politique c'est la même chose : je ne me pose pas la question. Il y a un président de la République, sa succession n'est pas ouverte, elle ne sera probablement pas ouverte si tôt et par conséquent vous me posez là une question que je ne suis pas encore posée à moi-même et que je n'ai pas résolue.

Tout ce que je puis vous dire c'est que si la question se posait je serais bien ennuyé.

Marcel Leclerc, Télé-Magazine – *Au début de cet entretien on a parlé de messe et je crois que dimanche matin, dans la grand-messe de l'Assemblée, la grand-messe sera consacrée à des questions de radio et de télévision et de publicité en particulier. Et là, M. Peyrefitte, ministre de l'Information, disait en parlant de la publicité : « Il faut parler sérieusement des problèmes sérieux. » Pouvez-vous nous dire, M. le Premier ministre, si le Gouvernement envisage, pour les années à venir, d'étudier rapidement la possibilité d'installation et l'organisation d'une télévision commerciale proprement dite sur le territoire français, vivant uniquement de recettes*

publicitaires et apportant à l'ORTF une émulation qui apparaît souhaitable ? Et ceci afin que notre pays n'ait pas à subir, en cette matière, les seuls effets des progrès de la technique qui, tôt ou tard, battront en brèche l'actuel monopole.

Georges Pompidou – Je ne voudrais pas que ce déjeuner serve d'introït à la messe de dimanche. Par conséquent, je suis obligé de répondre très brièvement. J'y répondrai sur un point qui est certain : c'est que le Gouvernement n'a absolument pas l'intention de laisser se créer, à côté de l'ORTF, une chaîne privée commerciale qui vivrait de publicité et faisant une concurrence que je crois bien que vous avez qualifiée de saine. Cela, certainement pas. Quant au problème de la publicité à la télévision, il est possible que le ministre de l'Information soit amené à en parler dimanche, il est possible que nous soyons amenés à en parler un jour ou l'autre ; c'est une question difficile et sur laquelle les réponses ne sont pas faciles à donner et encore moins les dates à préciser. Il y a du pour et il y a du contre. Il est bien certain que du point de vue de la qualité, l'introduction de la publicité au premier abord choque ; il est probable, en sens inverse, que du point de vue de la concurrence des postes périphériques cela pourrait poser à l'ORTF des questions sérieuses. C'est un problème sur lequel le Gouvernement sera amené à délibérer, à prendre une décision, mais je ne crois pas que cette décision, si elle devait être positive, le soit pour les mois à venir.

Pierre Noël, L'Information – *M. le Premier ministre, ma question n'a rien de liturgique. Elle est beaucoup plus matérielle : il s'agit de la construction de logements. Je voudrais savoir si pour la première fois depuis des années le Gouvernement n'envisage pas, au cours de l'exercice budgétaire qui va venir, de dégager de nouveaux crédits pour aider à la construction de logements, qu'il s'agisse de logements sociaux, tels les HLM, pour lesquels traditionnellement en juin on dégage des crédits supplémentaires, ou qu'il s'agisse d'une aide supplémentaire pour la construction de logements privés.*

Au cours du débat qui s'est engagé et qui vient de se terminer à l'Assemblée nationale, on a prévu que la construction des mille logements serait poursuivie l'an prochain. Il est évident que les entreprises sont en état de les construire, mais vous connaissez bien la position des chefs d'entreprises de construction, je dis bien de construction et non des promoteurs : ils sont en mesure de construire suffisamment de logements à condition que des crédits soient alloués suffisamment à l'avance pour permettre de chantiers à longue échéance. Je voudrais vous demander si dans ce domaine on s'en tiendra l'an prochain aux crédits qui viennent d'être votés par l'Assemblée nationale ou si l'on envisage un effort supplémentaire.

Georges Pompidou – Je vous dirai franchement que je n'aime pas cette question, parce que si je réponds « non » comme je vais certainement le répondre, j'ai l'air de dire : « Surtout pas d'efforts supplémentaires pour la construction » – ce qui est évidemment faux. Vous confondez dans votre question, me semble-t-il, le fait que les gouvernements, pendant très très longtemps, pendant très très longtemps, se sont plus ou moins moins laissés surprendre par les événements et se sont vus obligés, en cours d'année, de dégager des crédits nouveaux par voie de collectifs, soit parce qu'ils n'avaient pas prévu assez, soit parce qu'entre-temps le coût avait augmenté considérablement, soit parce qu'arrivait telle ou telle chose imprévisible, ce qui a pu

nous arriver à nous-mêmes, comme par exemple lorsque nous avons eu un afflux de réfugiés d'Algérie qui dépassait nettement ce que nous avons prévu. Nous avons été amenés en cours d'année à dégager de nouveaux crédits pour construire une tranche spéciale réservée aux réfugiés d'Algérie. Mais je ne prévois pas, grâce au ciel, que l'année 1965 doive nous amener pour une raison de cet ordre à ouvrir une nouvelle tranche. Par conséquent je considère qu'il appartient à un Gouvernement organisé, qui a eu du temps devant lui pour préparer son budget, d'avoir mis dans ce budget ce qu'il considérerait comme possible, le maximum de ce qu'il considérerait comme possible en matière de crédits pour la construction.

J'ajoute qu'au moment du V^e Plan nous discuterons, vous pourrez constater que le logement est un des domaines où nous faisons, par rapport au Plan précédent, un effort d'accroissement particulier. Pourquoi ? Parce que je crois que le problème du logement est en train de devenir une priorité fondamentale. Vous me direz qu'il l'a toujours été, et c'est vrai. Mais je considère qu'il le sera encore bien plus dans les années qui viennent. Cela ne veut pas dire que nous ayons besoin de dégager des crédits en juin : je le répète, nous croyons faire tout ce que nous pouvons, nous pensons que l'année 1965 verra se construire quelque 400 000 logements, dont environ 370 000, si je me souviens bien, avec l'aide de l'État. Vous avez que le V^e Plan prévoit qu'on aboutira progressivement à une cadence annuelle de 470 000 logements. Voilà notre programme. Il ne satisfait peut-être pas entièrement les constructeurs, mais à vrai dire il n'est pas fait pour les constructeurs, il est fait pour les gens à loger et nous sommes obligés de tenir compte d'un certain nombre de données parmi lesquelles figure, comme goulot d'étranglement essentiel, celui de la main-d'œuvre.

Sur ce point, si vous avez quelques rapports professionnels avec les dirigeants de la construction privée, vous pourriez leur dire qu'ils nous rendraient un très grand service s'ils avaient une politique de main-d'œuvre plus stable, aussi bien vis-à-vis de la main-d'œuvre métropolitaine que plus encore vis-à-vis de la main-d'œuvre importée ; et en particulier s'ils consentaient à signer à l'avance des contrats durables. Il serait plus facile alors d'augmenter les programmes. Mais dans un système où on ne peut pas prendre d'engagements, dans un système où trop souvent on recrute le travailleur à la journée et quelquefois à l'heure, eh bien ! Il ne faut pas s'étonner que l'on se trouve devant des difficultés. Je ne critique point la construction plus que d'autres. Je dis simplement que c'est une profession où il me semble que les rapports entre le patronat et le salariat sont encore archaïques et que c'est une des raisons fondamentales pour lesquelles nous n'arrivons pas à vaincre autant qu'il le faudrait ce goulot d'étranglement de la main-d'œuvre dans le bâtiment.

Le V^e Plan – Discours à l'Assemblée nationale (24 et 26 novembre 1964)

Mots-clés : Administration – Agriculture – Aménagement du territoire – Auvergne – Budget – Croissance – Défense nationale – Démographie – Éducation nationale – États-Unis – Logement – Nanterre – Niveau de vie – Ouest – Outre-Mer – Plan – Politique sociale – Région parisienne – RFA – Royaume-Uni – Salaires

Après la discussion du budget 1965 du 1^{er} au 9 novembre 1964, l'Assemblée nationale est appelée à se prononcer sur les orientations générales du V^e Plan (1966-1970). De manière exceptionnelle, Pierre Massé, commissaire général au Plan, donc un technicien et non un élu, est appelé à prendre la parole pour présenter le projet. Georges Juskiewski, député socialiste du Lot et maire de Figeac, prend la parole en tout début de session pour un rappel au règlement, protestant contre le trop court délai donné aux députés pour étudier le projet : « Si cette procédure a pour objet, sur ces grandes options, de nous contraindre à n'avoir qu'une vue rapidement cavalière, je trouve le procédé un peu trop cavalier. »

Discours du 24 novembre 1964

M. le Président – L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan (n^o 1154, 1184, 1183, 1185). La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.)

M. Georges Pompidou, Premier ministre – Dans cet exposé introductif, que je voudrais rendre aussi bref que possible, mon intention est de m'en tenir à quelques idées essentielles afin de ne pas répéter à cette tribune ce qui est dit dans le rapport, notamment dans sa présentation d'ensemble qui permet à chacun de prendre des choses une vue que M. Juskiewski appellerait « cavalière » ; ensuite, je voudrais laisser à M. le Commissaire général du Plan – à la conscience, au sens des valeurs humaines et à la compétence de qui je me plais à rendre ici hommage – le soin d'exposer en détail à l'Assemblée les orientations telles que les a adoptées le Gouvernement mais telles que, plus que personne, il a contribué à les définir.

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui est un débat très nouveau, et je comprends sur ce point également la surprise de M. Juskiewski, puisque c'est la première fois que le Parlement sera amené à discuter du Plan dans sa phase préparatoire. Nous avons connu une époque où le Parlement siégeait pour ainsi dire en permanence et où, cependant, à aucun moment, aucun débat de cette Assemblée ne fut consacré au Plan et où, en tout cas, son examen ne fut jamais inscrit à l'ordre du jour avant sa rédaction définitive. (Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.)

Combien il eût été utile, à cette époque, de proposer une réforme constitutionnelle ! (Sourires.)

En tout cas, je tiens à souligner l'importance de ce débat, notamment vis-à-vis de ceux qui laissent volontiers entendre que le Parlement, dans le régime actuel, est réduit à un rôle insignifiant. Pour ceux qui considèrent que l'important n'est pas de jouer aux quilles avec les gouvernements mais de discuter des problèmes et particulièrement, de ceux dont dépend l'avenir du pays, nous pensons que rien mieux qu'un débat comme celui d'aujourd'hui ne marque la collaboration fondamentale entre l'exécutif et le législatif.

Cela d'ailleurs – notez-le, je vous prie – est lié et entraîne une évolution de la notion même du Plan et des conditions de son établissement. Dans un régime d'instabilité, et quelles que soient les intentions des hommes au pouvoir, une œuvre de longue haleine comme le Plan échappe non seulement aux délibérations du législatif mais, pour une bonne part, aux décisions de l'exécutif. Celui-ci est obligé de s'en remettre aux spécialistes, à ceux qu'on appellerait volontiers les « technocrates » et l'on obtient ainsi des Plans qui peuvent être économiquement bien construits mais dans lesquels risque de se marquer insuffisamment la volonté politique, je veux dire la conception générale que doit se faire le pouvoir non pas seulement du développement économique mais de l'évolution sociale et, pour tout dire, de la vie des hommes dans le cadre de la société de demain.

L'importance de cette vue générale des choses nous a conduits, vous le savez, pour éclairer l'avenir et orienter les choix, à faire procéder à des études de prospective sur ce que pourrait être la vie des Français dans vingt ans. Le même motif nous a fait juger nécessaire que les orientations générales du Plan soient débattues devant la représentation nationale après l'avoir été au sein du Conseil économique et social, devant les représentants des organisations professionnelles et sociales et avant de l'être dans les commissions de développement économique régional. Ainsi, à trois moments, le pays tout entier sera, par ses représentants, associé aux choix qui déterminent son avenir. C'est pourquoi, enfin, ce débat doit être l'occasion pour le Gouvernement de définir les lignes générales de sa politique économique à moyen terme et, par là même, d'éclairer sa politique sociale.

À la base de cette politique se trouvent un certain nombre de postulats dont le premier, et peut-être le plus important, est que l'activité économique n'est pas une fin en soi mais un moyen. Elle a pour but, à nos yeux, d'améliorer le niveau de vie des Français, de permettre l'établissement entre les classes sociales, entre les professions, entre les régions, de rapports à la fois plus justes et plus rationnels. Elle a aussi pour but de donner à notre pays les moyens de tenir sa place dans la concurrence internationale, aussi bien à l'intérieur du Marché commun que vis-à-vis des pays tiers, faute de quoi non seulement nous perdrons notre indépendance, mais nous nous viderions progressivement de notre substance au profit de pays plus puissants ou mieux dotés en richesses naturelles.

M. René Sanson – Très bien !

M. le Premier ministre – De ce premier postulat et des objectifs qu'il nous fixe se déduisent deux impératifs inséparables : tout d'abord, l'impératif de l'expansion, de la croissance continue ; ensuite, l'impératif de la stabilité monétaire. C'est certainement un des traits particuliers du V^e Plan que de marquer les liens étroits qui existent entre ces deux objectifs et la nécessité de ne jamais sacrifier l'un à l'autre. Les « indicateurs d'alerte », les

« clignotants », dont parle le rapport qui vous est soumis, seront là pour rappeler que la croissance se détruit elle-même lorsqu'elle se fait dans le déséquilibre et que, par contre, l'équilibre est proche de la sclérose s'il se situe hors du progrès. Notre pays ne peut espérer tenir sa place que s'il poursuit l'évolution de ses structures économiques afin de se maintenir au niveau des pays de taille analogue comme, par exemple, la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne. Les Français ne peuvent espérer une amélioration sensible de leur niveau de vie par le seul effort de redistribution et de transferts sociaux que nous menons : l'augmentation de la production, et donc des richesses distribuées, est indispensable.

Cela n'exige pas seulement de choisir l'expansion, mais aussi de s'en donner les moyens. C'est une des raisons pour lesquelles, dès la définition des grandes options, le V^e Plan a mis ou mettra l'accent sur les objectifs de structure que je ne peux qu'évoquer rapidement, mais dont la place sera essentielle dans l'action gouvernementale : réorganisation et modernisation des structures industrielles en vue d'encourager la création d'entreprises de taille internationale et le développement de la compétitivité – c'est le problème des concentrations, des fusions, de la spécialisation ; évolution des structures commerciales, pour diminuer la charge que font peser sur les prix les circuits intermédiaires ; évolution des structures agricoles grâce à un vaste effort de remembrement et de regroupement des exploitations, l'objectif étant d'aboutir à des exploitations de taille familiale et rentables.

Les réformes nécessaires sont, je puis le dire, en cours ou en préparation. Largement amorcées en ce qui concerne le secteur industriel, elles devront cependant être accentuées par de nouvelles mesures d'incitation et par le développement du marché financier.

Dans le secteur de l'agriculture, il est sans doute inutile que je rappelle, pour la troisième fois dans le même mois, l'effort entrepris ; disons simplement qu'il sera poursuivi, avec la volonté permanente de tempérer les nécessités économiques par les aménagements qui s'imposent pour des raisons sociales et humaines et par la conviction que nous avons qu'il n'est pas de l'intérêt national de promouvoir une agriculture industrialisée de type américain dans un pays de la taille et de la configuration de la France, même considérée comme le fournisseur principal du Marché commun. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Dans le domaine commercial enfin, une étape décisive sera franchie par la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe locale, que le Gouvernement soumettra au Parlement lors de sa prochaine session. Mais si l'impératif de croissance et d'expansion est absolu, l'impératif de stabilité ne l'est pas moins. L'expérience de près de cinquante années nous a prouvé que l'inflation est un fléau national et un fléau social.

Fléau national, parce qu'elle met notre pays à la merci des prêts étrangers, aléatoires et lourds de conséquence, parce qu'elle détruit notre commerce extérieur, non seulement dans la conjoncture mais en profondeur, les marchés perdus à cause de prix trop élevés ne pouvant jamais être reconquis, sinon au prix d'efforts et de sacrifices considérables.

Fléau social, parce que l'inflation aggrave les inégalités, favorise les possédants, dont les biens immobiliers ou mobiliers se revalorisent constamment alors que les rémunérations des salariés, des petits agriculteurs, des petits commerçants se dégradent ou s'épuisent à poursuivre un éternel rattrapage, et que les retraités, les rentiers, les familles sont littéralement écrasés. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

C'est pourquoi, au moment d'établir un Plan et de définir les orientations générales, la première et fondamentale décision qui s'impose est celle qui porte sur le taux d'expansion. Définir un rythme de l'expansion qui soit à la fois le plus rapide possible et cependant compatible avec la stabilité monétaire, voilà la première difficulté.

La décision nous était, nous semble-t-il, dictée par les faits comme par l'expérience. Le taux de 5% qui a été adopté est, en effet, légèrement supérieur à la moyenne des prévisions ou des programmes établis par les pays de la Communauté économique européenne. Je rappelle que 5% en production intérieure brute correspondent, en effet, à 4,7% en produit national brut et que la moyenne prévue pour les pays de la Communauté européenne est 4,6%.

Il va de soi que plus le niveau économique de départ est élevé, et plus un rythme rapide de croissance est difficile à maintenir, plus les risques d'inflation ou de « surchauffe » sont grands, surtout lorsque le goulot d'étranglement réside dans le manque quantitatif de main-d'œuvre. L'expérience du IV^e Plan nous a montré qu'au stade où nous sommes parvenus de l'évolution économique un rythme d'expansion de 5% constituait un plafond au-delà duquel les objectifs étaient difficiles à atteindre et demandaient un effort excessif et générateur d'inflation. Il va sans dire, toutefois, que si le déroulement du V^e Plan démontrait que l'inflation en France est solidement jugulée et si les possibilités, notamment de main-d'œuvre, se révélaient supérieures aux prévisions, alors les « clignotants » joueraient, et même avant qu'ils jouent nous pourrions être conduits à accélérer le rythme. Mais il faut bien reconnaître que ce rythme de 5% n'a jamais été sensiblement dépassé jusqu'ici, sinon par des pays qui partaient d'un niveau de vie très inférieur au nôtre ou qui disposaient de réserves de main-d'œuvre inemployées.

Dès lors que le taux d'expansion est fixé, les calculs sont relativement faciles et les machines aptes à les faire. Et l'on arrive à une autre question qui est la répartition des ressources disponibles. Là se trouve sans doute une des caractéristiques essentielles d'un Plan et la justification première et la plus sérieuse de ce débat. Prendre conscience qu'une politique économique se pose en termes de choix ou, comme on dit, d'options et décider de ces options, voilà bien la deuxième difficulté. Options entre quoi et quoi ? Au point où nous sommes de l'élaboration du Plan, il ne s'agit pas encore de définir la part à donner à telle ou telle activité économique. à tel ou tel besoin de la collectivité, à telle ou telle région. Il s'agit d'abord et avant tout de répartir les ressources disponibles entre trois grands chapitres : les investissements productifs, la consommation – ce que le Plan appelle « la consommation des ménages » – et les emplois généraux.

L'Assemblée sait que le projet de rapport qui lui est soumis propose, 100 étant la base de départ en 1965, un objectif pour 1970 égal à 127-128 pour les investissements productifs, ce qui correspond exactement au rythme même de l'expansion...

M. Théo Vial-Massat – Et pour la force de frappe ?

M. le Premier ministre – ... que pour la consommation des ménages, il propose un objectif 124-125, légèrement inférieur à ce rythme de l'expansion, et que, pour les emplois généraux, il propose un objectif de 139-140, largement supérieur à ce rythme.

Quelle est la signification de ces chiffres ?

La première idée qui s'en dégage est que nous avons estimé devoir recommander un effort particulier pour favoriser les investissements productifs. Il est apparu, en effet, que nous avons pris au cours du IV^e Plan un retard en ce domaine, la croissance rapide de la consommation, liée à la croissance rapide des rémunérations diverses, ayant entraîné une baisse sensible de l'investissement, aussi bien par l'insuffisance de l'épargne que par la dégradation de l'autofinancement.

Certes, la question est posée de savoir à qui doivent profiter les plus-values résultant de l'investissement...

M. Robert Manceau – À Rothschild !

M. le Premier ministre – ... et si, dans notre système économique actuel, ces plus-values ne vont pas trop exclusivement au capital ; mais cette question doit être séparée de la question du montant des investissements.

Il est nécessaire, il est vital que notre pays, non seulement cesse d'aggraver son retard par rapport aux autres pays européens, mais encore amorce délibérément un redressement. En adoptant, pour les investissements productifs, un taux d'accroissement égal au taux d'expansion, en prévoyant que l'autofinancement, qui est tombé à 60% de l'investissement, remontera à 70%, nous avons pris des dispositions modérées, ces pourcentages restant inférieurs à ceux que connaissent les autres pays de la Communauté européenne, en particulier à ceux de l'Allemagne.

Il apparaît donc que ces objectifs constituent un minimum et qu'il est du devoir des dirigeants d'attirer solennellement l'attention du pays sur les conséquences graves qu'aurait pour les générations futures le fait de consacrer moins à l'investissement et davantage à la consommation (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*) c'est-à-dire de sacrifier à un supplément de confort individuel immédiat les bases mêmes de l'expansion de demain. L'effort que chaque père et chaque mère de famille sait devoir consentir pour préparer l'avenir de ses enfants, les générations adultes doivent le consentir pour préparer l'avenir des jeunes générations. Tel est notre premier choix. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et sur divers bancs du groupe des Républicains indépendants. – Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

Le second consiste dans la répartition des ressources, laissées disponibles après investissements, entre la consommation et les emplois généraux. Ici, le choix, moins important peut-être sur le plan économique, est capital sur le plan social. Il s'agit de la conception même que l'on se fait de la vie des Français de demain.

Ce choix, nous l'avons déjà fait lors du IV^e Plan, en majorant la part du produit national consacrée au logement et aux équipements collectifs. L'inflexion donnée par le IV^e Plan avait même été brutale dans le cas des équipements collectifs, parce qu'il avait fallu tenir compte de l'insuffisance manifeste des Plans précédents en ce domaine. (*Murmures sur divers bancs.*) Le V^e Plan accentue très nettement l'effort en matière de logement, où l'investissement progressera en cinq ans de 35%, à comparer avec une augmentation de 29% atteinte pendant

les deux dernières périodes de cinq années. J'ajoute qu'il s'agit, selon moi, d'un minimum et que, lors de l'élaboration du Plan puis de son application, tous nos efforts doivent tendre à majorer ces taux autant que le permettront nos moyens humains et financiers et la rationalisation industrielle.

M. Lucien Neuwirth – Très bien !

M. le Premier ministre – En matière d'équipements collectifs, l'objectif prévu correspond à une majoration des investissements de 54 à 55%. Si, pendant la dernière période de cinq années, le pourcentage était de 70% c'était, je le répète, pour tenir compte du retard pris puisque, de 1955 à 1960, le taux d'accroissement n'avait été que de 35%. Pour donner la mesure exacte de l'effort envisagé, je précise que le III^e Plan avait prévu une moyenne d'investissements annuels de huit milliards ; le IV^e Plan, de treize milliards, et que le V^e Plan est marqué par une moyenne annuelle de 20 milliards, le tout en francs constants ramenés à la valeur de 1960.

M. Théo Vial-Massat – Applaudissez donc, messieurs de l'UNR !

M. le Premier ministre – Cet effort au profit des équipements collectifs traduit une conception de la vie sociale, et nous nous en sommes déjà expliqués lors du débat sur le IV^e Plan. Il s'agit de permettre la création d'un ensemble d'équipements qui fournissent non seulement les infrastructures indispensables à la vie moderne, mais aussi le cadre nécessaire, selon nous, pour que les individus puissent développer harmonieusement leurs facultés, pour que soit rendue plus humaine la société industrielle et urbaine, pour que le progrès technique n'écrase pas l'homme, en un mot pour sauver les bases de notre civilisation. Là est la seule raison des légers sacrifices demandés à la consommation, dont nous avons prévu qu'elle augmenterait de 24 à 25% en cinq ans, soit à un rythme légèrement inférieur à celui de l'expansion.

Notons, qu'à ce rythme le niveau de vie des Français doublerait en seize ans environ, ce qui n'a jamais été réalisé sur une période aussi longue dans le passé. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le Président – Je me permets de faire observer aux députés du groupe communiste que plusieurs d'entre eux sont inscrits dans le débat, et pour un temps fort long. Il serait donc préférable qu'ils écoutent en silence M. le Premier ministre, en attendant les interventions de leurs orateurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. le Premier ministre – Je précise ici à nouveau que je n'entrerai pas, au cours de cet exposé introductif, dans les discussions relatives aux répartitions à faire à l'intérieur de la consommation ou des emplois généraux. D'abord parce que nous sommes encore au stade des orientations et que cette répartition se fera dans la phase ultérieure, notamment à la lumière de

vos débats. Ensuite parce que, dans son intervention, M. le commissaire général du Plan fournira des précisions, au vu desquelles j'imagine qu'un certain nombre de priorités seront réclamées par des orateurs aux dépens de telle ou telle catégorie de dépenses, et que je me réserve d'y répondre à la fin de la discussion.

Je me borne donc à indiquer pour l'instant que, dans la progression des revenus individuels, nous entendons donner la priorité à la revalorisation du revenu agricole et, à l'intérieur des emplois généraux, à la recherche et au logement, puis à l'éducation nationale, aux transports, aux télécommunications et à l'équipement sanitaire et social. Pour le moment, je n'en dirai pas plus, m'en tenant – j'y insiste – au choix entre les grandes catégories. Car ce qui est important, c'est que chacun se rende compte qu'il n'est pas possible d'additionner des priorités et qu'il y a des choix à faire. On peut, par exemple, souhaiter une rapide diminution de la durée du travail ; mais cela veut dire baisse du taux d'expansion, donc moindre amélioration du niveau de vie. On peut souhaiter une augmentation plus forte de la consommation, donc par exemple des salaires ou des revenus de tous ordres : mais cela signifie moins de logements, moins de routes, moins d'écoles, moins de stades, moins de piscines, moins d'hôpitaux. Ne croyez pas que j'oublie les dépenses militaires, mais je préfère vous laisser tirer les premiers. Si je ne suis pas mort, je répondrai ! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Faire apparaître la nécessité des options, telle est donc sans aucun doute une des données essentielles d'un Plan, une des justifications fondamentales de la planification elle-même, et le mérite premier du débat qui s'ouvre aujourd'hui. Le Plan n'est pas une liste d'aspirations, c'est une création continue, c'est une œuvre de raison, raison ardente et humaine, mais raison. En débattre publiquement, devant le pays, constitue un acte de foi dans le bon sens des Français, dans leur capacité de regarder en face leur avenir, dans leur volonté de prendre les moyens d'atteindre les objectifs.

Parmi ces objectifs, un certain nombre dépendent de l'État, et ceux-là devront être atteints, sous réserve, bien sûr, du jeu des « indicateurs d'alerte » et dans la mesure où le Gouvernement peut préjuger son propre avenir.

M. Roger Souchal – Il peut être rassuré à cet égard.

M. le Premier ministre – Les autres dépendent de l'effort collectif et individuel des Français, et si nous inscrivons ces objectifs dans un Plan, c'est parce que nous avons confiance dans la France et dans les Français.

Mais parmi tous les aspects du Plan, il en est un sur lequel je voudrais insister et qui est l'aspect social. Certes, dans ce que je viens de dire, il y a un appel à la sagesse de nos compatriotes, et certains s'empresseront d'y voir une invitation à l'austérité qu'ils affecteront de confondre avec la volonté de freiner le progrès social.

Il va de soi qu'il n'en est rien. Notre seule préoccupation, en parlant de la nécessité des choix, est de définir les bases solides d'un véritable progrès social. Ce progrès social, dont le IV^e Plan avait fait un impératif prioritaire, nous entendons le poursuivre et le développer. Seuls les éléments d'ensemble apparaissent dans un rapport sur les orientations, et il y aura lieu, au cours de ce débat comme dans la rédaction du Plan, d'apporter des précisions

complémentaires : qu'il s'agisse par exemple de la progression des prestations sociales et familiales ; qu'il s'agisse de l'effort à faire pour la revalorisation des revenus agricoles ou pour celle des bas salaires ; qu'il s'agisse de la part à donner dans notre politique du logement à la construction de logements sociaux plus nombreux et de meilleure qualité de même qu'à l'amélioration de l'habitat rural ; qu'il s'agisse encore d'une politique de répression de la fraude fiscale, largement entamée mais qui a besoin d'être délibérément accentuée.

Ces divers chapitres seront traités largement dans le Plan définitif et pourront être discutés ici plus à fond. Il en est de même de la régionalisation du Plan et de la répartition des investissements, de telle sorte qu'aucune de nos régions ne reste à l'écart du mouvement vers le progrès, répartition qui ne pourra être précisée que dans le Plan lui-même à son stade ultérieur et après consultation des commissions de développement économique régional. Je voudrais aujourd'hui me contenter d'insister sur la tentative que nous allons faire d'introduire pour la première fois dans le V^e Plan un essai de programmation en valeur, fondement indispensable d'une véritable politique des revenus.

Précisons une fois de plus à ce propos qu'il ne s'agit pas de fixer arbitrairement et autoritairement la progression des revenus de chacun. Il s'agit encore moins de s'en prendre par principe, comme on l'a dit, à la progression des salaires, il s'agit simplement d'éclairer ce que peut être la progression réciproque des grandes masses de revenus – salaires, prestations sociales, revenus agricoles, profits – si l'on veut favoriser une plus large accession de tous aux fruits de l'expansion en même temps que réduire les inégalités.

Une telle politique pour être menée à bien ne demandera pas seulement une action résolue de l'État, notamment en matière fiscale. Elle demandera aussi une large collaboration des représentants des professions et des catégories sociales, c'est-à-dire des organisations syndicales que nous ne prétendons pas intégrer à l'action gouvernementale, mais que nous souhaitons profondément associer à la définition de cette action. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

La tâche, je ne me le dissimule pas, est difficile et demandera de la part de tous beaucoup de tact et parfois un effort pour se contrôler soi-même et ne pas céder d'un côté à la tentation de la décision arbitraire, de l'autre à celle de la revendication pure. Nous avons, je l'espère, assez de bonne volonté et assez de foi pour être capables de l'entreprendre et pour persévérer en dépit des obstacles ou même des échecs.

C'est qu'en effet, mesdames, messieurs, le Plan n'est pas à nos yeux un document technique élaboré par des spécialistes. Il est la preuve de notre volonté de ne pas nous abandonner aux événements, de refuser la loi du laissez-faire qui est en ces matières sœur de la fatalité, alliée de la fortune et complice de l'injustice. Il est un effort pour dominer les faits économiques, pour leur imposer notre marque, la marque de notre raison et de notre cœur. Il est aussi la démonstration de la volonté de la France de vivre et de grandir, de se hisser au niveau de la concurrence internationale la plus sévère, d'assurer à l'intérieur d'elle-même le développement le plus harmonieux possible de ses régions, l'égalisation des chances individuelles et le rapprochement des conditions. Il est et il veut être, en fin de compte, l'affirmation que les Français entendent maîtriser leur destin et se construire un avenir de prospérité et de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Discours du 26 novembre 1964

M. Georges Pompidou, Premier ministre – Mesdames, messieurs, je voudrais d'abord demander aux orateurs qui sont encore inscrits dans ce débat de bien vouloir me pardonner d'intervenir avant eux. L'Assemblée comprendra, je l'espère, que je veuille réserver un moment pour préparer les déclarations que je dois faire dans quelques heures devant sa commission de la Défense nationale, à sa demande.

Nous voici d'ailleurs arrivés presque au terme de ces trois jours de discussion sur le rapport concernant les orientations du V^e Plan. On peut dire, me semble-t-il, que ce débat a répondu pleinement à ce que je m'étais permis de souhaiter en l'ouvrant. Les rapports de M. Vallon, de M. Lemaire, de M. Palewski, de M. Becker, les exposés des députés de la majorité et quelquefois aussi – je m'en réjouis — des députés qui n'ont pas l'habitude de voter pour nous, m'ont paru non seulement utiles, mais constructifs. Ces interventions sont bien la preuve du dialogue entre le législatif et l'exécutif et montrent ce que peut être une collaboration féconde entre le Parlement et le Gouvernement.

La matière est d'ailleurs difficile, je l'admets. Et celui qui aborde un tel débat sans esprit de dénigrement ni de démagogie se trouve d'emblée entre deux périls contradictoires : d'une part, celui que j'appellerai l'illusion du rêveur et, d'autre part, la sécheresse du comptable. Le Gouvernement se doit, bien entendu, d'éviter le second ; il ne peut pas se permettre de ne pas éviter le premier. C'est pourquoi je déclare tout de suite qu'il ne me sera pas possible d'apporter mon accord total à certains qui, au cours de leur intervention, ont laissé parler trop exclusivement, m'a-t-il semblé, leur cœur plutôt que la froide raison.

Promettre aux Français que le V^e Plan permettra à tous d'élever de mieux en mieux et rapidement une nombreuse famille en travaillant moins et en avançant l'âge de la retraite, je ne crois pas que ce soit humainement possible. « Le bonheur est une idée neuve en Europe », disait il y a quelque 150 ans Saint-Just. Aujourd'hui, cette formule n'est pas encore complètement dépassée. Il n'y a pas si longtemps que notre pays a échappé à ce qui fut si longtemps l'angoisse de l'humanité et qui l'est encore pour plus de la moitié des hommes, je veux dire l'angoisse du pain quotidien.

Dans notre jeunesse, les paysans de Bretagne ou d'Auvergne, les ouvriers des villes connaissaient réellement et quotidiennement ce problème. Aujourd'hui, notre pays l'a dépassé. Mais il est pas moins vrai qu'au point où nous en sommes, les générations qui travaillent et qui, par conséquent, produisent, sont peu nombreuses – ce sont celles qu'on a appelées les classes creuses – et qu'elles ont à soutenir non seulement des personnes âgées de plus en plus nombreuses, grâce à la prolongation de la vie humaine, mais une jeunesse de plus en plus nombreuse elle aussi, grâce au relèvement de la démographie, et de plus en plus coûteuse, du fait de la prolongation de la scolarité.

C'est pourquoi le V^e Plan sera encore un plan d'efforts. Les souhaits en la matière ne servent à rien et je voudrais évoquer le conte de Perrault, afin que chacun se rende compte qu'il ne suffit pas de souhaiter pour améliorer sa situation. Vous vous rappelez sans doute ce pauvre

homme à qui Jupiter a donné la possibilité de réaliser trois souhaits et qui, faute de planification sans doute (*Souires.*), s'y prend si mal qu'il a grand besoin de son troisième souhait pour se remettre simplement dans la situation où il était au départ. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Certains, parmi ceux qui nous ont présenté des suggestions et qui nous ont reproché quelques lenteurs, se sont montrés plus habiles, peut-être plus perfides et se sont contentés de nous recommander de rechercher un taux d'expansion supérieur. À ce sujet je voudrais d'abord répéter, comme l'a d'ailleurs très bien dit M. le commissaire général du Plan, que relever le taux de l'expansion signifie, au départ, accroître les sacrifices et augmenter l'investissement afin de permettre, à l'arrivée, une augmentation des emplois généraux et même de la consommation. Or, je n'ai pas entendu que ceux qui nous demandaient de relever le taux de l'expansion, nous aient demandé également d'abaisser, dans les premières années, la consommation des ménages au profit de l'investissement.

En outre, se fixer un taux d'expansion, cela ne veut pas dire pour autant se limiter à ce taux. D'ailleurs, l'expérience du IV^e Plan nous a démontré que le développement d'un Plan ne répond pas toujours exactement et forcément à la volonté du législateur ou du Gouvernement. Au cours de l'exécution du IV^e Plan, vous le savez, la consommation a évolué plus rapidement qu'il n'était prévu et aux dépens des investissements. Le résultat en fut une certaine inflation, bien sûr, mais aussi une réalisation imparfaite de ce IV^e Plan.

Si, à l'inverse, les Français réduisent spontanément la consommation et épargnent davantage, alors le V^e Plan pourra dépasser le rythme de 5% et nous ne ferons rien pour les contrarier. Mais en fixant ce taux de 5%, nous nous sommes assigné un objectif raisonnable qui devra être atteint. Nous ne saurions suivre les orateurs qui ont laissé entendre qu'on pourrait peut-être viser plus haut, quitte à ne pas atteindre le but. Pour nous, en effet, le Plan est une chose profondément sérieuse à laquelle nous entendons nous conformer ; ce n'est pas un rêve dont on ne s'étonne qu'à moitié au réveil qu'il se soit évanoui.

C'est pourquoi, ainsi que je m'étais permis de le dire le premier jour de ce débat, ainsi que l'ont répété M. Massé, M. Michel Debré et plusieurs orateurs, s'agissant des problèmes posés par les orientations du Plan, la véritable décision à prendre est celle du choix et des options. Or je dois dire que, dans les interventions de ceux qui nous ont critiqués le plus sévèrement, j'ai mal aperçu les choix que l'on nous proposait. Je n'en ai même aperçu aucun, sauf un bien sûr, aux dépens des dépenses militaires.

Il paraît que notre Plan est grevé par les dépenses militaires, sorties tout armées – c'est le cas de le dire — du cerveau de Jupiter et s'abattant sur le Gouvernement et sur le Plan. Si vous le voulez-bien, je remettrai à la semaine prochaine le débat sur le point de savoir comment doivent être envisagés les problèmes de notre défense nationale et quelle est la nature des dépenses qui y sont consacrées. Cette conception de la défense fera l'objet d'un large débat, à l'occasion de la discussion de la loi de programme militaire. Aujourd'hui, il ne s'agit que du montant de la charge totale, et je voudrais que dans cette Assemblée nous soyons tous profondément sérieux, comme le sujet le demande.

À plusieurs reprises déjà, j'ai déclaré à cette tribune – et M. Michel Debré le répétait hier encore – que non seulement la France n'investit pas plus pour ses dépenses militaires que les pays qui, par leur situation, par leur taille et par leur puissance, lui sont comparables, mais que, au contraire, elle dépense moins. Traduits en francs, pour l'année 1964, les budgets militaires

sont respectivement, pour la France, de 19 826 millions ; pour la République fédérale d'Allemagne, de 23 770 millions ; pour la Grande-Bretagne, de 27 320 millions. En pourcentage du produit national brut, cela représente, pour la France, 4,7% ; pour la République fédérale d'Allemagne, environ 5% ; pour la Grande-Bretagne, plus de 6% je rappelle que les États-Unis consacrent à la défense nationale 10% de leur produit national brut. Dès lors, mesdames, messieurs, qu'un seul d'entre vous ayant le sens des responsabilités gouvernementales, les ayant assumées ou ayant la prétention de les assumer puisse soutenir qu'il existe une forme de défense nationale, qu'elle soit intégrée ou non, qu'elle soit européenne ou atlantique, qu'elle soit conventionnelle ou nucléaire, qui puisse alléger cette charge, vous savez tous que ce n'est pas sérieux. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Dans les perspectives du V^e Plan comme de la loi de programme militaire – dont, je le répète, nous parlerons dans quelques jours – nous ne dépenserons pas plus en 1970, en valeur absolue et à supposer que la monnaie soit constante, que la Grande-Bretagne n'a dépensé en 1964. Alors, regardons les choses en face, reconnaissons les nécessités, ou bien disons que nous renonçons à toute défense, à toute insertion dans une alliance, que nous choisissons la voie du neutralisme, et du neutralisme désarmé, c'est-à-dire de la servitude. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Certains nous font, il est vrai, une sorte de procès d'intention. On nous dit que le programme militaire coûtera infiniment plus cher qu'il n'est prévu et l'on en déduit que, par exemple, le programme de logements ne pourra pas être réalisé.

Je note à ce propos que, dans le débat tel qu'il vient de se dérouler, nombre d'orateurs ont sans doute mentionné l'éducation nationale mais que, dans l'ensemble, il ne s'est pas produit cette attaque véhémement que j'attendais, démontrant notre carence en la matière. Et pourtant c'est bien ce qui semblait s'annoncer il y a quelques mois, lorsqu'on parlait déjà de la « priorité des priorités ».

Gouverner, c'est à coup sûr prévoir et, dans ces matières, la prévision est relativement facile puisqu'il suffit de se reporter aux tables de l'évolution démographique. Or il y a déjà quelques années – ceci devait se passer vers les années 1956 – les générations nombreuses de l'après guerre arrivaient aux portes de l'enseignement secondaire. C'était le moment de découvrir la priorité des priorités. Qu'a-t-on fait ?

Vous vous souvenez que, lorsque le général de Gaulle est revenu au pouvoir, les budgets comportaient au titre de l'Éducation nationale moins de 10% du budget global. Dès le budget de 1960, le premier d'un gouvernement de la V^e République, les crédits d'équipement pour l'Éducation nationale étaient augmentés de 30%. Par la suite, cet effort fut poursuivi et quand j'arrivai moi-même à Matignon – particulièrement attentif, peut-être par vocation, à ce genre de problème – j'ai accentué, je le crois, cet effort puisque, dès le collectif de juin 1962, j'avais introduit de nouveaux crédits pour l'Éducation nationale et que, dans les budgets de 1963, de 1964 et de 1965, nous avons progressivement porté ces crédits à des montants non seulement inégalés en valeur absolue, mais qui atteignent en fin de compte 17% du budget global.

Le résultat, c'est qu'aujourd'hui, en dépit d'imperfections résiduelles, notamment pour l'enseignement technique, la crise essentielle est surmontée. À quel prix ? Vous le savez puisque vous avez voté les crédits. Grâce à quel effort ? Grâce à un effort constant – je puis vous le dire – qui fit souvent preuve du plus profond mépris pour les subtilités ou pour les rigueurs

administratives. Je n'en citerai qu'un exemple. Les nouveaux bâtiments de la Faculté des lettres, qui se dressent aujourd'hui à Nanterre, sortaient déjà du sol que non seulement le terrain n'était pas encore payé, mais que le coût n'en était pas fixé, que le permis de construire n'était pas encore accordé. (*Sourires.*) Je ne suis pas sûr qu'un tel exemple relève d'une parfaite orthodoxie mais, en fin de compte, la faculté est là. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. Robert-André Vivien – M. Barbet n'y est pour rien !

M. le Premier ministre – Ne croyez d'ailleurs pas, mesdames, messieurs, que je me propose de ralentir cet effort, bien au contraire. Notre seul programme de construction comportera par lui-même et entraînera de tels déplacements de population que les besoins de l'enseignement primaire, loin de diminuer, croîtront. L'enseignement technique doit à son tour faire un bond décisif en avant. L'équipement pour la recherche, auquel tant d'orateurs ont attaché de l'intérêt, doit être constamment développé. Nous savons tout cela. Mais le plus dur est fait et je suis convaincu que la partie est gagnée. Je comprends que cela en chagrine quelques-uns, mais ils ne sont pas au bout de leurs désillusions. (*Sourires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Car ce que nous avons fait en faveur de l'éducation nationale, nous allons l'entreprendre pour le logement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Paul Vignaux – Il est temps !

M. le Premier ministre – Telle sera désormais pour nous la priorité des priorités et notre programme de 470 000 logements sera exécuté. J'ai d'ailleurs dit que nous le considérons comme un minimum.

M. Louis Dupont – Combien construira-t-on d'HLM ?

M. le Premier ministre – D'ailleurs, pour nous, le passé répond de l'avenir, me semble-t-il. En 1958, on a construit 290 000 logements ; en 1960, en 1961 et en 1962, de 310 000 à 320 000 ; en 1963, 336 000 ; en 1964, 365 000 et l'on en construira 380 000 en 1965. Le principal obstacle, à coup sûr, et surtout dans la région parisienne, réside dans le problème des terrains et de leur prix. Le Parlement a voté, vous le savez, des mesures qui tendent à frapper fiscalement les bénéficiaires de la spéculation, mais il importe aussi d'arrêter la hausse des prix et j'ai noté que ce qui a été dit à ce sujet par plusieurs orateurs, en particulier – je le cite encore — par M. Michel Debré... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Ballanger – Il est bien en cour, il faut le flatter !

M. le Premier ministre – ... a recueilli un large assentiment de l'Assemblée.

M. Robert Ballanger – L'un ne vaut pas mieux que l'autre !

M. le Président – Monsieur Ballanger, n'interrompez pas M. le Premier ministre.

M. Arthur Ramette – Les deux font la paire !

M. le Premier ministre – Rentrez en vous-même, monsieur Ballanger !

Je me réjouis d'ailleurs d'autant plus de l'assentiment de l'Assemblée que le Gouvernement se propose de déposer prochainement un texte important en ce domaine. J'espère que le même accueil favorable lui sera réservé. Je n'en dirai pas plus pour aujourd'hui car je pense qu'en ces matières la surprise accroît le plaisir. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Quant aux dépenses militaires, il importe que vous sachiez que nous leur appliquons rigoureusement la méthode inventée par M. le ministre des Finances et dite de l'enveloppe. M. le ministre des Armées – je dois le dire — s'y est prêté avec une bonne volonté et une ténacité auxquelles il convient de rendre hommage. Cela veut dire que, si les imprévus dépassaient les marges importantes de sécurité que nous nous sommes fixées, l'excédent des dépenses devrait être résorbé à l'intérieur de cette enveloppe et par prélèvement sur d'autres dépenses militaires. Vous voilà rassurés, je n'en doute pas. (*Sourires.*)

Pour l'essentiel donc, il est apparu, me semble-t-il, que le V^e Plan, tel qu'il est préfiguré dans les orientations, correspond bien à l'intérêt du pays et aux vœux de la grande majorité de l'Assemblée. Mais il est certain qu'à l'intérieur de ces orientations telles qu'elles sont définies dans le rapport, il existe des nuances et, comme je le souhaitais, ce débat a permis de préciser certains traits et de mettre l'accent sur certaines priorités.

Il ne m'est certes pas possible de répondre en détail à toutes les questions qui ont été soulevées. Nous en sommes au stade des orientations générales. Mais, dans le rapport que nous vous avons remis, nous avons indiqué que les directives que le Gouvernement se propose d'adresser au commissaire général du Plan pour la suite des travaux d'élaboration du V^e Plan ne seront arrêtées qu'après les débats parlementaires et compte tenu de leurs enseignements. Ce que le Gouvernement a tiré comme enseignement de ces débats, je l'ai résumé dans un texte dont je vais me permettre de vous donner lecture et qui précise les points sur lesquels les directives qui seront adressées au commissaire général du Plan attireront tout particulièrement son attention.

« Tout d'abord, en matière agricole, le Gouvernement entend poursuivre son action dans les trois domaines sur lesquels porte la politique agricole :

« Mise en place du Marché commun agricole qui doit assurer à nos producteurs des débouchés plus importants à des prix rémunérateurs ;

« Soutien du revenu agricole ; l'option retenue est celle d'une progression du revenu, par exploitation agricole, de 5,3 à 5,5% par an, correspondant à une revalorisation, par rapport aux autres revenus, de l'ordre de 2% par an et conduisant au doublement du revenu réel de

chaque exploitant en quinze ans environ ;

« La transformation des structures agricoles et rurales ; la commission de l'Agriculture sera invitée à étudier les programmes à mettre en œuvre pour accélérer l'aménagement des structures d'exploitation et l'organisation de la production agricole pour réaliser un environnement rural adapté aux besoins individuels et collectifs, ainsi que la promotion individuelle et sociale des agriculteurs.

« En deuxième lieu, s'agissant des structures, les commissions de modernisation seront invitées à centrer leurs travaux sur la définition de véritables objectifs de structures, tendant, avec les caractéristiques propres à chaque secteur, à la constitution d'unités de production bien équipées et aux dimensions suffisantes pour affronter avec succès la compétition internationale. Les programmes d'investissements et de recherches correspondants seront définis, ainsi que les incitations et les moyens financiers propres à en faciliter la réalisation.

« Une attention particulière sera portée au rôle d'entraînement que peut jouer le secteur public, notamment par sa politique d'achats et par le développement de ses recherches. Deux groupes de travail particuliers seront chargés, en liaison avec les professions et les syndicats, de proposer des programmes précis pour le V^e Plan, de façon à assurer un développement accéléré des moyens de formation professionnelle et un effort particulier de promotion de l'industrie du bâtiment – hommes, techniques et productivité.

« Dans le domaine commercial, une étape décisive sera franchie par la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée que le Gouvernement soumettra au Parlement lors de la prochaine session. »

J'en viens à une série de questions qui ont passionné beaucoup d'orateurs et qui se rattachent à l'aménagement du territoire.

« L'ensemble des commissions de modernisation et des commissions de développement économique régional concernées s'efforcera de préciser les activités concrètes à entreprendre dans les régions de programme situées à l'ouest du territoire national et, en particulier, les conditions de localisation des industries et des infrastructures qui leur sont nécessaires, ainsi que les conditions de développement des centres urbains et de la modernisation de l'agriculture.

« Ces études seront menées dans le souci d'entraîner les régions du Centre-Ouest, de l'Ouest et, particulièrement, de l'Extrême-Ouest dans la voie d'un développement progressif autonome. »

Vous noterez que je n'ai pas mentionné l'Auvergne, mais je tâcherai de ne pas l'oublier.
(Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.)

« Les commissions compétentes devront indiquer les actions concrètes à entreprendre dans les régions situées à l'Est du territoire national et destinées à donner une réalité tangible à l'idée de l'axe économique Mer du Nord-Méditerranée, tant en ce qui concerne les implantations industrielles que l'équipement des centres urbains et le développement coordonné des voies de communication, en particulier des liaisons fluviales entre le bassin du Rhône et le bassin rhénan. (Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.)

« Le V^e Plan devra comporter une indication précise du programme destiné à assurer la modernisation de l'aménagement de la région parisienne... »

M. Robert-André Vivien – Très bien !

M. le Premier ministre –

« ... et d'une manière plus générale, du bassin parisien, notamment dans le site de développement que constitue la vallée de la Seine, en aval de Paris.

« Au cours de ses études d'aménagement régional, le commissariat général du Plan ne perdra pas de vue l'équilibre à maintenir entre les équipements d'infrastructure nécessaires dans les diverses parties du territoire.

« S'agissant du logement, les commissions compétentes devront définir toutes mesures précises destinées à assurer le financement de l'objectif minimum de logements fixé à 470 000 pour 1970 avec une amélioration de 10% en dimension, équipement et qualité.

« Elles devront également proposer des modalités de modernisation de l'industrie du bâtiment, dans ses méthodes, ses techniques et ses structures, de manière à assurer la réalisation de l'objectif dans des conditions de coût améliorées.

« Elles devront s'attacher à définir la part des logements sociaux dans l'objectif global, de manière à tenir compte des aspirations qui se sont manifestées au cours des débats.

« Elles devront enfin définir une politique d'urbanisation comprenant notamment l'aménagement de villes nouvelles. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

« S'agissant des départements d'outre-mer, le commissariat général du Plan prendra toutes dispositions utiles pour que la situation de ces départements soit présentée dans le Plan d'une manière plus différenciée et mieux adaptée aux réalités particulières qu'il a été possible de le faire dans le document d'orientation.

« S'agissant du financement, le Gouvernement a chargé la commission de l'Équipement et du financement, qui existe, de rechercher les moyens par lesquels les investissements prévus au Plan pourront être financés et les collectivités locales mises à même d'y apporter, le cas échéant, leur participation. »

En ce qui concerne la politique sociale, je ne crois pas nécessaire de parler ici de l'aide aux vieillards, aux familles ou à la jeunesse et aux sports. Nous l'avons fait, nous le faisons et vous aurez l'occasion d'en débattre fréquemment, soit à l'occasion du budget, soit, pour la jeunesse et les sports, par exemple, à propos de la deuxième loi de programme qui vous sera soumise prochainement. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Je me suis donc attaché simplement à définir avec plus de précisions ce que le Gouvernement entend par la politique des revenus et par la programmation en valeur.

« Le Gouvernement attache une grande importance à la politique des revenus. Non seulement elle doit contribuer à la justice sociale, mais, en outre, en attendant que l'option sur les structures ait porté ses fruits, elle est le seul cadre dans lequel la progression globale des revenus puisse être ajustée à la progression globale de la production.

« La politique des revenus a pour fondement ce que nous avons appelé une programmation indicative en valeur, celle qui est esquissée par le rapport est un chapitre du V^e Plan et commencera donc à être appliquée le 1^{er} janvier 1966.

« Nous avons treize mois devant nous pour préparer cette application. Le Gouvernement utilisera ce délai pour préciser, compléter et améliorer ce qui est prévu dans le rapport.

« En premier lieu, et compte tenu de vos débats, il inclura dans la programmation en valeur du V^e Plan des dispositions concernant l'accèsion de toutes les catégories de salariés aux fruits de l'expansion.

« Cette accèsion se fait déjà en surplus des hausses de salaires proprement dites par des promotions dans l'échelle des qualifications. Multiplier ces promotions, offrir à tous des chances égales et les obtenir et, pour cela, intensifier la formation et la promotion professionnelles est l'un des effets les plus remarquables de l'expansion et l'un des objectifs les plus fermes du Gouvernement qui s'intéresse au destin personnel des hommes plus encore qu'au statut abstrait des catégories. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

« Cependant, ces chances nouvelles, offertes à chacun, ne nous dispensent pas d'avoir égard à la situation de ceux que les hasards de l'existence, les incidents de santé ou de carrière ont privés d'en profiter.

« Le rapport d'orientation propose des arbitrages entre grandes catégories. Il appelle un complément intérieur aux catégories.

« En premier lieu, pour la plus nombreuse d'entre elles, celle des salariés, le problème n'est pas aisé à résoudre car, s'il arrivait que les dispositions prises légitimement en faveur des plus bas salaires se répercutent sur l'ensemble de l'échelle des rémunérations, les disparités resteraient les mêmes et la stabilité serait menacée. Le Gouvernement a néanmoins l'intention d'agir dans ce sens et il le manifestera dans les faits.

« En second lieu, dans le cadre d'une programmation en valeur ainsi complétée, le Gouvernement demandera à la Commission des comptes de la nation, à l'occasion de l'examen du budget économique de 1966, de préciser les orientations du Plan en les adaptant, s'il y avait lieu, au cheminement réel de l'économie.

« À partir de ces travaux, et après consultation de l'ensemble des partenaires sociaux, le Gouvernement formulera des recommandations sur les conditions de progression des différentes catégories de revenus en 1966.

« En troisième lieu, le Gouvernement préparera la création d'une instance qui suivrait *a posteriori* l'application des recommandations ci-dessus dans un très petit nombre de cas significatifs. Cette instance ne pourrait en aucun cas porter son attention sur les seuls salaires, mais devrait au contraire considérer simultanément l'évolution des salaires, des profits et des prix, de manière à déterminer dans quelle mesure, dans le cas d'espèce, les fruits de la productivité auraient bénéficié aux salariés, aux actionnaires et aux consommateurs qu'il ne faut pas oublier. »

Je précise enfin que l'ensemble de ce dispositif repose sur la persuasion et non sur la contrainte ou la pénalisation. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'UNR-UDT.*) Voilà, mesdames, messieurs, les points précis que j'ai retenus de vos débats et qui figureront dans les instructions que le Gouvernement donnera pour l'établissement du V^e Plan.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots de l'esprit dans lequel sera établi, puis exécuté le Plan.

Un Plan n'est pas une construction de l'esprit. C'est un acte, un acte de courage, un acte qui engage. Au moment où nous allons l'accomplir, nous nous devons d'être lucides et sincères avec nous-mêmes. Certains nous ont jugés timorés et nous ont invités à faire un pari plus hardi sur l'avenir. Mais parier, c'est risquer, et tout dépend de ce qu'on met au jeu. Chacun a le droit de risquer pour lui-même. Mais, ici, il s'agit de l'avenir de la France et du peuple français et, cet avenir, nul, ni le Gouvernement ni personne, n'a le droit de le jouer à « quitte ou double ».

C'est pourquoi notre première loi sera celle de la prudence. Mais qui dit prudence ne dit pas timidité. Mesurés dans la définition des objectifs, nous serons sans défaillance dans leur réalisation. Nous sommes décidés à faire du Plan un instrument de justice sociale et de progrès humain, en même temps que de développement économique. Nous sommes conscients des difficultés qu'il y a à concilier la liberté des individus avec la planification de l'ensemble, le jeu de l'initiative privée avec l'égalisation des conditions, le recours au marché financier avec le nécessaire contrôle par l'État des investissements essentiels. Nous avons mesuré les obstacles et nous sommes préparés à les surmonter quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Primauté de l'intérêt général, telle sera notre deuxième loi. La troisième sera la conviction qu'on ne fait rien de grand sinon dans la ferveur et par l'enthousiasme.

Ne vous y méprenez pas, la politique, pour nous qui sommes associés à la tâche de rénovation du général de Gaulle, la politique n'est pas un jeu. Elle est l'expression d'une foi et d'une volonté. Oui, nous croyons aux hommes. Oui nous croyons en la France et nous voulons construire son avenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*)

En approuvant tout à l'heure, à une grande majorité je l'espère, le rapport sur les orientations du V^e Plan, l'Assemblée se donnera à elle-même et nous donnera le mandat de conduire la France sur les chemins de la prospérité et de la justice. Devant l'Assemblée nationale et devant le pays que ce débat concerne au premier chef, je vous donne l'assurance que le Gouvernement, quant à lui, ne faillira pas aux devoirs qu'impose cet engagement. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT, du groupe des Républicains indépendants et sur divers bancs du centre démocratique.*)

Ouverture de la 8^e conférence franco-allemande (1^{er} décembre 1964)

Mots-clés : Construction européenne – RFA

Après la septième conférence franco-allemande à Bad Godesberg au printemps 1963, la huitième conférence a lieu à Paris en décembre 1964. Ces conférences, organisées depuis 1955 sous l'égide du CEPE (Centre d'études de politique étrangère) et de la DGAP (Deutscher Gesellschaft für Auswärtige Politik) rassemblent des hommes politiques, des diplomates, des journalistes, des industriels, des universitaires, etc., qui viennent discuter de l'état des relations franco-allemandes².

Mesdames, messieurs,

Je me félicite de ce que les responsables de cette huitième conférence franco-allemande aient pris la décision d'organiser un débat sur le thème général de l'« amitié franco-allemande à l'épreuve des faits ». Ce problème est, en effet, l'un de ceux qui occupent en ce moment le plus l'esprit public, non seulement, comme il est naturel, en France et en Allemagne, mais partout, en Europe et dans le monde. Nul choix ne pouvait donc être plus actuel, ni plus pertinent.

L'amitié franco-allemande est le résultat d'un immense effort moral accompli sur eux-mêmes par deux peuples qui ont eu la volonté et le courage politique de dominer et de dépasser tout ce qui pendant si longtemps les avait jetés l'un contre l'autre dans de terribles affrontements, pour se réconcilier. Cette réconciliation, manifestée avec éclat lors des visites du Chancelier Adenauer en France et du voyage du général de Gaulle en Allemagne, a abouti à l'établissement entre les deux pays d'une coopération que les deux gouvernements ont consacrée solennellement par le traité de janvier 1963. Ce traité constituait un acte historique d'une grande portée et qui, en tant que tel, a été salué avec une satisfaction profonde et unanime par tous ceux, en France, en Allemagne, en Europe et hors d'Europe, qui y ont vu la disparition définitive d'une cause séculaire de tensions et de guerres.

Si la coopération entre la France et l'Allemagne est et demeure l'un des fondements essentiels de la politique que le gouvernement français souhaite mener, s'il est résolu pour sa part à la consolider et à la fortifier sans cesse dans toute la mesure de ses moyens, ce n'est pas seulement parce qu'elle représente une transformation radicale et méritoire de ce qui a été et ne doit plus être, c'est aussi parce qu'elle constitue, à nos yeux, le préalable indispensable à la réalisation de cette grande et noble espérance de tous les hommes du vieux continent : la construction, selon l'expression utilisée par le général de Gaulle, « d'une Europe européenne, c'est-à-dire indépendante, puissante et influente au sein du monde de la liberté ».

Beaucoup reste encore à faire pour que soit menée à son terme cette vaste entreprise qui doit nécessairement, pour prendre tout son sens et trouver sa justification, s'étendre à tous les domaines, ceux de la politique, de l'économie, de la défense, de la culture. C'est, en effet, à

² Nous remercions Mathieu Osmont, directeur de l'Institut culturel franco-allemand de Tübingen, pour ces explications précises.

cette condition seulement que l'Europe sera véritablement unie et européenne, qu'elle pourra retrouver le rang qu'elle a perdu et constituer dans le monde un facteur d'équilibre et de paix dont l'importance pourrait bien être décisive.

On comprend dès lors avec quelle attention inquiète tous ceux qui appellent de leurs vœux la réalisation d'une telle Europe suivent et scrutent les vicissitudes des relations franco-allemandes de nature à différer ou à compromettre dangereusement l'accomplissement de cette grande ambition. Ainsi en va-t-il de tout ce qui retarderait la création, entre les six signataires du Traité de Rome, d'une véritable communauté économique, c'est-à-dire d'une entité capable de vivre sa vie et qui comprenne, par conséquent, non seulement l'industrie, mais aussi l'agriculture. Ainsi en irait-il encore si, en matière de défense, on paraissait vouloir hésiter à prendre ses responsabilités, se dérober devant la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique européenne, en d'autres termes perpétuer une situation que les conditions imposaient il y a quinze ans, mais qui a perdu maintenant sa justification. Il faut se garder de tout ce qui risquerait de vider de sa substance une véritable union européenne et de rendre, à l'avance, vains les efforts entrepris ou à entreprendre pour l'édifier. La question est d'une particulière gravité aux yeux du gouvernement français qui a la volonté de progresser dans la voie d'une union politique.

Je n'ai cité que ces deux exemples parce qu'ils sont actuellement dans tous les esprits et parce qu'ils illustrent avec une netteté particulière le fait que les relations franco-allemandes conditionnent tout progrès véritable sur le chemin de la construction de cette Europe, qui doit exister par elle-même et pour elle-même.

Si la volonté d'aboutir existe fondamentalement dans l'esprit des gouvernements comme elle existe, j'en suis sûr, dans le sentiment des peuples, alors on s'apercevra que les difficultés de méthode et d'organisation sont vraiment mineures et seront surmontées facilement.

Je ne souhaite pas retarder davantage le début de vos discussions. J'ai tenu simplement à en souligner l'importance et la signification et je forme le vœu très sincère et très ardent que vos débats puissent apporter une contribution positive à l'entreprise exaltante de la rénovation de notre vieux continent.

La dissuasion – Discours à l'Assemblée nationale (2 décembre 1964)

Mots-clés : Alliance atlantique – Chine populaire – Construction européenne – Cuba – Défense européenne – Défense nationale – Dissuasion – États-Unis – Europe politique – Force de frappe – Guerre froide – Institutions européennes – Nucléaire militaire – ONU – Royaume-Uni – Stratégie nucléaire

Les 2 et 3 décembre 1964, l'Assemblée nationale discute la loi-programme d'équipement militaire (1965-1970). Les trois rapporteurs du projet sont Hubert Germain, Alexandre Sanguinetti et Michel Boscher, tous trois députés UNR. Le projet est présenté par Pierre Messmer, ministre des Armées.

M. le Président – La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

M. Georges Pompidou, Premier ministre – Mesdames, messieurs, mon intention n'est pas, à ce moment du débat, de répondre à proprement parler à tous les orateurs. Il va de soi que nous serons amenés à le faire, M. le ministre des Armées et moi-même, au cours de la soirée. Mais compte tenu de la tournure plus politique qu'a prise aujourd'hui le débat, je crois devoir vous apporter quelques indications qui, je l'espère, seront écoutées avec autant d'intérêt que j'en ai manifesté pour les orateurs qui ont parlé jusqu'ici.

Mesdames, messieurs, plus qu'aucun pays au monde la France veut la paix. La France n'a aucune revendication dans le monde. La France ne menace personne. La France n'a nulle part la moindre visée expansionniste. La France est prête au désarmement si ceux qui sont surarmés veulent bien donner l'exemple. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Mais dans la situation actuelle, la France ne peut pas ne pas penser à organiser sa défense. Or, aujourd'hui, qui dit défense, dit force nucléaire.

Je voudrais que l'on se rendît compte tout d'abord que la bombe atomique a tout changé. Elle n'est pas seulement, comme on l'a dit déjà plusieurs fois à cette tribune, et bien souvent ailleurs, l'arme la plus moderne et la plus puissante ; elle n'est pas, à l'échelle de 1964, ce que furent jadis le char ou l'avion, la mitrailleuse ou l'artillerie lourde. Elle est l'arme dont la possession donne la certitude de la victoire immédiate et sans appel sur celui qui ne l'a pas. On ne peut donc se résigner à ne pas l'avoir, sauf à se résigner soit au protectorat pur et simple, soit à s'en remettre, dans une neutralité optimiste, à la sagesse de toutes les nations et de tous leurs dirigeants.

Cette dernière hypothèse, on aimerait y croire, mais c'est un pari si dangereux que, dès lors qu'on a les moyens de l'arme atomique, on en a l'obligation. Ce pari, l'expérience prouve qu'aucune grande puissance ne l'a fait ni ne semble disposée à le faire. Ce n'est pas un hasard si les Cinq Grands de San Francisco, membres de droit du Conseil de sécurité, se trouvent être aujourd'hui, à des degrés et à des stades divers, les cinq puissances nucléaires. Ce n'est pas un

hasard non plus s'il n'est bruit que du désir des autres de se rapprocher, par un moyen ou par un autre, de l'arme atomique. Les destructions de l'arme atomique sont telles qu'on ne peut envisager la guerre que comme une catastrophe totale.

À ce propos, je voudrais me permettre une parenthèse. Au cours de certaines des interventions que nous avons pu entendre, on a, à tour de rôle, ironisé sur la faiblesse de notre armement atomique qualifié de « bombette » tandis qu'inversement ont défilé des descriptions apocalyptiques de ce que serait la France en cas de guerre atomique. J'aurais pu croire qu'il y avait là une certaine contradiction, si je n'avais senti la cohésion profonde de la pensée qui réside finalement dans une espèce de délectation morose – comme disait M. Abelin – à l'égard de l'abaissement de la France et du défaitisme des Français. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.* – *Murmures sur les bancs du centre démocratique.*)

Ces ironies au sujet de la bombe française, par un singulier manque d'opportunité, ou un singulier manque de chance, on a été amené à les renouveler avec éclat, il y a peu de temps encore, à la veille même du jour où allait éclater dans un désert d'Asie la première bombe chinoise. Le lendemain, les mêmes journaux qui s'en étaient fait l'écho complaisant, étalaient sur huit colonnes l'annonce de cette bombe atomique chinoise comme une nouvelle de première importance. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Quant aux destructions, épouvantables à coup sûr, que l'arme atomique produirait si la guerre se déclenchait sur notre sol comme ailleurs, est-ce au fait que la France aurait une défense nucléaire qu'elles seraient dûes ? Dois-je vous rappeler – M. Abelin y faisait encore allusion tout à l'heure – que c'est le gouvernement du général de Gaulle qui, précisément, a refusé l'établissement sur le sol de la France de rampes de lancement, dès lors que ces armes atomiques n'étaient qu'une cible et n'étaient pas une arme pour la France, puisqu'elles n'étaient pas – si peu que ce soit – à la disposition du Gouvernement français ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Est-ce que, par hasard, si les armes atomiques étaient américaines, elles attireraient moins la foudre sur notre pays ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais fermons la parenthèse. Je disais que la guerre atomique est indiscutablement une catastrophe totale. Dès lors, l'objet de notre politique et, j'aime à le croire, l'objet de la politique de tous les responsables des grands pays, n'est pas de « préparer la victoire » mais de « préserver la paix ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Suivant le mot d'un écrivain militaire, « le rôle de l'arme nucléaire n'est pas de faire la guerre, mais de l'empêcher ». C'est ce qui s'appelle la dissuasion, qui signifie « détenir, ou essayer de détenir, par rapport à un adversaire éventuel une capacité de destruction telle que celui-ci se rende compte qu'il ne pourra remporter la victoire qu'au prix de sacrifices insupportables ». Pour cela, il est souhaitable certes, mais il n'est pas indispensable d'être l'égal de l'adversaire. Il suffit que les coups que nous serions en mesure de lui porter soient suffisamment sérieux pour écarter la tentation. La dissuasion repose essentiellement sur cet élément psychologique.

Mais, pour qu'elle soit valable, il faut évidemment que l'adversaire soit sûr qu'il ne pourra, s'il se livre à l'agression, éviter l'intervention des armes atomiques sur son propre territoire. Sinon, il pourrait espérer vaincre soit dans une guerre conventionnelle, soit dans une guerre atomique se déroulant hors de ses propres frontières, sans grand dommage pour lui, surtout s'il a la masse, la distance ou l'étendue. C'est ce qui explique, d'ailleurs, certaines de nos attitudes et de nos critiques à l'égard de l'OTAN, c'est-à-dire à l'égard de la protection américaine. Tant que les États-Unis avaient pratiquement le monopole de l'arme nucléaire, nous avions la certitude de la victoire, bien sûr, mais aussi de la dissuasion. L'alliance américaine donne aujourd'hui encore – j'en suis convaincu – la certitude de la victoire finale ; elle ne donne plus celle de ne pas être attaqués. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pourquoi ? Parce que les États-Unis sont désormais à portée des armes nucléaires de l'adversaire éventuel. Dès lors, celui-ci pourrait espérer limiter le théâtre des opérations à l'Europe occidentale, s'en rendre maître par des moyens conventionnels ou même atomiques tactiques et voir ensuite les États-Unis reculer devant la décision d'autodestruction que comporterait l'attaque avec tous leurs moyens nucléaires du territoire même de l'adversaire principal.

Le risque est réel – le passé le prouve – puisqu'à une époque où la guerre était infiniment moins terrible, Guillaume II a pu croire que la Grande-Bretagne n'interviendrait pas, Hitler a pu croire que la Grande-Bretagne et *a fortiori* les États-Unis arrêteraient la guerre ou ne l'engageraient pas et se résigneraient à la défaite française. Le risque est moins dans la décision des États-Unis que dans l'erreur d'appréciation que pourrait faire l'adversaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Et si vous y réfléchissiez bien, n'est-ce pas une erreur d'appréciation de ce genre qu'avait commencé à commettre, récemment encore, la Russie soviétique dans l'affaire de Cuba ? Il faut donc que la France, pour être garantie contre tout risque de guerre, dispose d'armes nucléaires telles que l'agresseur sache avec certitude qu'il ne peut espérer attaquer et vaincre sans subir à coup sûr des destructions telles qu'il ne pourrait les supporter, ou du moins qu'elles enlèvent tout attrait à l'hypothèse de la victoire. D'où notre programme qui nous donne une capacité de destruction suffisante parce qu'équivalant à ce que notre pays peut représenter comme enjeu.

En prenant cette attitude, nous contribuons du même coup à garantir largement l'Europe. Il va de soi que si la Grande-Bretagne avait choisi de se lier étroitement à l'Europe occidentale, l'addition de sa puissance nucléaire et de la nôtre aurait accru considérablement la valeur de la dissuasion. Mais elle n'a pas fait ce choix. Nous souhaitons profondément qu'elle modifie un jour sa politique. En attendant, les seuls systèmes qui ont été suggérés consistent plus ou moins à intégrer les forces appartenant à des nations européennes avec une partie des forces américaines en créant un pouvoir de décision qui, au mieux, serait conjoint. C'est le système du double veto.

Un tel système n'apporte aucune garantie d'aucune espèce à l'Europe. D'abord, l'Europe n'est plus sûre de sa défense au sens où je l'entendais tout à l'heure, l'adversaire pouvant à un moment ou à l'autre douter de la décision d'intervention totale des États-Unis au profit d'un État européen. Par ailleurs, l'Europe ne trouverait dans un tel système aucune capacité réelle, soit de s'opposer au déclenchement de la guerre atomique, soit, au contraire, d'être maîtresse de la déclencher pour sa propre défense.

En effet, imaginons qu'une agression se produise quelque part dans le monde. Envisageons le cas où les États-Unis et l'Europe ne sont pas d'accord sur les mesures d'intervention à prendre, hypothèse qu'on ne peut exclure et qui, d'ailleurs, donne seule une valeur à la détention du droit de veto.

Dans ce cas, ou bien les USA veulent user de l'arme nucléaire et l'Europe ne le veut pas : mais les États-Unis seront libres d'agir avec 95% de leur puissance et le veto européen sera donc sans conséquence ; ou bien, lors d'une agression les concernant directement, les pays européens veulent recourir à l'arme atomique et les États-Unis ne le veulent pas ou pas complètement : le veto américain suffit à paralyser les forces nucléaires européennes. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Or, il y a un risque, et un risque sérieux, que la stratégie dite de l'« escalade » aboutisse à ne pas utiliser les armes atomiques ou à ne les utiliser que sur un théâtre limité. Si l'agression avait lieu en direction de l'Europe occidentale, cela pourrait vouloir dire que la France, l'Allemagne et certains pays de l'Est seraient détruits, mais que les États-Unis et l'URSS garderaient, dans cette première phase, leur territoire intact. Dès lors, les dirigeants de l'URSS pourraient se trouver dans la situation psychologique que j'évoquais, c'est-à-dire l'illusion que les États-Unis reculeraient devant l'auto-destruction et accepteraient l'anéantissement de l'Europe comme un fait accompli auquel il faut se résigner.

On voit donc que dans la situation actuelle la seule dissuasion certaine que puisse exercer l'Europe vient de ses propres forces nucléaires. C'est dire qu'aujourd'hui l'Europe tout entière est intéressée directement par la force nucléaire française, bien que celle-ci soit, bien entendu, très insuffisante pour obtenir la victoire finale et que, par conséquent, l'Alliance atlantique [soit] et reste une nécessité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On a soutenu qu'il vaudrait mieux que cette force nucléaire ne restât pas uniquement française mais s'intégrât dans une force européenne. Théoriquement, cela permettrait à cette force d'être plus puissante et donc à la dissuasion d'être plus efficace. Mais il convient d'observer d'abord que du seul fait que la France est en Europe, sa force joue pleinement et automatiquement au bénéfice de l'Europe, dont la défense est inséparable physiquement et géographiquement de la sienne propre, ce qui n'est pas le cas pour des forces, même alliées, extérieures au continent européen.

La création d'une force nucléaire européenne pose aussi un certain nombre de questions qui n'ont pas de solution – ne nous illusionnons pas – dans les circonstances actuelles. D'abord, celle de la participation allemande. L'armement nucléaire de l'Allemagne constituerait aux yeux de la Russie soviétique un acte grave dont on ne peut pas mesurer les conséquences. La Russie soviétique n'a pas encore oublié – le général Billotte le rappelait tout à l'heure – ce que fut la dernière guerre...

M. Paul Cermolacce – Les Français non plus !

M. le Premier ministre – ... et les armées hitlériennes aux portes de Leningrad, de Moscou et de Sébastopol. La Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie ne l'ont pas oublié non plus pour ce qui les concerne. Il y a là une nécessité de prudence que la République fédérale a

elle-même reconnue. Au surplus, une défense européenne intégrée ne peut se concevoir s'il n'existe pas auparavant une Europe politique ayant sa politique et par conséquent sa défense. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

C'est là, croyez-le bien, un idéal que non seulement nous envisageons, mais que nous souhaitons. Mais qui ne voit les difficultés qui restent à surmonter ?

Je ne pense pas que qui que ce soit s'imagine que l'on puisse, pour la défense, confier la décision suprême de déclencher l'arme atomique au président d'un organisme du type Haute autorité de la CECA ou Commission du Marché commun. Chaque fois que les décisions ou propositions de la Haute autorité ou de la Commission de Bruxelles heurtaient des intérêts importants dans l'un des États, il a fallu des délibérations des gouvernements pour faire aboutir ces recommandations ou appliquer ces décisions. Qui pourrait imaginer que les six pays s'en remettent à un fonctionnaire international, si éminent fût-il, d'appuyer sur le bouton dont dépendrait la vie de dizaines de millions d'hommes. (*Exclamations et protestations sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

Ne protestez pas, mesdames, messieurs !

Il est donc nécessaire de créer, entre États, un minimum d'organisation politique européenne. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Et la France, pour sa part, est prête à y contribuer ! (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT du groupe des Républicains indépendants. – Rires et applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Mais cette première étape ne suffirait même pas à créer les conditions nécessaires à la défense atomique intégrée. Celle-ci suppose, en effet, une décision qui risque de devoir être immédiate. En cas de crise, il sera question de minutes, non d'heures et il n'y aura que peu de place pour les consultations ; il peut même ne pas y en avoir du tout. Il faut donc un responsable qui doive consulter, s'il en a le temps, mais qui puisse décider s'il le faut. Il faut donc une organisation politique achevée et nous n'en sommes pas là.

C'est ce qui se passe, d'ailleurs, dans le cas de l'OTAN. Mais ce qui ne peut nous satisfaire, c'est que le responsable unique et nécessaire de la défense européenne soit extérieur à l'Europe.

Nos efforts tendent et tendront à préparer cette unité européenne dont le Marché commun sera sans doute un puissant agent, s'il connaît ce succès qui semble attrister quelques-uns. En attendant, nous ne pouvons que chercher à faire prendre conscience à l'Europe de la nécessité pour elle d'amorcer résolument la marche vers l'unité politique et nous doter, nous, d'une force qui, du seul fait qu'elle est française, est déjà européenne. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*) Telle est notre politique de défense. Nationale, elle n'en est pas moins européenne et il ne dépend pas de nous qu'elle le devienne davantage. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nationale ou européenne, elle ne se détourne nullement de l'Alliance atlantique, que nous savons nécessaire pour la victoire finale et combien utile pour la dissuasion. En nous armant, non pour préparer la guerre, mais pour la rendre impossible, parce que tragique pour

l'agresseur si puissant soit-il, nous remplissons vis-à-vis du pays un devoir essentiel, le plus important qui soit puisqu'il conditionne la survie même de la France et de son peuple, mais nous le remplissons aussi vis-à-vis de l'Europe. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mesdames, messieurs, le vote qui conclura ce débat est sans doute le plus important et le plus grave de ceux que votre Assemblée aura eu à émettre. Par-delà les réserves que tel ou tel peut faire sur certains aspects de notre programme militaire, par-delà l'opinion qu'on peut avoir sur le poids optimum d'un char ou sur l'importance réciproque des avions et des hélicoptères, la question qui se pose est d'une simplicité aveuglante : veut-on ou non persévérer dans la voie qui fut ouverte par le général de Gaulle – parfaitement, monsieur Abelin – dans la politique qu'il maintient en dépit de quelles puissantes oppositions ?

Veut-on donner à la France la force nucléaire capable de lui assurer la paix ? Le veut-on en attendant que l'Europe soit une réalité ? Le veut-on afin d'assurer à la France l'indépendance à laquelle elle a droit depuis plus de mille ans ? « Il est un droit supérieur à tous les autres. C'est le droit pour une collectivité nationale de vivre dans son indépendance et dans sa fierté. » Cette phrase n'est pas d'un nationaliste attardé, d'un belliciste professionnel : elle est d'Aristide Briand. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Mesdames, messieurs, au moment où vous vous préparez à émettre un vote capital, nul ne doit ruser avec sa conscience. Il n'y a pas à se demander aujourd'hui, je le dis franchement, si l'on fait partie de la majorité ou de l'opposition. Il n'y a pas place pour l'abstention. Chacun d'entre vous, seul avec lui-même, doit peser ce qui est en jeu et répondre par oui ou par non. Le Gouvernement, quant à lui, a fait son choix. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des Républicains indépendants.*)

Entretien télévisé (22 décembre 1964)

Mots-clés : Agriculture – Budget – Construction européenne – Défense nationale – Dette/déficit budgétaire – Dissuasion – Éducation nationale – Logement – Nucléaire militaire – PAC – Plan – Prestations sociales – Royaume-Uni – Salaires – Stratégie nucléaire

Cet entretien télévisé avec François de la Grange est réalisé et diffusé le mardi 22 décembre 1964.

Question – Vous avez peut-être été surpris, M. le Premier ministre, d'apprendre dès hier matin dans la presse les réponses que vous n'avez pas encore faites aux questions que je n'ai pas encore posées. Mais à la réflexion cela s'explique très bien, le dernier trimestre de 1964 ayant été marqué par de grandes options politiques qui engagent l'avenir de la France et de l'Europe. Et ces questions que je vais vous poser, bien entendu tout le monde se les pose. Si vous le permettez, ces grandes options gouvernementales formeront donc la trame de notre entretien de ce soir. Mais j'aimerais savoir auparavant celles que vous considérez comme les plus importantes.

Georges Pompidou – Vous savez, il s'est passé énormément de choses dans les trois mois qui viennent de s'écouler : le voyage du général de Gaulle en Amérique du Sud, le changement du gouvernement britannique, l'élection du Président Johnson, l'élimination de M. Khrouchtchev, la bombe chinoise. Mais je voudrais en rester aux données principales de ce qui nous regarde davantage, c'est-à-dire de notre action gouvernementale. Et de ce point de vue-là il me semble que les quatre faits principaux que je voudrais souligner et dont nous pourrions parler sont d'abord le budget, ensuite les orientations du V^e Plan, puis la loi-programme militaire et, enfin, les accords du 15 décembre à Bruxelles.

Question – Si je reprends votre énumération, je constate que vous placez en tête le budget, qui est effectivement assimilable à une option à court terme puisque vous aviez un choix à faire entre l'équilibre et ce qu'on appelle pudiquement l'impasse. Vous avez choisi l'équilibre. Pourquoi ?

Georges Pompidou – Vous savez, le budget d'un pays, d'abord, cela recouvre pratiquement tout. Mais c'est exact, ce budget de 1965 présente ce trait particulier qu'il est équilibré. C'est le général de Gaulle lui-même, je dois le dire, qui y a tenu. Et cela n'a pas été sans mal que nous y sommes parvenus, d'ailleurs, et c'est la première fois depuis trente ans en France que le budget ne connaît pas de déficit.

Pour la première fois, par conséquent, l'État va être amené à faire l'effort que font tous les Français, c'est-à-dire ne pas dépenser plus qu'il ne gagne. Pour la première fois aussi, du même coup, l'État n'imprimera pas de papier-monnaie et par conséquent ne favorisera pas l'inflation et par conséquent ne favorisera pas la hausse des prix. Ceci étant dit, si ce budget est

extrêmement serré en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il est par contre resté très large en ce qui concerne l'investissement et l'équipement. Il maintient un rythme d'expansion important.

Et je voudrais signaler deux points principaux auxquels nous avons tenu particulièrement : c'est d'abord l'Éducation nationale. En matière d'Éducation nationale, nous avons fait un effort énorme, je l'ai dit bien des fois, je le répète encore si vous voulez une fois de plus. Le budget de l'Éducation nationale représentait en 1958, dans le dernier budget de la IV^e République, 9,5% des dépenses totales. Eh bien ! En 1965 il représentera plus de 17%. Et d'ailleurs les résultats de cet effort commencent à se faire sentir.

Quant au logement, il faut bien se rendre compte que nous portons en France le poids de 50 années de retard, 50 années pendant lesquelles il y a eu les destructions de deux guerres et, il faut bien le dire, entre ces deux guerres très peu de constructions. C'est pourquoi, malgré ce qui a été fait depuis la Libération, malgré l'effort particulier qui a commencé, je dois le reconnaître, dès 1955, et que nous avons continué, il y a encore beaucoup à faire. Dans le budget de 1965, nous avons prévu un total sans précédent : 385 000 logements. Et je sais qu'il y a un point qui préoccupe particulièrement les Français, et les plus modestes, c'est la part donnée aux logements sociaux. Et c'est pourquoi j'ai demandé au ministre des Finances et au ministre de la Construction d'étudier ensemble des modalités de financement qui permettent, à l'intérieur de ce total de 385 000 logements, de réserver une part très importante aux loyers modérés et aux bas loyers. Nous aurons ces propositions au mois de janvier, elles seront soumises au Gouvernement et nous compléterons ainsi l'effort budgétaire.

Question – *M. le Premier ministre, vous-même avez d'ailleurs qualifié de priorité des priorités ce problème des logements...*

Georges Pompidou – Parfaitement. Et quant au budget, pour en revenir à cette question, son dernier trait, me semble-t-il, c'est l'effort qu'il a fait, que nous avons dû faire pour diverses dépenses sociales. Je pense à l'augmentation des salaires du secteur public, bien sûr, mais à l'augmentation surtout des pensions, des retraites de toute espèce, des allocations familiales, à deux augmentations qui sont prévues pour la retraite des vieux, à l'augmentation des prestations sociales à l'agriculture. Tout cela fait finalement un budget qui ne doit pas être si mauvais que cela, ni si anti-social que cela, puisqu'il a été voté à une très confortable majorité.

Question – *Si j'ai qualifié le budget d'option à court terme, le V^e Plan, lui, est bien une option à long terme puisqu'il engage l'avenir de la France pour cinq ans. Là également il y a eu des critiques contre les orientations du V^e Plan, encore que, je dois le rappeler, il a été voté à une très large majorité.*

Georges Pompidou – Nous avons eu, en effet, à l'Assemblée nationale, un débat long, intéressant et utile sur ce sujet. Et à ce propos, je voudrais faire remarquer que l'on dit souvent que nous traitons le Parlement très mal, que nous le réduisons à des besognes subalternes, voire à être une chambre d'enregistrement. Eh bien ! C'est la première fois que dans notre

histoire le Parlement est consulté sur ce que doivent être les orientations du Plan. Enfin, venons-en aux orientations elles-mêmes. Ces orientations définissent le Plan comme devant être d'abord un Plan d'expansion. Nous avons voulu prévoir, maintenir un rythme d'expansion et un rythme d'expansion régulier. Et pour cela nous avons voulu aussi que ce Plan s'inscrivît aussi à la suite de notre politique de stabilisation, dans une perspective de stabilité des prix et de stabilité de la monnaie. Et c'est pourquoi nous avons adapté, cherché à adapter le rythme d'expansion aux possibilités de la France : possibilités financières, possibilités en main-d'œuvre. C'est cela, sa première caractéristique.

La seconde c'est que, dans cette expansion et dans ce développement, nous donnons une part prioritaire aux investissements productifs et aux investissements collectifs. Qu'appelle-t-on investissements productifs ? Ce sont ceux qui permettent de créer des emplois pour la nombreuse jeunesse que la France possède aujourd'hui. Qu'appelle-t-on investissements collectifs ? C'est d'abord, encore une fois, le logement. Et nous développerons sur cinq ans l'effort dont je parlais tout à l'heure. C'est ensuite l'Éducation nationale. Et c'est enfin tout ce qui fait le cadre de notre vie sociale, que ce soit l'équipement hospitalier, l'équipement sportif, l'équipement routier et les autoroutes.

Un troisième trait de ce Plan, c'est qu'il cherchera à être un plan social, à poursuivre sur ce point ce qui a été commencé dans le IV^e Plan, et même à l'accentuer. Et je ne parle pas simplement de la progression qu'il prévoit du pouvoir d'achat des salariés, du pouvoir d'achat des agriculteurs, auxquels nous avons pensé particulièrement, ou encore du développement des allocations familiales et des prestations sociales. Je pense à quelque chose de plus général encore qui est ce que nous appelons la politique des revenus, et qui consiste, vous le savez je pense, à essayer d'orienter la progression des revenus de telle façon que chacun ait sa juste part et que les inégalités s'atténuent. À ce propos je voudrais remarquer qu'il faut croire que nul n'est prophète en son pays, comme dit le vieux proverbe, car beaucoup de gens et d'organisations ici se déclarent tout à fait réfractaires à cette politique des revenus. Or je dois constater que nous avons plus de succès à l'étranger puisque dans l'accord que le Gouvernement travailliste vient de passer avec les syndicats et avec le patronat, je retrouve presque mot pour mot des déclarations que le général de Gaulle, moi-même et les Ministres avons faites, qui sont imprimées dans les documents officiels du Plan depuis trois ans. Alors, espérons que cette fois-ci la contagion nous viendra d'outre-Manche !

Question – *Une autre option à long terme, c'est le vote de la loi-programme militaire qui va bouleverser les fondements, les structures de la défense nationale et de la stratégie et qui va obliger l'armée traditionnelle à une mutation totale.*

Georges Pompidou – Oui, j'ai mis la loi-programme militaire au premier rang de notre action, parce que la défense nationale est évidemment la préoccupation fondamentale d'un Gouvernement.

Cette loi-programme militaire, vous le savez, est valable pour six ans, jusqu'en 1970. C'est vous dire son importance. C'est notre armée de demain. Et les options en sont très simples. C'est d'abord moins de soldats, mais des soldats mieux armés. Nous voulons, si je puis le dire, faire le contraire de ce qui a été fait trop souvent dans le passé. Et d'autre part nous voulons

donner une priorité absolue à la bombe atomique, à l'arme atomique. Et pourquoi ? D'abord parce que c'est le seul moyen pour la France de rester un pays moderne du point de vue industriel et scientifique. Si nous ne faisons pas cet effort pour l'armement atomique nous serions contraints par nos Alliés et par nos alliances de le faire pour les armes traditionnelles, et par conséquent ce seraient des dépenses infiniment moins utiles. Ensuite la deuxième raison c'est que l'arme atomique est la seule qui fasse d'un pays un grand pays politique, à l'heure actuelle. Et la preuve c'est que les États-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne, et récemment encore la Chine, ont fait cet effort que nous faisons. Et la troisième raison est peut-être la plus importante : c'est que l'arme atomique est la seule qui fasse suffisamment peur à l'agresseur éventuel, si puissant soit-il, pour qu'il préfère renoncer à l'agression. C'est ce que nous appelons la dissuasion. Par l'arme atomique, nous ne préparons pas la guerre et la victoire, nous assurons la sécurité et la paix. Et voilà pourquoi cette loi militaire est extrêmement importante.

Question – *Venons-en maintenant, si vous le voulez bien, à la dernière des grandes options que vous m'avez citées, une option qui n'est pas seulement nationale, celle-là, puisqu'elle concerne l'Europe. Il s'agit du Marché commun, qui vient d'atteindre à Bruxelles, avec les derniers accords signés sur le prix des céréales, ce que les aviateurs appellent « le point de non-retour ». Et pourtant je crois que nous avons frôlé la catastrophe de près.*

Georges Pompidou – Ah ! Vous parlez des accords du 15 décembre. Remarquez que cette date du 15 décembre ce n'est pas nous qui l'avons inventée. Elle avait été fixée d'un commun accord par les six pays il y a plusieurs mois. Je dois dire que la France y avait poussé. Mais enfin il faut bien reconnaître qu'il a fallu que le Gouvernement et le général de Gaulle lui-même interviennent avec beaucoup d'énergie pour que tout le monde soit présent au rendez-vous. En tout cas on y était et le 15 décembre au matin tout était terminé. Tout était terminé, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on avait fixé un prix des céréales qui sera unique dans les six pays du Marché commun à partir de 1967.

Alors vous pouvez vous demander pourquoi le simple fait de fixer un prix commun à des céréales soit si important. Et en effet, il reste beaucoup de choses à régler : il reste à parler de la viande, du lait, du sucre, des oléagineux, sans parler du règlement financier qui ne sera pas le plus facile à mettre debout. Eh bien ! Malgré tout nous pensons que la fixation du prix des céréales était l'obstacle le plus difficile de tous ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici dans la progression vers le Marché commun agricole. Et parce que nous l'avons franchi nous estimons que désormais une grande espérance est ouverte. Espérance pour notre agriculture de devenir le fournisseur principal de 200 millions d'Européens. Espérance pour l'Europe elle-même et en particulier pour un développement de l'union politique.

Et à ce propos je voudrais ici rendre témoignage aux députés de la majorité qui, dans des circonstances difficiles et au milieu de quelles pressions, nous sont restés fidèles, et par là ont montré qu'ils avaient comme nous, je crois, le sens du véritable intérêt de notre agriculture et de nos paysans. Aujourd'hui ils recueillent le fruit de leur ouvrage et la satisfaction de nous avoir fait confiance.

Question – *Il y a tout de même une dernière question que je voudrais vous poser, M. le Premier ministre. À vous entendre, il semble que tout va très bien dans le meilleur des mondes ; que les Français aient tout lieu d'être satisfaits de leur sort. On peut pourtant difficilement nier qu'il existe un certain malaise social, qui s'est traduit par la grève du lait, d'abord, et par les récentes grèves du secteur public ensuite. À quoi attribuez-vous ce que j'appellerai des incidents de parcours ?*

Georges Pompidou – Ne croyez pas d'abord que tout aille jamais parfaitement. Mais en tout cas, s'agissant de la grève du lait, du malaise paysan, ce sont des choses dont je ne voudrais plus parler car je considère qu'elles doivent désormais appartenir au passé. Nous avons, certes, dû résister à certaines revendications agricoles en matière de prix. Nous l'avons fait parce que d'abord il fallait sauvegarder la stabilité, péniblement acquise, encore très fragile ; nous l'avons fait aussi parce que nous voulions avoir de meilleures bases pour les discussions de Bruxelles. Mais nous l'avons fait en étant parfaitement convaincus que si la France est un pays industriel elle est aussi, et elle doit rester, un grand pays agricole. Et nous l'avons fait en promettant que nous interviendrions avec tout le poids de la France et avec toute notre capacité pour aboutir à Bruxelles à créer ce Marché commun agricole qui est la seule voie de la prospérité pour nos agriculteurs. Et c'est pourquoi je suis convaincu qu'à l'heure actuelle les paysans commencent à s'apercevoir que nous avons défendu leur intérêt véritable et que lorsque les parlementaires de la majorité le leur disaient ils ne mentaient pas.

Quant aux grèves du secteur public et du secteur nationalisé, je voudrais dire ceci, en pesant mes termes : jamais grèves n'ont été à mes yeux plus dénuées de sens, plus inutiles que celles-là. Nous venons de réunir des commissions de constatation qui se sont penchées sur l'évolution des salaires au cours de l'année 1963. Et quelles que soient les discussions, les interprétations, les explications que l'on donne, il y a un fait certain, et que personne ne peut discuter, c'est que dans toutes les entreprises nationales, en 1963, la masse des rémunérations distribuées aux salariés a augmenté de plus de 11%. Alors on ne peut pas dire que ce sont des grèves de désespoir. Et c'est pourquoi il me semble que leurs instigateurs ont méconnu un fait capital : c'est que la grève, et la grève du service public particulièrement, est une solution extrême, à laquelle on ne doit recourir qu'en dernier ressort.

J'ajoute que les conditions dans lesquelles cette grève s'est déroulée à l'Électricité de France, avec toutes les conséquences que cela a eu sur la vie des Français, toutes les conséquences sur la vie des travailleurs, sur la vie des mères de famille, les conditions de cette grève sont inacceptables. Je souhaite que chacun le comprenne. Mais j'ajoute que le Gouvernement est toujours prêt à tous les dialogues. Nous continuons à mettre en œuvre les procédures de discussion de salaires telles qu'elles nous ont été recommandées l'an dernier par ce qu'on appelle le rapport Toutée, établi après de nombreuses consultations avec tous les syndicats.

Nous continuons à faire, pour les travailleurs du secteur nationalisé, tous les efforts et à leur donner l'amélioration de leur niveau de vie compatible avec la stabilité et avec le bon sens. Nous l'avons fait et nous le ferons. Et les résultats ne sont pas si mauvais que cela, puisque je prétends qu'en 1963 et en 1964 l'amélioration réelle de leur pouvoir d'achat a été sensible et en tout cas supérieure à celle de la moyenne des années précédentes. Et les chiffres le

prouveront. Je crois d'ailleurs que les travailleurs ou la masse des travailleurs, dans le fond, ne souhaitent pas être entraînés dans des mouvements dont, entre nous, à la veille d'une année très électorale, les arrière-pensées politiques sont visibles aux yeux de tous.

En vérité, c'est toujours la même question. Qu'il s'agisse de politique générale, de politique économique, de politique sociale, il s'agit de savoir ce qu'on veut. Veut-on en revenir à la foire d'empoigne, aux crises ministérielles incessantes, à l'inflation permanente, à un état de confusion générale dans lequel chacun cherchait à se débrouiller comme il pouvait et à arracher qui l'augmentation de prix, qui l'augmentation de salaire, suivant qu'il était salarié, patron, paysan ? Veut-on, au contraire, fonder notre vie nationale et notre vie individuelle sur des bases solides, permettant une amélioration régulière et réelle du pouvoir d'achat, une diminution des inégalités sociales et la préparation de l'avenir ? Car, voyez-vous, un Gouvernement qui dure c'est son devoir, mais c'est aussi sa force de pouvoir travailler pour l'avenir et non pas au jour le jour. Et la preuve d'ailleurs c'est que ce dont je vous parlais tout à l'heure, le budget, vaut pour 1965. Mais par l'équilibre réalisé il annonce l'avenir. Le Plan, la loi-programme militaire, c'est pour les années 1965-1970. Quant au Marché commun, c'est pour les années 1970 et bien au-delà.

Pour terminer, je voudrais simplement dire ceci. J'entends fréquemment des critiques. Les uns soutiennent que nous sommes un gouvernement conservateur, excessivement partisan du libéralisme ; d'autres, au contraire, que c'est un gouvernement autoritaire, dirigiste, tracassier. Eh bien ! Nous ne sommes ni l'un ni l'autre au sens où on l'entend. Le Gouvernement est libéral pour le quotidien, c'est-à-dire qu'il entend débarrasser la vie quotidienne des Français de l'emprise d'une bureaucratie tatillonne, emprise héritée de l'Occupation et qui a été aggravée par la toute-puissance des bureaux et de l'administration, dans une période de faiblesse du pouvoir politique comme était la IV^e République. Et par contre, le gouvernement entend bien garder le contrôle de l'avenir. Il entend orienter les investissements, les équipements, orienter la répartition des revenus, de telle façon que d'une part la France se développe aussi vite que ses partenaires du Marché commun, et qu'à l'intérieur on réduise les inégalités, inégalités entre régions, entre classes sociales, entre générations. C'est là, je le reconnais, une tâche de longue haleine. Il y faut beaucoup de patience et même un peu d'entêtement. Il y faut, je crois, du bon sens et et même du cœur, mais il faut surtout ne jamais céder au découragement. Ce n'est pas peut-être tous les jours facile, mais enfin, j'essayerai.

Index :

A	
Abelin, Pierre.....	158, 160, 167, 214, 218
Accords.....	
<i>d'Évian</i>	183
<i>de Yalta</i>	8
<i>de Yaoundé</i>	73
Accords d'association (Marché commun).....	115
Action culturelle extérieure.....	73, 171
Administration.....	46, 136, 149, 157, 194
Aéronautique.....	89, 183
Afrique.....	73
Agriculture.....	3, 121, 129, 136, 149, 157, 183, 194, 219
Aide au développement.....	3, 73, 115
Albert, André.....	187
Albi.....	68
Algérie.....	73, 183
Alliance atlantique.....	8, 60, 136, 183, 213
Altschuler, Georges.....	189
Aménagement du territoire.....	13, 46, 68, 89, 149, 194
Amérique latine.....	73, 171
Art.....	26, 71
Asie.....	26, 60
Asson, Guy.....	58
Augagneur, Victor.....	14
Augier, Émile.....	31
Automobile.....	121, 129
Auvergne.....	194
B	
Baccalauréat.....	129
Badel, Pierre.....	184
Ballanger, Robert.....	165, 205, 206
Barbet, Raymond.....	205
Barbot, Robert.....	50
Basset, ?.....	188
Bassi, Michel.....	183, 189
Becker, Georges.....	202
Billotte, Pierre.....	216
Blé.....	157
Bleustein-Blanchet, Marcel.....	89, 91
Bohlen, Charles E.....	8
Boscher, Michel.....	213
Boulay, Robert.....	183
Bourges, Yvon.....	136
Briand, Aristide.....	218
Brissier, ?.....	48
Budget.....	21, 46, 68, 73, 89, 121, 129, 136, 171, 183, 194, 219
Bull.....	46
C	
Cahen-Salvador, Jean.....	89, 102
Calais.....	146
Canada.....	73
Caron, Christine.....	181
Cassagne, René.....	76
Catroux, Diomède.....	76, 81, 83
Cermolacce, Paul.....	216
Chaban-Delmas, Jacques.....	136, 157
Champin, Pierre.....	89, 94
Chandernagor, André.....	169, 171
Charbonnel, Jean.....	85
Chine populaire.....	8, 60, 115, 136, 178, 183, 213
Chômage.....	13, 21, 121, 129, 136
Civilisation.....	13, 26, 171
Collectivités locales.....	136, 149
Comités d'expansion.....	149
Commémorations/cérémonies.....	60, 71, 146
Commerce Est-Ouest.....	115
Commerce extérieur français.....	3, 13, 73, 89, 115, 121
Commerce international.....	3, 26, 73, 115
Commerce/distribution.....	136, 157
Communisme.....	3, 8, 178
Compétitivité/concurrence.....	13, 46, 89
Concorde.....	89, 183
Congo/Zaïre.....	73
Construction européenne.....	8, 46, 60, 115, 183, 211, 213, 219
Construction navale.....	129
Construction/immobilier.....	89, 183
Coopération.....	73
Cordier, Ernest.....	89, 93
Coste-Floret, Paul.....	33, 157, 166, 167
Côte-d'Ivoire.....	73
Coty, René.....	45
Courbier, Jean.....	89, 103

Couste, Pierre-Bernard.....	57
Couve de Murville, Maurice.....	115, 185
Croissance.....	46, 121, 194
Cuba.....	73, 213

D

DATAR.....	13
de la Grange, François.....	21, 219
de Vogüë, Arnaud.....	89, 93
Debré, Michel.....	137, 141, 143, 203, 205
Déconcentration/décentralisation.....	13, 136, 149
Défense européenne.....	213
Défense nationale. .33, 73, 121, 136, 178, 183, 194, 213, 219	
Delcourt, Jean-Paul.....	89, 99
Delille, Jacques.....	191
Delloye, André.....	89, 93
Delorme, Claude.....	76
Démographie.....	194
Deniau, Xavier.....	73, 85
Derancy, Raymond.....	158
Desbruères, Henri.....	89, 100
Dette/déficit budgétaire.....	13, 46, 121, 129, 219
Dialogue social/concertation.....	46
Dissuasion.....	213, 219
Domaine réservé.....	33
Driant, Paul.....	149, 150
Dupeyron, Jean-François.....	183
Dupont, Louis.....	205
Duvillard, Henri.....	168

E

Ébrard, Guy.....	160
EDF/GDF.....	46
Éducation nationale.....	121, 129, 136, 194, 219
Élections présidentielles de 1965.....	46
Élysée.....	171
Emploi.....	136
Enseignement agricole.....	157
Enseignement secondaire.....	68
Enseignement supérieur.....	129
Enseignement technique.....	68, 149
Entreprises.....	89
Erlander, Tage.....	115

Espagne.....	73, 89
États-Unis....3, 8, 33, 46, 60, 73, 136, 171, 183, 194, 213	
Europe.....	73
Europe de l'Est.....	8, 115
Europe politique.....	46, 213

F

Fanton, André.....	174
Faure, Edgar.....	24
Faure, Maurice.....	184
FIAT (fonds d'intervention).....	136
Fiscalité.....	89, 121
Fonds national de l'emploi.....	13, 21, 89, 136
Force de frappe.....	60, 136, 178, 213
FORMA (fonds d'orientation).....	136
Fournier, ?.....	154, 156
Franc.....	89
Francophonie.....	73

G

GATT.....	3
Gaullisme.....	8, 136, 171
Germain, Hubert.....	213
Giscard d'Estaing, Valéry.....	157, 191
Glanneser, Robert.....	53
Glasser, Georges.....	89, 98, 100
Grandval, Gilbert.....	144
Grèce.....	73
Grenier, Fernand.....	166
Guermond, Philippe.....	149
Guerre froide.....	3, 8, 60, 73, 115, 178, 183, 213
Guichard, Olivier.....	141

H

Herriot, Édouard.....	14
Herzog, Maurice.....	13
Histoire/mémoire.....	146
Huvelin, Paul.....	89

I

Identité européenne.....	8
Ikeda, Hayato.....	26
Inde.....	73

Industrie.....	136	Manceau, Robert.....	198
Inflation.....	21, 46, 89, 121, 129, 136	Marcellin, Raymond.....	140
Information.....	30	Marché commun.....	3, 46, 73, 89, 115, 136, 157
Institutions.....	33, 157, 183	Marchés financiers.....	89
Institutions européennes.....	60, 213	Marias, Raoul (général).....	178
Investissements étrangers.....	46	Marine.....	60
Iran.....	73	Massé, Pierre.....	194, 203
Israël.....	60	Matto, ?.....	55
Ive République.....	13, 21, 33, 121	Mauriac, François.....	45
J			
Jacquet, Marc.....	142	Maurice-Bokanowski, Michel.....	13
Japon.....	26, 46	Maziol, Jacques.....	156
Jaurès, Jean.....	70	Médias.....	
Jeunesse.....	68	<i>Presse</i>	30
Jeux olympiques.....	181	<i>Radio</i>	30
Jonquères d'Oriola, Pierre.....	181	<i>Télévision</i>	30, 183
Juskiewenski, Georges.....	194	Mendès-France, Pierre.....	24
K			
Kennedy Round.....	46, 157	Mer, Jacques.....	73
Khrouchtchev, Nikita.....	119	Messmer, Pierre.....	213
Kogima, ?.....	64	Métropoles d'équilibre.....	149
L			
La Malène, Christian de.....	137, 138	Metz.....	149
Lait.....	157, 183	Meurthe-et-Moselle.....	149
Langue française.....	73, 115, 171	Mexique.....	73, 89
Lanier, Edmond.....	89, 98	Ministère de la Coopération.....	73
Laos.....	60	Ministère des Affaires étrangères.....	73, 171
Laudrin, Hervé.....	166	Ministère des Finances.....	171
Laurin, René.....	40	Mitterrand, François.....	33, 73, 86, 165, 166
Leclerc, Marcel.....	187, 191	Mollet, Guy.....	168, 169
Lefort, Bernard.....	183	Mondon, Raymond.....	149, 151
Lemaire, Maurice.....	202	Montagne, Rémy.....	73
Libertés.....	30	Montalat, Jean.....	73, 74, 77, 80, 85
Logement.....	89, 136, 183, 194, 219	Moselle.....	149
Loi d'orientation agricole.....	157	Motion de censure.....	157
Lorraine.....	149	Moyen-Orient.....	73
Lyon.....	13	N	
M			
Maïs.....	157	Nancy.....	149
		Nanterre.....	194
		Nantes.....	21
		Négociations européennes.....	157
		Nehru, Jawaharlal.....	87
		Neuwirth, Lucien.....	43, 199
		Nilsson, Torsten.....	115
		Niveau de vie.....	89, 194
		Noël, Pierre.....	192
		Notebart, Arthur.....	167, 172, 173, 175

Nucléaire militaire.....213, 219

O

ONU.....3, 73, 115, 213
 Opposition.....157
 ORTF.....183
 Ouest.....194
 Outre-Mer.....194

P

PAC.....3, 136, 157, 183, 219
 Palewski, Jean-Paul.....202
 Paquet, Aimé.....160
 Parti communiste.....21, 157
 Parti socialiste.....157
 Pernes, Jean-Pierre.....89, 93
 Peugeot, Jean-Pierre.....89, 98
 Peyrefitte, Alain.....191
 Philip, André.....83
 Pinay, Antoine.....24
 Pinczon, Jean.....89, 101
 Pisani, Edgard.....140, 141, 143, 157, 158
 Plan.....46, 89, 121, 136, 149, 183, 194, 219
 Plan de stabilisation de 1963...13, 21, 89, 121, 129, 136
 Pluvinage, André.....188
 Poincaré, Raymond.....44
 Politique des revenus.....89
 Politique sociale.....194
 Ponte, Maurice.....89, 93
 Populations défavorisées.....136
 Ports.....136
 Pouvoir d'achat.....21
 Pradel, Louis.....13, 14
 Préfet.....149
 Premier ministre.....33
 Prestations sociales.....219
 Prix.....157
 Problème allemand.....60
 Productivité.....89
 Publicité.....183
 Puget, André.....89, 102

R

Ramette, Arthur.....206

Rapport Jeanneney.....73
 Rapport Toutée.....46
 RDA.....115
 Recherche scientifique.....89
 Référendum de 1962.....33
 Région parisienne.....46, 136, 194
 Relations commerciales.....3
 Républicains indépendants.....183
 Retraites.....136
 Rey, Henry.....136
 RFA.....3, 46, 60, 157, 183, 194, 211
 Ricard, Paul.....89, 93
 Rouanet, Pierre.....190
 Roumanie.....115
 Roux, Ambroise.....89, 97
 Royaume-Uni.....3, 33, 46, 146, 157, 183, 194, 213, 219
 Royer, Jean.....157
 Ruffe, Hubert.....160

S

Saint-Germain, Pierre.....60
 Saint-Nazaire.....21
 Salaires.....21, 89, 121, 136, 194, 219
 Sallé, Louis.....166
 Sanguinetti, Alexandre.....139, 213
 Sanson, René.....43, 195
 Seconde Guerre mondiale.....146
 Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.....73
 Secrétariat général pour la Communauté.....73
 Service militaire.....136
 Sidérurgie.....149
 SNCF.....46
 Souchal, Roger.....200
 Sport.....26, 181
 Stein, Hartmut.....60
 Stratégie nucléaire.....178, 213, 219
 Subventions agricoles.....157
 Suède.....73, 115
 Syndicats.....46

T

Tanguy Prigent, François.....165
 Tarif extérieur commun.....3
 Tarifs douaniers.....3

